



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

A 403025





CB
357
.C86

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA MARCHÉ DES IDÉES

DANS LES TEMPS MODERNES

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA MARCHÉ DES IDÉES

ET DES ÉVÉNEMENTS

DANS LES TEMPS MODERNES

Antoine Augustin
PAR M. COURNOT

Ancien inspecteur général des études



Fata viam inveniunt,
VIRG. *Æn.* III, 95.

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1872

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA MARCHÉ DES IDÉES

ET DES ÉVÉNEMENTS

DANS LES TEMPS MODERNES

LIVRE IV.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES AU DIX-HUITIÈME
SIÈCLE. — DE LA RÉVOLUTION DE LA CHIMIE.

L'autorité des corps savants se consolide au dix-huitième siècle et prend plus décidément un caractère officiel. Pendant que l'Académie des sciences de Paris et la Société royale de Londres, illustrées par les grands noms du siècle précédent, conservent les honneurs de la primauté et une sorte de juridiction œcuménique, la Prusse et la Russie qui commencent leur rôle européen, fondent leurs Académies de Berlin et de Pétersbourg, et y attirent des hommes d'une telle réputation, que les Mémoires de ces Académies deviennent aussitôt des archives scientifiques de premier ordre. Ainsi multipliées, les publications académiques suffisent pour le moment au nombre des travailleurs et dispensent des autres modes de correspondance et de publicité périodique, réservées alors presque exclusive-

ment aux choses littéraires ou d'érudition, auxquelles a moins de part la faculté personnelle d'invention. Des rapports plus fréquents s'établissent entre les gouvernements et les sociétés savantes pour les expéditions scientifiques destinées à résoudre des questions devenues fameuses et auxquelles le public prend désormais intérêt. Tantôt il s'agit de lever des incertitudes sur la figure et les dimensions du globe terrestre, tantôt de profiter de phénomènes rares pour concerter à de grandes distances des observations astronomiques propres à donner à des mesures importantes toute la précision qu'elles comportent. D'autres fois l'on veut reprendre sur un plan méthodique, avec une libéralité qui honore les grandes nations, avec des instructions scientifiques précises, avec les moyens d'un art nautique perfectionné, les voyages de découvertes destinés à compléter l'œuvre des grands navigateurs du seizième siècle, en enrichissant toutes les branches de l'histoire naturelle, et notamment la plus intéressante de toutes, l'anthropologie.

— La théorie de la gravitation universelle ne pouvait plus rencontrer de contradicteurs chez des géomètres qui appartenaient à une génération nouvelle, dégagée des préventions auxquelles sont sujets les contemporains d'une grande découverte, pour peu qu'elle devance son point précis de maturité. Ils devaient au contraire s'élancer à l'envi dans le vaste champ de recherches que cette découverte leur ouvrait. Chose singulière et qui peut pourtant s'expliquer par la supériorité instrumentale de l'algorithme infinitésimal de Leibnitz sur la notation newtonienne des *fluxions*, et de la géométrie cartésienne sur la géométrie euclidienne dont Cambridge conservait le culte, ce n'est point dans les îles Britanniques, c'est sur le continent qu'il faut chercher, pendant tout le cours du dix-huitième siècle, les vrais successeurs de Newton. Une lutte glo-

rieuse s'établit entre deux grandes écoles : l'école bâloise, représentée par les Bernoulli, Lambert et surtout Euler, laquelle prête son lustre aux Académies du Nord, et l'école française, représentée par Clairault, d'Alembert, Lagrange, Laplace ; car le Piémontais Lagrange, qui n'a écrit qu'en français et dont les cendres reposent au Panthéon français, appartient bien à la France. Entre tous il faut signaler à titre de *classiques* Euler et Lagrange, pour avoir offert les modèles les plus achevés, l'un d'une clarté parfaite, l'autre d'une élégance exquise et pour ainsi dire *racinienne*. Il est curieux qu'on n'en puisse dire autant de grands géomètres comme d'Alembert et Laplace, qui ont obtenu les honneurs de l'Académie française, et qui les ont mérités par les qualités de leur style littéraire.

Si l'on en excepte Euler dont l'incroyable fécondité avait besoin de se déployer dans toutes les parties du domaine des mathématiques, les géomètres du dix-huitième siècle voyaient surtout dans les mathématiques un instrument à perfectionner pour les usages qu'on en peut faire, et notamment pour l'explication de toutes les irrégularités apparentes des mouvements célestes à l'aide de la théorie newtonienne. De là, pour les géomètres, un rôle de supériorité accepté dans les corps savants, et justifié par les talents hors ligne des hommes à qui ce rôle était dévolu, comme en vertu d'une loi secrète qui met d'accord les hommes et les situations. De là aussi, ce qu'on a moins remarqué, une cause d'affaiblissement interne pour les mathématiques prises en elles-mêmes. Car il ne faut pas qu'une ignorance absolue des secrets du sanctuaire trompe les laïques : cette exactitude minutieuse dans le calcul des mouvements célestes, qu'on leur vante avec raison, n'est point la rigueur vraiment mathématique ; et ce défaut de rigueur absolue ne tient pas à ce que l'on passe de la théorie abstraite au phénomène sensible ; il tient à l'im-

perfection même des méthodes. Quand un problème est trop compliqué pour comporter dans l'état des mathématiques une solution rigoureuse, et qu'on est forcé de recourir à des procédés d'approximation, il faudrait au moins, pour la pleine satisfaction de l'esprit géométrique, que l'on pût assigner rigoureusement, démonstrativement, des limites à l'erreur commise; et c'est ce que pour l'ordinaire l'état des mathématiques ne comporte pas, bien qu'au fond l'on ne doute point de la sûreté de certaines conclusions auxquelles conduit le procédé d'approximation (1). Mais on ne contracte pas impunément l'habitude de pécher, même véniellement; et jusque dans le champ de la pure abstraction, les géomètres du dix-huitième siècle ont montré une disposition à faire trop bon marché de l'absolue rigueur des démonstrations, ce qui a provoqué plus tard un surcroît de rigueur ou de rigorisme.

Ils n'ont pas évité non plus un autre excès. En voyant de quels progrès les mathématiques modernes étaient redevables aux puissantes méthodes d'analyse instituées dans le siècle précédent, ils ont cru d'une manière trop absolue à la supériorité de l'analyse sur la synthèse, c'est-à-dire, pour prendre ces termes dans le sens qu'on leur donne maintenant en mathématiques, à la supériorité des méthodes les plus générales et des signes les plus abstraits sur l'emploi de conceptions, de constructions et d'images plus immédiatement appropriées au sujet qu'il s'agit de traiter. La *Mécanique analytique* de Lagrange restera le chef-d'œu-

(1) Aussi mon illustre ami, M. Dirichlet, me disait-il dans un langage que tous les géomètres entendent: « Celui-là ferait une magnifique découverte, qui *démontrerait* que la distance de la terre au soleil ne peut pas devenir *infinie*. » Cela ne l'empêchait pas de croire *humainement* à la stabilité du système planétaire, et à d'autres propositions de ce genre, telles qu'on les enseigne dans la mécanique céleste. Au besoin même il savait prouver sa foi par les œuvres.

vre de l'analyse ainsi entendue. Cette prééminence accordée au signe sur l'image ou sur l'idée, cette confiance dans la vertu du langage, au point d'en faire non-seulement l'outil, mais en quelque sorte l'artisan de la pensée, ne tenaient pas uniquement à la phase que traversaient alors les mathématiques : elles cadraient avec les dispositions générales des esprits, avec la philosophie régnante. Sur ce point encore il était réservé au siècle suivant de réagir contre des tendances trop exclusives.

— Pendant que les géomètres recherchaient avec soin toutes les causes de perturbation des mouvements célestes, les astronomes de profession s'occupaient de perfectionner leurs instruments de mesure, leurs méthodes d'observation, l'installation de leurs observatoires, et fondaient l'astronomie de précision, qui date du dix-huitième siècle aussi bien que l'horlogerie de précision. C'est le siècle des Bradley, des Maskeline, des Meyer, des Lacaille, c'est-à-dire de ces infatigables travailleurs que le monde ignore et qui bâtissent en silence un édifice indestructible. Aux yeux de l'astronome il importe bien plus d'avoir fixé avec la dernière précision les positions de quelques étoiles choisies pour servir désormais de points de repère sur la voûte céleste, que d'avoir observé les bandes de Jupiter, ou l'anneau de Saturne, ou le retour chanceux d'une comète; et en ce sens l'astronomie du dix-huitième siècle reprend l'antique et pure tradition, un moment dérangée par suite de l'éclat imprévu et du retentissement extraordinaire qu'avaient eus les découvertes, plutôt cosmiques qu'astronomiques, du siècle précédent. Mais cela même montre que les progrès de l'astronomie intéressent médiocrement la philosophie générale, jusqu'à ce que, vers la fin du siècle, la série des découvertes cosmiques reprenne avec le grand Herschel, grâce à un surcroît de puissance donné aux instruments optiques, de manière à nous con-

duire à l'astronomie ou, si l'on veut, à la cosmologie du dix-neuvième siècle.

— La physique expérimentale, l'optique exceptée, n'était point encore ce qu'elle est devenue depuis, une science de précision comme l'astronomie; et ce que le dix-huitième siècle a ajouté aux anciennes branches de la physique peut être ici passé sous silence sans inconvénient : il n'en est pas de même au sujet d'une branche nouvelle de la physique, faite pour exciter l'étonnement du vulgaire aussi bien que la curiosité des philosophes. Car, tandis que l'Académie des sciences de Paris, encore à moitié cartésienne, choisissait pour sujet de prix « la nature du feu », et qu'au château de Cirey, Voltaire et son amie s'apprétaient à concourir, comme pour se délasser de la tragédie et de la métaphysique, des physiciens d'un autre bois, Dufay à Paris, Musschenbrœck à Leyde, Franklin en Amérique, allaient frapper vivement l'attention publique par la singularité de leurs expériences et surprenaient effectivement l'un des plus grands secrets de la Nature; ce qui est rendre au genre humain un service encore plus durable que celui d'arracher « la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans ».

L'antiquité grecque connaissait déjà la propriété qu'a le succin (*ἤλεκτρον*) d'attirer les corps légers quand il vient d'être frotté, et la propriété plus persistante que possède la pierre d'aimant (*μαγνης*) d'attirer la limaille de fer. La découverte de la vertu directrice de l'aimant, l'invention ou l'importation de la boussole avaient, dès le moyen âge, appelé plus particulièrement l'attention des philosophes sur les propriétés de l'aimant ou du barreau aimanté, et au commencement du dix-septième siècle le médecin anglais Gilbert en avait fait l'objet d'un traité spécial : mais, jusqu'au dix-huitième siècle, outre que la cause de ces faits singuliers, anomaux, restait profondément cachée, ils ne

se liaient pas assez pour constituer, indépendamment de toute recherche des causes, un corps de doctrine vraiment scientifique. Car les sens de l'homme sont ainsi faits qu'ils reçoivent de toute part les impressions de la chaleur et de la lumière, tandis que nous manquons de sensations *spéciales*, propres à nous faire distinguer l'état du barreau aimanté qui attire le fer, de l'état du barreau avant l'aimantation, l'état du morceau de succin frotté, de son état avant la friction, et que la foudre même n'apparaît à l'homme que comme l'arme de feu dont dispose une puissance surnaturelle. Il a fallu que la science découvrit ce que, dans d'autres cas, les sens donnent immédiatement, c'est-à-dire l'objet même de l'expérimentation, et qu'elle rendît ses expériences assez intéressantes pour intéresser même le vulgaire, au point d'enrichir la langue commune d'expressions nouvelles. Avant le dix-huitième siècle un orateur *enflammait* son auditoire et ne *l'électrisait* pas; certains regards *charmaient* et ne *magnétisaient* pas. Là une nuance d'expression vient à propos pour rendre une nuance de la pensée, et ici l'allusion à une sorcellerie contemporaine remplace avec quelque avantage l'allusion à une sorcellerie surannée. Car l'attention générale donnée aux phénomènes de la nouvelle physique, en raison de tout ce qu'ils offraient de bizarre ou d'étrange, a eu un résultat digne d'être noté, celui d'enfanter une nouvelle sorcellerie. Au dix-huitième siècle l'astrologie et l'alchimie avaient fait leur temps; il fallait du neuf en fait de merveilleux; et ce qui était pour les uns un acheminement à la découverte de la pile de Volta et de la télégraphie électrique, conduisait les autres au baquet de Mesmer.

— Ne nous occupons ici que de la physique pure. Il en est du morceau de succin après le frottement, du barreau d'acier après l'aimantation, comme du boulet qu'on a chauffé au rouge au point d'en faire une source de cha-

leur et de lumière. La balance la plus délicate n'accuse pour tous ces corps ni accroissement, ni perte de poids; il faut pour les remuer dépenser la même force qu'auparavant. Donc ils n'ont rien gagné ni rien perdu en matière inerte et pondérable. Donc il faut que l'électricité et le magnétisme, aussi bien que la lumière et la chaleur, soient des fluides impondérables et même immatériels, en ce sens qu'ils paraissent privés de cette inertie que nous regardons comme une propriété essentielle de la matière, et qui fait que les particules matérielles exigent pour être mues une dépense de force. Ou bien encore il faut regarder tous les phénomènes de lumière, de chaleur, d'électricité, de magnétisme comme les effets de quelques modifications intimes, de quelques mouvements imperceptibles imprimés aux dernières particules des corps pondérables. Cette dernière hypothèse à laquelle il semblait impossible d'appliquer le calcul, que la physique newtonienne réprouvait pour ce qui concerne la lumière et la chaleur, répugnait encore plus de prime abord à la nature des phénomènes de l'électricité et du magnétisme. Restait donc l'hypothèse des fluides : de sorte qu'après avoir épuisé la ressource de l'extrême subtilité des fluides, de l'extrême ténuité des atomes, pour rendre tolérablement compte des phénomènes déjà si compliqués de la lumière et de la chaleur, il fallait imaginer d'autres fluides infiniment subtils, d'autres atomes d'une prodigieuse ténuité, afin d'expliquer les phénomènes de l'électricité et ceux du magnétisme, dont on entrevoyait déjà les relations étroites avec l'électricité, sans les démêler encore. En se compliquant, en s'accumulant ainsi, les hypothèses perdaient de leur vraisemblance et de leur poids scientifique. On aurait dû reconnaître que leur valeur se borne à relier les phénomènes par groupes naturels, d'après certaines ressemblances de forme qui ne préjugent rien quant au fond des

choses. Cependant, si les théoriciens de l'époque, Dufay, Franklin, Æpinus, Coulomb, ont parfois énoncé de pareilles réserves, en manière de précaution philosophique, on peut dire qu'ils ne les énonçaient que des lèvres et qu'au fond, quand ils parlaient de fluides électriques ou magnétiques, ils croyaient bien à des fluides. Nous avons encore vu le temps où, pour peu qu'on se crût instruit, on avait quelque honte de parler de *chaleur* ; il fallait mettre en jeu le *calorique*. C'était un reste de la physique du dix-huitième siècle ; et moins de confiance dans les idées ou plutôt dans les hypothèses, fait qu'il y a aujourd'hui moins de prétention dans le langage.

— La doctrine « des quatre éléments » fait partie de cet enseignement ou de ce catéchisme donné dans les écoles de prêtres ou de philosophes, qui n'est pas de la science mais qui en tient lieu en attendant l'avènement de la science, et qui lui réserve en quelque sorte ses droits dans l'avenir. Même aujourd'hui cette doctrine ne manque pas de justesse au point de vue du naturaliste : car il est vrai de dire que l'eau était constituée à l'état d'eau, l'air à l'état d'air avec le mélange de vapeur d'eau et d'acide carbonique qu'il offre habituellement, le feu ou la chaleur à l'état de chaleur rayonnante ou diffuse, quand la Nature en disposait comme de trois agents universels, pour amener la succession des périodes géologiques et constituer les milieux où les espèces vivantes trouveraient les conditions et puiseraient les matériaux essentiels de leur organisme. Dans cette genèse du monde, sur laquelle la science actuelle a prise, toutes les autres substances matérielles, prises ensemble, ont à peine un rôle comparable à celui de l'eau, de l'air ou du feu : on n'avait donc pas si grand tort de les grouper, sous le nom vague de *terre*, comme un quatrième élément à joindre aux trois autres. Qu'importent au géologue, au naturaliste, l'existence du *vanadium* ou du *rubi-*

dium, et même celle de l'iode ou du brome? Si la théorie veut qu'ils figurent sur une table chimique au même titre que les principes chimiques de l'air et de l'eau, ce sont des éléments dont il a plu à la Nature de ne faire aucun usage ou de ne faire qu'un usage insignifiant : ce ne sont pas des éléments au sens cosmologique. D'ailleurs la doctrine des quatre éléments n'impliquait nullement l'idée d'éléments irréductibles, foncièrement hétérogènes, incapables de se transformer les uns dans les autres. Bien au contraire, dans les explications reçues, on recourait volontiers à une telle transformation. L'esprit humain est si peu porté à admettre entre les divers principes ou éléments des corps (soit qu'on les compte par unités, par dizaines ou par centaines) une hétérogénéité primitive et essentielle, une irréductibilité absolue, qu'il faut, même aujourd'hui, toute l'autorité de la science pour l'obliger à raisonner comme s'il y croyait, et qu'il saisit avec empressement toute occasion de témoigner que cette créance n'est acceptée par lui qu'à titre provisoire.

Pendant les besoins de l'industrie et des arts, ceux surtout de la métallurgie et de la pratique médicale, durent bientôt amener à distinguer par des caractères très-nets les plus remarquables d'entre ces substances que les philosophes dédaignaient de regarder autrement qu'en bloc. Il fallait épurer les unes, d'ordinaire celles qui offrent les caractères les plus tranchés et les propriétés les plus actives, allier ou associer les autres en proportions diverses. C'était l'objet de la chimie qui, même après les découvertes de Newton, attendait encore un législateur : elle en eut deux, l'un au commencement, l'autre à la fin du dix-huitième siècle, un médecin et un financier, Stahl et Lavoisier.

— Rien de plus ingénieux que la théorie de Stahl. Par suite d'une percussion violente une parcelle de fer devient incandescente et après le refroidissement elle a pris un as-

pect terreux, elle n'a plus cet éclat, ce nerf, cette ductilité, cette cohésion qui donnent tant de mérite au fer métallique : c'est apparemment qu'elle a perdu quelque chose, et cette chose perdue doit être le principe même de la combustion, ce qui, en se dégageant de l'élément terreux, produit l'incandescence. Stahl lui donne le nom de *phlogistique* : la rouille est du fer *déphlogistiqué* ; le fer métallique est de la rouille ou du fer terreux, revivifié par une fixation de phlogistique. Il est vrai que la rouille pèse plus que le fer d'où elle provient, et de là une grave objection. Mais, pourquoi le phlogistique, principe de la combustion, n'aurait-il pas, conformément à l'opinion des anciens sur la nature du feu, une tendance contraire à celle des corps pondérables, de manière à neutraliser une partie du poids des corps pondérables sur lesquels il se fixe ? Il ne manquait à cette théorie que de tenir compte de la présence de l'air au sein duquel la combustion s'accomplit. Il aurait fallu opérer en vase clos, ce qui aurait permis de constater que la parcelle de fer métallique, en augmentant de poids par la combustion, diminue d'autant le poids de la masse d'air au sein de laquelle elle brûle, sauf à restituer cet air absorbé à l'air ambiant, lorsqu'elle repasse à l'état métallique. Le métal, le corps combustible est donc le corps simple, au moins relativement ; la rouille ou le produit de la combustion est un composé de métal et d'air, ou d'un principe pondérable emprunté à l'air. Voilà ce que Lavoisier a démontré avec un art d'expérimentation et une sagacité de critique admirables, en opérant, non sur le fer (les difficultés d'exécution eussent été trop grandes), mais sur le mercure. Il fallait bien se rendre à des preuves si claires, et la nouvelle chimie, la chimie *pneumatique*, comme on l'appelait alors, se trouva établie presque du premier coup sur des bases qu'on ne pouvait raisonnablement contester. Cette grande expérience aurait nécessairement

conduit à la découverte de la composition de l'air, si déjà l'on n'avait su qu'il existe d'autres airs ou d'autres gaz que l'air atmosphérique, et que celui-ci est un mélange de deux airs ou de deux gaz qui diffèrent entièrement par leurs fonctions chimiques, quoique leurs propriétés physiques les plus apparentes offrent la plus grande ressemblance. La force des analogies conduisait aussi à soupçonner la composition de l'eau et bientôt à la constater. On avait ainsi la clef d'une foule de réactions où l'eau intervenait, et la chimie changeait vraiment de face : elle subissait une *révolution*. Pourquoi la chimie qui a fait tant de progrès depuis Lavoisier, et où les théories ont changé si souvent, n'a-t-elle plus eu de révolutions ? C'est que pour expliquer ce phénomène qu'on appelle une révolution, il faut, sur quelque terrain qu'on se place, tenir compte à la fois des idées et des faits, et plus encore des faits que des idées : au lieu que les idées prévalent à la longue sur les faits et les gouvernent, quand il s'agit de progrès ou de développement continu. Mais la découverte de corps tels que l'oxygène et l'hydrogène, de quelque manière qu'on y soit conduit, ne peut pas passer pour une idée : c'est un fait aussi positif que la découverte du cuivre et du fer, dans ces temps reculés où l'homme a appris à traiter les minerais de cuivre et de fer ; ce qui a eu tant d'influence sur la guerre, sur l'agriculture, sur les arts, sur l'ensemble de la civilisation. Et comme l'oxygène et l'hydrogène interviennent sans cesse par leurs réactions chimiques, aussi bien dans le grand laboratoire de la Nature que dans nos laboratoires et dans nos ateliers, il fallait bien que la découverte de l'oxygène et de l'hydrogène amenât un brusque changement, c'est-à-dire une révolution dans la chimie et dans les arts chimiques, en y comprenant même le grand art de diriger les forces productrices de la Nature dans le sens qui nous est le plus avantageux.

— Par cela même que les faits de la chimie pneumatique se multipliaient indépendamment des idées ou des vues théoriques de Lavoisier, la crise révolutionnaire de la chimie ne pouvait manquer d'arriver à bref délai. On n'aurait pas disposé de grandes quantités de gaz oxygène, sans avoir l'occasion d'exécuter la brillante expérience de la combustion du fer dans l'oxygène, et il aurait bien fallu s'apercevoir que le gaz disparaît à mesure que le fer brûle, qu'il se forme un dépôt terreux, puis songer à expliquer par la fixation du gaz oxygène l'excès de poids de la terre ferrugineuse sur le fer brûlé. Il suffisait alors du talent d'un expérimentateur ordinaire, ou plutôt des efforts combinés de nombre de travailleurs, pour retrouver la clef dont Lavoisier ne s'est mis en possession que grâce à la puissance et à la patience de son génie. D'autres exemples nous ont fait voir que telle est à ce qu'il semble, au moins dans nos temps modernes, la loi des grandes découvertes.

On pourrait remarquer aussi que les progrès de la théorie physique de l'électricité, l'invention de la pile de Volta, devaient naturellement conduire, trente ans après Lavoisier, à la révolution de la chimie. Il se serait bien trouvé, on doit le croire, quelque tête assez forte pour passer sans intermédiaire, de la théorie de Stahl à celle de Davy et de Berzelius. Naguère encore, lorsque les idées de Berzelius régnaient en chimie, on aurait admis volontiers qu'en se faisant ainsi trente ans plus tard, la révolution de la chimie se serait mieux faite; qu'en réduisant à une simple primauté cette sorte de domination de l'oxygène, telle que l'entendait Lavoisier, on aurait été conduit de prime abord à des idées plus justes, à une théorie plus régulière, en évitant de donner à quelques erreurs un crédit passager. Mais, dans l'état actuel des connaissances chimiques et de l'ensemble de la philosophie naturelle, on voit au contraire combien il importait de conserver aux

faits dont la chimie s'occupe toute leur indépendance, et que la révolution chimique se fit par les seules forces de la chimie, par la balance et le dosage des éléments pondérables, plutôt qu'en vertu d'une théorie, relativement obscure, de la nature et du mode d'action des agents impondérables ; car c'est par là que la théorie du phlogistique avait péché. Les grands physiciens du dix-septième siècle avaient eu le double mérite, de chercher dans les faits qui nous sont le plus familiers l'explication des phénomènes que l'on rapportait avant eux à des causes mystérieuses, et de soumettre à des mesures, de faire rentrer sous la catégorie de la *quantité* ce qu'on ne distinguait auparavant que par des *qualités*, non susceptibles de détermination précise. Ainsi procède Lavoisier à l'égard de la chimie, en quoi il complète Galilée, Pascal et Newton.

Si l'on fonde la chimie sur l'idée de l'hétérogénéité radicale de diverses substances pondérables, il faudra dire de chacune d'elles ce qu'on vient de dire de la matière en général, et la balance deviendra le grand instrument de l'analyse chimique : analyse *quantitative* et non plus seulement *qualitative*, comme celle dont se contentaient le plus souvent les chimistes avant Lavoisier, lorsque dans les réactions tant de substances se dégagaient à l'état gazeux sans que l'on sût en tenir compte pondéralement. Les réactions purement qualitatives seront désormais reléguées au second plan, du moins jusqu'à ce que le progrès des observations nous apprenne que des corps peuvent différer, même par leurs propriétés chimiques, et conséquemment par leur constitution chimique, quoiqu'ils n'offrent aucune différence dans les proportions pondérales de leurs éléments.

— Rien de plus baroque que le vocabulaire de l'ancienne chimie, formé pièce à pièce, en l'absence de théorie claire et, ce qui est pis, sous l'influence d'une affectation de mystère et de singularité. Il n'était pas nécessaire que

la chimie subit une révolution, pour qu'on sentit le besoin d'en réformer le vocabulaire et d'y appliquer vraiment une nomenclature, en donnant à des corps d'une composition analogue des dénominations analogues. C'est ce qu'avait tenté de faire un compatriote et un ami de Buffon, Guyton de Morveau, dont on peut voir l'essai en ce genre, recueilli par Buffon dans son *Histoire des minéraux*. A cette époque, qui était celle des grandes découvertes de Lavoisier, Guyton dans sa province croyait encore au phlogistique, et Buffon, devenu dans sa vieillesse chimiste à sa façon, ne croyait à rien qu'à ses propres idées. Mais bientôt Lavoisier et Guyton mis en rapport crurent avec raison le moment favorable pour approprier la nouvelle nomenclature à la nouvelle théorie, en opérant une réforme aussi radicale dans le langage que dans les idées. Rien de plus conforme à l'esprit de la philosophie française du dix-huitième siècle, si portée à vanter et même à s'exagérer les avantages de ce qu'elle appelait « une langue bien faite ». Il ne faudrait pourtant pas croire que la nouvelle nomenclature chimique, qui n'est qu'une nomenclature parlée, même lorsqu'on y applique l'écriture alphabétique, soit comme notre numération écrite, comme la langue écrite de l'algèbre, ni même comme la notation atomique imaginée plus tard par les chimistes à l'instar des notations algébriques, un instrument de recherches, de combinaisons et de preuves. Les logiciens du dix-huitième siècle n'en étaient pas à se rendre compte de ce qui établit en réalité la supériorité du signe *idéographique* sur le signe phonétique. Quelques irrégularités dans notre numération parlée n'ont point d'inconvénients appréciables : les mêmes irrégularités dans notre numération écrite en auraient d'énormes. Quels inconvénients trouve-t-on à ce que les chimistes aient conservé le vieux nom d'*ammoniaque*, pour désigner le corps qu'ils regardent comme un composé d'hydrogène et

d'azote en proportions définies? Trouveraient-ils quelque avantage et ne trouveraient-ils pas plutôt une affectation de pédanterie à remplacer l'expression simple de *potasse* par la dénomination composée *oxyde de potassium*? Enfin, faudra-t-il bannir de la langue des chimistes le terme d'*eau*, et mettre à la place *oxyde d'hydrogène*? A chaque modification de la théorie il faudrait refaire la nomenclature parlée ou phonétique, tandis que la notation idéographique s'y prêtera sans le moindre effort. En somme, la nouvelle nomenclature vaut certainement mieux que l'ancienne qui ne valait rien du tout; et l'on peut presque affirmer qu'elle n'aura jamais d'inconvénient assez grave pour nécessiter les frais d'une réforme radicale. Telles sont à peu près les conditions et les limites du succès des innovations radicales, en quelque genre que ce soit.

A tous les points de vue, la révolution scientifique dont nous venons d'esquisser quelques traits, est un des grands événements du dix-huitième siècle, l'un de ceux dont on parlera encore quand tant d'autres événements, accomplis avec plus de fracas, seront tombés dans l'oubli. Par suite de cette révolution, la théorie, la langue, tout a changé soudainement; tout a été refait à neuf, dans le même esprit qui allait présider, bien peu d'années après, à un essai de reconstruction de la société. L'homme de génie à qui revient l'honneur de cette révolution unique en son genre, et qui a ouvert une ère nouvelle pour l'industrie, était destiné à tomber sous le couteau de la révolution politique, sans avoir rien fait qui pût provoquer sa colère et expliquer, sinon justifier, cette cruauté sauvage. Voilà d'étranges rapprochements, et qui sont un motif de plus pour qu'on aime à se rendre compte de ce qu'est au juste la révolution de la chimie au dix-huitième siècle, et de la part des faits et des idées dans une crise de cette nature.

CHAPITRE II.

DU PROGRÈS DES SCIENCES NATURELLES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Voyons maintenant le dix-huitième siècle à l'œuvre, non plus dans les sciences physiques, mais en histoire naturelle et dans ce qu'on a appelé de nos jours la biologie. Ici son rôle grandit encore : il ouvre vraiment aux sciences et à la philosophie des sciences une carrière nouvelle; il entre résolûment dans la voie où les autres siècles le suivront; il prépare les théories qui doivent régner un jour dans les sciences naturelles et se refléter de là, comme d'une position centrale, sur toutes les parties des connaissances humaines. En cela il fait plus que d'accomplir dans telle science particulière une révolution intérieure et pour ainsi dire domestique : il étend son action sur le système entier des sciences, comme pour y changer la balance des forces et y déplacer le centre d'influence. Ce que le seizième siècle a été pour les arts plastiques, le dix-septième siècle pour les sciences mathématiques, le dix-huitième siècle l'est à sa manière pour les sciences naturelles. C'est l'âge des naturalistes classiques, de ces hommes qui créent la langue de la science, en même temps qu'ils y saisissent les idées maîtresses, et dont le génie peut en embrasser toutes les grandes ordonnances, parce qu'il est encore permis de négliger les détails ou certains détails sans cesser de compter parmi les savants. Si Buffon est un grand peintre

et un grand écrivain, Linnée à sa façon, et avec bien plus d'originalité, ne l'est pas moins. Ses aphorismes rappellent ceux de Bacon pour la concision et l'énergie. Il fait plus que de se créer un style, il crée une langue descriptive, parfaitement adaptée à son objet, dont on ne peut pas dire qu'elle vivra puisque de pareilles langues ne sont pas des langues vivantes, mais qu'on emploiera peut-être encore lorsqu'on aura depuis longtemps renoncé à se servir de la langue cicéronienne. Haller est un poète en même temps qu'un physiologiste, et un bien plus grand poète, Goethe est un créateur d'idées en anatomie. Bonnet et Saussure ont des pages éloquentes; Ramond et Cuvier, par qui le dix-huitième siècle se relie au siècle actuel, méritent d'être appréciés comme écrivains. Tandis que les littérateurs de profession se piquent d'avoir, plus que leurs devanciers, le sentiment des beautés de la Nature, et tâchent d'en tirer des effets inconnus aux vieilles littératures classiques, les amis de la science (et c'est de la science que nous nous occupons en ce moment) comprennent que la description, même scientifique, des grandes scènes de la Nature serait incomplète si l'on n'y tenait compte, parmi tant d'autres caractères, des caractères de beauté et de majesté qu'elles revêtent. *Majestati Naturæ. par ingenium.* L'aspect des pics et des glaciers des Alpes, en face desquels durant des siècles tant de gens d'esprit et de gens instruits ont passé sans y voir autre chose que des pierres et des précipices, captive maintenant le poète comme le naturaliste, et ce qui fait rêver le poète fait penser le naturaliste. Ce qui n'est peut-être chez les littérateurs et au point de vue purement littéraire, qu'une vogue, une mode que d'autres modes remplaceront, répond dans l'ordre scientifique à un progrès accompli, le long d'une route où l'on ne rétrograde point.

— Depuis longtemps on employait les mots d'*histoire*

naturelle pour désigner l'étude raisonnée et méthodique des productions de la Nature, comme si l'on avait senti confusément, et sans bien s'en rendre compte, qu'il y a dans l'objet de cette étude quelque chose qui rappelle l'objet de l'histoire proprement dite. En effet, tandis que les théories du physicien et du chimiste, à plus forte raison celles du géomètre, n'ont rien qui dépende des phases par lesquelles le monde a passé antérieurement à nos études, il n'y a pas un cours d'eau, une chaîne de montagnes, un volcan, un filon, un banc de roche, d'argile ou de sable, un dépôt fossile et surtout une espèce organique, dont l'origine, le mode d'existence et les relations actuelles ne tiennent à des causes, à des faits, à des accidents qui se sont enchaînés ou enchevêtrés historiquement, qui ont certainement une histoire, soit que nous nous trouvions ou non en mesure de déchiffrer cette histoire dans les monuments qui peuvent en rester. Toute cette immense trame historique a nécessairement pour canevas l'histoire même de notre planète, ce qu'on a souvent appelé, mais improprement, l'histoire des révolutions du globe, comme s'il n'y avait de digne d'attention dans l'histoire que les révolutions qui en troublent brusquement le cours régulier. L'apparition et la disparition des espèces organiques, leur mode de distribution à la surface de la terre ont dû certainement se subordonner aux phases que traversait le globe terrestre, de même que la succession des espèces, attestée par les débris fossiles qu'elles ont laissés, fournit les meilleurs caractères pour fixer dans l'histoire du globe la succession des époques. Cette histoire, telle qu'on a pu jusqu'ici la reconstruire, est donc, sous le nom de géologie, la préface ou l'introduction obligée de la vaste histoire de la Nature, de l'histoire naturelle, selon le vrai sens du mot. Pour concevoir nettement l'idée du livre, il fallait au moins en avoir ébauché la préface.

A la rigueur on devrait remonter plus haut encore, et chercher dans la cosmographie sidérale, dans l'histoire du ciel la préface de celle de la terre. C'était bien ainsi que Pline l'entendait, et la même idée inspirait à Kant son premier ouvrage, *l'Histoire naturelle du ciel* (1), qui a ouvert, concurremment avec les *Lettres cosmologiques* de Lambert et surtout avec les découvertes de William Herschel, une ère nouvelle pour l'astronomie. Dans cette manière d'étudier les phénomènes célestes, il s'agit bien moins, comme dans l'antique astronomie, de la détermination des périodes ou des cycles, que de la succession des époques ou des âges.

— Rien de plus étrange que l'ignorance absolue où les hommes se sont obstinés à rester si longtemps au sujet de l'histoire du globe qu'ils habitent. Un jour viendra où l'on ne comprendra plus qu'ils aient cherché si loin des sujets de recherches très-pénibles et de découvertes très-difficiles, tandis qu'ils n'accordaient pas la moindre attention à ce qui s'offrait à eux si aisément, si habituellement, tout en étant si propre à piquer la curiosité. Si la chose ne nous surprend pas davantage, c'est que nous touchons encore au temps où la géologie tenait plus du roman que de l'histoire; où elle portait malheur aux beaux-esprits et aux vrais savants, à ce point qu'un homme tel que d'Alembert regardait Buffon comme « un grand *phrasier* », et que le malin Voltaire imputait aux pèlerins la malice d'avoir porté des coquilles sur les Alpes, tout exprès pour convaincre les bonnes gens de la réalité du déluge.

Nous avons déjà dit les causes d'une telle singularité (livre I, chap. III). Les Grecs ont manqué sur ce point leur éducation et la nôtre; et l'un des caractères éminents

(1) *Allgemeine Naturgeschichte und Theorie des Himmels*, 1755, sans nom d'auteur et dédiée au grand Frédéric.

du christianisme, celui d'être une religion historique, fondée sur les livres et sur les traditions historiques d'une race ou d'une nation choisie, est devenu un obstacle majeur à ce que l'on se tournât vers un genre d'observations et de recherches qui tout d'abord dérangent ou semblaient déranger des traditions consacrées. Voilà comment la géologie, nonobstant les judicieuses remarques de quelques précurseurs, n'a vraiment attiré l'attention publique qu'au dix-huitième siècle, et non sans provoquer, à défaut de censures formelles, beaucoup de contradictions et de répugnances, surtout quand un écrivain tel que Buffon, lu de tout le monde, mêlait à des remarques justes tant d'explications hasardées, romanesques ou prématurées. Au fait, il était bien légitime que les défenseurs officiels des traditions reçues n'y renonçassent qu'à bon escient, sans bruit, et quand les savants se seraient mis d'accord. Tout cela ne s'est vu que de nos jours, parce que la géologie n'a été que de nos jours scientifiquement constituée. Le mérite du dix-huitième siècle n'est pas d'avoir fondé la science, mais d'avoir tout fait pour rendre inévitable et prochain l'avènement de la science.

La science, nous ne saurions trop insister sur ce point, se compose essentiellement de faits et de théories. Or, tandis que les géologues théoriciens du dix-huitième siècle rappelaient par leurs sectes les temps les plus reculés de la philosophie hellénique, et se partageaient en « neptuniens » et en « vulcaniens », plutôt que de s'attacher à concilier, à associer convenablement Vulcain et Neptune, une autre école essentiellement pratique, l'école des mineurs de la Suisse saxonne, l'école de Werner, se piquait de cultiver une géologie purement descriptive, une « géognosie » comme elle disait, où toutes les couches d'un terrain seraient soigneusement étiquetées, caractérisées empiriquement, de manière à fournir à la pratique tous les ren-

seignements qui peuvent la guider, sans risquer d'hypothèses sur les causes physiques qui ont pu déterminer l'ordre de succession des couches et leur imprimer les caractères qui les distinguent. Certes on ne saurait blâmer cette marche circonspecte, ce projet de substituer une bonne « géognosie » à une « géologie » qui ne faisait que de naître et que déjà ses imprudences décriaient. Seulement il faut considérer que cette géognosie si utile au mineur, et qui bientôt devait fournir à la science des données si précieuses, n'aurait vraiment pas mérité le nom de science. Dans un bassin houiller de quelque importance, le plus mince feuillet de houille, qui ne vaudrait pas la peine d'être exploité, porte un nom, a une allure et des connexions déterminées, fait reconnaître un terrain et un étage, sert à guider le mineur dans ses recherches : mais peut-on dire que beaucoup de notions de ce genre composent une science ? En agrandissant l'échelle, en étendant de pareilles notions à de vastes portions de la surface terrestre et même à la planète tout entière, on n'en changerait pas foncièrement la nature. L'anatomie purement descriptive est déjà une science, parce qu'à défaut du fil conducteur de la causalité elle a habituellement le fil conducteur de la finalité ; parce que l'organisme est un système où l'on peut mettre en lumière la raison de l'agencement des parties, de leur structure et de leurs connexions, indépendamment de la connaissance des causes qui ont produit l'organisme, et sans qu'on ait la prétention de deviner l'énigme de la vie. La chimie est une science, depuis qu'elle est assez avancée pour que nous puissions rendre raison des réactions chimiques et les prévoir, quoique l'essence des forces chimiques nous reste cachée. Mais les agents physiques qui ont bouleversé ou remanié les couches superficielles de notre globe ne sont pas pour nous des agents mystérieux : nous les voyons encore à l'œuvre,

à l'intensité près de l'action et des résultats, sans que le principe de finalité puisse, en ce qui les concerne, suppléer au principe de causalité, pas plus pour les faits anciens que pour les faits actuels. En considérant les effets anciennement produits, il nous est donc impossible de ne pas songer aux causes qui ont dû les produire, et une description purement empirique ne saurait sur ce point satisfaire les exigences de la raison et la légitime curiosité de l'esprit humain. Ce n'est pas encore la science, c'est une préparation à la science en attendant mieux.

— Pendant que les travaux retentissants des Réaumur, des Linnée, des Buffon, des Bonnet, des Spallanzani, des Saussure, des Pallas attiraient l'attention générale sur toutes les branches alors connues des sciences naturelles, deux savants modestes, l'oncle et le neveu, s'occupaient à Paris de ranger, d'après une méthode à eux, les herbiers et les cultures du Jardin du Roi; et sans y songer, ils ouvraient aux sciences et à la philosophie des horizons tout nouveaux. Or, ce n'est point par hasard qu'une innovation de si grande portée a débuté par une réforme dans le domaine, comparativement rétréci, de la botanique : pour bien s'en rendre compte il faut pénétrer, plus intimement qu'on n'a coutume de le faire, dans le secret des relations de cette branche de l'histoire naturelle avec l'ensemble des connaissances humaines.

On a dit, non sans de bons motifs, que nous ne jugeons des choses que par comparaison. On a dit aussi que la comparaison des animaux avec l'homme est ce qui nous aide le plus à comprendre la nature de l'homme; et il y a dans cette application spéciale de la maxime beaucoup moins de vérité que dans la maxime même. Mais, si l'homme et l'animal ne sont pas deux termes de comparaison placés de manière à bien s'éclairer l'un l'autre, il en est tout autrement de l'animal et de la plante, de la

zoologie et de la botanique. Ici les analogies sont ce qu'il faut pour mieux faire ressortir les contrastes, et les contrastes sont ce qu'il faut pour indiquer l'importance des analogies. Ici la Nature, sans nous découvrir le secret des principes suprêmes et des causes primordiales, se charge au moins de marquer l'ordre d'importance des caractères ; puisque les caractères communs à l'animal et à la plante doivent passer pour les plus essentiels, pour ceux qui appartiennent fondamentalement à la nature de l'être organisé et vivant, pour ceux auprès desquels il est permis de regarder les caractères différentiels de l'animal et de la plante comme n'étant en quelque sorte que les variations d'un même thème. Quand on examine les choses, on voit en effet que tous les mystères de la vie sont exactement les mêmes pour la plante et pour l'animal : mystère de la génération, mystère de l'origine et de la constitution des espèces, mystère de la coordination harmonique des organes et des fonctions, principe interne de développement sous l'influence des excitations du dehors, lutte contre les causes externes de destruction, d'où la caractéristique des âges successifs, dans l'intervalle de la naissance à la mort. Tout cela a donc en soi, et dans le plan général, bien plus d'importance que ce qui caractérise exclusivement l'animal, et ce qui offre même le plus de disparité dans les diverses provinces du règne animal, comme la réunion ou la séparation des sexes, comme le genre de vie solitaire ou sociale, comme le degré de sensibilité, de motilité, de clarté ou de finesse dans la perception des objets du monde extérieur, et par suite de développement dans les instincts d'amour, de chasse et de proie. On n'est donc pas dans une bonne voie pour raisonner sur les conditions essentielles de la vie, tant que l'attention se concentre de préférence sur les fonctions de la vie animale, telles surtout qu'on les observe chez les animaux les plus rapprochés de l'homme

et chez l'homme lui-même où elles ne cessent pas d'être en connexion intime avec des facultés d'un ordre supérieur et exceptionnel, dont les perfectionnements ne se mesurent pas, à beaucoup près, aux perfectionnements de l'organisme individuel. On juge mieux du plan général quand on se place d'abord sur le terrain où ce qu'il y a de plus fondamental, de plus essentiel, est aussi ce qui attire principalement l'attention, c'est-à-dire quand on étudie d'abord, dans des vues d'ensemble, le règne végétal.

D'où vient le charme qui s'attache à la culture, à l'étude des plantes, à la contemplation des richesses de la végétation, sinon de ce que nous sentons que la vie y circule sous tant de formes sans souffrances qui nous attristent, sans que ce genre de commerce et d'études soulève des répugnances comme celles qui rendent pénibles ou désagréables des études analogues faites sur les animaux, justement parce que leur organisation se rapproche plus de la nôtre ? On fait rarement de l'anatomie en amateur : les femmes se plaisent particulièrement à l'étude, à la culture des plantes, et ne peuvent guère faire de l'anatomie. Ce qu'on a oublié de remarquer, c'est que les mêmes raisons qui déterminent une préférence de goût, motivent une préférence au point de vue de la critique. Combien les philosophes se seraient épargné de divagations, s'ils avaient bien voulu considérer que la vie passe avant les sensations et les idées, que le degré de centralisation des fonctions vitales ne change pas l'essence de la vie ; et que réciproquement, l'abaissement des fonctions vitales ne les rend pas plus aisément explicables par le mécanisme et l'atomisme, n'est pas plus favorable à ce qu'on appelle vulgairement le matérialisme ! Voilà ce que les plantes leur auraient appris ; et faute de bien choisir le point de repère, ils ont raisonné sur les œuvres de la Nature, comme si elle avait tracé son plan à la manière de l'ar-

chitecte qui bâtit un édifice dans le but spécial d'y loger des statues et des tableaux, au lieu de commander les statues et les tableaux pour les faire servir à la décoration de l'édifice.

Il résulte encore de ces explications que le philosophe doit s'intéresser de préférence dans l'étude des plantes à ce que la vie végétale offre de commun avec les autres manifestations de la vie. Il laisse volontiers tout le reste à l'agriculteur et au jardinier, ou au botaniste de profession. Or, dans cette manière de concevoir la philosophie de la botanique et ses relations avec la philosophie générale, il y a une question qui prime et implique en quelque sorte toutes les autres, celle de la classification des espèces. Les scolastiques l'avaient agitée durant tout le moyen âge sans profit réel pour la science, puis les philosophes l'avaient laissé sommeiller : des botanistes l'ont reprise au dix-huitième siècle et en ont donné la vraie solution, sans même se douter de toute la portée de leurs vues.

— La classification des objets naturels a deux buts : celui de les ranger dans un ordre où nous puissions commodément les retrouver et les nommer, et celui d'exprimer le plus fidèlement possible les rapports que la Nature a mis entre eux, rapports qui n'ont pas attendu pour exister qu'il nous prit envie d'étudier ces objets et de leur imposer des noms. De là les classifications *artificielles*, pures créations de notre esprit, et les classifications *naturelles* qui ne sont que l'expression, exacte ou approchée, d'un type placé hors de nous. Celles-là sont effectivement des *méthodes*, en ce qu'elles n'ont d'autre office que celui de nous aider dans nos recherches : celles-là sont le but même de nos recherches et constituent vraiment des *systèmes* qu'il faut prendre tels qu'ils sont, avec les irrégularités que la Nature y a mises, ou avec ce qui passe pour des irrégularités, selon nos habitudes d'esprit. La plus naturelle

des classifications peut être d'un usage incommode, justement en ce qu'elle n'admet pas dans les distinctions cette précision absolue que notre esprit voudrait trouver partout, pour son propre soulagement et à cause de la nature des signes qu'il est forcé d'employer. Réciproquement, les classifications artificielles les mieux imaginées en vue de la commodité de l'usage, peuvent se fonder sur des caractères moins importants, plus instables, et par suite troubler l'économie des rapports naturels.

Les classifications artificielles et naturelles correspondent au *nominalisme* et au *réalisme* des scolastiques. Rien de moins artificiel ou nominal que l'espèce organique; rien de mieux fondé dans la nature des choses indépendamment des lois de notre entendement ou des signes de notre pensée, et en ce sens rien de plus réel. De même que, selon le sens commun, le Nil n'a pas cessé d'exister réellement depuis le temps des Pharaons jusqu'à nous, malgré la fameuse objection du renouvellement incessant des gouttes d'eau, ainsi les espèces de l'ibis et du cynocéphale ont réellement subsisté durant le même laps de temps, malgré le remplacement successif des individus. Une variation séculaire dans le débit des eaux du Nil, une altération séculaire des types spécifiques ne changeraient rien à cette conclusion. Et ce que nous disons de l'espèce s'applique plus ou moins aux groupes de tout ordre qui figurent dans un système de classification vraiment naturelle, à ce point que le groupe supérieur a souvent plus de droits au titre de groupe naturel, que n'en ont les groupes subordonnés. De tels *universaux* ne sont ni des mots, ni de pures conceptions de l'esprit : ils tiennent à l'essence des choses ou à ce qu'il y a de plus secret dans leurs premières origines, et en ce sens le réalisme a pleinement gain de cause.

La classification naturelle ne consiste pas seulement,

comme on le disait d'abord, à tenir compte de l'ensemble des caractères, au lieu de s'attacher à tel caractère à l'exclusion des autres : elle consiste plutôt à se régler sur l'importance des caractères et à juger habituellement de cette importance d'après les changements qui accompagnent, dans l'ensemble de l'organisme, les modifications du caractère dominant. On voit par là comment à une question de classification devaient se rattacher plus tard toutes les théories de morphologie ou d'anatomie comparée. Mais, les comparaisons que nous pouvons établir ne portent pas seulement sur les types parvenus à leur complet développement et sur les espèces actuellement vivantes. L'embryologie nous montre les types organiques passant par une suite de métamorphoses ; l'étude des débris fossiles conduit à restaurer des espèces détruites et qui ont tenu leur rang dans le système des types organiques. L'ordre de succession des flores et des faunes détruites, la distribution géographique de la flore et de la faune actuelles et de celles qui les ont précédées, ne sont pas sans rapports avec la subordination des caractères et les affinités typiques que la classification naturelle a pour objet d'exprimer. Sous quelque face qu'on envisage l'histoire naturelle, l'idée d'une classification naturelle s'impose à l'esprit, elle provoque toutes les recherches et résume toutes les découvertes.

Nous avons dit que la classification artificielle doit être appelée une *méthode* et que la classification naturelle est un *système* : les botanistes de l'école française du dix-huitième siècle, les Jussieu et leurs disciples ont pourtant employé ces dénominations en sens inverse, malgré l'étymologie ; ils ont qualifié de système la classification de Linnée qu'ils rejetaient comme artificielle, et ils ont donné à leur propre classification le nom de méthode naturelle. Cela tient à la philosophie de leur temps, toujours occupée

de vanter la langue, la méthode, l'analyse, et de déprimer la synthèse ou le système.

— L'idée de substituer à des classifications artificielles un système naturel de classification, cette idée, transportée d'abord dans la zoologie, était destinée à pénétrer partout, là même où il ne peut être question d'admettre l'intervention des forces vitales, ni d'expliquer par une descendance généalogique, dans le sens propre du mot, les affinités des types et leur dérivation d'un type primitif : car la subordination, l'enchaînement ou la filiation des causes sont quelque chose de bien plus général que la descendance généalogique. Ainsi le chimiste peut juger, d'après l'ensemble des réactions, de l'importance des caractères distinctifs et de l'intimité des analogies, sauf à en attendre l'explication d'une chimie plus avancée, explication où certainement les puissances de la vie et les accidents de la génération n'entreront pour rien. D'un autre côté, dans des choses où l'intervention d'un principe de vie, toute réelle qu'elle est, n'avait pas encore frappé l'attention, rien n'était plus propre que l'application des principes de la classification naturelle à mettre en relief des analogies trop longtemps inaperçues.

— Pour résumer ces deux chapitres nous dirons que, si l'on compare par leurs côtés scientifiques le dix-septième et le dix-huitième siècles, on trouve qu'au dix-septième siècle les sciences gouvernent la philosophie, et qu'au siècle suivant les sciences sont plutôt sous l'influence d'une certaine philosophie de l'esprit humain, contrairement à la grande maxime baconienne. Ce n'est pas que la série des découvertes s'arrête ou qu'elles aient moins d'importance : quoi de plus capital que les découvertes du dix-huitième siècle en physique, en chimie, en histoire naturelle ! Mais on tâche de les accommoder aux théories reçues, dans ce qu'elles ont de fondamental, plutôt qu'on

ne s'y appuie pour réformer profondément la philosophie des sciences, celle de l'histoire et la critique de l'entendement humain. Il faudra attendre d'une lente fermentation des idées et de l'accumulation des travaux ce que n'a pas donné d'un seul coup la puissance de l'intuition synthétique. Et cependant le génie de Leibnitz avait, il est permis de le dire, deviné toutes les conséquences philosophiques qui peuvent se tirer des découvertes scientifiques du dix-huitième siècle : mais cette divination prématurée avait plutôt fatigué les esprits qu'elle ne les avait éclairés ; l'impulsion venait d'ailleurs et il fallait que le mouvement imprimé s'épuisât. Déjà il était devenu impossible qu'un génie, si grand qu'il fût, maîtrisât le courant : ni Euler, ni Lagrange, ni Lavoisier, ni Buffon n'auraient pu être au dix-huitième siècle ce que Descartes, Newton, Leibnitz avaient été un siècle plus tôt, et peut-être, en ce qui concerne Leibnitz, un siècle trop tôt. Aussi Voltaire écrivait-il à Mairan le 5 mai 1741 : « Franchement, Leibnitz n'est venu que pour embrouiller les sciences ». Au fond, ni Mairan, ni Voltaire, ni Maupertuis l'*aplatisseur de globes*, ni le Suisse Kœnig n'étaient en mesure de juger Leibnitz. Cependant, quoique superficiel et tranchant, le jugement était juste, d'une justesse relative au temps et aux hommes.

CHAPITRE III.

DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Il ne faut pas confondre l'histoire de la littérature philosophique du dix-huitième siècle avec l'histoire de la philosophie au dix-huitième siècle, en ayant égard à la valeur des idées selon le jugement des connaisseurs plutôt qu'à leur notoriété mondaine. C'est un accident digne de remarque que la formation en plein dix-huitième siècle, dans le cercle européen, de trois écoles philosophiques aussi nettement caractérisées, aussi indépendantes dans leur marche, aussi étrangères l'une à l'autre que l'école écossaise, l'école allemande et l'école française. En cela du moins on se croirait revenu aux vieux temps de l'Inde et de la Grèce. Les âges précédents où tous les lettrés d'Europe formaient en quelque sorte une famille et commerçaient entre eux dans une langue commune, ne se seraient pas prêtés à un pareil cantonnement; et de nos jours les nations européennes ont entre elles des rapports trop intimes malgré les diversités d'idiomes, pour qu'elles puissent à ce point s'ignorer ou se méconnaître, même sur le terrain de la spéculation la plus abstraite ou de la controverse la plus technique.

— Il est encore assez singulier que, dans la patrie de Bacon, de Hobbes, de Newton et de Locke, une école

provinciale (car l'Ecosse n'est plus qu'une province) fleurisse de préférence à une école métropolitaine ou franchement anglaise. Il appartient aux critiques d'Outre-Manche de sonder les causes de ce phénomène délicat et d'ailleurs passager, qui n'a d'importance pour nous que le retard qu'il a mis à l'avènement d'un empirisme plus cru, plus tranchant, comme celui que nous voyons dans ce siècle être si en faveur chez les penseurs anglais : apparemment parce que rien ne répond mieux aux qualités foncières du génie anglais, la rudesse et la vigueur ; et parce qu'il faut bien qu'à force de déblayer et de rejeter les dépôts d'origine adventice, le tuf primitif reparaisse. Pour nous autres Français, la philosophie écossaise est une plante que la culture a plus travaillée, qui se ressent davantage des influences littéraires, et moins du voisinage du comptoir ou du laboratoire. Nous sommes frappés surtout des ressemblances de l'école écossaise et de notre école genevoise, ressemblance attestée par la complaisance qu'elles ont mise à se traduire et à se commenter l'une l'autre. En effet, un révérend docteur écossais et un pasteur genevois ont un même fonds d'éducation religieuse et même civile qui doit, lorsqu'ils tiennent la plume et qu'ils traitent de questions spéculatives, effacer bien des nuances provenant de la nationalité.

Peu satisfaits de la facilité avec laquelle Locke donne ses descriptions pour des explications, fiers de la gloire que Newton s'est acquise et a acquise à son pays, les philosophes écossais se proposent de corriger Locke par Bacon, de compléter Bacon par Locke, et de faire dans la « philosophie de l'esprit humain » la réforme attribuée à Bacon, en terre britannique surtout, dans ce que les Grecs nommaient la « physique » et ce qui est pour les Anglais la « philosophie naturelle ». « S'il est un service et un service éminent que les Ecossois aient rendu à la philoso-

phie, dit Jouffroy (1), c'est assurément d'avoir établi, *une fois pour toutes*, dans les esprits, et de manière à ce qu'elle ne puisse plus en sortir, l'idée qu'il y a une science d'observation, une science de faits, à la manière dont l'entendent les physiciens, qui a l'esprit humain pour objet et le sens intime pour instrument, et dont le résultat doit être la détermination des lois de l'esprit, comme celui des sciences physiques doit être la détermination des lois de la matière ».

Hélas ! il n'y a guère en philosophie de propositions établies *une fois pour toutes*, et celle qui proclame le contraste entre les lois de la matière et celles de l'esprit n'est pas même de ce nombre. La prétendue symétrie dont la découverte ferait tant d'honneur aux Ecossais n'est pas mieux établie. Sans doute les matériaux de nos connaissances et de nos idées nous sont fournis, les uns par le rapport des sens proprement dits, les autres par les affections internes de notre sensibilité, d'autres enfin par une faculté supérieure que nous nommons la raison : mais toutes nos facultés fonctionnent de concert et toutes nos connaissances se tiennent. Si le physicien et le naturaliste observent avec les sens, ils observent bien plus encore avec la raison, et l'on ne peut faire usage de la raison et des sens sans une sorte d'observation intérieure du témoignage que la conscience nous donne des impressions des sens et des conceptions de la raison. Toutefois, lorsqu'on emploie le terme d'*observation* dans le langage des sciences, lorsqu'on oppose les sciences d'observation aux sciences fondées sur le calcul et le raisonnement, on entend parler d'une observation régulièrement instituée et méthodiquement poursuivie ; qui arrive à la découverte de faits cachés au moyen des liaisons que la raison conçoit entre ces faits

(1) Préface de la traduction des *Œuvres de Reid.*, p. cc.

cachés et des faits apparents ; et qui non-seulement découvre des faits, mais des lois, en tirant des faits directement observés, ou conclus des faits observés à l'aide du raisonnement et du calcul, plus qu'ils ne pourraient donner sans l'intervention d'un jugement spécial de la raison. En un mot l'on entend parler de cette observation dont Galilée, bien plus que Bacon, doit passer pour le législateur ou pour le grand initiateur. Toute la question est donc de savoir si l'observation intérieure que les Ecossais préconisent, peut être poussée de manière à procurer à une suite d'observateurs sagaces, assidus, patients, dont chacun s'aiderait méthodiquement des travaux de ses devanciers ou de ses émules, non-seulement la solution catégorique d'une multitude de problèmes déjà soulevés, mais encore la découverte d'une multitude de faits dont on n'avait jusque-là nulle idée. Or, la question posée en ces termes est une question résolue. Elle l'est par l'observation même dont on vante à bon droit le mérite, puisqu'une expérience constante nous apprend que cette observation intérieure, cette contemplation solitaire des phénomènes qui se passent dans le secret de la conscience, avec le secours du langage pour tout instrument, n'a jamais rien produit qui ressemble à un corps de doctrine scientifique : et de plus il n'est pas très-difficile de montrer à quoi tient ce résultat ou cette absence de résultats.

— Tenons-nous-le donc pour dit : la philosophie de l'esprit humain ne sera jamais le pendant de la philosophie naturelle. L'école écossaise n'est pas une école de savants, mais de philosophes qui, s'ils sont plus circonspects que d'autres et plus portés à s'abstenir d'explications hasardées, sont aussi et par cela même trop enclins à perdre de vue l'objet essentiel de la philosophie, à savoir la critique, la recherche de l'ordre et de la raison des choses. Écoutons là-dessus le chef de l'école.

« Tout raisonnement s'appuie en dernière analyse sur les premiers principes; et la seule raison qu'on puisse donner des premiers principes, c'est que, par la constitution de notre nature, nous sommes dans la nécessité de leur accorder notre assentiment. Ces principes ne font pas moins partie de notre constitution que la faculté de penser; la raison ne peut ni les créer, ni les détruire... Les axiomes des mathématiciens ne se démontrent point... Un historien, un témoin oculaire ne peuvent rien assurer, si on ne leur accorde pas qu'on peut se fier aux sens et à la mémoire. Il en est de même du physicien; toutes ses recherches sont stériles si l'on ne convient pas avec lui que le cours de la Nature est uniforme est invariable. Quand et comment ai-je acquis ces premiers principes sur lesquels je fonde tous mes raisonnements? C'est ce que je ne sais pas; car je les ai acquis depuis si longtemps qu'il ne m'est pas possible de remonter à leur origine; mais je suis sûr qu'ils font partie de ma constitution, et qu'il ne dépend pas de moi de les rejeter... Si nous sommes dans l'illusion, cette illusion vient de celui qui nous a créés, et elle est sans remède (1)... Ce qu'on appelle le *sens commun*, n'est que l'ensemble de ces principes... La logique attend encore une exposition claire et une énumération complète des principes du sens commun (2)... Il faudrait que ces décisions fussent rédigées et réunies dans un code dont l'autorité fût reconnue par tous les hommes raisonnables (3). »

Ainsi donc Bacon a eu tort de supposer des illusions inhérentes à la constitution de l'esprit humain (*idola tri-*

(1) REID, *Recherches sur l'entendement humain*, ch. V, sect. 7, trad. de Jouffroy.

(2) *Ibid.* ch. VII, conclusion.

(3) *Essais sur les facultés de l'esprit humain*, essai VI, ch. II.

bus), et de penser qu'elles peuvent être corrigées *ex analogia universi* : car, si de telles illusions nous assiègent, elles sont sans remède. Les illusions mêmes qui n'affecteraient que des constitutions individuelles (*idola specus*), sont pour les individus aussi irrémédiables que les autres : car, les principes qui les détruiraient sont autant d'articles du code général que ces individus n'admettent pas et qu'aucune autorité n'a le droit de leur imposer. Ils font schisme et tout est dit. Toute critique de nos facultés les unes par les autres est impossible, toutes ont le même droit à l'infailibilité, tous les articles du code auraient la même sanction ou manqueraient également de sanction ; de sorte que les antinomies, au cas qu'il s'en trouve (et l'on peut montrer qu'il s'en trouve), sont radicalement insolubles. Il faut accorder à l'ignorant que la terre est immobile ; car rien n'est plus contraire au sens commun que de nous croire actuellement entraînés dans l'espace avec une vitesse bien supérieure à celle d'un boulet de canon. Ce que l'un regardera comme un premier principe ou comme un principe de sens commun, n'aura nullement ce caractère aux yeux d'un autre. En un mot, l'école écossaise qui prétend continuer et compléter Bacon, a pris pour maxime fondamentale une maxime diamétralement opposée à l'aphorisme du maître. Aussi, avec tout le talent qu'elle a pu mettre dans les détails, et la sage modération qui l'a préservée des excès choquants, n'a-t-elle abouti à aucune théorie régulière, à aucune classification vraiment scientifique des facultés de l'esprit, à aucune critique de la valeur intrinsèque des faits qu'elle décrit. Cette philosophie qui renonce aux visées de la philosophie, qui ne peut point devenir une science comme elle voudrait l'être, qui ne sort pas du cercle des « vérités moyennes », n'est plus qu'une littérature qui fait son temps, et qui, même après qu'elle a fait

son temps, conserve des droits à l'estime pour les bonnes parties qu'elle contient.

— Nous voyons par la correspondance du grand Frédéric et par les *Lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne*, à quel point la philosophie de Leibnitz, arrangée, commentée, alourdie par le professeur Wolf, occupait les têtes allemandes pendant les deux premiers tiers du dix-huitième siècle : mais la science n'était pas assez avancée pour que l'on saisit bien alors ce qu'elle contient d'idées qui ne périront point ; et à force de ressasser ce qui s'y trouve en fait d'hypothèses arbitraires, on devait finir par s'en lasser. C'est alors que parut, dans un coin de la Prusse du nord, un homme dont Frédéric ne s'occupait guère, et qui pourtant allait exercer sur la Prusse et sur l'Allemagne entière, par des moyens bien différents, cette royauté intellectuelle que Frédéric lui-même décernait à Voltaire. Les idées de ce professeur de philosophie allaient renouveler en Allemagne et dominer pour longtemps la littérature, l'art, l'histoire, la jurisprudence, et même comprendre dans leur sphère d'action les sciences et la politique. Il est vrai que les sciences et la politique se sont plus vite émancipées, et qu'à Berlin les hommes qui les représentent prennent aujourd'hui leur revanche sur les philosophes.

Leibnitz avait été le Platon de l'Allemagne, Kant devait en être l'Aristote, et par lui s'ouvre vraiment une ère nouvelle en philosophie : car il conservera toujours le mérite d'avoir, dans la description du phénomène de la connaissance, marqué avec une rigueur inconnue avant lui la distinction de la forme et du fond, du moule et de la matière, de ce qui vient du dehors et de ce qui tient à la constitution même du sujet doué de la capacité de connaître. « Nulle connaissance en nous ne précède l'expérience et toutes commencent avec elle. Mais, quoique

toutes nos connaissances commencent avec l'expérience, ce n'est pas à dire qu'elles en procèdent toutes; car il peut bien se faire que la connaissance même qui nous vient de l'expérience soit un composé de ce que nous recevons dans les expériences et de ce que produit d'elle-même notre propre faculté de connaître, simplement provoquée par les impressions extérieures... Ceci est la connaissance pure ou *a priori*, et il y a une marque à laquelle on peut distinguer sûrement une connaissance pure d'une connaissance empirique. L'expérience nous apprend à la vérité que quelque chose est de telle ou telle manière, mais elle ne nous apprend pas qu'il ne puisse en être autrement. Premièrement donc, toute proposition qui ne peut être conçue que comme nécessaire, est un jugement *a priori*... Secondement, les jugements de l'expérience ne sont jamais véritablement ou rigoureusement généraux, et ils ont seulement par induction une généralité présumée et comparative... L'universalité empirique n'est qu'une extension *arbitraire* de valeur, concluant d'une valeur donnée dans la plupart des cas à une valeur pour tous les cas... Au contraire, dans le cas où une stricte universalité appartient essentiellement à un jugement, alors cette universalité indique une source particulière pour ce jugement, savoir la faculté de connaître *a priori*... Or, il est très-facile de prouver qu'il y a réellement dans les connaissances humaines de ces jugements nécessaires, universels, dans l'acception stricte du mot... Où en effet l'expérience prendrait-elle sa certitude, si toutes les règles suivant lesquelles elle prouve étaient toujours empiriques, et par conséquent contingentes (1)? »

Certes, voilà un exposé admirable de lucidité et de précision : mais déjà, dans ce que Kant dit de l'induction, l'on

(1) *Critique de la raison pure*, introduction, §§ I et II.

aperçoit le germe d'une erreur ou les premiers indices d'une lacune qui doit constituer le défaut capital de son système. A l'exemple d'Aristote, Kant ne voit dans l'induction qu'une récapitulation logique d'expériences particulières. Tout ce qui va au delà n'étant fondé ni sur l'expérience, ni (à ce qu'il croit) sur la raison, n'est aux yeux de Kant qu'une extension arbitraire, une présomption ou une probabilité sans valeur théorique, et dont il n'a nul souci de scruter l'origine. C'est toujours cette fausse honte ou ce fastueux dédain de la probabilité, dont Kant ne s'affranchit pas plus que ses devanciers, malheureusement pour le progrès de la saine critique en philosophie. Car enfin le principe rationnel de l'induction et de l'analogie est du nombre de ces données de la raison dont Kant parle si bien, qui rendent l'expérience possible, et qui surtout rendent possibles l'interprétation et la discussion de l'expérience. Que si Kant eût entrepris de soumettre à l'analyse cette donnée de la raison, comme il y a soumis les autres, il eût été en possession du critère à l'aide duquel on peut juger de la valeur absolue ou relative, non-seulement des éléments empiriques de la connaissance, mais des autres éléments *a priori* qui la constituent.

— Poursuivons toutefois la série de ses déductions. C'est ici qu'il faut mentionner la distinction lumineuse entre les jugements *synthétiques* et *analytiques*, dont la logique est entièrement redevable à Kant, et qui donne la véritable explication de la fécondité des mathématiques, dans le domaine de la connaissance pure ou *a priori*. A cette fécondité Kant oppose l'impuissance où nous sommes, suivant lui, d'étendre à proprement parler nos connaissances ou d'acquérir des connaissances vraiment nouvelles dans le champ de la spéculation philosophique, où le but de l'esprit ne doit être que de définir et de mettre en ordre les éléments *a priori* de la connaissance, ce qui est l'office

de la « critique de la raison pure ». Son rôle parmi les sciences peut se comparer aux fonctions du magistrat chargé de la police d'une cité; le travail de ce magistrat n'est point, comme diraient les économistes, un travail productif : mais, en prévenant tout désordre et toute usurpation, il seconde les travaux productifs des autres citoyens, et leur imprime la direction la plus avantageuse pour eux-mêmes et pour la cité.

Ainsi le rôle de la critique, d'après Kant, sera purement négatif, et il faut bien qu'il reste tel, puisque Kant entend mettre partout la rigueur absolue des déterminations logiques, et que rien n'est plus selon la rigueur logique que de procéder par voie de limitation, d'exclusion, de négation. Cependant, de même qu'au moyen de l'induction et de l'analogie nous outre-passons légitimement les conclusions logiques et rigoureuses de l'expérience, en cédant à une probabilité si grande qu'elle exclut tout doute raisonnable, de même et à la faveur du même principe, il est permis de croire que nous pouvons, dans le champ de la raison pure, étendre effectivement nos affirmations et nos connaissances. L'induction et l'analogie acquerront ainsi la vertu dont jouissent, suivant Kant, les synthèses ou les constructions idéales du géomètre. Alors la critique philosophique n'est plus nécessairement réduite au rôle négatif que Kant lui assigne. Elle partage le sort de la critique historique qui bien souvent sans doute n'aboutit qu'à des conclusions négatives, mais qui souvent aussi, par l'ordre qu'elle sait mettre dans des débris épars, parvient à reconstruire, sinon avec une certitude absolue, du genre de celle que donnent l'expérience et la démonstration géométrique, du moins avec une haute probabilité, ce que le temps avait détruit, et qui fait accepter ces restitutions par tous les esprits éclairés.

— La plus importante question que nous puissions nous

faire au sujet de ces conceptions ou jugements *a priori*, est assurément celle de savoir s'ils correspondent à la réalité extérieure et nous apprennent quelque chose de cette réalité, ou si l'étude que nous en faisons ne peut aboutir qu'à nous faire connaître la constitution de notre propre intelligence. La réponse de Kant à cette question est dictée par les prémisses déjà énoncées. « Jusqu'ici l'on a cru que toute notre connaissance devait se régler d'après les objets..... Essayons si l'on ne réussirait pas mieux dans les problèmes de la métaphysique en supposant que les objets doivent se régler sur nos connaissances..... Il en est ici comme de l'idée qui servit de point de départ à Copernic, lequel, voyant que l'explication des phénomènes célestes ne marchait pas bien, quand on supposait que les astres se meuvent autour du spectateur, essaya s'il ne vaudrait pas mieux supposer que c'est le spectateur qui tourne, et que les astres sont immobiles..... L'hypothèse d'où nous partons sera fondée, si l'on trouve qu'en admettant que notre connaissance empirique se règle sur les objets comme choses en elles-mêmes, l'absolu ne peut être conçu sans contradiction; tandis que la contradiction cesse si l'on admet au contraire que notre représentation des choses, telles qu'elles nous sont données, ne se règle point sur elles comme sur des choses en elles-mêmes; mais que ce sont bien plutôt ces objets, en tant que phénomènes, qui se règlent sur notre mode de représentation; de manière que l'absolu ne se trouve pas dans les choses telles qu'elles nous sont données et telles que nous les connaissons, mais telles qu'elles sont en elles-mêmes et telles que nous ne pouvons pas les connaître (1) ».

Certes, un lecteur français a bien le droit d'être choqué

(1) Préface de la seconde édition de la *Critique de la raison pure*, passim.

de ce que ce langage technique a d'obscur et de barbare : mais on peut l'expliquer, et il offre un sens parfaitement juste quand on l'entend bien. Oui, il faut accorder à Kant que si l'esprit humain est surpris en contradiction flagrante, par suite du penchant qui lui fait accorder une vérité absolue aux idées qu'il se fait des choses, c'est la preuve convaincante que ce penchant le trompe, et que les choses sont au fond et dans leur essence autrement qu'il ne les conçoit. Déjà l'on pouvait regarder comme très-probable que l'esprit de l'homme n'est pas fait pour atteindre en toutes choses, ni peut-être même en aucune chose, à la vérité absolue, et les contradictions des philosophes attestent assez les faiblesses ou les lacunes de l'esprit humain : mais personne n'avait comme Kant, avec une dialectique aussi serrée que profonde, mis en relief quelques-unes de ces contradictions, et montré qu'elles sont inévitables. Toutefois, de ce que Copernic se serait trompé s'il avait soutenu que le soleil est en repos, d'un repos absolu, s'ensuit-il qu'il se trompât en soutenant contre Ptolémée que le soleil est en repos relativement à la terre? De ce que rien ne nous autorise à affirmer d'un corps quelconque qu'il est actuellement dans un repos absolu, faute de points de repère de la fixité absolue desquels nous soyons sûrs, s'ensuit-il que nous n'ayons aucune raison de nous prononcer sur des mouvements relatifs? Comment, en saisissant si à propos, pour éclairer ses propres idées, l'exemple du vieil astronome son compatriote, n'a-t-il pas remarqué que Copernic n'avait à faire valoir contre Ptolémée que des analogies, des inductions, de grandes probabilités, ce qui aurait suffi pour assurer le triomphe définitif de sa théorie, même en l'absence de preuves d'un autre ordre fournies par les progrès de la mécanique? Pour faire la part de ce qui tient à la nature des choses perçues et de ce qui tient à notre mode de per-

ception, il faut admettre un genre de preuves que Kant excluait, dont sa logique inflexible et formaliste lui ôtait même l'idée, et dont l'omission, laissant la philosophie sans défense contre un scepticisme absolu, devait conduire les successeurs de Kant à ces systèmes dont la hardiesse aventureuse contraste si fort avec les promesses de police sévère et de soigneuse répression de toute entreprise hasardée, que contenait le livre de la *Critique de la raison pure*. Kant s'était proposé de démontrer l'impossibilité de passer légitimement de la description des lois et des formes de l'entendement à des affirmations sur l'essence des choses ; il avait surtout réussi à prouver que l'absolu nous échappe ; et après lui tous les efforts des penseurs allemands ont porté sur ce qu'ils appellent le passage du *subjectif* à l'*objectif*, et sur l'acquisition de l'absolu. On s'est épuisé en analyses toujours subtiles, souvent obscures, pour tirer le *non-moi* du *moi*, pour identifier l'intelligence et la Nature, pour créer le monde par la force de la logique et la vertu des idées. Une pareille réaction s'était opérée au sein du vieux platonisme grec, quand les systèmes alexandrins avaient succédé aux doctrines de la troisième Académie, suspectes d'incliner au scepticisme : seulement l'histoire marche plus vite de notre temps, et le kantisme a parcouru son cycle dix fois plus vite que le platonisme. Il est permis aujourd'hui de considérer ce mouvement comme épuisé, et par suite comme ayant beaucoup perdu de son importance. La marche rapide des sciences ne permet plus aujourd'hui à la philosophie ces excursions prolongées dans les régions qu'on appelle transcendantes, et la force du courant général la ramène sur un terrain plus consistant.

Pour le langage, pour l'expression, pour ce qu'on pourrait appeler le vêtement de la pensée, Kant a bien le cachet du génie allemand : mais, par la tournure per-

sonnelle de son esprit, il est bien moins enclin à la spéculation métaphysique que logicien critique et formaliste. A ce dernier point de vue, ses vrais successeurs ne sont ni Fichte, ni Schelling, ni Hegel, qui continuent le mouvement de la philosophie allemande plutôt qu'ils ne continuent Kant. C'est au dix-neuvième siècle, c'est chez les Anglais qu'on retrouve ces prétentions au perfectionnement de l'ancienne logique aristotélicienne, dans le sens de rigidité exclusive et de formalisme sévère qui est propre au philosophe allemand ; et le *positivisme* de M. Stuart-Mill est plus près du vrai kantisme que l'idéalisme de Fichte ou de Hegel.

— Dans cette esquisse rapide nous ne pouvons guère nous occuper que des chefs d'école, et Condillac personnifiera pour nous la philosophie française du dix-huitième siècle, comme Kant a personnifié la philosophie allemande et Reid la philosophie écossaise. Du reste, on peut être encore plus bref sur Condillac quand déjà l'on a fait connaissance avec Reid et avec Kant, puisque la doctrine de Condillac n'est que l'exagération de la doctrine de Locke, justement dans le sens où les défauts de Locke provoquent la réaction écossaise, et dans les parties où cette philosophie, qu'on l'arrange à l'anglaise ou à la française, paraît si misérable au penseur allemand, venu après Leibnitz, qu'il n'a garde de lui faire seulement l'honneur d'une citation ou d'une allusion directe. Pour nous à qui tant de fierté ne siérait pas du tout, nous choisirons dans la philosophie de Condillac trois points principaux pour en faire l'objet de quelques observations : la doctrine de la *sensation transformée*, le rôle attribué à l'*analyse*, et enfin la théorie des *signes* et du *langage*.

Tout en sachant beaucoup de gré à Locke d'avoir mieux expliqué que ses devanciers les fonctions de l'entendement humain, au moyen des sensations qui nous arri-

vent, de l'attention et des réflexions qu'elles provoquent de notre part, Condillac veut aller plus loin, et la découverte capitale dont il s'applaudit, c'est que l'attention, la réflexion, la comparaison, le jugement, le raisonnement, tout cela n'est encore que la sensation diversement modifiée ou transformée. La découverte en effet aurait du prix, même quand on l'entendrait en ce sens, le seul raisonnable, que dans ces métamorphoses successives la Nature est la magicienne, et que nous ne connaissons pas du tout ses procédés pour passer ainsi d'une forme à une autre. Je m'explique. Les botanistes modernes ont très-bien montré que la stipule, l'écaille, le sépale, le pétale, le nectaire, l'anthère, le pistil, le carpelle, ne sont que la « feuille » diversement modifiée et transformée. Voilà un point acquis à la science ou à la philosophie de la science, et très-digne de curiosité, quoique la cause active de toutes ces transformations reste cachée, et quoiqu'il faille toujours, aussi bien en botanique qu'en jardinage, se garder de confondre un pistil avec une anthère, et l'un ou l'autre organe avec une feuille proprement dite. Il est possible, nous dirions plus, il est probable que la Nature a de tels secrets pour passer, par nuances insensibles, d'une sensation de saveur à une sensation d'odeur, de la sensation du fœtus à celle de l'adulte, de la sensation du mollusque à la sensation telle que l'éprouvent l'animal des classes supérieures et l'homme lui-même, dans le sommeil des facultés d'un autre ordre : de sorte qu'on soit autorisé à regarder tous ces phénomènes comme des phénomènes congénères où, si l'on veut, comme le même phénomène modifié et transformé. Mais Condillac n'envisage point les choses de cet œil de naturaliste : il les voit plutôt en algébriste pour qui la formule concise ou syncopée et la formule développée sont identiques foncièrement et ne diffèrent que par l'expression. Il ne voit pas qu'on ne saurait

passer d'une sensation à une connaissance comme on passe d'une sensation à une autre sensation, d'une connaissance à une autre connaissance. Tout à l'heure, Kant nous montrait bien cette distinction, mais des preuves d'un autre genre feront peut-être plus d'impression sur quelques esprits. Que l'on se donne donc la peine de discuter nos connaissances les plus nettes, les plus développées, les mieux fixées, c'est-à-dire nos connaissances scientifiques, et que l'on retranche ce qui, dans tel ordre de connaissances, tient essentiellement à tel ordre de sensations, de manière que l'abolition d'un ordre de sensations entraînant forcément l'abolition d'un ordre correspondant de connaissances; on sera surpris de tout ce qui pourrait être aboli en fait de sensations, sans altération nécessaire du système de nos connaissances, non-seulement dans les sciences qualifiées d'abstraites, mais en mécanique, en astronomie, en physique, en chimie, etc. Nous l'avons prouvé ailleurs. L'homme serait naturellement insensible à la chaleur et au froid, que les physiiciens auraient pu construire les thermomètres les plus délicats et être aussi avancés qu'ils le sont dans la théorie de la chaleur; de même qu'ils sont parvenus à construire la théorie du magnétisme, quoiqu'aucune sensation *spéciale* ne nous avertisse des changements d'état du barreau d'acier, selon qu'il est aimanté ou qu'il a perdu son aimantation. Les sensations de saveurs, d'odeurs, de couleurs sont pour le chimiste des réactifs souvent commodes, jamais indispensables, qui finalement n'entrent pour rien dans les théories du chimiste, dans la connaissance qu'il a et dans les idées qu'il se fait de la constitution chimique des corps. Ce qu'il sait le moins, ce qu'il ne saura jamais, ce qui est en dehors de toute science possible, c'est précisément le rapport qu'il y a entre la constitution chimique des corps, objets de notre connaissance, et la propriété qu'ils ont

de nous causer telles sensations de chaleur, de saveur, d'odeur, de couleur. Non-seulement les sensations de chaleur, de saveur, d'odeur, de son, mais une foule de sensations tactiles et visuelles, comme la sensation du poli et celle des couleurs, pourraient être entièrement abolies, sans qu'aucune de nos théories physiques, pas même l'acoustique ou l'optique en fût changée ; sans qu'il y eût même d'obstacle insurmontable aux brillantes découvertes dues dans ces derniers temps à la comparaison des spectres lumineux et de leurs raies obscures ou diversement colorées. Car les sons, pour le physicien, seraient encore caractérisés par la durée et l'amplitude des vibrations, et les rayons lumineux par leurs indices de réfraction. Saunderson ne jouissait pas comme nous des bienfaits de la lumière, mais il « savait » l'optique autant qu'homme de son temps pouvait la savoir ; et il lui aurait suffi d'avoir une rétine sensible à la lumière, quoique incapable de discerner les couleurs, pour qu'il fût à la rigueur capable d'inventer par lui-même l'*Optique* de Newton. Au contraire la fameuse statue de Condillac pourrait pendant des siècles « se sentir odeur de rose, odeur de jasmin » et bien d'autres choses encore, sans être capable d'acquérir la moindre des connaissances et des idées qui présentement figurent sur notre bilan scientifique. Nos sensations et nos idées ne sont donc pas deux choses congénères, encore moins la même chose transformée : ce sont deux systèmes fondamentalement distincts, qui se touchent ou s'influencent par quelques points seulement.

Il va sans dire que la prétention de tirer de la sensation tout le système de la connaissance entraîne celui de tirer de la sensation, en tant qu'elle est agréable ou désagréable, voluptueuse ou douloureuse, tout le système de la morale. Ici l'on n'a pas le même moyen de contrôle que tout à l'heure ; car, tel n'accorde à la morale qu'une valeur pu-

rement humaine, qui est bien forcé de convenir que les lois de la physique et de la chimie n'ont pas attendu la présence de l'homme pour régir les phénomènes naturels : mais il y a en revanche d'autres arguments trop connus pour que nous ayons besoin de les rappeler ; et d'ailleurs, ruiner l'une des ailes de l'édifice, c'est déjà fortement ébranler l'autre.

Condillac tenait encore trop de Descartes pour regarder la sensation comme une propriété de la matière, et chez lui la philosophie de la sensation n'est nullement le matérialisme : toutefois, dans un temps où le cartésianisme était à bout de règne, elle tendait à effacer toute différence essentielle entre les facultés supérieures de l'homme et celles qui lui sont communes avec la plèbe animale. Elle favorisait donc, sinon le matérialisme, ce qui en réalité n'offre aucun sens, du moins ce genre de naturalisme égalitaire qui rabaisse la nature humaine, plutôt qu'il ne relève la nature animale. De là les anathèmes qu'on ne lui a pas épargnés quand le jour de la réaction est venu.

— Disons seulement quelques mots de cette glorification de l'analyse, peut-être plus affectée encore chez les disciples que chez le maître lui-même. Que dans ce laboratoire d'idées, qu'on appelle l'entendement humain, l'analyse ait un grand rôle, qui en doute ? Mais il ne s'y fait pas moins de compositions ou de synthèses, et presque toujours les deux opérations marchent de front. Quand le chimiste soumet un corps à ce genre de traitement que nous qualifions d'analyse, parce que le but est de déterminer et de doser les éléments qui entrent dans la composition du corps, il n'y réussit d'ordinaire qu'à la faveur de synthèses successives entre les éléments du corps analysé et ceux des réactifs qu'il emploie. La nutrition et la croissance des êtres vivants, l'élaboration des sucs qui leur sont propres, impliquent un jeu de décompositions et de

recompositions continues. L'école de Condillac a absolument ignoré la nature des jugements synthétiques dont Kant parle si bien, et méconnu le rôle de la synthèse, c'est-à-dire au fond le rôle de l'invention, du génie à ses divers degrés, dans l'accroissement de la connaissance. En voulant, dans sa *Langue des calculs*, montrer que toutes les mathématiques consistent en une suite d'analyses, Condillac a seulement montré qu'il n'entendait pas les mathématiques, ni ce qui fait la vertu d'une méthode de calcul ou d'analyse. La méthode est comme un mécanisme qui ne fonctionne presque automatiquement que parce que l'esprit humain, personnifié dans un inventeur ou dans une suite d'inventeurs et d'auteurs de perfectionnements successifs, a épuisé dans la construction de la machine tout ce qu'il avait à dépenser d'invention ou de synthèse. Il y a des circonstances où l'on va plus simplement et plus économiquement au but, en faisant pour chaque cas particulier sa petite dépense de synthèse ou d'invention : voilà ce qui fait la principale différence des procédés, dans le travail scientifique comme dans le travail industriel.

— Reste la théorie des signes et du langage, où Condillac a le mérite incontestable d'avoir fait ressortir mieux que ses devanciers la nécessité de l'institution des signes pour les opérations de la pensée humaine : nécessité d'ordre physiologique, qui doit tenir d'une part à ce que le travail de la pensée ne peut se faire sans « images » ou sans un retentissement d'impressions sensibles dont le cerveau conserve la trace, d'autre part à ce qu'il faut bien que des images artificielles ou des signes servent ainsi de soutien dans le cerveau à l'idée pure, à l'idée générale ou abstraite à laquelle aucune image ne s'associe naturellement. Il suit de là qu'autant le signe est nécessaire pour travailler sur l'idée acquise et la communiquer à d'autres, autant il est nécessaire que l'idée, au moins « à l'état naissant », précède

et provoque l'institution du signe. Condillac triomphait du chef de la première conclusion, ses adversaires s'emparaient de l'autre, et l'on aurait pu rétrograder ainsi jusqu'aux temps du nominalisme et du réalisme, si la découverte de la linguistique moderne n'avait fait d'une question traitée jusque-là par des arguments scolastiques une question à traiter désormais selon les méthodes de l'histoire naturelle. Quel meilleur moyen en effet de juger de la nature et du rôle des langues, que de voir comme elles se sont graduellement formées, développées, cultivées, corrompues, et comment, tout en conservant les traits primitifs qui témoignent de leur origine et de leur filiation, elles se sont peu à peu assorties à l'état de la civilisation, des mœurs et des idées? Par là on ne sépare point ce qui est inséparable dans toute manifestation de l'activité vitale, la vie dont le principe échappe à l'imagination aussi bien qu'aux sens, et l'organisme qui en est le support et la condition sensible.

Ce n'est pas que, malgré cette simultanéité nécessaire du signe et de l'idée, on ne puisse très-bien reconnaître de quel côté est le rôle actif, de quel côté le rôle instrumental, passif, et souvent même l'obstacle. Car (ce que l'école de Condillac n'a point su démêler) le langage est un système de signes que deux imperfections inévitables rendent essentiellement défectueux. Les signes y sont assujettis à se mettre en ligne les uns à la suite des autres comme les anneaux d'une chaîne unique; et à tout moment nous sentons que cet ordre du langage contrarie l'ordre de nos idées; nous entrevoyons dans les choses des rapports pour lesquels les signes ainsi alignés ne nous fournissent pas d'expression convenable, et qui, faute de signes, restent vagues et obscurs. Souvent nous tâchons d'y suppléer par des signes, par des emblèmes d'une autre nature, par des tableaux synoptiques diversement agencés, sans que, pour

l'ordinaire, ces artifices auxiliaires nous satisfassent pleinement. Loin donc qu'en pareil cas nous soyons redevables de nos idées aux signes et au langage, la pensée va d'elle-même au-delà du signe, et n'est gênée dans ses mouvements, dans ses tendances à l'élucidation et à la transmission, que par le manque d'un signe adéquat.

Autre imperfection : les mots sont comme autant de pièces distinctes ou de marqueterie, avec lesquelles il faudrait copier un tableau, celui de nos idées, où les contours et les couleurs se fondent par des nuances infinies. Pareil problème se résout en arithmétique avec toute l'approximation désirable, puisqu'on y vient à bout, à l'aide de dix caractères seulement, d'exprimer tous les états de grandeur, en nombre infini, par lesquels une chose finie et mesurable peut passer, sauf à négliger ce que l'on juge négligeable, ce qui échappe à nos sens ou ce dont on ne peut répondre dans la mesure, tantôt des millièmes, tantôt des millièmes, etc. Mais, l'artifice qui réussit pleinement dans un cas si simple, n'est pas de ceux qui peuvent se généraliser ; et de là une imperfection radicale de notre logique, en tant que sa structure se moule sur celle du langage, ainsi que l'étymologie l'indique. Plus la langue serait « bien faite », au sens de Condillac et même de Leibnitz, c'est-à-dire plus la valeur de chaque signe, plus l'acception de chaque mot aurait de fixité et de précision, plus cette défectuosité de l'instrument du langage serait sensible. C'est justement en s'éloignant de ce type abstrait que les langues formées par l'instinct populaire, puis travaillées par la culture, acquièrent une plasticité qui fait qu'elles remédient autant que possible, chacune à sa manière et selon son génie propre, à l'imperfection qui se trouve dans la nature même du langage, mais sans jamais la faire, à beaucoup près, entièrement disparaître.

CHAPITRE IV.

DE LA LITTÉRATURE PHILOSOPHIQUE ET DES TENDANCES ANTIRELIGIEUSES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Nous passons de la philosophie à la littérature philosophique, bien plus faite pour agir sur le monde, lequel certainement n'eût pas pris feu à propos de la statue de Condillac et de ses sensations transformées. Toutes les littératures qui vieillissent ont de la disposition à prendre un ton philosophique : comment en serait-il autrement, puisque, dans les langues qui servent à la fois d'étoffe et d'instrument à la littérature, on peut constater, même en l'absence de toute culture littéraire, un travail intérieur d'abstraction et d'analyse, une tendance à substituer l'idée à l'image, à devenir un chiffre, un verbe, une raison parlée, après qu'elles ont perdu, en grande partie du moins, cette plasticité et cette sève qui y entretiennent la circulation et comme le frémissement de la vie.

Grâce à son grand siècle littéraire et à d'autres avantages de position qui augmentaient ses moyens d'influence, la France tenait en Europe le sceptre de la littérature, comme celui du goût et de la mode ; quel usage allait-elle en faire ? Les goûts littéraires sont changeants de leur nature : car, après qu'un genre a atteint la perfection qu'il

comporte et produit des chefs-d'œuvre qu'on ne saurait surpasser, il faut chercher le succès dans la nouveauté. On peut sans médisance avancer que les qualités distinctives de l'esprit français ne créent point en sa faveur une exception à ce principe d'inconstance; et de plus il faut reconnaître que le ton dominant du grand règne, la dignité, la noblesse, le respect de la religion et de l'autorité, n'avaient pu si bien s'établir sous la discipline d'un maître imposant et absolu, et par le concours de circonstances extraordinaires, sans faire jusqu'à un certain point violence aux dispositions naturelles de l'esprit français, telles qu'elles s'étaient montrées auparavant, telles qu'elles se sont montrées depuis. On avait pu en juger pendant la Fronde et durant les vingt dernières années de la vieillesse de Louis XIV; il y avait déjà des signes certains d'une émancipation prochaine. La Régence a encouragé le débordement et la réaction sans mesure dans les hauts rangs de la société : mais des débordements et des excès nuisent toujours à la cause de l'émancipation plus qu'ils ne la servent; et la réaction se serait faite dans la société, par conséquent aussi dans la littérature, aussi bien sous le gouvernement dévot d'un duc de Bourgogne ou d'un duc du Maine que sous un prince licencieux comme le Régent, ou sous un prêtre de Cour comme le cardinal de Fleury. La Cour de Charles II avait été pour l'Angleterre une sorte de Régence; et le relâchement passager des mœurs publiques, bien loin d'avoir en Angleterre les suites que les courtes orgies de la Régence ont eues en France, y a plutôt provoqué une réaction propre à raffermir les vieilles mœurs et les vieilles croyances.

De quel côté l'esprit français, en quête de nouveautés, se tournerait-il d'abord? Ce devait être du côté de l'Angleterre qui venait d'étonner le monde par de grandes tragédies politiques, par l'ascendant qu'elle avait pris en Europe,

par sa prospérité croissante au fort de la lutte qui désolait et ruinait le continent; et qui de plus offrait à qui voudrait en prendre connaissance, toute une littérature originale sous bien des aspects, et à peu près aussi inconnue à nos auteurs du grand siècle que la littérature de l'Inde ou de la Chine. Car le courant de l'imitation avait toujours marché jusque-là du midi au nord. Or, cette littérature d'outre-Manche ne se présentait pas seulement, vu les mœurs et les institutions du pays, comme une littérature de poètes et d'érudits; elle avait déjà noué un commerce intime avec une philosophie, avec une science dont l'Angleterre se montrait fière comme d'une portion importante de la gloire nationale. Il pouvait y avoir des avantages de tout genre à se poser en importateur de ces produits exotiques. Le vif esprit de Voltaire, mis accidentellement en rapport avec l'Angleterre et les Anglais, saisit bien vite cette idée, et son immense talent lui permit d'en tirer un parti extraordinaire. Des œuvres d'une imagination toute française feraient valoir une littérature philosophique présentée sous le couvert de la philosophie anglaise; et le mérite de la manière de philosopher propre aux Anglais s'établirait par leurs brillants succès, aussi bien dans les sciences que dans la politique. Notre plan nous conduit à envisager d'abord l'entreprise par ce qu'on peut appeler ses côtés scientifiques.

— Déjà, grâce à Fontenelle, ce qui se nomme aujourd'hui le travail de vulgarisation des sciences commençait à devenir l'une des branches importantes de la littérature. A l'exemple de ce Nestor des gens de lettres, dont la royauté littéraire, sans égaler à beaucoup près celle de Voltaire, en donnait pourtant un avant-goût dès le temps de la Régence, la plupart des beaux esprits du dix-huitième siècle se piquaient d'entendre la géométrie; et de leur côté les organes des Compagnies savantes se piquaient

de faire de la littérature, dans le genre désormais consacré de l'éloge académique. Voltaire avait la prétention de faire connaître Newton aux Français : prétention d'ailleurs fort exagérée s'il se figurait que, sans son étincelant esprit, la France eût pu rester longtemps dans l'ignorance de la théorie newtonienne, ou la ranger longtemps sur la même ligne que les tourbillons de Descartes, ainsi que cela arrivait quelquefois à Voltaire lui-même, dans ses accès d'irrévérence envers ses propres dieux. Encore jeune magistrat au parlement de Bordeaux et académicien de province, Montesquieu débutait par quelques raisonnements de physique. Des deux rédacteurs en chef de l'*Encyclopédie*, l'un était effectivement un grand géomètre, et l'autre, malgré sa fougue d'imagination, se mêlait un peu de géométrie. De son côté Buffon commençait, en homme du monde qui cherche la réputation et qui n'a pas le don des petits vers, par vouloir faire des mathématiques, puis des expériences de physique, du genre de celles pour lesquelles il convient d'être un homme riche ; jusqu'à ce qu'enfin trouvant sa veine avec la place d'intendant du Jardin du Roi, il fût devenu tout à la fois un grand naturaliste et un grand écrivain, et à ce double titre le plus illustre comme le plus utile des « vulgarisateurs ». Car le monde du dix-huitième siècle a fait un peu comme Buffon : il s'est cru un moment du goût pour la géométrie ; puis il a trouvé avec raison, aux temps de Nollet, de Franklin et de Fourcroy, les « démonstrations » de physique et de chimie plus amusantes ; et en définitive son goût s'est prononcé pour les études d'histoire naturelle, jusque-là à peu près réservées aux médecins praticiens ou amateurs, et dont la vulgarisation, les progrès rapides devaient effectivement exercer l'influence la plus décisive sur la marche ultérieure de l'esprit humain.

— L'une des singularités de l'histoire littéraire du dix-

huitième siècle est l'importance attachée, dans un intérêt de secte ou de parti, à une entreprise comme celle de l'*Encyclopédie*, où l'on ne verrait maintenant qu'une affaire de librairie. En général, la science, la philosophie, la littérature ont peu à gagner à des compilations qui nécessairement manquent d'unité et trahissent, par de grandes inégalités dans l'exécution, l'inégalité de talent et de zèle qu'offre toute réunion nombreuse de collaborateurs. Si des compilations appartenant aux âges de décadence ont fait parvenir jusqu'à nous quelques connaissances des anciens qui autrement se seraient perdues, elles ont en revanche beaucoup aidé à la disparition des œuvres originales qui auraient pour nous bien plus de prix; et en tout cas ces effets, bons ou mauvais, des compilations ne sont plus pour l'avenir à espérer ni à craindre. Le mouvement actuel des esprits, et il en était déjà de même au dix-huitième siècle, vieillit au bout de trente ans les ouvrages de ce genre, de manière à les rendre tout à la fois inutiles et inoffensifs. Cependant les *encyclopédistes* (comme on appelle encore, depuis que tant d'autres encyclopédies ont paru, les auteurs de l'encyclopédie publiée vers le milieu du dix-huitième siècle) étaient bien persuadés, au moins dans les temps de la première ferveur, qu'ils travaillaient à l'érection d'un monument durable. Un but secondaire qu'on ne leur a pas gratuitement prêté, celui de favoriser par la grosseur de la cargaison l'introduction de quelques pacotilles de contrebande, n'aurait pas suffi pour leur donner tant d'entrain. Rien ne montre mieux combien était encore imparfaite l'idée que des esprits, d'ailleurs si distingués, se faisaient de la « vitesse acquise » par la civilisation de leur époque, et de la rapidité des progrès qui devaient en être la suite dans les diverses branches de la science et de l'industrie. Pour s'expliquer leur méprise il faut voir dans les encyclopé-

distes et dans leurs patrons ou leurs adeptes, non plus des savants, mais des philosophes, ou si l'on veut, non plus des amis de la science, mais des gens prévenus en faveur de la philosophie.

— A quel signe bien certain, quoique empirique, pourrait-on démêler deux ordres de spéculations très-distinctes, auxquelles conviennent les noms de science et de philosophie ? A ce que la science chemine d'étape en étape en avançant toujours, en nouant les travaux du jour à ceux de la veille, l'œuvre de la génération actuelle aux œuvres des générations défuntés ; tandis que les philosophes, ceux qui veulent et qui méritent qu'on parle d'eux, trouvent toujours tellement à redire à l'œuvre de leurs devanciers, que le mieux leur paraît être de reprendre les choses par le commencement, l'édifice par la base. A la vérité ils ne manquent pas de promettre qu'en suivant leur plan, et en bâtissant sur la base qu'ils ont assise, on fera de la philosophie une science capable d'avancer à la manière des autres sciences : mais aussi, quand le tour des successeurs est venu, ils ont la même idée de démolir des substructions gênantes pour reconstruire à neuf ; et la philosophie reste la philosophie sans devenir une science, pas plus qu'elle ne devient une religion, un art, une poésie. Il y a de cela des raisons théoriques sur le développement desquelles nous n'entendons pas revenir ici. Remarquons seulement que, s'il faut bien prendre la philosophie comme elle est, avec l'allure qui lui est propre, tant qu'elle reste dans son domaine, les inconvénients commencent à se montrer sitôt qu'elle en sort pour se mêler à des affaires qui ne sont pas les siennes, à plus forte raison si elle s'en mêle avec la prétention de les gouverner. Or, une littérature philosophique est justement une philosophie qui sort de son sanctuaire, de sa grotte ou de sa *laure* pour se répandre dans le monde, pour en régenter la conduite,

pour se mêler de ses affaires et pour y porter tout d'abord l'idée qui l'obsède, à savoir que l'on entre dans une ère nouvelle et qu'avant tout il faut balayer les décombres, secouer les guenilles du passé. Toutes les nouvelles religions regardent les temps qui ont précédé leur avènement comme des « temps d'ignorance », comme le règne du mauvais principe. Il doit en être de même d'une littérature philosophique, d'une philosophie qui pratique la propagande, qui vise à la popularité, quels que soient d'ailleurs les principes qu'elle professe et leur valeur purement spéculative aux yeux de la critique. La philosophie de Kant diffère beaucoup de celle de Locke ou de Condillac et surtout se prête bien moins à une diffusion populaire : mais enfin, si les événements eussent tourné de manière que l'esprit français pût s'emparer à temps de la philosophie de Kant comme il s'est emparé de celle de Locke, pour l'harmoniser, l'assouplir, la vulgariser, il y aurait également trouvé, à cause du point de départ commun à tous les philosophes, de quoi battre en brèche la vieille société. On peut juger, d'après quelques essais tentés de nos jours, mais hors de saison, de ce qu'aurait pu être un kantisme français, venu cent ans plus tôt.

Rien de plus contraire à la vraie notion du progrès que cette idée sibylline d'un ordre tout nouveau,

Novus ab integro sæclorum nascitur ordo,

que tous les réformateurs en philosophie sont portés à embrasser, et qu'une littérature philosophique se donne la mission de répandre. Comment, si la nature humaine ne change pas ou ne change que bien à la longue, concevoir de si brusques changements dans la marche de l'esprit humain et dans les destinées de l'humanité ? Plus on croit fermement au progrès dans l'avenir, plus on doit être porté à reconnaître les progrès accomplis dans le passé, et conséquem-

ment à ne pas regarder le passé d'un œil de dédain. C'est en effet l'idée de progrès ainsi comprise qui doit plus tard tempérer l'amour des nouveautés, sans pour cela éteindre le zèle qui porte les âmes généreuses à seconder autant qu'il dépend d'elles le progrès en tout genre. L'on doit pourtant convenir qu'une passion ainsi réglée n'a plus tout le ressort de la passion, et que l'idée d'une mission extraordinaire, d'une situation singulière et exceptionnelle, est bien plus faite pour monter les têtes et pour précipiter une crise.

Appliquée aux sciences, à l'industrie, à l'économie publique et privée, à tout ce qui se prête le mieux au progrès continu, incontestable et incontesté, l'idée d'une réforme philosophique pousse à attacher une grande importance à des constructions encyclopédiques qui en réalité durent si peu et contribuent si faiblement aux progrès. Ce n'est là toutefois qu'une méprise sans conséquences graves. Il en est tout autrement lorsque la même idée s'applique aux croyances, aux habitudes, aux institutions sociales et qu'elle prépare les esprits à secouer le joug des préjugés, c'est-à-dire à rompre brusquement la chaîne de la tradition pour reconstruire à neuf et de toutes pièces la société : ce qui a été en définitive le grand but et l'effort à jamais mémorable de la littérature philosophique du dix-huitième siècle.

— Tout en insistant sur les caractères du genre, il ne faut pas méconnaître la valeur des caractères qui tiennent à l'espèce. Les principes de la philosophie du dix-huitième siècle étaient précisément ce qui convenait le mieux à un siècle amolli, et à des esprits impatientes du joug. Etablir doctrinalement la métaphysique et la logique de la sensation était l'affaire des gens du métier, des philosophes de profession : les beaux esprits et les gens du monde pouvaient les croire sur parole ou se contenter de donner un coup d'œil à cette partie aride de la nouvelle doctrine. En

revanche la morale de la sensation et la morale du sentiment (deux morales qui se touchent de près et qui sont pleines de condescendance pour les faiblesses de l'humanité) se prêtaient parfaitement à une mise en œuvre littéraire, sur tous les tons et dans tous les modes, quels que fussent précisément le diapason adopté et le choix de la note dominante, dans la gamme sensuelle et sentimentale. Aussi retrouve-t-on partout au dix-huitième siècle, dans les œuvres d'ailleurs les plus disparates, les mêmes prétentions à la sensibilité, à l'intérêt des âmes sensibles : mode qui a duré depuis la jeunesse de Voltaire jusqu'aux jours les plus sinistres de la Révolution, avant que de finir, comme toutes les modes, par le ridicule. A coup sûr les prédicateurs de ces morales-là devaient trouver un public plus disposé à les écouter que s'ils avaient prêché la morale de Zénon ou celle de l'impératif catégorique ; et même il eût été contraire à la règle qu'une littérature affûtée s'inspirât des doctrines qui rehaussent le plus ou qui, si l'on veut, réhaussent trop la nature humaine.

En s'adressant par choix aux âmes sensibles, la philosophie du dix-huitième siècle, conséquente à elle-même, leur propose comme le but social à poursuivre « le bonheur des hommes ». Ce n'est plus là le but du patriotisme antique, encore moins celui pour lequel, suivant la religion, l'homme a été mis sur la terre. Ce n'est pas encore celui que tâcheront de préciser plus tard les sectes démocratiques et économiques ; c'est quelque chose de vague et d'indécis, que l'on peut prendre à volonté dans un sens raffiné ou dans un sens grossier, de sorte qu'il y en ait pour tous les goûts. Tranchons le mot : c'est une idée creuse ou une idée fausse, mise à la disposition des sophistes pour duper les cœurs honnêtes.

— Tout en portant ce jugement sévère sur la philosophie du dix-huitième siècle, et en tâchant de démêler le

principe de ses tendances essentiellement sophistiques, il ne faut pas perdre de vue que la cause principale de ses succès réside toujours dans le besoin réel de changements qu'éprouvait alors la société. La plus profonde, sinon la pire des erreurs spéculatives est de croire que les choses peuvent durer toujours ; la plus regrettable, sinon la plus condamnable des erreurs pratiques, consiste dans l'obstination à soutenir ce qui n'est plus soutenable. Il fallait bien faire disparaître les restes des institutions du moyen âge, qu'alors on appelait gothiques ; il fallait bien abolir des distinctions choquantes, désormais sans utilité ; il fallait bien arriver à une distribution moins inégale des dons de la Nature et des fruits du travail ; il fallait bien qu'on cessât de tyranniser les consciences et d'imposer à la science ou à la philosophie d'autres entraves que celles qui tiennent aux conditions mêmes de la science ou de la philosophie. Les lettrés du dix-huitième siècle, le public qui les lisait avidement, avaient plus ou moins la conscience de toutes ces nécessités de l'époque. Dans cette propagande d'un nouveau genre, le beau rôle était du côté des convertis plutôt que des convertisseurs. Car les convertisseurs mélaient l'ivraie au bon grain, le sophisme au bon sens, ne craignaient pas pour la plupart de caresser les mauvais instincts au profit de l'œuvre commune ou pour les petites habitudes de la vie littéraire, et enfin se voyaient à peu près condamnés par la nature de l'entreprise et les conditions de l'époque à des artifices de langage qui, sans être précisément de l'hypocrisie, vu la transparence des voiles, ne sont pas non plus très-propres à relever la dignité du caractère. Au contraire on ne peut qu'éprouver de la sympathie, aujourd'hui surtout, pour le désintéressement de ces hommes appartenant aux classes heureuses et privilégiées, à qui un vrai désir d'amélioration générale faisait accueillir des idées de réforme, assurément sans qu'ils

prévissent tous les périls auxquels les exposait leur généreuse imprudence, mais avec la presque certitude qu'il devait y avoir pour eux quelque chose à perdre et rien à gagner. Cette confiance dans l'avenir, cette inexpérience du jeu terrible des révolutions, jointe à l'audace des théories et à tous les raffinements d'une vie voluptueuse, est ce qui caractérise le mieux et ce qui singularisera désormais le dix-huitième siècle : car, au point où en sont les choses, la confiance naïve n'est plus de mise, et chacun sait trop bien où chacun veut en venir.

Quant à ces royales protections dont les philosophes du dix-huitième siècle ont aussi été l'objet, et qui font l'un des curieux chapitres de l'histoire politique et littéraire de l'époque, il est plus difficile de les mettre sur le compte d'une philanthropie candide. Les plus fortes de ces têtes couronnées ne faisaient rien qu'en sachant bien ce qu'elles faisaient, avec le sentiment de leurs forces et la conviction que des nouveautés fatales aux pouvoirs caducs peuvent tourner au profit des pouvoirs qui grandissent. Aujourd'hui même, si Frédéric et Catherine revenaient au monde, peut-être trouveraient-ils que, tout compte fait, les philosophes qu'ils honoraient de leur commerce ne les ont pas si mal servis. En tout cas ce commerce est un pur accident, un jeu de princes auquel on ne peut imputer ni la vogue de la philosophie du dix-huitième siècle, ni ses graves conséquences.

— On a dit et redit souvent « qu'un peu de philosophie éloigne de la religion et que beaucoup de philosophie y ramène ». Le mot ne manque pas de profondeur, et il fait assez bien la part des puissances et des insuffisances de notre raison; mais il a de tout autres conséquences que celles qu'on voudrait y attacher quand on le répète. En effet, il est clair que jamais le gros des hommes n'aura beaucoup de philosophie; il faut qu'il en ait un peu ou

qu'il n'en ait pas du tout : de sorte qu'à moins d'une clôture hermétique qui mette obstacle à toute infiltration de philosophie dans les opinions du commun des hommes, il est inévitable que l'action des croyances religieuses s'affaiblisse par suite d'une disposition ou d'une prétention des esprits à faire de la philosophie, c'est à-dire à se montrer supérieurs aux préjugés, à raisonner sur le dogme et sur les observances, à repousser le surnaturel ou le merveilleux. La police sociale peut être en mesure de procurer cette clôture hermétique ou presque hermétique, et le plus sûr moyen pour cela, c'est que la société elle-même se charge de faire sur ce point sa police. Cela vaut bien mieux que des inquisitions et des bastilles. Quand la foule croyante s'éloigne de celui qu'elle soupçonne d'être incrédule comme d'un pestiféré, il est bien difficile que la contagion gagne. Ainsi, ce qui s'est passé en Angleterre montre bien que le mouvement irrégulier du dix-huitième siècle n'avait rien d'absolument nécessaire, puisqu'une réaction religieuse dont les effets durent encore s'opérait au cœur de la nation anglaise, justement quand en France les beaux esprits et les classes supérieures de la société croyaient prendre le ton de l'Angleterre en prenant dans ce qui touche à la religion le ton du scepticisme et de l'ironie. Sans doute l'aristocratie anglaise du dix-huitième siècle n'était pas au fond beaucoup plus dévote que celle de la cour des derniers Stuarts, dont Hamilton a conté les prouesses, ou que celle qui avait tant plu à la jeunesse de Voltaire; et les Hume, les Gibbon, en frayant avec les lettrés français leurs contemporains, n'avaient fait que continuer, avec plus de réserve et de modération dans la forme, comme aussi avec plus de talent et de savoir réel, les attaques livrées à la foi chrétienne par les Tindal, les Collins et les Bolingbroke. Aussi reconnaissaient-ils avec chagrin qu'en même temps leur pays s'engageait dans des

voies toutes différentes (1). Ce qu'ils n'entrevoient encore que d'une manière confuse, ce que les étrangers ne pouvaient pas soupçonner, le progrès du temps l'a mis dans une complète évidence. Un beau jour (ce qui aurait si fort surpris Voltaire) l'Angleterre s'est trouvée la plus religieuse, la plus chrétienne à sa manière des nations de l'Europe. Ses ennemis ou ses détracteurs l'ont même taxée de pharisaïsme. Le vernis d'incrédulité, étendu pour un temps sur les classes supérieures ou lettrées de la société anglaise, est tombé par écailles et le fond de la race a reparu dans ce qui le constitue essentiellement, le sens moral et le sens pratique. La même réaction religieuse a été observée dans l'Amérique anglaise, sous l'empire d'institutions politiquement très-dissemblables (2).

L'utilité des croyances religieuses pour la santé morale de l'individu et pour celle de la nation est chose évidente

(1) « Mais, parmi beaucoup d'autres signes de décadence, la superstition qui prévaut en Angleterre, annonce la chute de la philosophie et la perte du goût. » Lettre de Hume à Gibbon, en date à Édimbourg du 48 mars 1776, rapportée dans les *Mémoires de Gibbon*, t. I^{er}, p. 219 de la traduction française.

« Le danger est passé (celui d'une révolte à Londres fomentée par l'esprit puritain), mais l'impression durera, et le mois de juin 1780 portera à jamais la marque d'un fanatisme farouche et diabolique que je croyais éteint, mais qui subsiste dans la Grande-Bretagne à un degré plus considérable peut-être que dans aucune autre contrée de l'Europe. » Lettre de Gibbon à sa belle-mère, du 27 juin 1780. *Ibid.* t. II, p. 335.

(2) « La constitution américaine, faite il y a cinquante ans, n'admet aucune religion d'État ; elle garantit la tolérance religieuse la plus absolue. La tolérance religieuse existait alors dans les mœurs. Depuis, les prêtres de toute sorte ont acquis une extrême influence; ils ont modifié les opinions de la société, ils l'ont rendue intolérante. . . . Toute carrière serait fermée à un philosophe honnête homme, à ce qu'ils appellent un *infidèle*. Telle est l'exécrable hypocrisie dont la société est empoisonnée, que le nom de Franklin n'y est presque jamais prononcé, parce que Franklin était un infidèle! » *Correspondance inédite de Victor Jacquemont*, t. I^{er}. Lettre à M. Victor de Tracy, septembre 1827.

aux yeux d'un Anglais ou d'un Américain : qu'importent dès lors les raisonnements des philosophes et les subtilités des sophistes ? La sagesse de l'homme d'État s'accordera sur ce point avec les penchants de l'homme privé, avec le bon sens du père de famille ; et quant aux vrais savants, il y aura toujours moyen de s'entendre avec eux, tant les récompenses, les honneurs et la considération publique s'attacheront à ceux qui feront en sorte de concilier les découvertes de la science avec la tradition religieuse !

Nous ne prétendons pas que, même dans de pareilles conditions, la foi religieuse ne puisse à la longue être entamée, et que le travail scientifique d'une part, mais surtout le travail industriel, en irritant ici la soif du gain, en entretenant là de grossières habitudes, ne doivent nuire beaucoup en fin de compte à la culture du sens moral et à l'empire des idées religieuses. Mais cela n'a rien de commun avec la guerre que la philosophie du dix-huitième siècle leur a faite. Il n'était survenu, dans le passage du dix-septième au dix-huitième siècle, ni grande découverte scientifique, ni transformation économique ou industrielle, propre à expliquer un si rapide changement dans la direction des idées et dans l'empire des croyances. Le contraste que nous offrent à cet égard l'Angleterre et la France suffit donc pour montrer que le mouvement irrégulier du dix-huitième siècle ne doit point être imputé à l'une de ces causes générales auxquelles rien ne peut résister. L'Allemagne peut encore offrir un autre terme de comparaison. Dans son mépris pour la philosophie française du dix-huitième siècle et pour toute philosophie sortie de têtes françaises, elle est arrivée aussi, en suivant ses propres voies, aux négations les plus audacieuses, aux doctrines les plus radicalement hétérodoxes en fait de religion. Cependant les populations allemandes de toutes confessions sont restées foncièrement reli-

gieuses par le cœur et dans la pratique, sinon par la tête et en théorie. Il se peut que là aussi on ait à craindre un grand attiédissement : mais dans tous les cas cet attiédissement ne sera venu qu'après que la ferveur philosophique s'était elle-même singulièrement attiédie ; et il ne pourra être mis sur le compte de la philosophie allemande, comme on met l'affaiblissement des croyances religieuses, en France et ailleurs, sur le compte de la philosophie française.

— Quoique la philosophie du dix-huitième siècle ait enveloppé dans ses négations et dans ses sarcasmes tous les dogmes chrétiens, toutes les communions chrétiennes et même tous les sacerdoces et toutes les sectes religieuses, il faut bien reconnaître qu'elle s'attaque par-dessus tout aux dogmes, aux observances, aux institutions catholiques ; qu'elle est surtout, comme on dirait aujourd'hui, « anticléricale » ; et qu'à ce titre elle peut passer pour une sorte de reprise de la réforme protestante, dans les pays où cette réforme avait échoué. Effectivement elle a eu pour résultat pratique d'enlever au clergé catholique ses richesses, son faste, ses prérogatives dans l'ordre politique, sa juridiction dans l'ordre civil, de dissoudre légalement les corporations monastiques, de simplifier l'appareil du culte, de mitiger les observances, de rendre le clergé plus indulgent pour la société et plus sévère pour lui-même, en un mot de procurer à peu près tout ce que voulaient les peuples qui avaient, trois siècles auparavant, écouté les prédicateurs d'un christianisme réformé. C'est une réforme de ce genre qui s'est accomplie en France et qui est en train de s'accomplir dans tous les pays catholiques. En ce sens Voltaire était fondé à se vanter, sinon « d'avoir plus fait en son temps que Luther et Calvin », au moins d'avoir fait autant qu'eux d'une autre manière.

Mais il ne l'entendait pas ainsi, et rien de moins exact

que l'idée, souvent mise en avant, que les philosophes du dix-huitième siècle, Voltaire en tête, n'en voulaient qu'aux abus, ou qu'il aurait suffi de faire disparaître les abus pour calmer leurs colères ; qu'ils n'étaient intolérants que parce qu'ils avaient sous les yeux le spectacle de l'intolérance, et qu'ils ne haïssaient les prêtres que parce qu'ils trouvaient leur doctrine et leur conduite trop en désaccord avec la pure doctrine de l'Évangile. Non, l'aversion des uns, la haine des autres remontaient bien plus haut. Comme l'a dit un judicieux et discret écrivain (1), « le christianisme bien connu est haïssable ou adorable, il est toujours haï quand il n'est pas adoré, et la tolérance qu'on lui accorde ne contredit point cette assertion, si cette tolérance est enracinée dans le mépris ». On en peut dire tout autant de la religion de Jehovah, d'où celle du Christ est issue ; et chez Voltaire la haine des Juifs égale la haine du christianisme. Il ne peut pardonner à une doctrine d'avoir amené la note d'infamie des comédiens et la profanation des restes d'Adrienne Lecouvreur. La philosophie du dix-huitième siècle, présomptueuse, voluptueuse, était trop éloignée de l'adoration pour ne pas s'abandonner à la haine ou au mépris du christianisme. Elle remonte plus haut que Julien ; elle est païenne, non d'un paganisme de la décadence, déjà soumis à l'influence de l'Orient, déjà imbu d'ascétisme et de mysticisme, mais d'un paganisme sensuel, qui flatte les convoitises de la chair et se plaît aux jeux de l'imagination. Ce qui a détrôné les riantes fictions des Hellènes, ce qu'elle appelle le fanatisme et la superstition, ne lui déplaît pas seulement en tant que religion intolérante : cette religion a surtout à ses yeux le tort d'être triste. On aurait beau revenir au christianisme des temps

(1) M. VINET, *Essais de philosophie morale et de morale religieuse*, Essai IV, p. 84.

apostoliques, même révisé et simplifié par un Channing : le voltairianisme ne s'en accommoderait pas mieux que du catholicisme du moyen âge.

— Maintenant, est-ce le cas de reprocher au clergé français du dix-huitième siècle son infériorité dans la lutte? Réduits à une guerre défensive, à une guerre de postes, à des chicanes de terrain, les champions de l'orthodoxie se sont acquittés de leur tâche ingrate comme on pouvait le faire alors, dans les conditions d'une honnête médiocrité, en rhabillant à la moderne les anciens cahiers, en reproduisant et remettant en ordre les vieilles réponses aux vieilles objections, en raillant quelquefois à leur tour, mais non avec le même succès de vogue, les contradictions et les bévues de leurs adversaires. Il fallait attendre, pour reprendre les avantages de l'offensive, un retour d'opinion causé par les malheurs, les scandales et les crimes qui devaient souiller le triomphe des nouvelles doctrines. Tous les torts imputables au clergé français du dix-huitième siècle sont les torts de sa constitution hiérarchique, viciée par les envahissements d'une noblesse de Cour et d'une noblesse de caste. L'aristocratie ne conserve la vigueur du pouvoir que sous la condition d'adopter franchement les hommes nouveaux que recommande l'éminence des talents et des services ; et c'est ainsi que l'Eglise, dans ses beaux jours, a maintenu en face des trônes et des castes héréditaires sa hiérarchie de dignitaires viagers. Cependant, chose singulière, tandis qu'en France l'administration des intérêts politiques et civils passait de plus en plus aux mains du tiers-état, les hautes carrières ecclésiastiques se fermaient de plus en plus aux plébéiens ; et dans l'épiscopat français on compte moins de « parvenus » sous Louis XVI que sous Louis XIV. Les « barbes sales » de Saint-Sulpice, comme dit Saint-Simon, avaient été à peu près mises de côté. En vertu du concordat de François I^{er} et de Léon X, la « feuille

des bénéfices » était devenue pour les rois un département réservé, d'ordinaire étranger à la politique et à l'administration civile, une sorte de département des grâces qu'ils se donnaient le plaisir de répandre sur leurs courtisans et sur leur noblesse, avec l'approbation expresse ou tacite, ou du moins sans l'improbation formelle du directeur de leur conscience. Pourvu en effet que la conscience du chrétien ne fût pas compromise par un choix trop scandaleux, le choix ne semblait pas avoir des suites bien importantes pour le monarque et pour la royauté. Cependant il est clair que, même avec le soin d'éviter le scandale, ce n'était pas le moyen d'avoir un épiscopat investi de toute l'autorité morale que réclame sa haute mission; c'est-à-dire un épiscopat vraiment supérieur par les lumières et les vertus chrétiennes au clergé et au peuple dont il est appelé à gouverner la foi, la discipline et les mœurs. Encore moins était-ce le moyen d'avoir un épiscopat capable de conjurer des périls vraiment extraordinaires. Encore moins cette vieille monarchie, fondée, dit-on, par des évêques, pouvait-elle être soutenue dans sa décrépitude par des évêques choisis de la sorte. L'Eglise gallicane n'avait donc échappé avec ses richesses à la tourmente du seizième siècle que pour voir, dans un temps où toutes les plaies devenaient plus dangereuses, se rouvrir des plaies qui étaient la suite inévitable de ses richesses, et dont elle ne pouvait guérir qu'en perdant ses richesses.

Les novateurs avaient affaire à trois puissances protectrices de l'ordre établi, la royauté, les évêques, les parlements, et entre ces trois puissances il y avait au dix-huitième siècle de continuels conflits. Réuni dans des Assemblées dont ses intérêts temporels étaient officiellement l'objet direct ou même le seul objet, après avoir débattu contre le ministère et la Cour la quotité de son don prétendu gratuit, après avoir vivement protesté contre l'intention

soupçonnée de méconnaître la gratuité ou d'enfreindre les privilèges de l'Ordre, le seul qui eût vraiment encore une représentation dans l'Etat, le clergé ne manquait pas d'y joindre des doléances sur la tolérance dont les protestants commençaient à être l'objet, sur les entreprises des parlements qui portaient la main à l'encensoir, sous prétexte de protéger une secte canoniquement condamnée ou par haine d'un institut dévoué à la bonne cause, enfin sur l'audace croissante d'une secte impie, ennemie de toute autorité. Mais ces doléances, venant de dignitaires si privilégiés, si bien rentés, si peu sévères pour eux-mêmes, se nuisaient mutuellement. L'odieuse législation sur les protestants, qu'on n'avait pu obtenir de Louis XIV qu'en lui déguisant les faits et leurs conséquences, était devenue au bout d'un siècle par trop insoutenable. Beaucoup de prêtres austères et de pieux laïques, sans partager les derniers écarts du jansénisme aux abois, regardaient encore la magistrature comme l'unique rempart contre les entreprises de Rome et le despotisme d'une prélature de Cour. D'un autre côté, lorsque le parlement sévissait contre les philosophes, comme pour justifier ses procédures contre les évêques et son opposition tracassière aux ministres « du seigneur roi », il ne fallait pas s'étonner que les ministres à leur tour usassent de beaucoup d'indulgence envers les gens d'esprit sur qui tombaient les foudres parlementaires.

— La haine et non le mépris avait amené dans ce siècle ce que l'on regardait alors comme la suppression et ce qui n'était en réalité que l'oppression passagère de la fameuse société. Amis et ennemis ont sans doute fort exagéré l'importance d'un tel événement. Croire aujourd'hui que les jésuites, au moyen de leurs collèges et de leurs confessionnaux, auraient été de taille à empêcher la révolution, ce serait afficher une grande fatuité,

si ce n'était plutôt donner une marque de pieuse simplicité. La vérité est que tout succès enhardit, et qu'en voyant tomber sans résistance sérieuse un corps réputé si puissant, les novateurs ont dû être excités à oser davantage : mais les jésuites n'étaient tombés si vite que parce qu'ils sentaient eux-mêmes qu'en perdant l'appui des rois ils perdaient tout, et que l'opinion ou l'amour des peuples ne les soutenaient plus. Encore un peu de temps, et l'appui des rois aurait été pour eux ce qu'il est devenu depuis, une garantie bien faible. Après un roi comme Charles III d'Espagne, devenu par fantaisie personnelle l'ennemi des jésuites, la protection de monarques tels que Charles IV, Ferdinand, Isabelle, n'aurait pas fourni un appui bien solide. Que la favorite en France s'appelât Pompadour ou du Barry, que le ministre fût un duc de Choiseul ou d'Aiguillon, que le roi fût dévot à la manière de Louis XV ou à la manière de son fils et de ses petits-fils, les jésuites ne pouvaient échapper aux orages qui les ont ballottés et qui les ballottent encore.

Il n'en est pas moins singulier que la suppression des jésuites ait été arrachée à la papauté par les couronnes catholiques, par ses dévots fils un moment fourvoyés, les princes des Maisons de Bourbon et de Bragance. Comme l'a fait remarquer le cardinal Pacca dans ses Mémoires, jamais la papauté ne s'était sentie plus faible que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, avant la crise révolutionnaire, lorsqu'il n'était nullement question de lui contester son pouvoir temporel. Malgré quelques cris d'alarme, les princes catholiques ne croyaient point encore leur puissance sérieusement menacée par les idées philosophiques, et ils gardaient au fond du cœur le souvenir des humiliations, des contrariétés que leur avait fait subir durant tant de siècles la puissance des clefs. Leurs traditions domestiques, leurs maximes de cabinet les portaient

à se tenir sans cesse en garde contre les entreprises de Rome et à profiter d'un courant d'opinion pour asseoir une bonne fois leur autorité, de manière qu'il n'y eût plus rien à craindre de ce côté. Joseph II voulait faire, comme il le disait, son métier de roi « et gagner le pain qu'il mangeait ». Dans les pays protestants, les haines religieuses n'étaient pas encore amorties au point de permettre aux hommes d'État d'envisager les rapports avec Rome du point de vue d'une politique conservatrice et d'une diplomatie courtoise. Trop déshabitée de compter avec les peuples, la Cour de Rome elle-même ignorait la juste mesure de ses forces et l'aide qu'elle pourrait trouver en cas de lutte avec les puissances séculières. Il était trop contraire à la nature de ce gouvernement d'abandonner aucune de ses anciennes prétentions, et le malheur ne l'avait pas retrempe au point de lui rendre le courage d'en soutenir héroïquement aucune. Il ne pouvait donc que louvoyer, protester, et par suite se discréditer de plus en plus dans la sphère où prévaut surtout l'idée de la force. Si cette situation qui tenait à des causes générales s'était prolongée, si les conditions spéciales où se trouvait la société française de cette époque n'avaient provoqué ou hâté une crise révolutionnaire propre à réveiller et à rallier toutes les forces conservatrices ou réparatrices de l'ancien ordre de choses, il y a lieu de croire que l'Église catholique, dans tous les pays où elle aurait conservé les caractères extérieurs d'Église établie, aurait peu à peu subi le joug du pouvoir civil : la papauté réduite (comme jadis le califat) à de vains honneurs, n'étant plus qu'une ombre incapable de la protéger contre les exigences de la société civile, contre les entreprises du prince ou de l'État.

CHAPITRE V.

DES THÉORIES POLITIQUES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Chez tous les peuples lettrés les gens qui se piquent de raisonner sont trop enclins à raisonner sur la politique, pour qu'il pût rester aux philosophes du dix-huitième siècle grand'chose à découvrir dans le champ de la politique spéculative; et malgré la chaleur où le mordant du style, leurs écrits auraient passé, comme ceux de leurs devanciers, sans changer beaucoup le train du monde, si trois faits majeurs, trois phénomènes historiques des plus singuliers et des plus remarquables n'avaient effectivement ouvert une ère nouvelle de révolutions et de transformations politiques. On voit bien que nous voulons parler 1° de l'affermissement et du succès éclatant des institutions parlementaires de l'aristocratie anglaise dans le cours du dix-huitième siècle, 2° de l'émancipation de la démocratie anglo-américaine, 3° et de l'effondrement par vétusté de la monarchie capétienne, des ruines de laquelle est sorti le *nouveau régime* français. On ne s'expliquerait pourtant pas les suites qu'ont eues dans le monde entier ces grands événements, si l'on ne tenait compte des idées et des erreurs de l'époque. Or, la grande erreur du dix-huitième siècle, et qui a eu de si graves conséquences, ayant consisté à prétendre faire de la politique avec la raison pure,

avec la logique, il faut, pour entendre ce qui va suivre, que le lecteur veuille bien se prêter à quelques explications dont le but est de rendre sensibles, sans même qu'il soit besoin pour cela des enseignements de l'histoire, la vanité, l'inanité de toutes tentatives de rationalisme politique.

Il y a dans le droit civil des matières qui sont du ressort de la pure raison, aussi bien que la géométrie et l'algèbre : par exemple toutes les règles juridiques qui tiennent à la nature des obligations, les unes divisibles, les autres indivisibles ou solidaires, celles-ci absolues et actuellement exigibles, celles-là conditionnelles ou à terme, ou bien encore les règles qui découlent de l'essence des contrats d'échange, de vente, de louage, de prêt, de dépôt, de nantissement, de société. Ce sont ces règles qui passent d'une législation à l'autre à titre de « raison écrite », et dont on reconnaît généralement l'autorité, même lorsqu'on se croit forcé d'y déroger pour des motifs particuliers. D'autres matières du droit civil, comme ce qui concerne l'état des personnes, le lien du mariage, l'autorité paternelle et maritale, les successions, les modes et les démembrements de la propriété, dépendent des coutumes, des croyances, des mœurs, tiennent à ce qui constitue, pour chaque peuple, la trame de sa vie et de son histoire. Cette distinction reconnue, et elle saute aux yeux, auxquelles de ces matières du droit civil comparerons-nous le droit politique? Il n'est pas bien difficile de trouver la réponse.

On a feint un pacte primitif, un prétendu contrat social par lequel des hommes, jusque-là vivant sans lois et sans police, seraient convenus de former un peuple, de se donner des lois, des chefs, un gouvernement; de manière pourtant (et c'est là le difficile) à ne pas se mettre absolument, eux et leur postérité, à la discrétion du gouverne-

ment établi. Or, il suffit de cette restriction pour détruire tout le parti que le rationalisme voudrait tirer de l'hypothèse qui assimile le lien politique à un contrat de droit civil. Laissons les fictions, les hypothèses d'une cosmogonie fabuleuse ou romanesque, pour aborder l'histoire positive et la réalité. Il n'est effectivement pas sans exemple que des cités, des cantons, des établissements coloniaux rendus à l'indépendance à la suite d'une révolution, d'une insurrection qui a réussi, aient jugé de leur avantage, non-seulement de se confédérer, mais de s'associer ou de s'unir en corps de nation, pour former un État puissant, tout en conservant et en garantissant de leur mieux leur existence individuelle : mais aussi l'on a toujours vu ce mode d'union donner lieu à des débats interminables sur les limites de l'autonomie provinciale et du pouvoir central ou fédéral. Ce contrat d'union se dissoudra-t-il comme une société de commerce au bout d'un temps préfix, ou même avant le terme par le tort grave de l'un des associés, par l'évidence d'une contrariété d'intérêt ou d'humeurs que le temps a amenée ? Point du tout, parce qu'il n'y a ni arbitres, ni juges pour prononcer la sentence et la rendre exécutoire. Quelques-uns des membres de l'union auront beau trouver que le pouvoir central outre-passe ses droits et se montre partial à leur préjudice ; ils auront beau déclarer que ce qui a convenu à d'autres générations, dans des conjonctures tout autres, ne convient plus aux générations actuelles, et qu'ils entendent se retirer de l'association, sauf à demeurer chargés d'une part du passif : le pouvoir central dont l'origine est positivement contractuelle, n'acceptera pas plus ce libelle de divorce, qu'un monarque de droit divin n'acquiesce à la révolte d'une de ses provinces, ou même de toutes ses provinces à la fois. On plaidera de part et d'autre sans pouvoir se persuader ni se convaincre ; on prendra parti

dans les pays étrangers pour les uns ou pour les autres, d'après les sympathies ou les opinions en faveur ; et finalement il en faudra venir à l'*ultima ratio* des rois, qui est aussi celle des gouvernements populaires. Mais, cette raison-là n'est pas celle qu'on a en vue, quand on prétend rationaliser le droit politique.

— Considérons une nation chez laquelle domine l'idée de l'unité nationale et de la centralisation du pouvoir, et où l'on admet enfin sans contradiction le principe théorique que l'autorité du gouvernement émane de la nation gouvernée. Il faudra donc, pour constituer le gouvernement, aller aux voix et compter les suffrages, puisqu'il est par trop évident que la pure raison n'a pas à sa disposition une balance toute faite où elle puisse les peser. Mettons qu'on écarte toute condition de cens, tout ce qui ressemblerait à une démocratie bourgeoise (la *πολιτεία* d'Aristote), pour fonder ce qu'Aristote appelle la pure démocratie : il n'en faudra pas moins fixer au préalable des conditions de capacité, ne fût-ce que des conditions de sexe ou d'âge, régler le mode du vote et surtout prendre l'initiative de la formule (*rogatio*), se charger de la police du scrutin, toutes choses qui peuvent avoir sur le résultat l'influence que l'on sait. C'est-à-dire qu'il faut déjà posséder le pouvoir de fait ou se fonder, soit sur des coutumes établies, soit sur des exemples étrangers, pour mettre en branle la souveraineté populaire et pour donner une apparence de sanction juridique aux faits accomplis. Que si des majorités immenses témoignent nettement d'un courant d'opinion auquel il est convenable et juste que les opinions individuelles se soumettent, peut-on admettre raisonnablement que le sort d'une grande nation tienne à quelques voix de majorité, obtenues à la faveur de l'intrigue et de l'audace des uns, de l'ignorance, de l'apathie et de l'abstention des autres ? Que si la majorité, quoique relative-

ment faible, n'est pas flottante au hasard, et que sa stabilité tiende à des rapports numériques établis entre les diverses classes de la population, qui n'ont pas toutes le même esprit ni les mêmes intérêts, ne faudra-t-il pas que des minorités qui ont (absolument parlant) une valeur considérable, trouvent des garanties contre l'oppression de la majorité? Si la constitution ne les leur donne pas, on retombe dans l'état de guerre; si elle les leur donne, la majorité n'est donc pas souveraine et l'on ne sait plus où placer la souveraineté. Citons à ce propos quelques lignes excellentes que l'on pourrait croire de Platon et qui sont de M. Louis Blanc (1) :

« La souveraineté ne saurait être une affaire d'addition. Un peuple est quelque chose de plus qu'un chiffre. Ce qui constitue véritablement une nation, ce qui fait sa grandeur, ce qui crée sa puissance, c'est ce qu'elle renferme de capacité, d'expérience, de raison, de lumières. La mise en mouvement de ces forces vives, dans l'intérêt de tous, voilà sa souveraineté; et si le suffrage universel mérite qu'on vante son excellence, *c'est parce qu'il fournit, dans certaines conditions données, le meilleur procédé qu'on puisse employer pour faire passer l'administration de la chose publique aux mains des plus capables et des plus dignes.* Une démocratie où la force numérique servirait à annuler l'action de la force intelligente, au lieu de servir à lui confier la direction des affaires, ne serait pas une démocratie : ce serait un despotisme multiple, aveugle et confus, un despotisme fatalement condamné à périr, un peu plus tôt, un peu plus tard, par le suicide. »

En conséquence, tel prétendra qu'il y a des lois antérieures et supérieures à toute loi écrite, à tout pacte constitutionnel; tel autre que la nation a des lois fondamen-

(1) *Lettres sur l'Angleterre*, t. 1^{er}, p. 328. Lettre du 4^{or} janvier 1863.

tales qu'elle ne peut changer; tel autre que le salut du peuple est la loi suprême; tel autre que la république est au-dessus du suffrage universel; c'est-à-dire qu'ils attribueront à leurs propres idées l'autorité qu'ils refusent aux caprices de la majorité et à l'entraînement de la multitude, et que tous au fond se regarderont comme les plus capables et les plus dignes, aux mains desquels il est urgent de faire passer, par le procédé le mieux approprié aux circonstances, l'administration de la chose publique.

D'ailleurs, une fois la constitution votée, comment prouvera-t-on aux jeunes générations qu'elles sont à jamais enchaînées par les votes de leurs aînées? Et si l'on ne peut changer la constitution et le gouvernement qu'en restant dans le cercle tracé par des lois qui émanent justement du pouvoir dont on voudrait se débarrasser, la question ne se retrouvera-t-elle pas posée dans des termes qui excluent toute solution juridique?

D'un autre côté, s'il y a chez l'homme des instincts naturels qui sont favorables à la transmission héréditaire du pouvoir souverain, quoi de plus contraire à la pure raison, à celle qui prétend planer au-dessus des préjugés et des coutumes, que de s'en rapporter au hasard de la naissance pour ce qui touche aux plus grands intérêts d'une nation, et de confier à un enfant, à une femme, à un ignorant, à un maniaque la suprême autorité? Que si, pour parer aux caprices du hasard, on s'attache à dépouiller le monarque de la réalité du pouvoir, comment la raison s'accommodera-t-elle d'une royauté parasite et d'un fantôme de souverain? D'ailleurs les révolutions, les révoltes, les conquêtes viennent fréquemment intervertir cette transmission héréditaire de la souveraineté; de sorte que ce qui avait été dans l'origine un pouvoir usurpé, se pose plus tard et finit même, grâce au succès, par être généralement accepté comme un pouvoir légitime. Or, en vertu de quelles règles

juridiques ou logiques pourrait-on dire quand l'usurpation cesse, quand la légitimité commence? On sait bien que la prescription est « la patronne du genre humain », en matière de droit politique comme en matière de droit civil : avec cette différence, qu'on reconnaît au législateur civil le pouvoir discrétionnaire de fixer empiriquement les délais de la prescription et de planter des bornes là où la nature des choses n'en avait pas mis ; au lieu qu'en matière de droit politique il faudrait chercher un souverain par-delà le souverain, à l'effet de fixer une date à la légitimation du pouvoir. De toutes les manières on retombe dans un cercle de contradictions logiques, pareil à celui où l'on tombe, suivant Pascal, quand on veut définir tous les termes ou démontrer toutes les propositions. Le bon sens pratique a diverses issues, appropriées aux circonstances, pour sortir de ce cercle ; il use de cotes mal taillées, comme on dit, et diversement taillées selon l'occurrence : seulement il ne faut pas confondre ce bon sens pratique des vrais politiques avec la construction *à priori*, avec le droit rationnel qu'invoquent les politiques rationalistes.

— Passons à des considérations d'un autre genre, qui néanmoins conduisent aux mêmes conclusions. La première condition, dans une société vraiment contractuelle, c'est que les charges de la société soient également réparties entre les associés s'ils en partagent également les profits, ou, dans le cas contraire, qu'elles soient supportées par les associés en raison de leur apport social et de leur part dans les bénéfices. Voilà donc sur quel pied il faudrait répartir entre tous les sujets ou les citoyens d'un Etat les charges publiques, l'impôt, le service militaire, les prestations de toute sorte. Ne parlons, pour abrégé, que de l'assiette de l'impôt. S'il ne s'agissait que d'une contribution extraordinaire pour racheter une ville du sac, pour venir au secours d'un canton ravagé, l'idée d'une pareille répar-

tition, si conforme à l'équité, ne manquerait pas non plus de justesse, quoiqu'elle offrit déjà de grandes difficultés d'application, et l'on pourrait au moins dans la pratique en approcher plus ou moins. Que s'il s'agit au contraire de charges permanentes ou ordinaires, c'est l'idée même qui se trouve radicalement fautive, en vertu des lois constitutives de l'équilibre économique, dont nous aurons bientôt à parler. Le législateur peut bien dire à qui il demandera d'acquitter l'impôt, mais non pas sur qui retombera en définitive la charge de l'impôt. En dépit de notre nouveau style officiel, nos contributions restent des impôts et ne sont pas des contributions. Le législateur veut frapper le producteur et il atteint le consommateur, ou réciproquement, dans des proportions qu'il lui est impossible de prévoir et souvent même de déterminer après coup. Le propriétaire d'un immeuble ou d'une rente acquitte l'impôt direct et ne le supporte pas, s'il n'a acheté l'immeuble ou la rente que sur le pied du revenu net, l'impôt défalqué, comme cela ne manque pas d'arriver au bout de peu de temps. Quand les habitudes de la vie ont fixé la dépense nécessaire à l'entretien de l'ouvrier, et quand les conditions de la concurrence ont fixé en conséquence le prix de la journée de travail, toute capitation, tout impôt de consommation est un fardeau qui retombe, au moins en partie, sur d'autres que sur l'ouvrier. Plus le mécanisme économique se perfectionne, en ce sens qu'il fonctionne régulièrement et sans secousses, et que l'impôt produit davantage, rentre plus facilement, moins l'impôt ressemble à une contribution au marc le franc, dans le sens qu'ont en vue ceux qui se proposent pour idéal une idée juridique. Cela ne veut pas dire assurément qu'on doive faire abstraction de toute idée de justice dans l'assiette de l'impôt, ni qu'on ne doive viser à diminuer autant que possible l'inégalité des conditions, par le mode de répartition des charges

publiques comme par d'autres voies : il suffit d'établir qu'on n'y parviendra point en vertu d'une idée juridique, de la nature de celles sur lesquelles se fonde le droit civil.

Quand il s'agit d'une société commerciale ou industrielle, chacun sait ce qu'il faut entendre par le plus grand avantage de la société, lequel ne se distingue point, dans une société de bonne foi, du plus grand avantage de chacun des associés. Il en est tout autrement dans l'ordre politique, destiné à constituer et à maintenir ces grandes individualités qu'on nomme des peuples, des nations, des cités, des Etats. Alors il n'est plus seulement question d'accroître la richesse de quelques-uns, l'aisance du plus grand nombre, de soulager des maux inévitables, d'entretenir une bonne police, d'administrer la justice, de répandre l'instruction, d'encourager les bonnes mœurs, de conserver la santé publique et en moyenne de prolonger la vie. Une nation en corps aime la gloire et cette gloire coûte cher; elle a l'idée d'une mission à remplir et elle s'y dévoue; elle aime à s'occuper de la chose publique; elle est fière de sa liberté politique, dût cette liberté être inséparable d'agitations qui causent des dommages réels et de pénibles sacrifices. Il y a là matière à de beaux mouvements oratoires, à d'intéressantes controverses, mais point du tout à des démonstrations, à des constructions de la raison pure. Tant pis pour le géomètre qui cherche des démonstrations dans une tragédie, et tant pis pour l'humanité si jamais le mécanisme social se perfectionne au point qu'il n'y ait plus à étudier et à admirer dans la société qu'un mécanisme. Mais alors on ne s'occupera plus de donner une théorie rationnelle de la politique, puisqu'il n'y aura plus de politique.

— En général, les auteurs de semblables théories se sont bien plus occupés de classer des formes que de distinguer des forces; ils ont fait de l'anatomie plutôt que de la physiologie politique; et pourtant les formes ont ici bien

moins d'importance que la nature des forces mises en présence et par conséquent en conflit. Quand il est question d'une machine construite de toutes pièces, pour exécuter quelque merveille de notre industrie, ce qui excite à juste titre notre curiosité et notre intérêt, c'est le mécanisme, c'est l'outil qui fonctionnera de la même manière, quelle que soit la nature du moteur : chaleur, électricité, force animale, action de l'eau ou du vent. Que s'il s'agit au contraire d'un être chez lequel le principe de vie intervient dans la formation même ou dans le développement de l'organisme, de manière à approprier à une même fin, à une même fonction, des pièces organiques de provenances diverses, la nature de la force sera bien plus à considérer que l'agencement des pièces.

— Si l'on veut qu'un gouvernement ne devienne pas oppressif ou fantasque, qu'il n'aboutisse pas au despotisme d'un homme ou d'une Assemblée, ou à la tyrannie populaire, la pire de toutes parce qu'elle est la plus aveugle, le bon sens dit que ce gouvernement doit être modéré, tempéré par un certain balancement de prérogatives ou de pouvoirs qui se contiennent et se limitent respectivement. De là l'idée de fixer leurs attributions, leur compétence, leur procédure par un règlement ou une constitution écrite, en y ajustant tous les droits et tous les rapports avec un tel art qu'on ne puisse, à ce qu'il semble, manquer d'obtenir ce tempérament tant souhaité. Mais, c'est demander à l'idée abstraite du droit plus qu'elle ne peut donner; et l'expérience est là pour nous apprendre que la machine ainsi artificiellement montée ne tarde pas à se détraquer ou à se briser, par un défaut de concours qui doit ramener le despotisme de celui des pouvoirs que les circonstances favorisent, s'il ne trouve dans les habitudes, dans les mœurs, dans les croyances, dans les préjugés vivaces de la nation quelque chose qui l'oblige effective-

ment à une transaction. C'est du tempérament même de la nation, du balancement de ses instincts et de ses passions, non de l'ajustement des pièces de la machine politique, ou, pour tout dire, des traits de l'âme et non de ceux du corps, qu'il faut attendre cette modération dans la force, qui est la sauve-garde de l'organisme politique.

— Le temps, on en a mainte fois fait la remarque, est l'indispensable condition pour la formation, pour le développement d'une constitution politique; et toutes celles que l'on improvise, que l'on construit de toutes pièces, n'ont qu'une durée éphémère, ne valent guère plus, selon Carlyle, que la feuille de papier sur laquelle on les écrit. Quand il s'agit de la construction d'une machine, d'un édifice, il faut encore du temps, mais on peut disposer de telles ressources qu'on abrège presque à volonté le temps nécessaire, au lieu que le jardinier, le cultivateur, l'éleveur sont bien obligés d'accepter les conditions de temps, comme la Nature les impose. Si les générations humaines se succédaient avec plus de rapidité ou de lenteur, il faudrait moins de temps ou il en faudrait davantage, toutes choses égales d'ailleurs, pour enraciner une constitution politique, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de l'indiquer (livre I, chap. VIII), en tâchant de définir le sens historique du mot de *siècle*. Faute de tenir compte de notions si simples, les uns croient qu'on peut se passer de temps et bâtir une constitution comme on bâtirait un palais; ils font de l'architecture et s'y complaisent. Les autres ne tiennent compte que du temps; et au lieu de conclure de la longue durée d'une institution à sa caducité probable, ils en concluent qu'elle doit durer toujours et prennent en haine quiconque se croit forcé d'en avouer la caducité. C'est une autre manière de faire de l'architecture à contresens, en raisonnant sur un organisme vivant comme on raisonnerait sur un appareil inerte, capable de durer indé-

finiment pourvu qu'on apporte à sa conservation les soins nécessaires. Ceux-là s'imaginent qu'on peut gouverner les hommes par la seule vertu de leurs maximes abstraites, sans égard aux plis pris ni aux dispositions congéniales : ceux-ci supposent qu'il suffit d'invoquer la prescription, nonobstant les changements que le cours du temps a apportés dans les habitudes, les besoins et les idées.

De là cette autre conséquence, que les nations font leurs gouvernements, plutôt que les gouvernements n'ont la vertu de pétrir les mœurs et le tempérament des nations. Sans doute il peut arriver qu'un individu soumis pendant assez longtemps à un détestable régime s'étiole et dépérisse malgré la vigueur native de son tempérament, ou qu'une excellente éducation triomphe de quelques défauts naturels de caractère : on accordera pourtant que cette influence extérieure de l'éducation ou du régime imposé est d'ordinaire bien moindre que l'effet du naturel qui, suivant le proverbe, revient toujours ou épie sans cesse le moment de revenir. De même pour les nations qui ont leur naturel comme l'individu, et qui, dans la longue durée de leur existence, ont bien plus d'occasions de se soustraire à l'empire des causes accidentelles.

— Cependant toutes ces remarques s'appliquent au passé bien plus qu'à l'avenir. Quand le passé a perdu son prestige, quand les antiques traditions ne sont plus qu'un souvenir à demi effacé et que les vieilles institutions politiques ont disparu, quand l'état de la société ne laisse plus à des préjugés, à des croyances nouvelles le temps de s'enraciner, il n'en faut pas moins que la société subsiste et qu'elle s'arrange pour avoir, avec le moins d'intermittence possible, un gouvernement régulier auquel tous les services publics se rattachent, un échafaudage politique doué, l'on doit malheureusement le reconnaître, de moins de solidité intrinsèque que chacune des pièces qu'il relie,

mais pourtant bien utile encore et même indispensable pour les relier et les mettre à même de se soutenir les unes les autres. La preuve en est que tout le monde sent la nécessité de le remplacer au plus vite, avec ce qu'on a sous la main, dès qu'il vient à crouler. Remarquons bien que si l'on cherche vainement à asseoir la politique sur des bases purement rationnelles, cela même prouve que, dans un ordre de choses où la raison prévaut sur les précédents historiques et sur les habitudes acquises, il s'agit plutôt d'avoir un gouvernement quelconque, une force politique quelconque, que de discuter sur le mode d'application de cette force ou sur le mécanisme gouvernemental. Le gouvernement qu'on institue ou qui plus ordinairement s'institue, périra par l'exagération de son principe, par le vice de sa conformation originelle, par la maladie dont il apporte le germe en naissant ; on peut en être sûr d'avance, et cela est certes très-fâcheux, mais inévitable. Il importe encore plus que tant d'autres services publics, judiciaires, financiers, administratifs, qui datent de bien plus loin, qui n'apportent pas en naissant de pareils germes de destruction, qui comportent au contraire une amélioration progressive, souffrent le moins possible, soient le moins possible gênés dans leurs progrès ultérieurs par les excès ou les intermittences de la force politique : excès qu'une civilisation en progrès (on en a malheureusement l'expérience) ne modère pas comme on devrait s'y attendre ; intermittences que la sagesse des peuples ne paraît point capable de prévenir, mais dont il lui est au moins donné d'abrèger la durée.

Lorsque les sociétés en sont là, on peut bien dire que l'ordre politique n'est plus fondé sur l'idée du droit, et qu'en ce sens le règne du droit est passé ; mais ce n'est pas pour cela, comme on est trop souvent tenté de le dire, le règne de la force. Une force brutale que la raison condamnerait, annoncerait un état révolutionnaire, serait une

cause de perturbation politique ou d'intermittence de gouvernement, mais ne constituerait pas un gouvernement ou un ordre politique. A la force du moment appartient, si l'on veut, la désignation, la proposition, l'initiative : rien n'est encore fait sans la ratification expresse ou tacite de la raison publique qui pèse les inconvénients et les avantages, en tenant compte surtout du besoin le plus pressant, celui d'avoir un gouvernement. La raison exclut certains gouvernements sans pousser ses prétentions jusqu'à vouloir faire le gouvernement : comme jadis les grandes puissances catholiques avaient le droit d'exclure des candidats à la papauté, sans qu'on leur reconnût le droit de faire le pape. Ce droit d'exclusion, ce rôle en quelque sorte négatif de la raison se retrouve dans une foule de cas où la raison ne peut intervenir positivement et directement ; d'où la forme négative que Leibnitz avait donnée à son principe « de la raison suffisante », pour en faire un principe de démonstration rigoureuse. Il faut bien se garder de confondre ce *veto* de la raison, cette raison négative qui est un principe de conservation, avec la dissection logique des principes de gouvernement, laquelle aboutit toujours, comme on sait, à détruire l'objet disséqué. Quest-ce que l'esprit conservateur en politique, sinon la patience à supporter les inconvénients d'un gouvernement, tant que ces inconvénients sont peu de chose en comparaison des maux qu'entraînerait selon toute vraisemblance son renversement, ou tant qu'il n'y a pas « de raison suffisante » pour changer de gouvernement ? Et cependant il suffit que l'opinion publique admette la possibilité d'une raison suffisante de changement, même à tout risque (car il y aurait lâcheté à ne jamais tenir compte que des risques), pour qu'une nation soit fondée à se dire libre et même souveraine, puisqu'après tout son gouvernement dépend d'elle.

CHAPITRE VI.

DES THÉORIES ÉCONOMIQUES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

— DE LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE.

On a créé de nos jours une « Académie des sciences morales et politiques », dénomination fort impropre, puisque ni la morale, ni la politique, ni l'histoire des systèmes de morale, des mœurs et des institutions politiques ne peuvent être des *sciences*, dans le vrai sens du mot, pas plus que la philosophie dont elles relèvent, ou qui en revendique le haut domaine, n'est elle-même une science. Au contraire, on est très-bien fondé à parler de *sciences sociales*, de *physique sociale*, d'*arithmétique sociale*. Il y a là des faits à recueillir méthodiquement et à la longue, des rapports, des lois à découvrir par une investigation patiente, des théories à construire en se servant à propos, tantôt du raisonnement et tantôt de l'expérience. De telles sciences comportent, aussi bien que les sciences physiques et naturelles, un progrès indéfini, quelles que soient les vicissitudes des systèmes en philosophie, en morale, en politique ; et même leur vraie nature, leur portée réelle ressortiront d'autant mieux que la part des influences morales et politiques ira en s'atténuant davantage, de manière à dégager ce qui tient essentiellement à la structure et au mécanisme des sociétés. Mais

avant qu'on ne soumit les faits sociaux à une coordination et à une explication scientifiques, il fallait que ces faits excitassent l'intérêt, devinssent en eux-mêmes et pour eux-mêmes un objet de curiosité. Or, pendant longtemps, les hommes ne voyaient dans l'histoire que la politique, et dans la vie intérieure des sociétés, dont l'histoire ne parlait pas ou parlait à peine, qu'un objet d'études pour le moraliste, de railleries pour le satirique et d'objurgations pathétiques pour le prédicateur. On déclamaient sur la brièveté de la vie humaine, mais on ne songeait pas à se rendre précisément compte de la durée commune de la vie, selon les temps, les pays, les sexes et les conditions. On peignait la misère des peuples, plutôt qu'on ne cherchait à déterminer impartialement les conditions qui font que la pauvreté ou, comme on dit maintenant, le paupérisme, cette plaie sociale, gagne ou perd du terrain. Quand on parlait de la richesse d'un État, on avait surtout en vue l'abondance des ressources qu'il offrait au prince pour lever des armées, équiper des flottes, soudoyer des alliés, pensionner des poètes ou ériger quelque fastueux monument. Voilà ce qui excitait l'admiration du vulgaire, ce qui restait dans la mémoire des hommes et se consignait dans les compositions littéraires, ce qui paraissait digne de la curiosité des gens d'esprit, des gens du monde, des gens d'église, d'épée ou de robe : étudier l'organisation des sociétés à d'autres points de vue, c'était tout au plus l'affaire de quelques bourgeois dans une république marchande.

Comment aurait-il pu en être autrement, puisque la civilisation des grandes nations européennes résultait d'un mélange de traditions romaines, ecclésiastiques, féodales, et que ni Rome, ni l'Église, ni la féodalité n'avaient traité avec honneur ou vu d'un bon œil le commerce et l'industrie? Il n'en était pas de même aux beaux jours de la

civilisation grecque. Des philosophes tels que Xénophon, Aristote, ne dédaignaient pas de traiter de l'administration du père de famille, de l'économie proprement dite ou (puisqu'il y a pléonasmisme est devenu nécessaire) de l'économie domestique. Par là ils avaient été conduits à s'occuper de ce qui enrichit la cité, comme de ce qui enrichit la famille. Suivant son génie de classificateur et d'encyclopédiste, Aristote avait très-à propos créé le mot de *chrématistique* (de *χρημαί*, *richesse*, chose qui a, non-seulement de l'utilité, mais de la valeur commerciale), pour désigner ce que nous voudrions qu'on appelât en français, faute d'expression simple, la *Théorie des richesses*. Quant aux Romains, si leur génie les portait à s'occuper volontiers de tout ce qui intéresse la bonne administration de la fortune privée, *res familiaris*, et la théorie du droit privé, leurs instincts de conquête et de domination en faisaient de détestables administrateurs au point de vue de la fortune publique. Leurs financiers étaient des usuriers, leurs gouverneurs des spoliateurs de provinces, puis, à l'époque impériale, les agents d'une fiscalité oppressive. Il n'y avait rien là qui fût de nature à développer la théorie de la richesse publique, comme les philosophes grecs l'avaient comprise et comme nous l'entendons maintenant.

— La bibliographie économique, en ce qui concerne le moyen âge et même le seizième siècle, n'est qu'un sujet de recherches purement curieuses et toutes fraîches de date. Dans le cours du seizième siècle, quelques écrits sur des matières de finance et de commerce paraissaient en Italie, pays où beaucoup plus tard les études économiques devaient particulièrement fleurir, comme par réminiscence de ce qui avait fait dans un autre âge la grandeur de ses républiques marchandes. En Espagne aussi, il ne se pouvait guère que la fièvre de l'or ne laissât quelques traces dans la littérature du temps. Mais en gé-

néral on peut dire qu'au seizième siècle les passions religieuses, politiques, guerrières, remuaient trop violemment les esprits pour leur laisser le loisir de s'adonner à la paisible étude des questions économiques.

Cependant il est remarquable qu'en France, sitôt après la fin des troubles et la restauration monarchique de Henri IV, un groupe de bons esprits et de bons citoyens en tête desquels, sans parler de Sully, il faut citer, surtout depuis les intéressantes études de MM. Poirson et Jules Duval (1), Olivier de Serres, les deux Laffemas, Antoine de Montchrétien, s'associèrent à la pensée du prince en appelant l'attention sur tout ce qui pouvait aider à la restauration économique du pays, à l'éveil ou au réveil de toutes ses forces productives. Chronologiquement les publications des écrivains de cette école appartiennent au dix-septième siècle ; mais les auteurs eux-mêmes sont bien des hommes du seizième siècle ; ils en parlent la langue, ils en ont la fécondité et les hardiesses ; le joug de la discipline du grand siècle ne les a pas assouplis ; ils témoignent d'un travail des esprits qui se serait prononcé extérieurement quarante ans plus tôt sans les guerres civiles.

Olivier de Serres a pour objet spécial le ménage des champs, l'économie rurale au sens des anciens ; les Laffemas, gens d'administration, songent à réglementer l'industrie et le commerce renaissants ; mais Montchrétien surtout est un économiste au sens où nous l'entendons maintenant ; et comme il s'adresse dans son livre à Louis XIII enfant et à la reine régente ; comme il tient à leur persuader que leur grandeur royale dépend de la

(1) POIRSON, *Histoire du règne d'Henri IV*, passim. — JULES DUVAL, *Mémoire sur Antoine de Montchrétien, auteur du premier Traité d'économie politique*, Paris, 1869, in-8°.

prospérité économique du pays, il intitule son livre : *Traicté de l'OEconomie politique*.

En plein dix-septième siècle et aux beaux jours des lettres françaises, la pléiade d'écrivains associés aux *OEconomies royales* de Henri IV et de Sully était déjà bien oubliée. Si le génie universel de Leibnitz présentait la future importance de ce qu'il appelait les *Facultés économiques*, il n'y avait guère que la Hollande où quelques esprits distingués, tels que Hudde et Jean de Witt, commençassent à traiter scientifiquement les sciences sociales. En France notamment, les règlements de commerce, la police de l'industrie, si développée par Colbert, n'étaient des objets de discussion raisonnée que dans les bureaux des administrateurs et des gros marchands, gens d'une espèce à part, dont les arcanes n'avaient pas bon renom ; et quand là magistrature se mêlait d'intervenir comme organe de l'opinion publique, elle le faisait avec l'intention formelle d'opposer à tous ces prétendus secrets d'administration ou de négoce les idées et les préjugés des légistes, que le gros de la société partageait plus ou moins.

Vers la fin du siècle et au commencement du siècle suivant, la situation avait bien changé. La monarchie de Louis XIV s'était vue forcée de capituler avec la coalition européenne, bien plus, à ce qu'il semblait, par l'épuisement de ses finances que par l'insuffisance de ses forces militaires. La fiscalité routinière était à bout de ressources ; les marchands de Londres avaient raison du grand roi, et en entrant résolument dans les voies de la politique commerciale, de la puissance par la richesse, une grande nation comme l'Angleterre trouvait pour se soutenir, pour se grandir dans des proportions jusqu'alors inouïes, des ressources de tout genre, les unes directement empruntées au sol, à la situation et à la configuration du pays, les autres aux mœurs et au tempérament de la race, tandis que

d'autres tenaient plus immédiatement à la vigueur de sa constitution politique. La détresse de la France à la fin du règne de Louis XIV, la prospérité croissante de l'Angleterre depuis sa dernière révolution, poussaient également, chez les deux nations les plus influentes, à chercher des perfectionnements ou des remèdes. Pendant que le gouvernement anglais demandait à des philosophes comme Newton et Locke des conseils pour la réforme, non de son système monétaire, mais de sa monnaie usée et momentanément décriée, Vauban, Boisguillebert, Fénelon imaginaient leurs réformes ou leurs utopies pour tirer la France du désordre où l'avaient jetée les excès de sa politique, favorisés par l'insouciance ou par l'ignorance générales, en ce qui touche le plus directement les fonctions de la vie sociale.

Cependant ces premiers réformateurs français étaient ce que nous nommerions aujourd'hui des conservateurs, qui plaçaient leur idéal dans le passé plutôt que dans l'avenir. Ils rêvaient le retour à une civilisation quasi patriarcale, depuis longtemps gâtée par les vices des hommes et les fautes des gouvernements, plutôt qu'ils ne pressentaient les hardiesses d'une civilisation nouvelle, réputée étrangère au génie de la France. Mais, voici qu'un aventurier dont le mérite consiste au contraire à deviner l'avenir, et dont l'erreur ou le charlatanisme consiste à en vouloir cueillir les fruits avant le temps, vient offrir sa panacée à un gouvernement aux abois. Il s'agit d'économiser le numéraire métallique, d'instituer une monnaie de crédit, de recourir à l'association des capitaux pour quelque grande entreprise qui dépasse les forces des particuliers, et dont les profits présumés soutiendront le crédit de la monnaie fiduciaire. Il s'agit de prêter à une société de capitalistes l'appui du gouvernement dans un but économique, et de servir la politique du gouvernement en le faisant aider par une société de capitalistes. Toutes ces idées sont justes,

pourvu que l'engouement et la mauvaise foi ne les gâtent pas ; et si, au lieu du Mississipi dont l'exploitation n'était décidément pas l'affaire des Parisiens, Law avait eu à sa disposition l'entreprise d'un réseau de chemins de fer ou la reconstruction de Paris, il pouvait réussir, sauf à se défendre des fripons. En fait et eu égard aux circonstances du moment, son *système* devait aboutir à l'agiotage et à la banqueroute, ou à ce que l'on nomme par euphémisme une liquidation : mais il suffisait d'agiter chez un peuple intelligent des idées si neuves, pour que les esprits fussent amenés à s'occuper des questions économiques.

— Il ne faut pas confondre le concret et le réel, l'abstraction et la fiction, quoiqu'il soit trop facile, en fait de valeurs sur lesquelles la spéculation s'exerce, de passer de l'idée ou de l'abstraction à la pure fiction et à la chimère. Bien avant les banquiers et les économistes, les juriscôultes avaient admis des biens immatériels, c'est-à-dire qui n'ont qu'une existence idéale, et qui pourtant ne sont point des biens chimériques. Cependant, après avoir vu dans le système de Law un si frappant exemple des abus de la mobilisation, de l'abstraction et de la fiction en fait de valeurs, il était naturel qu'on en revînt à ce qu'il y a de plus concret, à la *terre*, et qu'une école ou plutôt une secte se formât, qui, partant du principe que la terre est la source de toute richesse, en conclût que l'accroissement de la richesse publique résulte uniquement de l'accroissement du revenu foncier ; que toutes les charges de la société retombent en définitive sur le propriétaire du sol, et que la simplification, le perfectionnement du mécanisme financier consistent à lui demander sans détours ce qu'il doit payer en fin de compte. De la sorte on ne remontait plus jusqu'à Salente, mais on remontait jusqu'à Sully. « Labourage et pâturage » étaient toujours les deux mamelles de l'Etat, et la protection si vantée que Colbert

avait accordée aux manufactures était, comme tant de mesures fastueuses du grand règne, l'une des causes de la misère du peuple et des désordres de la société.

Il y avait dans cette doctrine de quoi flatter toutes les oppositions : celle du gentilhomme terrien qui boudait la Cour et les parvenus, et celle du philosophe roturier qui se trouvait assez rapproché des grands pour être témoin de leurs prodigalités, assez rapproché du peuple pour connaître ses souffrances. De là le rôle de ces deux personnages singuliers, tous deux « amis des hommes » à leur manière, c'est-à-dire ennemis des pratiques de leur temps, l'un médecin de la favorite, l'autre employant ses loisirs à façonner par les excès de son despotisme domestique, le grand tribun révolutionnaire ; tous deux se regardant et étant regardés comme les prophètes ou les coryphées de la secte nouvelle, en attendant qu'un de leurs disciples, bien supérieur à ses maîtres, fût appelé à essayer comme ministre l'application de leurs doctrines d'opposition. C'est par cette teinte d'opposition, ainsi que par des obscurités de pensée ou de style, que l'école des économistes français du dix-huitième siècle mérite effectivement le nom de secte, et s'appelle encore aujourd'hui, pour abrégé, la secte des économistes, comme s'il n'y avait pas eu depuis, parmi ceux qui se sont voués à l'étude de l'organisation économique des sociétés, d'autres écoles et même d'autres sectes. Très-irrévérencieuse au fond pour les économistes et pour leurs arcanes, la secte philosophique, à l'armure légère, à la parole claire, les ménageait pourtant, comme on ménage des alliés qui peuvent devenir des auxiliaires.

— Sans se jeter dans des discussions arides de principes, il est devenu bien facile de montrer l'erreur capitale de la secte de Quesnay. Jamais l'impôt foncier ne pourrait suffire à asseoir nos énormes budgets ; tandis que, grâce à l'accroissement de la richesse publique, le produit des

impôts de consommation peut croître avec les dépenses suivant une progression qui aurait paru fabuleuse au dernier siècle. Il faudrait, selon la théorie de Quesnay, qu'on ignorât le phénomène de la richesse, qu'on ne connût ni fortunes privées, ni finances publiques dans ces pays neufs et immenses où le sol vierge serait sans valeur, où les métaux et le combustible se trouveraient à fleur de terre, où le prix des choses ne tiendrait qu'à la nécessité de rémunérer le travail actuel et d'attribuer au capital d'exploitation une part qui peut être considérée comme la rémunération des travaux passés.

Nonobstant un défaut si capital, le système des économistes français du dix-huitième siècle (spécieux surtout dans un grand pays dont l'agriculture est la principale ressource, où l'ouvrier des champs vit de la vie la plus frugale) témoignait d'une subtilité d'analyse, d'une force de conception que l'esprit humain n'avait point encore montrées dans des recherches de ce genre. D'ailleurs il leur arrivait, comme jadis aux alchimistes, de rencontrer sur leur route beaucoup de vérités, tout en usant pour s'orienter d'une carte défectueuse; et lorsque Turgot eut un moment le pouvoir en main, la plupart des réformes tentées par lui et qui suscitèrent tant d'espérances et d'appréhensions, tenaient au progrès général des connaissances en économie publique, plutôt qu'aux vues systématiques propres à la secte. La liberté du travail, la libre circulation des grains, l'abolition des douanes intérieures, la substitution des taxes aux corvées, étaient des questions à traiter indépendamment de toute opinion d'école. Si les disciples de Quesnay prêchent la liberté économique, comme le faisaient alors en Angleterre, comme l'ont fait plus tard en France les disciples d'Adam Smith, c'est que rien ne se prête mieux que le principe de la libre concurrence aux besoins d'une construction théorique, et qu'avant d'être

des économistes de telle ou de telle école ils étaient des économistes.

— Il était réservé au dix-neuvième siècle de voir fleurir en Angleterre les doctrines économiques franchement anglaises. Le grand économiste du dix-huitième siècle, Adam Smith n'est ni un banquier, ni un manufacturier, ni un fermier, ni un *landlord* : c'est un moraliste, un philosophe de cette école écossaise dont nous avons eu à parler ; lequel même pour la clarté élégante, parfois plus apparente que réelle, semble plutôt appartenir à l'école de Voltaire. Admirable comme lui de bon sens, dans les questions où le bon sens suffit, il est le premier et l'on pourrait dire le seul écrivain *classique* en ces matières, justement parce qu'il a su mettre dans quelques questions capitales, simples de leur nature et pourtant depuis longtemps embrouillées, une simplicité, une netteté d'exposition qu'on ne surpassera point. Smith est le moins anglais des économistes de la Grande-Bretagne, ce qui explique son succès en France et partout. Il lui suffit de montrer et il excelle à montrer ce qui est vrai en gros, habituellement, eu égard aux circonstances dans lesquelles les nations les plus civilisées sont actuellement placées ou vont bientôt se placer ; et le ton doctoral, l'excès des prétentions dogmatiques doivent être imputés à ceux qui se sont dits ses disciples plutôt qu'à lui. Ce sont eux qui ont abusé du nom de *science*, et non pas lui. Smith voit dans le travail, sinon l'unique, du moins la principale source de la richesse des nations, et il a bien raison : car, combien de cités, combien de peuples ont triomphé des désavantages naturels de leur position, devenus un stimulant de leur activité ! Il est bien entendu que cette activité, pour porter tous ses fruits, doit être intelligente ; et quoi de plus propre à faire naître et à entretenir l'esprit d'ordre, d'économie, la sagesse pratique dans la conduite des affaires publiques et privées, que des habitu-

des laborieuses, jointes à l'intelligence! Le travail sera d'autant plus fructueux qu'il aura reçu une organisation meilleure; et la Nature elle-même, dans le plan qu'elle suit pour le perfectionnement des êtres organisés, indique les conditions essentielles du progrès organique. Elle divise le travail, elle attribue à chaque organe des fonctions plus spéciales, y compris celle de centraliser l'organisme et d'en coordonner les fonctions. Malheureusement l'application de ce principe aux travaux de l'industrie n'a pas lieu sans exposer les travailleurs de dernier ordre à une sorte d'atrophie de leurs facultés d'ordre supérieur, au risque de faire de l'homme un outil, sinon quelque chose de pire qu'un outil. En revanche elle favorisera chez les chefs d'industrie l'esprit de recherches, qui doit conduire à l'amélioration de tous les procédés industriels.

Cependant, de ce que les nations s'enrichissent surtout par le travail, on aurait grand tort de tirer cette conclusion théorique, que la valeur des choses se mesure toujours à la quantité de travail qui a été directement ou indirectement employée à les produire, à les fabriquer, à les transporter du lieu de production au lieu de consommation. D'ailleurs il n'y a pas de commune unité de mesure pour les diverses natures de travaux; et chaque espèce de travail, même le plus mécanique, le plus grossier, le plus semblable à lui-même aux diverses phases de la civilisation et de l'industrie, est sujet à changer de valeur et à entrer en proportions différentes dans la composition de la valeur des produits, en vertu de causes analogues à celles qui font incessamment changer de valeur à toutes les choses mises dans le commerce.

— Venons à ce qui a la plus généralement attiré l'attention dans le livre de Smith, à savoir la doctrine de la liberté de l'industrie et du commerce, soit sur le marché national, soit de nation à nation. Quoi de plus propre à

décourager l'initiative industrielle, l'esprit d'entreprise, que d'enlacer l'industrie dans les liens de règlements émanés d'hommes que le froissement de leurs propres intérêts n'avertit pas promptement des fautes qu'ils commettent : hommes que leurs fonctions appellent à s'occuper d'une multitude de choses différentes, et presque toujours moins instruits des matières qu'ils réglementent, que ceux à qui le règlement s'impose ! La liberté du travail, voilà ce qui entretient l'émulation, ce qui surmonte la paresse et la routine, ce qui assortit le mieux la production aux besoins, aux moyens des consommateurs, et ce qui, en assurant la récompense des efforts individuels, dirige tous les efforts dans le sens le plus favorable au bien-être général.

Tout cela, nous le répétons, est vrai en gros et sauf mainte réserve, puisque bien souvent aussi l'intérêt privé, l'intérêt actuel pousse au gaspillage des ressources naturelles et s'oppose au mode d'aménagement d'où la société tirerait incontestablement le plus d'avantages. Ce sont des préceptes de sagesse pratique, plutôt que des propositions démontrées ou démontrables, vraies en toute rigueur et dans un sens absolu, propres à devenir le fondement inébranlable d'une théorie scientifique.

— Au sujet de la doctrine du commerce international, Smith avait affaire à un bien vieux préjugé, à celui qui fait considérer l'or et l'argent comme la richesse par excellence, parce qu'en effet il n'y a pas de marchandise avec laquelle on soit aussi sûr d'acheter, dès qu'on le voudra, toute autre marchandise. Le barbare a déjà la soif de l'or : à l'avènement de la civilisation moderne, la découverte des gîtes du Nouveau-Monde avait mis l'or et l'argent encore plus en faveur, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Les réclamations de quelques esprits judiciaires, comme ceux que nous avons cités, n'influaient pas sur l'opinion commune. On voyait bien que l'Espa-

gne, après avoir tant excité l'envie des autres nations, s'était appauvrie malgré la possession des mines d'Amérique, et que le commerce faisait passer en d'autres mains ses doublons et ses piastres : raison de plus pour que les gouvernements fussent attentifs à retenir chez eux les espèces métalliques et à en augmenter l'approvisionnement. Il fallait donc veiller à ce que la valeur des marchandises exportées excédât le plus possible celle des marchandises importées, afin que le solde exigeât la plus grosse importation de métaux précieux. On disait alors que la *balance du commerce* était à l'avantage du pays ; et le système de la balance du commerce, ainsi mis en crédit, servait naturellement à abriter des intérêts très-réels, indépendants de tout système, et qui subsistent aujourd'hui comme ils subsistaient alors, à savoir les intérêts des producteurs nationaux, ou si l'on veut (puisque Smith attache avec raison tant d'importance au travail) les intérêts du travail national en face de la concurrence étrangère.

Smith a ruiné de fond en comble le système de la balance du commerce. De même que, dans notre état de civilisation, les particuliers doués de tant soit peu d'intelligence ne thésaurisent pas, mais s'empressent de chercher pour leurs économies un emploi profitable, ainsi les nations avancées en industrie se gardent bien de retenir improductivement plus d'espèces métalliques que n'en exigent chez elles les besoins de la circulation ; et au contraire elles s'ingénient à trouver des procédés qui réduisent de plus en plus les besoins de la circulation métallique, eu égard au chiffre des affaires. Elles ont des billets de banque, des chèques, des comptes courants et des virements de comptes. S'il se trouve du numéraire en excès, elles l'exportent. Si elles ont besoin d'un surcroît de numéraire, leur activité à produire et à ouvrir des débouchés à leurs produits leur procure ce surcroît.

Quant aux nations pauvres, mais sages et sagement conduites, à qui les moyens d'achat font défaut, elles s'accommodent provisoirement d'une monnaie de papier maintenue en juste rapport avec les besoins de la circulation, avec la richesse réelle du pays, sans tomber dans l'illusion de croire qu'elles peuvent, en timbrant des monceaux de papier, accroître la masse de leurs richesses, réaliser ou escompter ce qui n'est pas actuellement réalisable ou escomptable, et sous prétexte d'un accroissement ou d'un escompte chimériques, se livrer impunément aux dissipations du luxe, des guerres et des révolutions. Le dix-huitième siècle n'était pas encore écoulé, qu'une terrible expérience montrait combien il est nécessaire de rappeler sans cesse des notions si simples, pour les opposer à des sophismes toujours renaissants comme les passions ou les convoitises qui les suggèrent.

Mais, de ce qu'il faut reléguer parmi les préjugés surannés le système de la balance du commerce, tel qu'on l'entendait avant Smith, s'ensuit-il que la raison répugne à toute intervention régulatrice ou protectrice des gouvernements dans le commerce international? Il ne faut pas sans doute qu'une nation s'obstine à produire ce qu'à la rigueur elle peut produire, mais dans des conditions désavantageuses, plutôt que d'appliquer ses ressources naturelles, son sol, ses épargnes, ses bras, à produire ce qu'elle peut produire avantageusement, de manière à se procurer des moyens d'échange ou d'achat pour les choses qu'elle renonce à produire, comme pour celles qu'elle est incapable de produire. Tel est le principe de toute relation commerciale, entre les nations comme entre les individus.

— Evidemment, le devoir du gouvernement serait de donner, s'il était possible, au commerce international la direction la plus favorable à l'excitation et à l'entretien de toutes les forces vives de la nation, à l'exploitation

de toutes ses ressources naturelles, à l'accroissement et au bien-être général de la population. Dans cette formule générale se trouveraient contenus le principe et la limite de toutes les protections, de tous les encouragements temporaires ou permanents. La difficulté ne consisterait qu'à les en faire sortir. Or, pourquoi se donner tant de peine, quand on nous assure que tous ces résultats s'obtiendront *chez toutes les nations à la fois*, par la seule vertu du laisser-faire ? ce qui serait en effet un beau théorème, mais dont, quoi qu'on en ait pu dire, la démonstration n'a pas été donnée et ne saurait l'être. On a au contraire tant de motifs de croire que l'antagonisme des espèces, des races, des nations, rentre dans les lois générales de la Nature, et que les nations sont destinées à se supplanter comme les races et les espèces se sont supplantées ! Or, une espèce en supprime une autre, non-seulement quand elle en fait sa proie, mais encore lorsque par sa propagation elle prive l'autre de ses moyens de subsistance. Pour cesser de se manger les uns les autres, les hommes n'ont pas cessé de se faire la guerre ; et pour cesser de se faire la guerre, les races et les nations ne cesseraient pas d'avoir des intérêts antagonistes, de se développer aux dépens les unes des autres. Il ne faut pas que le patriotisme tourne au fanatisme ou à l'imbécillité : mais, d'un autre côté, quoique nous devenions de plus en plus cosmopolites ou, comme quelques-uns disent, *humanitaires*, nous n'avons pas encore renoncé à tout patriotisme ; et ceux qui souhaiteraient qu'on en eût déjà fini avec la guerre, ne voudraient sans doute pas qu'on en eût déjà fini avec l'esprit national.

Jusqu'où peut et doit s'étendre l'intervention du gouvernement dans le régime économique de la société, c'est la grosse question qu'on ne résout que par tâtonnements, par approximations, eu égard aux circonstances, aux habitudes prises, aux idées régnantes, et qui n'est point

à proprement parler du ressort de la science. Aussi ne se prête-t-elle que trop à la déclamation oratoire, à la subtilité sophistique, à la polémique vive et superficielle des partis qui ne veulent voir, de toutes les faces d'un objet, que la face qui leur convient. Mais, s'il est impossible de fixer avec une précision scientifique le point où l'intervention gouvernementale doit s'arrêter, il y a d'excellentes raisons pour que, dans le conflit entre la liberté et le règlement, la liberté l'emporte finalement. De même que chaque liberté en appelle d'autres, chaque mesure gouvernementale en fait de règlement, de protection, d'encouragement, de monopole, en appelle d'autres : avec cette différence que, s'il n'y a qu'une manière de laisser faire, il y a une infinité de manières de régler, toutes plus au moins arbitraires. D'un côté une simplification progressive qui témoigne de la neutralité du pouvoir entre des intérêts rivaux, de l'autre une complication croissante qui choque l'esprit et froisse les sentiments d'équité, en engageant la responsabilité du gouvernement, d'ordinaire bien au-delà des limites de son influence réelle. A mesure que les nations se rapprochent, il devient plus difficile de maintenir ce qu'il y a d'arbitraire dans les législations diverses, mises en présence les unes des autres. Là où la science prononce d'une manière irréfragable, il faut se soumettre à la démonstration. Là où la science hésite et balbutie, là où la science n'est pas faite ou même est impossible, il faut bien finir par se déprendre de recettes empiriques, qui ne manquent pas de détracteurs intéressés, et laisser comme on dit la Nature agir.

— Nous avons dans ce qui précède évité l'appareil des raisonnements techniques, et nous n'ajouterons plus que de courtes observations. Il ne s'agit pas, comme l'ont trop souvent répété les disciples de Smith, de l'absurde prétention d'exporter toujours sans importer jamais, ni même

de celle d'accroître la masse des exportations sans déterminer indirectement, par cela même, dans la masse des importations, un accroissement corrélatif. Il ne convient plus de s'arrêter (justement parce que l'on s'y est longtemps beaucoup trop arrêté) au cas très-particulier où, par suite, soit d'un surcroît d'exportation, soit de l'exclusion de certaines marchandises étrangères du marché national, l'étranger se verrait forcé de payer en or les marchandises qu'ils n'achetait pas auparavant, de solder en or les comptes qu'il soldait en marchandises. Ce serait une cause de crises monétaires, pareilles à celles que provoquent une contribution de guerre, un achat extraordinaire de grains en temps de disette, mais qui n'ont qu'un temps.

Tous les raisonnements des *libre échangistes* reposent sur cette idée que le commerce est un *troc*, aujourd'hui comme aux premiers âges du monde, et qu'entre nations comme entre particuliers qui troquent, il y a symétrie, pureté de rôles, au lieu de ce contraste, de cette diversité de conditions entre le vendeur et l'acheteur, qu'implique la notion du contrat que les jurisconsultes romains désignaient si bien par le mot composé *emptio-venditio*. En cela font erreur les théoriciens de l'école de Smith, même les plus modernes, les plus prétentieux ou les plus accredités. De fait l'abolition de ce troc international, que l'on ressuscite pour les besoins d'un système, a été le résultat nécessaire, non pas précisément de l'usage de la monnaie, mais de l'introduction de l'idée d'une mesure commune des valeurs et d'un flux général des valeurs, dont le régime diffère d'autant plus de celui du flux des métaux précieux, que les relations commerciales prennent plus d'extension et que, par suite du perfectionnement des procédés de commerce et de banque, les métaux précieux ont un rôle physiquement moindre dans l'ensemble de la circulation commerciale.

On a parlé notamment du troc international de la toile et du drap entre deux nations dont l'une excelle à fabriquer du drap, l'autre de la toile, de manière à donner à moindres prix les mêmes qualités, ou à prix égaux des qualités supérieures. Eh bien ! si la nation qui avait l'infériorité pour la toile perfectionne ses procédés et son outillage, de manière à ne plus recourir à l'étranger pour cet article, cela lui enlèvera-t-il la clientèle étrangère qu'elle doit au bon marché et à la qualité de ses draps ? Elle la conservera comme elle la conserverait si, tout en restant dans des conditions d'infériorité pour la fabrication de la toile, elle repoussait par ses douanes la toile étrangère, sans craindre de représailles pour ses draps. Elle se ménagerait ainsi les moyens de tirer de l'étranger, en retour de ses draps, des céréales qui nourriraient sa population croissante, des vins fins qui flatteraient la sensualité de ses riches, des objets d'art et de curiosité qu'ils étaleraient avec faste. Elle se procurerait en un mot tout ce que la richesse procure ; tandis que l'autre nation, moins avisée sur ses intérêts ou moins tenace dans sa conduite, pourrait bien voir sa population ouvrière en décroissance et ses classes riches embarrassées, endettées, apauvries. Que si, dans la crainte de telles suites, celle-ci ne permet l'entrée des draps qu'à condition que l'on permettra l'entrée de ses toiles, de manière qu'il y ait lieu de présumer (l'ensemble des autres relations commerciales ne changeant pas ou changeant peu) qu'elle payera en toile ce qu'elle achète en drap, elle rétablit en effet la symétrie que suppose la théorie du troc international, à cause de la grande ressemblance entre les conditions économiques de la production et du débit des deux articles. Ou du moins, pour faire ressortir quelques défauts de symétrie, il faudrait entrer dans des détails auxquels nous n'entendons pas toucher ici.

CHAPITRE VII.

DU SYSTÈME POLITIQUE EUROPÉEN, DANS LE COURS DU DIX-HUITIÈME
SIÈCLE. — DE L'AVÈNEMENT DES EMPIRES DU NORD.

Que le commencement du dix-huitième siècle ait été une époque critique pour le système politique européen, plus critique que d'autres où il s'est fait plus de fracas et donné de plus grands coups d'épée, c'est ce que la génération qui nous a immédiatement précédés n'était pas encore à même de voir nettement, et ce qu'on peut trop bien reconnaître, aujourd'hui que le dix-neuvième siècle est arrivé presque aux trois quarts de sa course. Quand on met de côté toutes les questions qu'on appelle aujourd'hui sociales, toutes les fermentations de la politique intérieure et les explosions qu'elles ont amenées, pour considérer comme un objet *sui generis* la structure et l'agencement du système politique européen, ses maîtresses pièces et leurs jointures, leurs forces respectives et leurs réactions mutuelles, en un mot la politique internationale de l'Europe, on trouve que l'histoire de ce système, dans un espace de quatre siècles, offre une coupe très-naturelle en deux parties qui comprennent, l'une le seizième et le dix-septième siècle, l'autre le dix-huitième et le dix-neuvième : celle-là influencée et troublée plutôt que conduite par les passions que la réforme religieuse a suscitées; celle-ci dérangée

aussi, mais seulement dérangée dans son allure générale par les incidents de la lutte révolutionnaire. Toute « l'intrigue » politique, nouée vers la fin du quinzième et dans le cours du seizième siècle par les mariages autrichiens et la bifurcation de la Maison d'Autriche, se dénoue vers la fin du dix-septième siècle par la dislocation de la monarchie, espagnole et l'arrêt de la monarchie de Louis XIV, c'est-à-dire (quand on tient compte aussi de l'épuisement de la puissance ottomane) par un affaissement général des forces du midi de l'Europe, et comme par une rechute du vieux monde romain. Une autre intrigue commence, car des personnages tout nouveaux, ou dont le rôle acquiert une importance toute nouvelle, paraissent sur la scène; et dès lors leur importance n'a fait que se prononcer davantage, à travers bien des perturbations accidentelles ou malgré des éclipses momentanées. Les diplomates de Charles-Quint, de Philippe II auraient assisté avec douleur et dépit aux conférences de Ryswick et d'Utrecht, mais ils auraient très-bien compris ce dont il s'agissait, ou quelques mots eussent suffi pour les mettre au courant : tandis que, selon la remarque moqueuse de Voltaire encore plein des souvenirs de sa jeunesse, Louis XIV n'aurait pu comprendre qu'un « marquis de Brandebourg » tint en échec la puissance de son successeur, uni à l'Autriche et fortifié encore par d'autres alliances. Aujourd'hui, après plus d'un siècle, et quoique dans l'intervalle il s'en soit peu fallu que les successeurs du marquis ne fussent réduits à leur marquisat, le même phénomène historique peut paraître un phénomène de la veille, tant il se lie aux préoccupations et aux douleurs du moment ! Donc en réalité le système politique de l'Europe, sinon l'Europe même, a été plus viscéralement modifié dans sa constitution, de Louis XIV à Louis XV, que de François I^{er} à Louis XIV et de Louis XV à l'époque actuelle.

Les deux grandes nouveautés, préparées antérieure-

ment, mais dont la divulgation appartient proprement au dix-huitième siècle, ne sont rien moins que la Prusse et la Russie : la Marche électorale de Brandebourg devenant la monarchie prussienne, et la vieille Moscovie, rajeunie et rapprochée du type européen, devenant l'empire russe; comme s'il fallait de nouveaux noms pour des rôles tout nouveaux, pour des transformations qui ressemblent à de vraies créations, du genre de celles qui échappent à la prévision humaine, à titre de caprices du hasard, ou de secrets de la Providence.

— Pierre I^{er} ou Pierre-le-Grand est le premier et le plus grand ou plutôt, malgré la hideur de ses vices, le seul vraiment grand de tous ces barbares qu'on a vus depuis contraindre leurs peuples à copier plus ou moins gauchement la civilisation européenne, dans ce qu'elle avait de propre à servir leur orgueil et leur despotisme. Maintenant que cette idée court le monde, il ne faut pour l'appliquer que du caractère et des circonstances qui ne soient pas trop défavorables : au temps de Pierre il fallait créer l'idée, il fallait du génie, et ce génie causait une surprise universelle. Grâce au hasard (4) qui a mis sur le trône des Ro-

(4) Voltaire a voulu rendre compte de ce hasard dans la langue des calculateurs, sauf à se moquer ailleurs de ceux qui font intervenir mal à propos « a plus b , divisé par z . » « Ce qui m'étonne le plus, dit-il (*Anecdotes sur Pierre-le-Grand*), c'est le peu d'espérances que devait avoir le genre humain, qu'il dût naître à Moscou un homme tel que le czar Pierre. Il y avait à parier un nombre égal à celui de tous les hommes qui ont peuplé de tous les temps la Russie, contre l'unité, que ce génie si contraire au génie de la nation ne serait donné à aucun Russe, et il y avait encore à parier environ seize millions qui faisaient le nombre des Russes d'alors contre un, que ce lot de la nature ne tomberait pas au czar. Cependant la chose est arrivée. Il a fallu un nombre prodigieux de combinaisons et de siècles, avant que la nature fit naître celui qui devait inventer la charrue, et celui à qui nous devons l'art de la navette... »

Il n'y a nul moyen de connaître, ni par théorie, ni par expérience,

manof un homme de génie, l'accession de la Russie au système politique européen a pu être avancée d'un siècle : or, cette avance d'un siècle a eu et elle aura encore longtemps des conséquences incalculables. Venue un siècle plus tard, la Russie n'était en mesure, ni de supprimer la Pologne, ni de convoiter la part du lion dans la dépouille de « l'homme malade », ni de se mêler des affaires de la Révolution française, ni d'attirer dans ses glaces les armées de Bonaparte. Quand son ambition aurait commencé d'inquiéter l'Europe, il n'aurait fallu que de médiocres efforts pour l'arrêter ou pour lui donner un autre cours.

Il faut toutefois reconnaître que l'autocratie russe, avec ses instruments empruntés à l'Europe occidentale et surtout à l'Allemagne, n'a pas tout fait ; et que, dans la constitution originelle du territoire et du génie de la nation moscovite, bien des choses se prêtaient au grand rôle qu'elle a joué. Le christianisme byzantin, modifié au point de faire de l'autocratie militaire et civile un califat, très-abaisé au point de vue religieux, mais politiquement

la probabilité qu'un homme naisse avec l'organisation qui pourra faire de lui, si les circonstances s'y prêtent, un grand poète, un grand géomètre, un grand capitaine, un grand législateur. Tout au plus pourrait-on essayer de comparer numériquement l'étendue ou l'épaisseur de la couche sociale où le germe du grand homme pourra se développer si le hasard l'y jette, et celle de la couche où il avortera inévitablement. En tout genre le besoin plus grand qu'on a actuellement d'un grand homme favorise, sinon la production du germe avec ses qualités natives, du moins son développement, et par conséquent le phénomène historique de l'apparition d'un grand homme. On voit bien aussi que, si les qualités natives font surtout le grand poète ou le grand géomètre (*nascimur poetæ*), les circonstances contribuent plus à mettre en relief le grand capitaine, et bien plus encore à produire sur la scène du monde le grand législateur. Il faut pour cela autre chose qu'un nombre prodigieux de combinaisons ou de siècles, et les nombres de Voltaire ne trouvent ici aucune application. Il faut faire la part du hasard, sans prétendre en donner numériquement la mesure, et surtout sans en exagérer l'évaluation numérique.

retrempé, est quelque chose de plus qu'une religion d'État, quand l'État, par ses proportions extraordinaires, peut passer pour un monde. Il acquiert jusqu'à un certain point les vertus militantes de l'Islam, tout en restant plus capable de recevoir une greffe de civilisation européenne. L'autocratie russe l'a bien compris, et dans les crises que la Russie a traversées, elle n'a pas manqué de faire appel à la vieille foi moscovite, sentant bien que le foyer de la vie nationale était là, plutôt que dans des institutions d'origine étrangère.

— Pour créer la Prusse du dix-huitième siècle, du sort de laquelle semble aujourd'hui dépendre la politique européenne, il n'a pas fallu moins de quatre générations principales, à commencer par « le grand Electeur », à finir par le grand Frédéric; et celui des quatre princes qui ne s'est signalé que par la fantaisie, puérile en apparence, de se parer d'un titre royal, n'est pas celui qui a le moins contribué au succès de l'œuvre de famille. Mieux que jamais on voit présentement combien le prince Eugène avait raison de vouloir que l'on pendît le ministre qui avait donné au chef de l'Empire le conseil d'aquiescer à cette fantaisie d'un trop puissant vassal. La dissolution de l'Empire était en germe dans cet acte de chancellerie. Or, le hasard est pour quelque chose dans ce trait d'imprévoyance, de la part d'un Cabinet qui a souvent donné des preuves d'habileté; et il y a plus de hasard encore à ce que quatre princes se succèdent, pourvus chacun des qualités ou même des défauts qui conviennent aux circonstances et à leur ordre de succession dynastique. Cependant, quelle que soit dans le phénomène historique la part des caprices apparents du hasard, celle d'une nécessité secrète est plus grande encore.

La Prusse a toujours conservé ce caractère de puissance parvenue, qui éprouve le besoin de grandir pour se main-

tenir, qui veut à tout prix corriger les difformités d'une première ébauche, dues à ce qu'il y a eu de bizarre dans ses origines. En tant que pays allemand, elle a acclamé la doctrine de « l'impératif catégorique », mais en tant que Prusse, dans sa conduite et dans ses maximes d'État, elle a résolument subordonné l'idée morale à l'idée d'un rôle ou d'une mission à remplir. Elle a volontiers affiché ce mépris du droit philosophique, du droit absolu, qui se concilie avec la justesse de vues, avec la fierté royale, avec le patriotisme, avec l'amour du bien public, dans l'âme de son héros philosophe, faisant la guerre aussi bien et mieux qu'un autre, sans être guerrier par tempérament, pacifique à propos et toujours économe, sans que ses fantaisies de particulier, de rimeur, de sceptique, le détournent jamais de son métier de roi. Avec des ressources financières relativement bornées, la Prusse a eu besoin d'exagérer plus que toute autre puissance son état militaire, pour mettre ses forces au niveau de ses prétentions, et de suppléer de bonne heure par la centralisation administrative à la cohésion territoriale qui lui manque ou qui lui manquait. Obligée de contrarier, dans les intérêts de sa politique de fraîche date, tantôt le droit ancien, tantôt les idées modernes, elle ne s'est acquis les sympathies ni des conservateurs, ni des novateurs. Exposée à ce qu'on lui appliquât avec rigueur les conséquences du droit de la force dont elle use elle-même, elle s'est vue quelquefois à deux doigts de sa perte, et pourtant elle a échappé à tous les naufrages. Son travail de construction progressive, lié tant bien que mal aux substractions du passé, n'en a pas été notablement ralenti.

Il est aisé de voir à quelles circonstances on doit imputer cette confiance et ce succès. L'histoire de la « Maison d'Autriche » finit avec la descendance masculine de l'une et de l'autre branche; et le monde commence à s'occuper de « l'Autriche », considérée, non plus dans sa dynastie,

mais dans sa composition territoriale, non plus comme une Maison, mais comme un empire. En ce sens; l'Autriche s'était considérablement renforcée par la paix d'Utrecht, par l'affaiblissement des Turcs, par la soumission de la Hongrie; et l'équilibre allemand, tel que l'avaient compris les négociateurs de Münster, se trouvait rompu. Le rôle de la Suède en Allemagne était fini, et la France avait trop froissé l'Allemagne, surtout l'Allemagne protestante, pour pouvoir reprendre ses anciens errements de protectorat, à l'aide desquels elle était parvenue dans l'autre siècle au point culminant de sa grandeur relative. Il fallait donc que l'hégémonie autrichienne dégénérait en un asservissement de l'Allemagne à l'Autriche, devenue moins allemande que par le passé, ou qu'il se formât une autre grande puissance allemande, capable de tenir tête à l'Autriche. La Bavière, par sa situation géographique, par sa qualité de puissance catholique, n'offrait pas ce point d'appui que l'Allemagne et l'Europe cherchaient : ses levées de bouclier contre l'Autriche ne lui ont jamais réussi. L'électeur de Saxe, devenu catholique pour l'appât de la couronne élective de Pologne, distrait par les beaux-arts et la volupté, n'avait rien de ce qu'il fallait pour être le grand Frédéric, ni même le rude père du grand Frédéric. Donc il y avait dans le monde une place vacante que la Prusse seule était à même de prendre et qu'elle a prise.

Frédéric lui-même pouvait croire qu'il ne s'agissait encore que d'une lacune à combler dans l'ordre politique : en réalité il s'agissait de répondre à des besoins nouveaux d'un ordre supérieur. A ces petites cours allemandes dont la margrave sa sœur nous a révélé les incroyables grossièretés, allaient succéder des cours comme celle de Weimar ; un pays si longtemps pauvre et ravagé allait devenir un pays riche, industriel, commerçant. La littérature allemande allait apparaître avec ses beautés, la philosophie

allemande avec ses hardiesses, et tout cela dans l'Allemagne du nord, dans l'Allemagne protestante, de manière à y allumer le foyer du patriotisme allemand. Comment concilier ces dispositions avec la domination autrichienne, avec l'absence de poids ou de contre-poids politique dans l'Allemagne du nord ? Ainsi, une cause nationale se dessinait au nord de l'Allemagne, presque en même temps qu'une cause politique se dessinait en Prusse. Quand elles en sont venues à avoir, comme on dit, conscience d'elles-mêmes, il est arrivé ce qui doit arriver en pareil cas : la politique prussienne a entendu se servir des tendances de la nationalité allemande plutôt que les servir, et le patriotisme allemand lui a rendu la pareille ; sur quoi l'histoire dira un jour son dernier mot.

— Parmi les faits accidentels qui ont notablement influé sur l'histoire politique et militaire du dix-huitième siècle, pendant le temps que les Anglais appellent « la période des Georges », il faut compter le mariage dynastique d'une principauté allemande, d'un électorat de fraîche date, avec la couronne d'Angleterre, avec « l'empire britannique », suivant la juste expression qui commençait d'avoir cours. L'Angleterre viserait-elle uniquement à la domination des mers et renoncerait-elle à se mêler des affaires du continent, en réservant seulement quelques points qui la touchent au vif, ou bien mettrait-elle son or et son sang au service d'une politique continentale ? Voilà la question sur laquelle ses deux grands partis politiques ont été divisés pendant un siècle et demi, s'attachant tantôt à une solution, tantôt à l'autre, et y ralliant l'esprit public, selon que prévalait ailleurs une politique plus conservatrice ou plus novatrice que ne le veut le tempérament anglais. La circonstance dont nous parlons a mis dans la balance des partis le poids de la couronne. Nous avons vu de nos jours l'Angleterre accepter comme un gain plutôt que comme une perte

la séparation du Hanovre, quand d'autres accidents de succession l'ont amenée, et même assister sans émotion aucune à la confiscation du Hanovre sur son ancienne dynastie ; mais il ne pouvait en être ainsi sous une dynastie hanôvrienne. De là une cause de complications contre nature et par conséquent généralement pernicieuses. Il est clair aussi que l'action perturbatrice a eu moins de persistance et d'intensité que celles produites par des accidents du même genre à des époques moins avancées de l'histoire européenne, ce qui témoigne d'un perfectionnement réel dans la constitution du système européen.

— Nulle péripétie politique n'a paru plus singulière que la brouillerie de la France et de l'Espagne, suivant de si près cette effroyable guerre où la France avait failli s'abîmer en voulant mettre un de ses princes sur le trône d'Espagne. Une sorte de solidarité entre les intérêts de la maison de Brunswick et ceux de la branche d'Orléans, ici par la rupture accomplie, là par l'éventualité d'une rupture de l'ordre régulier de succession, au profit de ce qu'on a appelé bien longtemps après une « quasi-légitimité », était la principale cause de ce revirement soudain dont on fait, encore aujourd'hui, un chef d'accusation contre la politique du Régent et contre le ministre trop fameux qui en était le principal ouvrier. Il est juste pourtant de reconnaître qu'elle pouvait très-bien se soutenir sans préoccupation égoïste ; et la preuve, c'est que l'alliance anglaise, cordiale ou non cordiale, est devenue plus tard la base de la politique du cabinet français, sous des gouvernements d'origines fort diverses et à qui ne manquaient, non plus qu'au Régent, ni l'intelligence des intérêts du pays, ni un fonds de patriotisme. Dès le temps du Régent, tâcher de s'entendre avec l'Angleterre et sa nouvelle dynastie, c'était se tourner du côté du soleil levant, c'était épouser la cause destinée à grandir et à prévaloir dans le monde, c'était re-

venir dans de nouvelles conditions à la tradition de Henri IV et d'Elisabeth. Prendre en main la cause de l'Espagne et des Stuarts, se mettre comme Louis XIV à la tête du parti catholique européen, c'était se charger de soutenir tout ce qui humainement déclinait, par la force des lois qui régissent ce monde terrestre. Il pouvait y avoir à cela de la dignité, de la grandeur, mais ce n'était pas le compte de la politique. Au reste, Louis XV et le cardinal de Fleury, sans avoir les mêmes motifs personnels que le Régent et le cardinal Dubois, ont suivi par le fait avec l'Angleterre la même politique, et il faut convenir qu'ils ne s'en sont point mal trouvés. La seule époque politiquement prospère du trop long règne de Louis XV a été celle où, grâce à l'entente avec l'Angleterre (payée sans doute par quelques concessions, puisque tout se paye en politique), la France a repris sur le continent une attitude honorable, a vu la question de la Lorraine se résoudre enfin à son avantage, et l'Autriche forcée de partager plus équitablement avec les Bourbons d'Espagne la péninsule italienne.

Reste l'éternelle objection de l'affaiblissement de la marine militaire, d'un empire manqué dans l'Inde, d'une France américaine sacrifiée. Mais, quand la France dans tout l'éclat de sa gloire, sous les gouvernements les plus habiles, les plus forts, les plus entreprenants, a voulu lutter pour la domination des mers, a visé aux grandes possessions coloniales, a combiné des projets de descante pour frapper au cœur l'éternelle rivale, à quoi tout cela a-t-il abouti? Il est vrai que chaque fois on a eu, pour expliquer le mauvais succès, un hasard, une faute, une faiblesse, un contre-temps qui ne se pouvait, dit-on, prévoir : mais il faut renoncer à toute critique historique ou admettre que la constance dans l'infortune comme dans la fortune, durant des périodes séculaires, à ne commencer que par Louis XIV et à finir par Napoléon, est l'indice irrécusable

de causes pareillement constantes qui gouvernent l'ensemble des destinées (1). Des traits d'héroïsme, les succès brillants et courts de quelques hommes supérieurs ne doivent point faire illusion. Dupleix a montré dans l'Inde autant d'habileté et d'audace que Clive, soit : mais comment se figurer qu'à aucune époque la France ait été *outillée* (c'est le mot propre) en hommes, en capitaux, en crédit, pour exploiter l'Inde comme les Anglais ont su l'exploiter? Autant vaudrait transporter en imagination à Grenelle ou à Saint-Ouen les docks de la Tamise; autant vaudrait comparer un *merchant* de la Cité à un banquier de la Chaussée-d'Antin, un lord à un courtisan de l'Œil-de-Bœuf, Pitt à M. de Calonne ou à M. Necker. Que l'on imagine en France au dix-huitième siècle tel gouvernement qu'on voudra : à coup sûr il ne fera pas sortir des colonies

(1) Pourquoi redire en d'autres termes ce que Voltaire a déjà dit (*Précis du siècle de Louis XV*, chap. XXXV) : « Jamais les Anglais n'ont eu tant de supériorité sur mer (que dans la guerre de Sept ans); mais ils en eurent sur les Français dans tous les temps. Ils avaient détruit la marine de la France dans la guerre de 1744; ils avaient anéanti celle de Louis XIV dans la guerre de la succession d'Espagne; ils étaient les maîtres des mers du temps de Louis XIII, de Henri IV, et encore plus dans les temps infortunés de la Ligue. Le roi d'Angleterre Henri VIII eut le même avantage sur François I^{er}. Si vous remontez aux temps antérieurs, vous trouverez que les flottes de Charles VI et de Philippe de Valois ne tiennent pas contre celles des rois d'Angleterre Henri V et Edouard III. Quelle est la raison de cette supériorité continuelle? N'est-ce pas que les Anglais ont besoin de la mer, dont les Français peuvent à toute force se passer, et que les nations réussissent toujours, comme on l'a déjà dit, dans les choses qui leur sont absolument nécessaires? N'est-ce pas aussi que la capitale est un port de mer, et que Paris ne connaît que les bateaux de la Seine? Serait-ce enfin que le climat et le sol anglais produisent des hommes d'un corps plus vigoureux et d'un esprit plus constant que celui de la France, comme il produit de meilleurs chevaux et de meilleurs chiens de chasse? Mais depuis Bayonne jusqu'aux côtes de la Picardie et de Flandres, la France a des hommes d'un travail infatigable, et la Normandie seule a subjugué autrefois l'Angleterre. »

françaises de la Louisiane et du Canada, avant la fin du siècle, ni des hommes de la trempe de Franklin et de Washington, ni quelque chose qui ressemble aux Etats-Unis d'Amérique, véritable création du génie de la race anglaise, plutôt contrariée que favorisée par l'action gouvernementale.

S'il est naturel et à propos que de prime abord le bon citoyen rêve pour sa nation la supériorité en tout genre, la froide raison comprend vite que chaque nation ait ses aptitudes spéciales, et qu'il soit conforme au grand principe économique de la division du travail, que chaque nation s'applique de préférence aux choses qu'elle fait le mieux. Depuis cinquante ans qu'au prix d'incroyables efforts l'Angleterre a atteint le but de son ambition, la France se trouve-t-elle pour cela déprimée, amoindrie, ruinée? Bien au contraire, elle n'a jamais plus rapidement avancé dans les voies de l'industrie et de la prospérité économique. Comme d'ordinaire il s'est trouvé que, le but atteint, les idées, les intérêts, tout était changé. Ce que l'on appelait le système colonial a fait son temps. On voulait avoir le privilège de fournir l'Amérique de nègres, et l'on poursuit à tout prix l'abolition de la traite. On ambitionnait le monopole, et l'on prêche la liberté du commerce. Sans doute il ne faut pas attribuer aux membres du cabinet de Versailles l'honneur d'avoir prévu de telles révolutions dans les idées et dans les faits : mais au moins n'y aurait-il pas de si graves reproches à leur adresser, si, en se rendant compte des vraies ressources et des vrais intérêts de la France, ils avaient tâché d'éviter la lutte sur le terrain où elle ne pouvait être que désavantageuse. L'avènement de l'ordre actuel, en ce qui touche l'industrie et le commerce, aurait pu être avancé d'un demi-siècle, et tout le monde y eût gagné.

— Le destin a voulu que la politique guerroyante prévalût, sur mer comme sur terre; ou plutôt les blessures

causées par les grandes guerres de Louis XIV étaient assez cicatrisées pour qu'on ne répugnât pas à se lancer dans de nouvelles aventures, et pour que ce principe de fermentation maligne que les nations couvent dans leur sein, aboutit à l'une de ses crises éruptives. De là ces deux guerres, ou plutôt cette guerre en deux actes, qui s'appellent : « la guerre de la succession d'Autriche » et « la guerre de Sept ans ». En tout quinze ans de grandes guerres européennes, avec un entre-acte de huit ans, dans l'espace de quatre-vingts ans qui sépare la guerre de la succession d'Espagne des guerres de la Révolution française, à un peu plus d'un quart de siècle de distance de celle-là et de celles-ci. Par comparaison avec le dix-septième et le seizième siècles le progrès est sensible : les crises sont plus espacées, elles mûrissent et se dessinent mieux. En ce qui concerne la France et l'Angleterre, il s'agit, non comme le dit Voltaire « de quelques arpents de neige », mais d'un combat pour la domination des mers et l'empire colonial, combat où les Anglais ont tous les avantages d'une habile et persévérante offensive, où la France a tous les désavantages d'une défensive faible et maladroite. Inutile d'insister plus longtemps sur des faits trop connus et devenus, selon nos remarques de tout à l'heure, sans applications à l'ordre actuel des choses.

Il en est tout autrement de la guerre continentale et européenne. La querelle assoupie pendant un siècle, par suite de préoccupations d'un autre ordre, s'est réveillée naguère et a repris ses errements, comme si rien ne s'était passé dans l'intervalle, tant la cause du conflit est viscérale et tient étroitement à la constitution du système européen. En 1740, l'extinction de la lignée masculine des Habsbourg avait mis à l'ordre du jour en Europe, la question du partage ou de la dissolution d'un vaste empire, produit factice de la politique, agrégat fortuit de tant de popula-

tions hétérogènes : aujourd'hui la même question est encore agitée. Subsidiativement, comme on dit au palais, se posait en 1740 la question de l'amointrissement de l'action de l'Autriche sur l'Allemagne, ou même d'une translation de l'hégémonie de l'Allemagne à une puissance plus purement germanique ; et cette question, jadis subsidiaire, plus tard élevée au rang de question principale, vient d'être résolue. Il ne se pouvait, en ce temps-là surtout, que la France restât étrangère à des questions de cet ordre ; et le tort du gouvernement français n'est pas de s'y être engagé, mais de s'y être maladroitement engagé, avec gaspillage de ses ressources et manque de conduite dans l'exécution, quand déjà l'ambition de l'Angleterre lui créait de si graves embarras. On voit très-bien que les intérêts permanents de la France n'échappaient point aux hommes d'État de cette époque, et que les « satisfactions » cherchées pour elle consistaient, tantôt à exclure l'Autriche de l'Italie, moyennant un agrandissement du Piémont et la création d'une confédération italienne, tantôt à faire des Pays-Bas autrichiens un pays français ou placé sous l'hégémonie de la France. En un mot les questions sont déjà saisies par les esprits éclairés et un peu utopistes, tels que d'Argenson *la bête*, comme elles doivent l'être plus tard, même par les esprits vulgaires, quand d'autres causes de trouble général auront cessé de distraire l'attention. Un gouvernement habile et fort eût pu en avancer la maturité et faire aboutir quelques-uns de ces plans qui tous ont tourné, la jalousie et l'or de l'Angleterre aidant, à la confusion de la politique française. L'Autriche s'est tirée de sa guerre de succession sans perdre autre chose que la Silésie ; et c'est en vain que pour la reprendre elle a embarqué la France avec elle dans la guerre de Sept ans. L'art militaire moderne est sorti de cette lutte mémorable où le succès tenait à l'initiative en fait de discipline, de manœuvre et de tactique, comme

plus tard il a tenu à l'initiative en fait de grandes levées et de rapides consommations d'hommes, et comme il devait tenir plus tard encore, par une sorte de barbarie savante, à l'initiative en fait d'instruments mécaniques de destruction.

— Il n'y a plus moyen aujourd'hui de traiter comme un pur caprice de maîtresse et de courtisans, l'idée de changer les errements séculaires de la politique française, en se joignant à l'Autriche pour mettre la Prusse hors d'état de remuer l'Europe par son ambition. C'était un projet spécieux que celui de maintenir sans concurrence la supériorité des deux plus vieilles, des deux plus grandes puissances continentales, dont l'objet devait être désormais de conserver, non d'acquérir. Malheureusement, à une époque de mouvement général, le rôle de la conservation, de la résistance, de la défensive, est toujours le plus difficile et le plus ingrat; et puis, alors comme plus tard, l'Italie et les Pays-Bas restaient pour la France et l'Autriche des pierres d'achoppement, des pommes de discorde. Du reste, l'alliance austro-française était bientôt virtuellement anéantie par le coup de maître de la politique sans scrupules des rois philosophes, de Catherine et de Frédéric, par le premier partage de la Pologne, destiné non-seulement à agrandir séparément chacune des trois grandes puissances du Nord, mais à les unir par le lien de solidarité le plus fort, celui qui subsiste entre les complices d'un grand attentat. Les deux puissances en voie d'accroissement devaient y gagner plus que l'Autriche, et celle-ci l'a bien senti, mais elle a cédé sous la pression des circonstances. La Sainte-Alliance était en germe dans le partage de la Pologne, l'œuvre du monde la moins sainte, accomplie par les potentats les moins dévots; et l'état habituel de coalition entre les puissances copartageantes est devenu un principe de conservation et de stabilité dans le système

européen. Mais, d'un autre côté, un mépris si outrageux du droit historique, un si flagrant abus de la force, sont contre les vieilles royautés un grief dont on s'est prévalu et dont on se prévaut en plus d'une rencontre. La conscience humaine admet ou du moins elle a admis jusqu'ici le droit de conquête comme une indemnité de guerre, comme le prix du sang versé, comme un enjeu gagné au terrible jeu des batailles : mais la conquête sans le combat, sans risques de part ni d'autre, le partage des populations comme d'un bétail ou comme d'une proie, voilà ce qui répugne à tout sentiment, à toute notion du droit, aussi bien entre barbares qu'entre nations civilisées.

— Le dix-huitième siècle était une époque de défaillance de l'hérédité dynastique. Après l'extinction de la dynastie espagnole était venue celle des petites dynasties italiennes, puis celle de la branche autrichienne cadette, et enfin le passage de la couronne électorale de Bavière à des branches collatérales pouvait ramener en Allemagne la guerre à peine éteinte, si la sagesse ou la lassitude des princes n'y eussent mis obstacle. Telle était la situation quand a éclaté la Révolution française. Que l'on supprime par la pensée cette grande cause de trouble, en admettant que la civilisation européenne suit sa marche régulière, et les causes de conflits internationaux ne seront pas, bien entendu, supprimées : mais, de cela même qu'elles sont moins gênées dans leur jeu par une force momentanément dominante, il résultera plutôt une avance qu'un retard dans les solutions finales. Les Etats-Unis n'en grandiront pas moins, l'Espagne n'en perdra pas moins ses colonies, l'abolition de la traite et de l'esclavage n'en sera pas moins mise à l'ordre du jour, et les Anglais trouveront assez d'occasions d'embarquer les Bourbons de France et d'Espagne dans des affaires où périra leur puissance maritime et coloniale, à moins qu'ils ne

soient avertis à temps, par la tournure des événements, que les intérêts britanniques n'ont plus rien à gagner de ce côté. On n'aura plus les mêmes motifs d'ajourner la redoutable question d'Orient, et elle aura des suites, elle amènera des complications et des contre-coups dont rien, dans l'ordre des faits accomplis, ne saurait nous donner l'idée, mais qui, à mettre les choses au pire, ne coûteront pas à l'Europe ce que lui ont coûté les vingt-cinq ans de guerres révolutionnaires. Avec ce que nous connaissons des dispositions de la Belgique pour l'Autriche et de l'Autriche pour la Belgique, on peut bien dire que l'occasion se présentera d'essayer d'une Belgique indépendante ou neutralisée. Les princes et les républiques d'Italie, qui ne verront plus dans la puissance militaire de l'Autriche le bras qui les préserve d'une subversion révolutionnaire, n'auront rien qui les détourne de se prêter à une ligue italienne, capable d'assurer la neutralité de l'Italie et incapable d'inquiéter personne. La question allemande offre toujours plus de difficultés : car, si les tendances à la sécularisation, à la médiatisation, à la simplification, subsistent par la seule vertu de l'esprit du siècle, indépendamment de l'accident révolutionnaire, on ne saurait dire comment ces tendances se seraient fait jour sans le concours de la crise révolutionnaire. Pourtant il y a lieu de penser qu'elles y seraient parvenues, puisque nous voyons s'opérer, sans appel aux forces révolutionnaires, des transformations bien autrement contraires aux traditions et au vieux droit germanique. Somme toute, il y a de suffisants motifs de croire que l'Europe serait arrivée un peu plus vite, et par des épreuves beaucoup moins douloureuses, à ce qui peut être regardé comme un progrès dans sa constitution et dans son régime.

LIVRE V.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES AU
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Le torrent de montagnes, que l'on passe sur une planche, finit par être un estuaire où peuvent évoluer des escadres : c'est l'image du courant scientifique, qui d'abord se fraye un chemin dans un terrain tourmenté, à travers mille obstacles accidentels, non sans éprouver parfois de brusques changements de niveau ; qui plus loin devient un fleuve majestueux et finalement une mer dont l'œil a peine à embrasser l'étendue. Jusqu'au dix-neuvième siècle chaque science a son histoire et, à la rigueur, les sciences mêmes, dans leur ensemble, peuvent avoir la leur : mais, dans l'état présent des sciences, que l'on se figure la masse de livres, de mémoires, de recueils, d'annales, de journaux scientifiques de toute sorte, écrits dans toutes les langues, publiés sur tous les points du globe, qu'il faudrait compiler, traduire, extraire, rapprocher, pour se rendre compte et rendre compte aux autres des progrès accomplis dans des directions sans nombre, par des travailleurs sans nombre et pour ainsi dire sans nom.

Comment donner à ce compte rendu l'unité de composition, l'intérêt historique qui s'attache à la filiation de quelques idées maîtresses, à la succession de quelques découvertes capitales, à l'originalité des travaux, des essais, des écarts mêmes de quelques hommes supérieurs, en qui se personnifient les plus puissantes facultés de l'esprit humain, et qui le plus souvent ont acheté la gloire par la bizarrerie ou la dureté de leur destinée ? Autant vaudrait prétendre qu'un voyage en chemin de fer, à travers de vastes plaines, eût le charme d'une excursion alpestre. Evidemment l'histoire des sciences, telle qu'on la concevait et qu'on l'écrivait encore au siècle dernier, n'est plus possible. Elle est devenue une analyse, un compte rendu, une gazette, une revue, tout ce que l'on voudra excepté de l'histoire ; et ce changement important, définitif, coïncide bien avec l'avènement du siècle actuel dont il est un des remarquables caractères. Entre tant d'histoires dont il faudrait faire un faisceau pour avoir l'histoire complète de l'humanité, l'histoire des sciences, venue la dernière, finit ou se transforme la première, de façon à nous instruire de ce que deviendront un jour, par l'action des mêmes causes, toutes les autres branches de l'histoire.

Il reste donc bien entendu que nous n'avons pas la prétention de donner dans ce chapitre, même la plus légère esquisse de l'histoire des sciences au dix-neuvième siècle, sujet pour lequel, si on le prenait dans son immensité, le lecteur ferait défaut aussi bien que l'auteur. Tout ce que nous pouvons essayer et ce qui rentre dans notre cadre, c'est d'indiquer quelques directions générales, propres à caractériser le mouvement scientifique du siècle, à distinguer à grands traits la phase actuelle des phases antérieures, à montrer quels rapports existent entre la marche des sciences et les idées ou les faits qui influent sur la société.

— Pour suivre comme ci-devant l'ordre de dignité

scientifique, qui est aussi l'ordre de l'histoire, il faut bien parler d'abord des mathématiques, sauf à en parler encore plus sobrement que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Nous avons déjà vu que, pendant tout le cours du dix-huitième siècle, et jusque dans les premières années du siècle actuel, qui sont en réalité sous l'influence des idées du dix-huitième siècle, les géomètres ont régné dans les Académies, les mathématiques étant estimées surtout pour leur valeur instrumentale et comme clef de ce que les Anglais appellent la philosophie naturelle : le nom de période newtonienne conviendrait à cette période de l'histoire des sciences. Or, le moment où une domination semble le plus affermie est souvent celui où cette domination s'écroule; et quoiqu'on se figure assez généralement que les mathématiques n'ont jamais été si en faveur, n'ont jamais eu autant d'influence sur l'instruction publique et sur la direction des esprits qu'au moment présent, la vérité est que l'un des traits caractéristiques du dix-neuvième siècle est d'avoir amoindri l'importance relative des mathématiques dans l'ensemble du travail scientifique. Leur prééminence est une aristocratie qui s'efface comme tant d'autres, et cette fois de la bonne manière, non par l'affaissement des anciennes sommités, mais par l'exhaussement des anciennes dépressions.

Il ne faut pas croire en effet que partout où l'on voit des nombres et des mesures on voie des mathématiques, ni que le règne des chiffres soit le règne des mathématiques. A coup sûr on n'a jamais fait autant de chiffres ou de si gros chiffres, ou même (si l'on veut) des chiffres aussi exacts que ceux qu'on fait aujourd'hui; et plus on ira, plus on fera des chiffres tout à la fois plus gros et plus exacts : *Mundum regunt numeri*. Les chiffres sont pour l'esprit humain le grand instrument, l'instrument général de précision; et il est dans la nature des choses que tout ce qui

comporte la précision soit un jour précisé, que les progrès continuels de l'observation provoquent et rendent possible une précision encore plus grande. L'erreur serait de prendre un statisticien, un financier pour des mathématiciens, une statistique ou un budget d'empire pour des livres de mathématiques. Choisissons un exemple qui rentre mieux dans la question actuelle. La chimie du dix-neuvième siècle comporte des déterminations numériques bien plus exactes, un bien plus grand usage des nombres que la chimie de Ruelle, de Scheele, ou de Priestley. Bien plus, dans la construction de ses théories, elle a mis en œuvre avec tant de netteté et de précision l'idée de combinaison, sur laquelle se fonde aussi l'algèbre, qu'il en est résulté un système de notations et de rapports offrant une grande analogie avec l'appareil algébrique : et cependant il suffit de savoir un peu la chimie et l'algèbre pour se convaincre que la chimie n'est point, ne deviendra point une branche ni une application des mathématiques, et que ses progrès futurs ne dépendront nullement des progrès de l'algèbre. On pouvait en douter encore aux temps de Lavoisier et de Berthollet : le doute aujourd'hui ne serait plus permis ; la preuve de son autonomie résulte justement de ce qu'elle a acquis, sans le secours des mathématiques, un genre de précision et de perfection théorique qui lui est propre et qu'elle ne peut plus perdre.

Les droits des mathématiques à la suprématie ou mieux encore à l'hégémonie scientifique se sont amoindris, non-seulement parce que les progrès que comportent maintenant les hautes mathématiques ne sont plus tellement en corrélation avec ceux des sciences physiques, que l'on doive s'attendre à trouver dans des mathématiques perfectionnées l'explication d'une physique perfectionnée ; mais surtout parce que la puissance de l'instrument mathématique se montre principalement dans les explications tirées des

théories de la mécanique, et qu'il devient de moins en moins probable que la mécanique soit l'unique clef des phénomènes physiques; que tout puisse se ramener, dans l'explication de ces phénomènes, à des conceptions de mécanique. Il n'est plus permis, pour peu qu'on soit physicien ou philosophe, de prendre au pied de la lettre ces atomes, non plus crochus, mais sphériques, elliptiques ou polyédriques, qui sont au fond de toutes nos explications des phénomènes par la pure mécanique. L'antiquité grecque reprochait aux atomistes à qui elle avait affaire leur ignorance de la géométrie : aux atomistes des temps modernes, même quand ils se nomment Gassendi, Descartes, Newton ou Laplace, la physique renouvelée oppose l'insuffisance de leur géométrie, c'est-à-dire de leur mécanique rationnelle, si transcendante qu'elle soit, et quelque admirables explications qu'elle ait fournies dans la catégorie des phénomènes astronomiques. Avec de la philosophie on aurait pu prévoir ce retour de fortune : car il n'est pas philosophiquement admissible que l'esprit humain soit outillé pour avoir le dernier mot des choses, comme il faut convenir qu'il l'aurait, si les atomes dont la conception lui est si commode, jouissaient d'une existence effective et substantielle. Mais la preuve ou l'induction tirée de la marche même des sciences physiques vaut bien mieux encore ; et c'est ainsi que la physique du dix-neuvième siècle remet en honneur le leibnitzianisme, en procédant pas à pas, par des voies toutes scientifiques, et en le dégageant de tout ce qui en faisait une explication universelle, une synthèse métaphysique et transcendante, dans la pensée de son illustre fondateur. La science moderne ne pourrait pas plus s'accommoder de la foi aux *monades* que de la foi aux *atomes* : le *dynamisme* moderne, le dynamisme scientifique n'est et ne saurait être que la négation de l'*atomisme*, à titre de vérité absolue et d'explication universelle.

Dans cet état de la science, que doit-on penser des essais de mécanique corpusculaire, calqués sur la théorie de la gravitation newtonienne, par lesquels on voudrait mathématiquement expliquer les phénomènes moléculaires, les phénomènes chimiques, les effets de chaleur, de lumière, d'électricité? Leur défaut capital est d'isoler ce qui est connexe, de n'expliquer certaines catégories de phénomènes qu'en rendant plus inexplicables les phénomènes compris sous d'autres catégories. Ainsi les théories optiques de Fresnel n'ont aucune liaison avec la théorie de la chaleur donnée par Fourier, ni avec la théorie de Coulomb ou de Poisson sur la distribution de l'électricité à la surface des corps conducteurs, ni avec la théorie d'Ampère sur la constitution des aimants; et le plus important objet de la physique actuelle est au contraire de montrer que tous ces phénomènes optiques, thermiques, électriques, magnétiques, ont entre eux la plus intime union. C'est donc de leurs propres forces, bien plus que du secours des géomètres, que les physiciens doivent attendre désormais l'avancement des sciences qu'ils cultivent. Réciproquement, les géomètres ont dû moins se préoccuper du perfectionnement des mathématiques dans un but instrumental et pour le besoin des sciences physiques : il s'agit avant tout de l'avancement des mathématiques pour elles-mêmes et par attrait vers le progrès en toutes choses, qui est le plus noble but des efforts de l'homme.

— Tel est effectivement le caractère des travaux mathématiques du dix-neuvième siècle. On a repris des filons longtemps négligés ou abandonnés, comme frappés de stérilité relative, ou comme improductifs dans le genre de production qu'on recherchait; on s'est remis à la théorie des nombres, à la géométrie pure, tantôt en reprenant les traces des anciens, plus souvent en inventant des méthodes nouvelles. Dans les branches supérieures de l'analyse

mathématique, on s'est attaché de préférence aux théories fécondes et élégantes, de ce genre de fécondité et d'élégance qui charme les purs géomètres, quand ils ont moins en vue l'application numérique des formules que les formules mêmes. Lorsqu'on est revenu sur les méthodes de calcul et les procédés d'approximation déjà connus, ç'a été d'ordinaire pour y mettre une rigueur de démonstration que les grands maîtres de l'âge précédent avaient parfois négligée, et qui semble plus conforme aux exigences de l'esprit géométrique, telles surtout que les comprenait l'antiquité grecque. A ce point de vue, les mathématiques du dix-neuvième siècle sont entrées dans une sorte de « renaissance », et elles ont repris une direction plus spéculative, au moment où le siècle tournait davantage à la pratique, et leur accordait plus de crédit sur l'idée qu'on se fait communément de leur utilité pratique. Admettons que cette situation nè change pas, en quelque sorte révolutionnairement, par suite de quelque grande découverte imprévue et à notre avis peu probable : les mathématiques continueraient sans nul doute d'être enseignées dans celles de leurs parties qui sont indispensables pour le besoin des applications industrielles et scientifiques ; et même pour une complète éducation de l'esprit humain, il naîtrait toujours des hommes que leur génie pousserait dans les voies de l'abstraction et de l'invention mathématiques ; mais ce petit groupe de génies inventeurs s'isolerait de plus en plus du monde qui ne pourrait se faire d'idée de leurs travaux, et même des autres savants qui n'éprouveraient plus, comme dans les siècles qui ont précédé, le besoin de leur coopération pour ce qui est le but d'ensemble du travail scientifique, l'interprétation des lois de la nature et la description de ses œuvres.

— Ainsi que nous avons déjà été conduit à en faire la remarque dans nos prolégomènes (livre I, chap. VIII), l'astro-

nomie a montré, durant le cours du siècle actuel, une sorte de tendance à passer de la famille des sciences mathématiques dans la famille des sciences naturelles. A travers les espaces célestes où l'astronome géomètre voit des lignes, des cercles, des points de mire ou de repère, des triangulations et des mesures, où l'astronome physicien étudie un mécanisme, combine des forces, pèse des masses et même parvient quelquefois à en deviner l'existence, l'astronome, devenu naturaliste, observe curieusement au télescope des myriades de soleils et de mondes, comme un botaniste observe à la loupe tous les détails de structure des plantes dont il a peuplé son herbier. En pénétrant dans l'optique, la chimie pénètre dans l'astronomie. Nous pouvons maintenant affirmer que tels de nos radicaux chimiques se trouvent ou ne se trouvent pas disséminés en proportions appréciables dans les enveloppes matérielles d'une planète, d'un soleil, d'une nébuleuse; que tel astre brille d'une lumière propre et tel autre d'une lumière réfléchie; que celui-ci a une atmosphère et que celui-là n'en a pas. Bien plus, nous savons qu'il y a des chances pour que quelques échantillons de cette matière cosmique que nous ne pouvons aller saisir, viennent nous trouver : d'où le phénomène des étoiles filantes, des bolides et des chutes de pierres, que le vulgaire tenait pour merveilleuses, que les savants déclaraient fabuleuses, et qui deviennent un important objet d'observations et de spéculations scientifiques. Ainsi, contrairement à une idée fondamentale de l'ancienne philosophie, il faut maintenant admettre entre les cieux et le monde terrestre ou sublunaire un moyen terme et comme un terrain mixte où l'astronomie et la géologie s'enchevêtrent. La composition chimique, la texture de l'aérolithe ne nous renseigneront pas seulement avec une grande vraisemblance sur la constitution interne d'astres que nous ne toucherons jamais, mais encore sur la

composition des couches de notre planète à des profondeurs inaccessibles, si petites qu'elles soient relativement. Quand on a saisi des analogies de composition entre la pierre tombée du ciel et la pierre vomie des entrailles de la terre, il est permis de dire que la science a renoué cette chaîne continue entre le ciel et la terre, l'une des féeries de la poésie homérique.

Le premier jour du siècle a été inauguré par la découverte de la première planète connue, dans ce nombreux groupe des planètes dites télescopiques, qu'on pourrait aussi, vu leur petitesse relative, qualifier de microscopiques, pour la nomenclature desquelles la vieille mythologie grecque ne suffit plus, et dont les orbites entrelacés, paquetés pour ainsi dire entre l'orbite de Mars et celle de Jupiter, suggèrent forcément l'idée d'une association naturelle. Mais, combien l'instance ne devient-elle pas plus pressante, quand on considère que d'une part les planètes supérieures, d'autre part les planètes inférieures à ce groupe moyen constituent deux groupes ou deux familles non moins naturelles, eu égard à l'ensemble de leurs caractères, sans que la théorie soit en état, pas plus que pour les autres familles dont les naturalistes s'occupent, de rendre raison de la ressemblance et du contraste des caractères? La découverte du groupe des comètes à courte période est venue compléter cette application à l'astronomie d'une idée qui lui avait été si longtemps étrangère.

Ce n'est pas que l'astronomie contemporaine, infidèle aux traditions du passé, néglige de perfectionner continuellement ses tables, soit en ajoutant un degré de plus de précision à des observations déjà si précises, soit en revisant les calculs théoriques pour les purger de quelques erreurs ou pour pousser plus loin la minutie de l'approximation. Au fond, cette exquise délicatesse des calculs et des mesures est toujours le mérite distinctif, le titre de no-

blesse de l'astronomie, et le but éminent de l'astronome qui cultive pour elle-même sa science de prédilection : mais quant au système général des connaissances humaines et aux grandes vues sur l'ensemble de la nature, la tâche de l'astronomie géométrique et de la mécanique céleste peut passer pour accomplie. Qu'importent des corrections de quelques secondes dans les tables, le redressement d'une erreur dans les valeurs numériques des éléments de l'orbite d'une planète, ou dans le calcul des inégalités d'un satellite, fût-ce celui qui éclaire nos nuits? Qu'importe même de compter en plus une planète ou une comète périodique? Au contraire la moderne cosmologie, envisagée du même point de vue que les autres branches des sciences naturelles, rattache aux mêmes fils conducteurs toute l'interprétation de la nature, contribue à mettre en évidence les mêmes lois secrètes, offre les mêmes principes de distribution en groupes naturels, soulève les mêmes questions de formation ou d'origine, quoique sur une échelle incomparable quant à l'espace et quant à la durée, et par conséquent attaque au vif les plus grands problèmes de la philosophie naturelle, ceux dont l'esprit humain ne saurait sans déchoir cesser de s'occuper, et dont les solutions réagissent même sur l'idée qu'il se fait de sa dignité propre et de sa propre destinée.

— En physique proprement dite, on pourrait regarder comme un des caractères distinctifs des travaux du dix-neuvième siècle, la recherche d'une précision d'expériences et de mesures qui rivalise presque avec la précision astronomique, et que n'ambitionnaient pas les physiciens et les chimistes des âges précédents : car, c'est par là que le siècle a débuté, sous l'influence de l'esprit géométrique. Précision dans les mesures, sobriété dans les hypothèses, voilà ce que demandaient avant tout aux physiciens et aux chimistes ceux qui se regardaient comme les continuateurs

de Bacon et de Newton, ceux qui ne pardonnaient à l'hypothèse que quand elle se prêtait à leurs calculs. Mais la force d'une situation l'emporte sur la discipline ou sur les préjugés d'école : et comme le progrès des sciences physiques les amenait à un moment de crise, il a bien fallu que les hypothèses, les conceptions théoriques affluassent plus que jamais pour grouper ou relier des faits nouveaux, sauf à briser le vieux cadre de la physique newtonienne.

En premier lieu, l'optique a entièrement changé de face : il a fallu abandonner la théorie newtonienne de *l'émission* des particules lumineuses, comme d'autant de projectiles dont la prodigieuse vitesse compenserait la prodigieuse ténuité, et revenir (car l'imagination de l'homme ne peut sortir de ces deux hypothèses,) à l'idée d'un *éther*, d'un milieu infiniment élastique et subtil, puisqu'il n'oppose pas aux mouvements des astres de résistance appréciable, et dont les mouvements ondulatoires, partant des corps lumineux, se transmettent dans l'espace aux plus grandes distances, et nous procurent les sensations de lumière et de couleurs. Que l'on explique, si on le peut, la chose mécaniquement, par une assimilation des particules de l'éther aux particules des corps pondérables, ce n'est pas en cela que consiste précisément le progrès scientifique. Le point capital était de montrer, comme Fresnel l'a si bien fait par l'accord de la géométrie et de l'expérience, que l'hypothèse géométrique des mouvements ondulatoires, non-seulement rend raison des phénomènes connus, mais sert de fil conducteur pour en découvrir d'autres, ou de clef pour les expliquer à mesure qu'on les découvre, sans complication de l'hypothèse primitive. Car tel est le caractère d'une théorie vraiment scientifique, et c'est parce que les récentes découvertes en optique faisaient perdre à la théorie de l'émission ce caractère, qu'on s'est vu forcé de l'abandonner. Notre raison devrait se tenir pour égale-

ment satisfaite, soit qu'elle eût réussi à relier entre eux et à rattacher directement à la géométrie les phénomènes de l'optique, soit que la mécanique servît de moyen terme entre les lois de l'optique et la géométrie. Car, pourquoi la mécanique, telle que nos géomètres et nos physiciens l'ont constituée depuis Galilée et Newton, serait-elle pour l'éternel géomètre, l'unique manière de faire de la géométrie? Il est au contraire plus conforme à l'ordre général de nos idées de placer dans une région plus haute, c'est-à-dire à un degré plus élevé dans l'échelle des abstractions, la source commune d'où s'échappent comme autant d'effluves par des canaux différents.

L'homme le plus voisin de l'état de nature ouvre les yeux à la lumière pour la lumière même, pour le ravissant spectacle que lui offrent ses effets variés, et aussi parce qu'elle est le flambeau qui éclaire pour lui tant d'autres spectacles. Jusque dans l'optique la plus savante, la lumière conserve pour nous ce double attrait : les mêmes expériences qui nous la font mieux connaître dans sa nature secrète, et qui l'obligent à nous étaler ce qu'elle nous cachait de ses propres richesses, servent à pénétrer par son secours dans un autre secret, celui de la constitution intime des corps pondérables. Le rayon qui a traversé un corps diaphane ou qui s'est réfléchi à la surface d'un corps opaque, acquiert des propriétés qui nous renseignent sur leurs éléments chimiques, sur leur structure moléculaire, sur ce qui échappe essentiellement à toute perception directe par le sens de la vue, même aidée des appareils qui en augmentent le pouvoir. C'est ainsi que des expériences d'optique ont pu tout à la fois servir aux dosages les plus vulgaires et aux recherches les plus délicates de la physique et de la chimie.

— Il était naturel que l'on cherchât à retrouver dans l'étude des phénomènes qui dépendent du rayonnement de

la chaleur, des faits et des lois analogues à ce qu'on avait découvert au sujet des irradiations lumineuses; et, en effet, trop d'analogies ont été reconnues pour qu'on puisse douter maintenant de l'identité foncière du principe des effluves calorifiques et du principe des effluves lumineux. Mais, d'un autre côté, pour la chaleur comme pour la lumière, les progrès de la science ne peuvent effacer le contraste des notions primitives, tel qu'il se montre déjà dans les antiques cosmogonies. L'écrivain sacré place la création de la lumière avant celle des grands luminaires; il n'aurait pas mentionné la création de la chaleur avant celle des foyers de chaleur : et de même, dans la science moderne, la thermologie a, pour ainsi dire, moins d'indépendance que l'optique et se trouve en connexion plus étroite avec la physique des corps pondérables. Ce qui constitue la totalité ou la presque totalité de la théorie de la lumière, n'est qu'un chapitre de la théorie de la chaleur, chapitre comparativement écourté ou atrophié. Outre la transmission de la chaleur par voie de rayonnement dans un milieu éthéré où les corps pondérables ne se rencontrent en quelque sorte que par accident, il y a un autre mode de propagation, bien autrement lent, par l'échauffement de proche en proche des particules pondérables, dans les corps qui arrêtent au passage la chaleur rayonnante comme les corps opaques arrêtent les rayons de lumière. Il y a surtout à considérer les dilatations, les effets mécaniques dont la chaleur absorbée est incontestablement la cause immédiate, et que la lumière, en tant que lumière, semble incapable de produire.

En ceci, les progrès de l'industrie; dans le cours du siècle actuel, sont venus merveilleusement en aide aux progrès de la spéculation. On a vu qu'il n'y a qu'à dépenser de la chaleur pour produire de la force, et qu'à dépenser des réactifs chimiques pour produire un courant électrique

qui, transmis par un fil, aboutit à mettre un appareil en mouvement à quelques milliers de lieues. On a remarqué que le phénomène inverse, sans comporter des applications aussi commodes et aussi utiles, a la même portée théorique; qu'une dépense de force par le frottement, par le choc, cause une élévation de température; que le courant électrique, s'il n'engendre pas une force mécanique, détermine l'échauffement du fil, et ainsi de suite. Dès lors on a dû être conduit à l'idée que toutes les forces de la nature peuvent se convertir, et qu'elles se convertissent en effet les unes dans les autres; que toutes peuvent être dosées de manière que telle dose de l'une soit réputée *l'équivalent* de telle dose de l'autre. Cette notion des équivalents a les mêmes conséquences en théorie et en pratique; soit que la chaleur, la lumière, l'électricité, et en général toutes les forces de la nature ne diffèrent de la force mécanique qu'en apparence et par la manière dont elles affectent nos sens, ce qui est le postulat de la doctrine atomistique; soit qu'il faille les regarder comme individuellement distinctes, quoique congénères, et comme émanant toutes d'un principe suprême dont la force mécanique ne serait elle-même qu'une émanation ou une modalité particulière, suivant une doctrine plus hardie et plus large, dont le génie de Leibnitz a eu l'initiative, et dont l'organisation scientifique serait l'œuvre du siècle actuel.

Nous visons en toutes choses à simplifier, et si tout se résout dans l'univers en force mécanique, nos théories physiques prennent par cela même un air de simplicité qui nous plaît : mais la simplification est plus apparente que réelle. Ce sont toujours, dit-on, des forces vives qui se convertissent les unes dans les autres, soit que nous puissions observer les mouvements produits, soit que le jeu de ces mouvements s'opère dans une sphère infinitésimale qui non-seulement échappe à nos organes imparfaits, mais

dont l'infinie petitesse exclut les conditions essentielles de toute vision. A la bonne heure, et l'on se consolera de ne pas voir si l'on pouvait suivre par les yeux de l'esprit et par la puissance des formules ce qui échappe aux yeux du corps, comme nous en avons un bel exemple dans la théorie des ondes lumineuses. Malheureusement le principe de la conservation des forces vives, combiné avec la doctrine des équivalents physiques, ne nous apprend rien sur cette cinématique invisible, sur la nature de ces excursions moléculaires qu'implique l'hypothèse atomistique. Il ne peut nous servir que comme nous sert un axiome plus compréhensif, fondement de cette dynamique que Leibnitz qualifie de supérieure, et dont il est permis de regarder le principe des forces vives, et par suite la mécanique physique tout entière, comme une conséquence ou une application particulière. *Ex nihilo nihil*; aucune force (mécanique ou autre) ne se crée de toutes pièces; toute production ou dépense de force implique la dépense ou la reproduction de forces congénères, en dose équivalente. Sous l'empire de ce principe, la science de la nature prend un grand air de ressemblance avec nos théories industrielles ou économiques: l'homme en travaillant sur une échelle réduite se conforme aux lois du travail qui se fait sans relâche dans l'immense laboratoire de la nature.

De ce point de vue élevé, l'esprit humain embrasse d'ensemble, non-seulement les divers chapitres de la physique, mais l'histoire du monde et les grands traits de son architecture. Car, si la matière pondérable, disséminée d'abord irrégulièrement dans les espaces cosmiques, s'est graduellement concentrée dans ces masses globulaires que nous nommons soleils ou planètes, il a dû en résulter, sur une immense échelle, des collisions, des chocs, des frottements, et par suite des pertes de force vive dont il a fallu que l'équivalent se retrouvât dans un énorme déve-

loppement de chaleur, propre à faire des masses principales, pour des temps incommensurables, de puissants foyers de la chaleur qui entretient dans l'univers le mouvement et la vie, et de la lumière qui l'éclaire. Tant qu'il ne s'agit que de théories, nous pouvons douter si les principes sur lesquels elles se fondent ont hors de notre esprit la valeur que nous leur attribuons : mais, quand le spectacle du monde nous montre dans les faits réels un ordre parallèle, nos théories s'en trouvent singulièrement confirmées. Ainsi le principe de la chaleur, quel qu'il soit, remplit bien parmi les agents cosmiques ce rôle de moyen terme ou de terme commun de comparaison et de mesure, qu'il remplit théoriquement, quand il sert à relier entre eux les divers chapitres de la physique contemporaine. Et l'on pourrait ajouter que, dans l'état d'imperfection où la théorie est encore, ce qui se dégage déjà avec le plus de netteté est aussi ce qui a le plus d'importance, pour le compte à rendre des grands phénomènes cosmiques.

— L'histoire de la chimie au dix-neuvième siècle accuse deux périodes bien distinctes. Dans le premier quart du siècle, s'accomplissent des progrès qui semblent porter à sa perfection la chimie générale, telle que l'avait fondée Lavoisier : puis une autre génération de chimistes, enfants du siècle nouveau, crée à vrai dire une chimie nouvelle, une chimie spéciale, qui opère sur les matériaux que leur fournit le règne organique ; et les idées nouvelles auxquelles ils sont conduits réagissent jusque sur les théories de la chimie générale.

D'abord la brillante application de la pile de Volta à la décomposition des alcalis et des terres, venait confirmer les doctrines de Lavoisier dans ce qu'elles avaient de fondamental. Quoi de plus propre à frapper la foule que la soudaine découverte de ces métaux répandus partout, cachés partout, apparaissant comme ce qu'il y a à la fois de

plus commun et de plus rare, offrant d'ailleurs avec les métaux anciennement connus des ressemblances et des contrastes, bien faits pour nous prémunir contre les affirmations générales, contre les préjugés vulgaires nés de l'imperfection de nos connaissances ! D'un autre côté, l'antagonisme des forces électriques fournissait une explication trop naturelle de l'antagonisme des agents chimiques, pour qu'on ne s'empressât pas d'y recourir. Deux corps simples se combinent en vertu du contraste de leurs tensions électriques ou de leurs aptitudes chimiques, pour former des composés binaires qui, à leur tour, s'unissent entre eux ou s'unissent à des corps simples, et ainsi de suite ; de sorte que chaque union chimique n'ait lieu qu'entre deux corps antagonistes, simples ou composés. Ce dualisme chimique, comme on l'a appelé, était toujours la manière la plus simple de concevoir tout le système des combinaisons chimiques, et à ce point de vue encore, la doctrine de Lavoisier se trouvait développée et confirmée.

D'autres faits, d'une portée bien plus grande encore pour l'ensemble de la philosophie naturelle, attiraient presque en même temps l'attention des chimistes. On revenait sur une remarque déjà faite et d'abord négligée, à savoir : que dans des sels neutres les bases offrent les mêmes proportions pondérales, quel que soit l'acide, et qu'aussi les acides offrent les mêmes proportions pondérales, quelle que soit la base ; on la généralisait en l'étendant aux combinaisons chimiques de toute nature, et l'on en faisait sortir la théorie des nombres proportionnels ou des *équivalents chimiques*. Il y a équivalence chimique entre 100 grammes d'oxygène et 201 grammes de soufre, entre 330 grammes de fer et 396 grammes de cuivre, entre 590 grammes de potasse et 390 grammes de soude, en ce sens que si la potasse remplace la soude

dans des composés chimiques de même ordre et de même genre, 590 grammes de potasse prendront la place de 390 grammes de soude, et ainsi de suite. Ou bien encore on pourra dire que des quantités de potasse et de soude dont les poids ou les masses physiques sont dans le rapport des nombres 590 et 390, ont chimiquement la même masse.

L'interprétation de ces faits s'offre d'elle-même ou plutôt s'impose. Il faut admettre que les dernières molécules de potasse et de soude, celles qu'on ne peut diviser ou modifier sans en détruire l'essence chimique, ont des poids différents dont le rapport s'exprime par celui des nombres 590 et 390, et portent leurs poids avec elles dans toutes les combinaisons où elles s'engagent. Ces molécules s'appellent des atomes chimiques, par une allusion bien naturelle aux atomes si célèbres dans la vieille philosophie; soit qu'il s'agisse des atomes de potasse et de soude, corps bien certainement composés, et dont par conséquent les atomes chimiques sont résolubles dans des atomes composants; soit qu'il s'agisse de l'oxygène, du soufre, du fer, du cuivre, que la chimie ne décompose pas, et que cependant on serait tenté de croire susceptibles de décomposition, si l'on remarque que 6 atomes de fer pèsent précisément autant que cinq atomes de cuivre, et qu'il s'en faut de si peu que le poids attribué à l'atome de soufre soit juste le double du poids de l'atome d'oxygène. En principe, il ne se peut que les expériences chimiques, pas plus que d'autres expériences, nous dévoilent l'essence des corps, nous apprennent autre chose que la liaison des phénomènes; et pourtant, comme nous le disions tout à l'heure, il ne peut être indifférent à la philosophie de l'esprit humain, que l'une des plus vieilles conceptions de l'esprit humain trouve dans la science moderne un emploi de cette importance.

— Bien des esprits distingués auraient voulu qu'on s'en tint à la notion des *équivalents*, comme à l'expression pure et simple du fait qui tombe sous l'expérience, et qu'on évitât le mot d'atome, comme exprimant une idée qui échappe au contrôle de l'expérience et sort du domaine de la science. Mais c'est au contraire la notion de l'équivalence qui ne comporte pas, dans les cas les plus nombreux, une détermination précise et scientifique. Le jugement d'équivalence entre les composants se fonde sur un jugement d'analogie entre les composés, et pour apprécier convenablement l'analogie, il faut le plus souvent qu'un fil conducteur, tel que la théorie atomistique, relie dans un système l'ensemble des réactions chimiques, et suggère l'hypothèse propre à en donner la conception ou l'explication la plus rationnelle. Au point de vue de l'histoire, on peut dire que si des faits d'équivalence ont suggéré d'abord la théorie atomistique, c'est plutôt maintenant la théorie atomistique qui sert de norme pour reconnaître l'équivalence chimique ou l'analogie de composition chimique. Dans cette théorie, sorte de chiffre abstrait, l'hydrogène prend le rôle principal que Lavoisier assignait à l'oxygène, en raison de ses fonctions majeures dans l'économie de la Nature : car l'atome chimique de l'hydrogène, le moindre de tous, se comporte comme s'il était le prototype et peut-être la commune mesure de tous les autres atomes.

Il ressort de la découverte des proportions définies et de la théorie atomistique que, dans la catégorie des phénomènes chimiques, la Nature infidèle aux habitudes que lui ont prêtées de grands philosophes, procède *par sauts*, ce qui est la condition logique de la précision des théories, de la rigueur des classifications et des formules, de tout ce qui constitue pour une science la perfection de structure ou de forme. Les formules chimiques, consti-

tuées par groupes d'unités ou d'atomes, par opposition aux formules de la mécanique, soumises en tout à la loi de continuité, suffisent à nous mettre en garde contre toute explication universelle, tirée des seules lois de la mécanique.

Même après Lavoisier, la chimie restait isolée de la physique proprement dite : cet isolement a fait place à une étroite alliance. C'est ainsi que la notion de l'atome chimique intervient à propos de la théorie des gaz, à propos de la capacité des corps pour la chaleur, à propos de la structure cristalline, à propos de l'analyse du spectre lumineux. Toutes les fois que le physicien tombe sur des caractères qui sont en rapport avec la composition chimique, il fait en réalité de la chimie, quoique avec d'autres réactifs et d'autres appareils que ceux qui meublaient jadis exclusivement le laboratoire du chimiste. Haüy, sans s'en douter, faisait donc de la chimie lorsqu'il donnait son ingénieuse théorie des formes cristallines, dont on ne se rendait compte alors que par une sorte de maçonnerie grossière de moellons taillés et empilés, mais dont on connaît aujourd'hui la liaison avec ce qu'il y a de plus intime et de plus secret dans la synthèse atomistique et dans le mode d'action des corps sur les principes impondérables. Quand les vieux pythagoriciens soupçonnaient quelques rapports entre la géométrie des polyèdres et la physique corpusculaire, ils ne songeaient guère à tous les détours qu'il faudrait suivre avant que de donner à cet aperçu une consistance scientifique.

Il semble que dans la physique prise au sens le plus compréhensif, on devrait maintenant distinguer trois étages, en considérant comme l'étage moyen tout ce qui se réfère à la constitution chimique ou atomistique. Au dessus ou au-dessous de l'étage moyen, suivant l'imagination qu'on préférera, se place ce que les scolastiques appelaient

la physique générale, celle qui étudie dans les corps les propriétés que, par comparaison avec les caractères chimiques, l'on doit réputer fondamentales ou dominantes, celles qui constituent avant tout la matérialité, comme la mobilité, l'inertie, la gravitation universelle. Un troisième étage répondrait assez bien à ce que les scolastiques appelaient la physique particulière, et à ce que les chimistes étudient sous le nom de caractères physiques, dans les corps soumis à leur examen. Les caractères physiques de cet ordre le cèdent de beaucoup en importance et en persistance aux caractères chimiques; et quand les chimistes s'en occupent, même selon les procédés de leur art, ils se substituent au physicien, ils font en réalité de la physique.

— Enfin le dix-neuvième siècle a tiré du chaos ou plutôt du néant une seconde chimie, la chimie organique. Celle-ci nous place aux confins de deux mondes, là où le flambeau de la science projette le moins de lueurs, et cependant elle nous en apprend déjà assez pour que nous puissions juger que, si ces deux mondes se soudent ou s'engrènent à leur surface de contact, ils restent distincts, et que la chimie organique notamment continue d'appartenir au monde inorganique. Car, bien que la Nature n'élabore que dans des appareils organiques et sous l'influence de la vie, les produits dont l'étude conduit à la chimie organique, il suffit que les chimistes aient réussi à fabriquer de toutes pièces plusieurs de ces produits, en en puisant directement les matériaux dans le règne inorganique, pour que nous soyons autorisés à affirmer que le jeu des actions vitales, s'il est habituellement l'occasion, n'est pas la condition essentielle de leur formation dans la Nature. Bien plus, la force de l'analogie veut qu'on étende la même conclusion à tous les produits chimiquement analogues, que cependant le chimiste n'a pas encore réussi à former de toutes pièces, sans profiter d'une élaboration préalable au

sein du monde organique, ou sans l'intervention actuelle des forces vitales, comme pour le cas des phénomènes de fermentation.

Nous avons qualifié la chimie organique de seconde chimie, destinée, quoi qu'on en puisse dire, à contraster toujours avec la première, tant le point de départ est différent, même abstraction faite de la provenance des matériaux. L'une étudie les effets de réactions énergiques et de combinaisons stables entre des éléments nombreux, au moins relativement, mais dont les plus nombreux se ressemblent chimiquement beaucoup, ce qui opère une réduction considérable du nombre des combinaisons à étudier, dans un but d'utilité pratique ou de curiosité scientifique : l'autre s'attache à des réactions délicates et à des combinaisons peu durables entre un très-petit nombre d'éléments dont les caractères chimiques diffèrent autant que possible et que la Nature semble avoir choisis, justement à cause de cela, pour en faire la principale étoffe des appareils vivants, comme se prêtant mieux à la variété de ses fins et de ses moyens. Tant qu'on ne faisait que de la chimie minérale, on pouvait regarder l'analyse ou la résolution des corps dans leurs éléments irréductibles comme l'objet essentiel de la chimie. De quelle manière fallait-il concevoir la synthèse chimique de ces éléments en présence ? C'était une question curieuse, mais qu'à la rigueur on pouvait laisser de côté. Au contraire la chimie organique ne serait pas une science, si l'on se contentait de doser les corps simples si peu nombreux qui entrent dans la composition des matières organiques. On y observe les cas les plus fréquents et les plus saillants d'*isomérisie*, c'est-à-dire de substances qui diffèrent essentiellement, aussi bien par leurs caractères chimiques que par leurs propriétés physiques, quoiqu'ils soient constitués par les mêmes éléments, offrant en bloc les mêmes proportions.

La synthèse chimique, le mode de groupement des atomes chimiques peuvent seuls rendre raison de ces cas d'isomérie; et même pour les composés qui n'offrent pas d'exemples d'isomérie, mais dont il s'agit d'expliquer les réactions si variées, si délicates, parfois si fugitives, la synthèse chimique, telle que la chimie organique l'a suggérée ou constituée, devient un sujet de recherches aussi inévitable qu'inépuisable.

— Le caractère des théories auxquelles la chimie organique a donné lieu, c'est de faire de plus en plus abstraction de la nature des forces chimiques, pour s'attacher à la forme ou à la structure atomique des composés, non pas à une forme qui puisse se définir géométriquement, mais à une forme plus abstraite, plus purement idéale, plus algébrique si l'on peut ainsi parler, et qui en effet s'exprime à l'aide de symboles comparables à ceux de l'algèbre pour le degré d'abstraction. Telles sont les théories dites des *substitutions*, des *types*, de l'*atomicité*, dont il ne peut pas être question ici de discuter la valeur, provisoire ou définitive, mais seulement d'indiquer la tendance générale. Ainsi, lorsqu'on rend compte d'une réaction chimique d'après la théorie des substitutions, en disant qu'un atome de chlore se substitue à un atome d'hydrogène, on ne dirait rien qui ne fût applicable dans toutes les théories à la plupart des réactions chimiques où d'ordinaire un corps en remplace un autre, s'il ne s'agissait ici d'éléments qui offrent dans leurs propriétés chimiques autant de contrastes que l'hydrogène et le chlore, l'un étant en quelque sorte l'ennemi de l'autre. Si l'un prend la place de l'autre dans un système atomique, c'est qu'apparemment le principe de conservation de la configuration atomique préexistante prévaut sur la contrariété de rôles, ou sur l'opposition de nature des forces appelées à en équilibrer d'autres.

La chimie organique se distingue donc de l'autre, autant

par le raffinement des théories que par la complexité relative des composés et par la prodigieuse multitude de corps que le chimiste crée pour se donner le plaisir de les étudier, la Nature ayant oublié de les faire. Dans le nombre il s'en trouve pourtant, comme le chloroforme, dont la création a été un bienfait pour l'humanité; d'autres qui ont acquis une funeste célébrité comme agents de destruction ou comme instruments de crimes. Quoi qu'il en soit, la chimie, après avoir eu à la suite de la révolution due à Lavoisier ses jours de succès mondains, ses théories qu'il n'était guère permis d'ignorer absolument, tend à redevenir ce qu'elle a été si longtemps, une science d'adeptes, grâce aux complications de faits, de langage, de théories, dont l'étude des substances d'origine organique a été le principe, et qui menacent dès maintenant d'en interdire l'accès aux profanes. Faut-il croire avec beaucoup de gens que quelque nouvelle révolution aura cet heureux résultat, de tout simplifier, de tout éclaircir, de remettre la science à la portée de tous? Il est bien permis d'en douter et même de croire le contraire. Il en serait alors des théories chimiques comme des théories mathématiques : tenues à un certain niveau, elles seraient parties intégrantes du système scientifique qui a pour objet l'explication des phénomènes de la Nature; poussées plus loin dans l'ordre d'abstraction et de généralisation qui leur est propre, elles ne contribueraient qu'à satisfaire la curiosité de l'esprit qui cultive chaque science pour cette science même et pour les progrès théoriques qu'elle comporte, indépendamment de toute application aux arts utiles, et même à l'ensemble de la philosophie naturelle.

CHAPITRE II.

DES PROGRÈS DES SCIENCES NATURELLES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Il doit en être de l'histoire naturelle dans l'encyclopédie scientifique comme de l'histoire proprement dite parmi les genres de compositions littéraires. L'histoire plaît, a-t-on dit, de quelque manière qu'elle soit racontée, parce que nous y voyons en action la nature humaine; et tel est le charme qui s'attache aux œuvres de la Nature dès qu'on nous convie à les regarder, qu'il n'est pas besoin d'un rare talent pour être bien venu à nous en entretenir et à les décrire. Parlons franchement : si le grand naturaliste et le grand historien comptent parmi les plus beaux génies, l'histoire naturelle et l'histoire proprement dite sont des « genres » qui supportent la médiocrité, et qui doivent être cultivés de préférence quand le nivellement démocratique des esprits se poursuit, non moins que celui des fortunes. Dans des sciences telles que la physique et la chimie, les lois seules nous semblent vraiment dignes d'intérêt; les faits qui ne conduisent point à des lois sont du ressort de la pratique plutôt que de la science; on pardonnerait presque au philosophe de les trouver « méprisables » : tandis qu'il n'y a pas de mousse ni d'insecte dont la seule description, poussée jusqu'aux plus minutieux détails, n'excite notre curiosité, lors même qu'elle ne conduit, ce

qui est le cas le plus ordinaire, ni à une idée nouvelle, ni à quelque application utile.

— La géologie surtout, qui n'est pas une science de cabinet, qui excite et développe toutes les forces de l'homme, en s'associant à toutes les jouissances que peut procurer le spectacle de la Nature, a eu des légions d'amateurs; sans parler des encouragements que lui ont valu, de la part de toutes les administrations, ses applications utiles, dans un temps où, selon l'expression reçue, l'exploitation du globe passe pour être le but de l'activité humaine. Ce qui avait le plus tourmenté les *neptuniens* du siècle dernier, c'était l'embarras de savoir où prendre la masse d'eau capable d'élever le niveau de l'antique Océan jusqu'à des altitudes alpestres, et où loger ces eaux après leur retraite. L'ingénieuse théorie des *soulèvements*, justifiée par des observations directes, a résolu le problème de la manière la plus simple et la géologie s'est trouvée constituée. Les niveaux de l'Océan n'ont pas descendu la pente des montagnes; ce sont les montagnes qui sont allées chercher leurs niveaux actuels. Aux relèvements de certaines parties d'un massif correspondent ailleurs des affaissements, des failles, des dépressions tantôt brusques, tantôt séculaires; et le long des lignes plus fréquemment tourmentées, il a dû se produire des alternatives d'exhaussement et de dépression, qui rendent raison de l'alternative des dépôts marins et lacustres sur des espaces comparativement restreints, sans qu'il faille supposer autant de grands cataclysmes ou de perturbations générales dans l'équilibre des mers. Tous les faits observés conduisent à reconnaître que le noyau de la masse terrestre conserve une haute température, capable de maintenir les métaux et les substances les plus réfractaires dans un état de fluidité ou de mollesse pâteuse; tandis que les couches superficielles, à la suite d'un refroidissement graduel, ont pris une consistance solide; non

sans éprouver les boursoufflements, les rides, les fêlures qui s'observent sur une échelle minime, quand une masse de métal en fusion s'encroûte et se durcit sous nos yeux. En ce sens le procès des *vulcaniens* est gagné; ce qui n'était qu'une hypothèse peut passer pour un fait acquis à la science. Plus on avance, plus on trouve que tout s'explique dans cette théorie par les lois connues de la physique et de la chimie *actuelles*, appliquées aux circonstances et aux conditions des phénomènes dont il s'agit de rendre compte, sans que rien autorise à croire ni même à soupçonner que le monde inorganique ait pu être, dans les temps les plus reculés, soumis à d'autres lois que celles qui le régissent maintenant. Pour ce qui est des phénomènes mécaniques, l'intensité des forces agissantes et la longue durée de leur action rendent raison de tout. Pour ce qui est des phénomènes chimiques, la plupart des substances minérales que nous ne savions pas reproduire dans nos laboratoires, ont été les unes après les autres fabriquées de toutes pièces, grâce à un choix convenable des conditions de température, de pression, de temps, de menstrue, de manière à donner lieu de croire que l'art de l'expérimentateur viendra tôt ou tard à bout des autres. Une part reste toujours à l'inconnu : il n'y a plus rien pour la merveille ou pour le mystère. Voilà une remarque capitale, vu le contraste qu'elle tend à établir, à cet égard comme à tant d'autres, entre le monde organique et le monde inorganique.

L'explication des phénomènes géologiques est même si avancée qu'on peut presque dire que la géologie, cette science née d'hier, est une science achevée, en ce qui intéresse les grands principes de la philosophie naturelle et l'économie générale des connaissances humaines. Car, dès maintenant, les géologues semblent forcés de descendre à des détails de localités, dont on peut dire, comme on le dirait du relevé hydrographique d'une côte jusque-là inex-

plorée, qu'ils ajoutent à la masse de nos connaissances plutôt qu'ils n'étendent nos idées ou qu'ils n'en allongent la liste. Or, ce sont les idées qui arrêtent la forme d'une science, qui la « fixent », comme on dit; et dire qu'une science est fixée, c'est dire en quelque sorte qu'elle ne se développe plus, quoique des connaissances de détail continuent de venir se loger dans les mailles du réseau scientifique.

— Il demeure entendu que cette observation ne concerne que la géologie proprement dite, la géologie inorganique, et non la paléontologie qui s'unit aujourd'hui si étroitement à la caractéristique des formations et des terrains. En effet, les plus minutieux détails géologiques peuvent acquérir une importance capitale, s'ils contribuent à jeter du jour sur ce qui a trait à l'origine, à l'habitation, à la diffusion, à la durée, à l'extinction des espèces organiques. Qu'on en juge par l'intérêt qui s'attache à toutes les particularités de gisement du plus mince fragment d'un squelette humain, du moindre vestige de l'industrie de l'homme. D'abord on a cultivé la paléontologie comme une science auxiliaire et accessoire, comme la numismatique de l'histoire du globe; les coquilles fossiles étaient des médailles du déluge et pas autre chose : probablement le jour viendra où la description détaillée des accidents géologiques, toujours précieuse au point de vue des services de l'industrie, n'aura guère d'autre but scientifique ou spéculatif que le perfectionnement de la paléontologie, d'où il y a surtout lieu d'attendre, dans la mesure du possible, l'élucidation des plus grands problèmes de la philosophie naturelle.

Dès les premières années du siècle actuel, les beaux travaux de Cuvier sur la restitution des grandes espèces d'animaux fossiles, détruites par suite ou à la suite des moins anciennes révolutions du globe, avaient attiré l'at-

tention générale sur la paléontologie, lui avaient valu dans le monde lettré et poli cette même faveur qu'obtenaient au siècle précédent les pages solennelles de Buffon. Le moyen de ne pas s'incliner devant une puissante intelligence à qui un fragment d'os suffit pour retrouver des espèces disparues, grâce à une profonde connaissance des lois de l'organisme et au maniement habile des fils de l'analogie ! D'ailleurs ces espèces gigantesques, difformes à notre sens, dont quelques-unes seulement ont survécu comme les témoins d'un autre âge, parlent bien plus à l'imagination que les spires ou les dentelures dont la description minutieuse sert à distinguer une coquille d'une autre. Cependant l'étude attentive de ces êtres infimes, entassés par millions dans des couches d'une puissante épaisseur, est au fond bien plus propre à manifester des lois générales, si de pareilles lois président à l'apparition et à la disparition des types organiques. Les révolutions sont des accidents fort sujets à tout brouiller : l'ordre reparaît dans les œuvres où la Nature a suivi pas à pas sa marche séculaire.

Que si l'on arrive, avec Ehrenberg et ses successeurs, à la paléontologie qu'on peut appeler microscopique et aux degrés les plus infimes de l'organisme, on se trouve en présence de faits primordiaux qui ont, s'il est possible, encore plus d'intérêt pour la philosophie naturelle. Ici l'on ne saurait dire que la roche empâte les dépouilles organiques, ce sont ces dépouilles mêmes, ce sont des milliards de tests calcaires ou de carapaces siliceuses qui constituent la roche. La paléontologie n'est plus seulement l'illustration, mais bien, pour des terrains entiers que d'innombrables générations d'animalcules ont créés, la base même de la géologie. Il a fallu que des appareils vivants intervinsent pour tamiser, en quelque sorte, par leurs facultés électives des substances chimiques qui n'existent qu'à de faibles

doses dans les eaux qui les dissolvent et qui les amènent des profondeurs à la surface, de manière à accumuler sous forme de dépôts continus, dans les couches superficielles du globe terrestre, des matériaux épars à l'intérieur de la masse. Buffon ne s'était donc trompé qu'à demi, quand il attribuait aux êtres vivants la vertu de produire par transmutation le calcaire que leur organisation réclame et dont le dépôt a produit des bancs et des montagnes. Sans doute les progrès de la chimie ne permettent plus d'admettre une pareille transmutation : la chaux, le calcaire existent chimiquement, indépendamment de toute action vitale, au même titre que leurs analogues chimiques, la magnésie et le magnésium, la strontiane et le strontium, lesquels n'ont point dans l'organisme vivant un rôle analogue. Mais dans ce cas le pouvoir de trier les matériaux opère à la longue ainsi qu'opérerait le pouvoir de changer la nature des matériaux.

Enfin, quoique les débris des plantes ne se prêtent pas à la conservation comme les dépouilles calcaires ou siliceuses provenant du règne animal, la paléontologie végétale a fait, dans le cours du siècle actuel, d'assez importantes acquisitions pour devenir jusqu'à un certain point la contre-partie de la zoologie fossile. Aussi bien convenait-il que, dans un temps où l'homme exploite avec tant d'ardeur, pour les besoins de son industrie, les restes de l'antique végétation du globe destinés à trop promptement disparaître, il ne négligeât pas le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire de la Nature et pour la théorie des opérations naturelles.

— Lorsque l'on embrasse, dans une vue d'ensemble, les travaux scientifiques du dix-neuvième siècle, rien n'est plus digne d'attention que la distinction toujours mieux marquée, par suite des progrès de la science, entre les deux mondes organique et inorganique; tandis que

d'autre part les progrès de la science tendent constamment à manifester des analogies, à multiplier les connexions, à combler des lacunes, soit que l'on considère séparément le monde organique ou le monde inorganique. Ce que l'on pouvait rêver encore au siècle dernier n'est plus de mise aujourd'hui : il faut désespérer d'amener jamais les physiologistes, les médecins, les naturalistes à se soumettre aux chimistes, aux physiciens, aux mécaniciens, aux géomètres; il faut se résoudre à accepter le contraste de la vie et des forces du monde inorganique, avec toutes ses conséquences.

Pour les hommes des premiers âges la vie est un air, un souffle, ce que nous appellerions aujourd'hui, en termes plus prétentieux, un gaz en mouvement. Avec un degré de raffinement de plus, la vie devient une flamme éthérée, un feu intérieur, un fluide quelconque dont la subtilité dépasse infiniment celles des fluides tangibles ou coercibles. Les philosophes, les médecins le désignaient par des noms divers. Au dix-septième siècle surtout, il était perpétuellement question d'*esprits animaux* dans la conversation et dans les livres. Dès que, par suite des découvertes du siècle suivant, les termes de fluide électrique et de fluide magnétique se furent introduits dans la langue des physiciens, il était naturel qu'on les employât à masquer notre ignorance des mystères de la vie. Tous les adeptes de doctrines occultes, tous les entrepreneurs de charlatanisme pouvaient se rencontrer sur ce terrain avec les disciples de la science orthodoxe. La physiologie et la physique semblaient être à la veille de s'unir ou même de se confondre, grâce à ces agents intermédiaires, d'une subtilité et d'une prestesse merveilleuses, capables d'agir sur les corps, quoique différant si fort de ce que nous appelons la matière. La médecine tirait parti des secousses ou des courants électri-

ques ; l'appareil nerveux devenait un réactif à l'usage des physiciens pour étudier les plus faibles dégagements d'électricité, et ce qui avait été primitivement pour Galvani un objet de recherches physiologiques, conduisait Volta à la construction de sa pile et à toutes les découvertes physiques et chimiques qui en ont été la suite. Cependant, qu'est-il arrivé en définitive ? Que la distinction entre les phénomènes vitaux et ceux du monde inorganique ne s'est nullement effacée. Ni la batterie de Leyde, ni la pile de Volta, ni l'appareil de Rumkorf ne nous aident le moins du monde à expliquer par le jeu seul des forces et des agents physiques les premiers rudiments de l'organisme, les plus infimes productions de la vie. Partout ailleurs dans les sciences, des nuances intermédiaires tendent à combler les intervalles ; ici le passage est décidément brusque. L'être vivant a en lui ce qu'il faut pour trier et s'approprier les matériaux que lui fournit le monde extérieur, pour diriger et utiliser à son profit les forces physiques, l'électricité aussi bien que les autres : à condition, bien entendu, de se soumettre aux lois de la mécanique, de la physique ou de la chimie, comme à autant de données ou de conditions fondamentales, selon qu'il s'agit d'opérations mécaniques, physiques ou chimiques. Mais, ce qui donne à l'être vivant la faculté de triage, d'appropriation et de direction, ce qui produit l'harmonie des fonctions et des organes, doit être cherché ailleurs que dans la composition des matériaux ou dans la vertu des agents physiques ; ou plutôt il faut renoncer à poursuivre ce que nous ne pouvons atteindre, et nous contenter de savoir pourquoi nous ne pouvons l'atteindre. Toutes les fois qu'on a méconnu cette règle de la raison à propos de l'électricité et du magnétisme, on est sorti des voies scientifiques, on est tombé dans les illusions du mysticisme ou dans les filets du charlatanisme.

Sans doute, selon la rigueur du sens logique, les atomes sont toujours des atomes et les mouvements toujours des mouvements, de quelque ténuité qu'on doue les atomes, de quelque agilité qu'on doue les mouvements; et ce n'est pas en subtilisant ou en raffinant les conceptions d'atome et de mouvement qu'on en tirera l'explication qu'elles ne peuvent fournir sous une forme plus grossière. Cependant il faut convenir que l'imagination se plaît dans ce raffinement des essences qui semble reculer indéfiniment les difficultés, et lui offrir comme un terrain vague où elle échappe aux poursuites de la raison. L'hypothèse des fluides impondérables, lorsqu'elle régnait chez les physiciens à peu près sans contestation, répondait bien à ce besoin de l'imagination. Il faut dire tout le contraire à propos des théories qui tendent à prévaloir dans la physique moderne. Si la chaleur, l'électricité sont pour le physicien les équivalents rigoureux de telle quantité de force mécanique, il y a moins de motifs que jamais d'admettre, à la faveur d'agents spéciaux propres à produire de l'électricité ou de la chaleur, telle explication des phénomènes vitaux que l'on rejeterait d'emblée comme brutale, si l'on n'y faisait figurer qu'une dépense de force mécanique. Et l'on ne réussirait pas mieux à les expliquer par une dépense de force chimique, si la production de force chimique équivaut à une dépense de chaleur ou d'électricité, et par suite à une dépense de force mécanique. Il faut donc que tout ce qui tend à établir le grand principe de la conversion des forces physiques les unes dans les autres, tende implicitement à œuser la distinction entre le monde organique et le monde inorganique.

— Qu'est-ce que l'inertie du corps inorganique et privé de vie, sinon sa parfaite docilité aux actions extérieures, qui fait qu'il est modifié de la même manière quand toutes les circonstances extérieures sont les mêmes, sans que des

effets ultérieurs et un but final entrent pour rien dans la détermination de l'effet actuel. Que la vie apparaisse, et les choses vont se passer tout autrement. La pression du milieu, les causes externes provoquent l'énergie vitale : mais le principe vraiment actif et opérateur réside dans l'être vivant lui-même; et cette activité a visiblement un but, une fin, à savoir l'admirable agencement de l'organisme pour le jeu des fonctions vitales, pour la reproduction d'un type, pour la conservation des individus et des espèces, parcourant un cycle de métamorphoses ou de phases déterminées. Dans l'ordre purement physique chaque cause agit ou tend à agir comme si elle opérât seule, et le concert résultant des réactions mutuelles ne peut s'établir qu'après coup, à la longue, quand les circonstances initiales s'y prêtent, ainsi que l'astronomie en offre un remarquable exemple dans la libration de la lune et dans d'autres phénomènes analogues. Chez les êtres vivants, l'énergie vitale est un principe interne d'unité, d'ordre, d'harmonie, sans cesse en lutte avec les causes externes de complications, de perturbations et de désordre.

Pour expliquer les phénomènes physiques, tout en sauvant le principe de l'inertie de la matière, le physicien admet l'existence de forces perpétuellement adhérentes à des molécules ou atomes inertes par eux-mêmes, lesquelles forces sont capables d'agir sur d'autres molécules. Que ce soit là une pure hypothèse que la constitution de notre entendement nous suggère, les choses se passent comme si la Nature l'avait ratifiée. Le raisonnement et le calcul peuvent suivre dans leurs combinaisons ces forces réputées foncièrement indépendantes les unes des autres, auxquelles nous attribuons des actions physiques qui se trouvent être en effet indépendantes les unes des autres. La loi de la pesanteur ne change pas, que le corps pesant soit chaud ou froid, lumineux ou obscur, électrisé ou non,

aimanté ou non, libre ou en combinaison chimique avec un autre corps. Nous ne ferons donc aucune violence à l'observation, bien au contraire nous la représenterons fidèlement, en considérant la pesanteur comme une force qui subsiste indépendamment des autres, et dont les effets toujours subsistants, même lorsqu'ils nous sont masqués, se combinent avec ceux qu'opèrent de leur côté les forces capables de produire la chaleur, la lumière, l'électricité, les combinaisons chimiques.

On n'en saurait dire autant des forces spéciales d'*irritabilité*, de *tonicité*, etc., que le physiologiste imagine parfois, à l'instar du physicien ou du chimiste, pour relier certains faits tant bien que mal, de manière à composer des lambeaux de science plutôt qu'une science. De telles forces ne sont que des mots, *flatus vocis*, de vaines entités, destinées seulement à figurer dans les livres didactiques ou dans les thèses, pour y déguiser l'ignorance des candidats et des docteurs : au lieu que tous les hommes ont le sentiment de ce principe de vie qui pénètre tous les organismes, qui les crée, qui les modifie et les reproduit sans cesse, qui sait tirer parti de toutes les ressources que présente le monde inorganique, tout en luttant contre les forces auxquelles le monde inorganique obéit. Partout le principe de vie opère instinctivement, c'est-à-dire (autant que nous en pouvons juger) sans conscience du but poursuivi, des merveilles qui surpassent infiniment notre science et notre industrie. Toujours il se conforme à certaines lois générales qui doivent découler de son incompréhensible essence. Soit que la vie se localise dans des appareils subordonnés, soit qu'elle se concentre dans le tout complet et indépendant qu'on ne doit plus nommer le corps, mais l'ÊTRE organisé, soit qu'elle se propage en détachant un être de l'autre, soit qu'elle les greffe les uns sur les autres pour en former des êtres composés, on la voit procéder de la même manière.

Il s'agit constamment d'un germe qui se développe, qui se perfectionne en se compliquant, par suite d'une attribution plus spéciale de fonctions à chaque organe dont la structure acquiert à cette fin un but plus précis, et dès lors un perfectionnement dans un sens mieux déterminé. A mesure que la vie se prolonge, l'énergie du principe vital s'affaiblit, de manière à faire passer l'être ou l'appareil doué de vie par les *âges* de l'enfance, de la jeunesse, de la maturité et de la vieillesse, jusqu'à ce que, la vie l'abandonnant tout à fait, les matériaux de l'organisme, dissous et dispersés, rentrent dans la circulation générale et sous l'empire exclusif des lois du monde physique.

— De là un contraste remarquable entre les sciences physiques et celles qui s'occupent des êtres vivants. Car dans celles-là la précision scientifique appartient surtout aux lois fondamentales, aux faits qui ont le plus de généralité, aux données premières, et elle s'efface ou se dissimule à mesure que les combinaisons se compliquent, de manière à échapper à la puissance du calcul et à ne plus offrir à l'observation que des lois dérivées et des faits de détails. Au contraire, dans les sciences qui traitent des êtres vivants, ce qui sort de fondement à la caractéristique, à la classification, et partant à la précision scientifique, tient le plus souvent aux détails secondaires de l'organisation, sans qu'on puisse mettre la même précision, une rigueur aussi formelle, dans la démonstration des analogies, des ressemblances qui pourtant témoignent de traits plus généraux et plus fondamentaux dans le plan de la création organique. Aussi la connaissance scientifique des organismes simplifiés, rudimentaires ou abaissés, comme s'expriment les naturalistes, est-elle d'ordinaire moins avancée que celle des organismes plus compliqués et parvenus, par ce surcroît même de complication et par la spécialité des fonctions qui en est la suite, à un degré

d'organisation qu'on est fondé à réputer supérieur. Tout se confond dans le germe, tout se débrouille et se distingue dans l'être parvenu à son entier développement; et pourtant c'est dans le germe que se trouvent le principe et la raison de tous les développements ultérieurs.

— Qu'il s'agisse de l'organisme le plus rudimentaire ou le plus perfectionné, des manifestations de la vie les plus obscures ou les plus éclatantes, il nous est également impossible d'admettre que le principe de vie, que l'énergie vitale adhère à telle particule matérielle déterminée, qu'elle ait pour siège déterminé et exclusif telle région petite ou grande de l'organisme. Le principe de vie, de centralisation, d'unité, de coordination organique, de finalité instinctive, est présent partout, agit partout et n'adhère à rien, n'élit domicile nulle part. Les matériaux de l'organisme se renouvellent sans cesse; la vie les saisit, les imprègne, les utilise, puis les abandonne ou les rejette. Laissons cette feuille à son développement naturel: elle se flétrira quand la saison sera venue et il n'en restera bientôt que quelques atomes de poussière. Prenons-en un fragment et greffons-le avec soin: ce fragment, ce paquet de quelques cellules végétales va reproduire l'arbre entier avec toute la diversité de ses organes, avec tous ses caractères d'espèce et de race, avec toutes ses variétés purement individuelles. Où loger l'âme, l'entéléchie qui opère tout cela; et en imaginera-t-on autant qu'il y a de feuilles dans l'arbre ou de cellules microscopiques dans la feuille, sauf à les laisser par milliards latentes et inactives, ou même toutes inactives, en attendant que l'homme eût inventé la greffe? Est-il plus facile de loger quelque part la force capable d'organiser un embryon et de lui transmettre, pour les phases diverses d'une longue existence, jusqu'aux plus délicates nuances des qualités et des défauts des ancêtres? Encore resterait-il à tenir compte de l'étrange phénomène

de l'*atavisme* et à expliquer comment le caractère d'un ancêtre reparait, après s'être effacé dans les générations intermédiaires. Tout cela est aussi inexplicable par le *psychisme* que par l'*atomisme*, par des forces adhérentes à des atomes ou passant d'un atome à l'autre, que par des configurations ou des groupements d'atomes. Et comme nous ne pouvons imaginer autre chose, il faut reconnaître qu'il y a là un mystère insondable; qu'il manque à l'entendement humain une clef pour déchiffrer cette énigme : ce qui heureusement ne nous empêche pas de saisir une bonne partie des analogies naturelles et d'entrevoir le plan général.

— Le *vitalisme* consiste précisément à faire ressortir les analogies que présentent, dans leur étonnante variété, toutes les manifestations de la vie, à prendre ces analogies pour fil conducteur, sans prétention aucune à pénétrer l'essence de la vie. Il n'a rien de commun ni avec ce qu'on appelle *matérialisme*, ni avec ce qu'on appelle *sensualisme*; bien au contraire, car il établit contre les matérialistes : le contraste profond des lois de la vie et des lois de la matière; et contre les sensualistes que la sensation, bien loin d'être un principe d'explication universelle, n'est que l'une des manifestations de la vie, entre beaucoup d'autres.

Aussi ne tarderons-nous pas à voir que le vitalisme contient le vrai principe rénovateur de la philosophie du dix-neuvième siècle. En effet, au-dessus de la vie animale, et à plus forte raison au-dessus de la vie organique, commune à toutes les catégories d'êtres vivants il y a pour l'homme la vie intellectuelle, ses actes, ses produits. La psychologie a ses racines et ses points d'insertion dans la physiologie. Les négliger ou n'en tirer que médiocrement compte, comme le font ou l'ont fait tant de psychologues, ce serait se créer une psychologie fantastique. D'un autre côté, ce n'est pas en

poursuivant dans l'infiniment petit les expériences, les injections, les dissections, les vivisections de l'anatomie et de la physiologie technique, ce n'est pas en isolant des fibres nerveuses, en circonscrivant des ganglions et des protubérances cérébrales, que l'on procurera à la psychologie le nouveau flambeau qu'elle réclame. Les essais faits dans ce siècle, par Gall et par d'autres, le prouvent suffisamment. Il faut remonter plus haut ; il faut songer que la psychologie étudie aussi, à son point de vue, des manifestations de la vie, et chercher dans les conditions fondamentales de la vie le principe des vraies analogies qui doivent renouer le fil de l'induction. là où de vieux préjugés d'école l'avaient rompu. En ce sens il s'agit d'une réforme assez semblable à celle que nous voyons s'opérer dans les sciences physiques, depuis qu'elles remontent à ce principe supérieur de la conservation des forces dans leurs transformations ; principe d'où l'on peut encore tirer des conséquences rigoureuses, utiles dans leur généralité, alors que l'on se perdrait dans la complication des calculs, si l'on voulait arriver aux détails par la combinaison des lois ou des formules particulières, qui s'y appliquent plus immédiatement.

Dans la psychologie, telle que des contemporains l'ont comprise, figurent à la vérité des doctrines marquées au coin d'une fixité, d'une rigidité absolue ou, comme ils disent, *inconditionnée*, ce qui ne s'accorde guère avec le caractère le plus général des manifestations de la vie : aussi ces doctrines abstraites, ces théories rationnelles sont-elles mieux placées en logique qu'en psychologie.

Non-seulement l'homme pris individuellement, mais encore les sociétés humaines sont des organismes que la vie façonne, que la vie entretient, que la vie pénètre, et dont les fonctions ou, si l'on veut, dont la physiologie ne sera bien comprise qu'autant qu'on les rattachera à

cette physiologie supérieure, commune à l'animal et à la plante, à l'homme individuel et aux sociétés humaines. Sans doute la physiologie des sociétés humaines, pour les fonctions les plus relevées comme pour les plus grossières, doit différer beaucoup de celle de l'homme pris individuellement, mais non pas plus que la physiologie du chêne ne diffère de celle de l'éléphant. Dans un cas comme dans l'autre il est pareillement vrai de dire que les fonctions analogues s'abaissent, soit que l'on passe de l'éléphant au chêne, soit que l'on passe de l'homme individuel aux sociétés humaines. Nous examinerons plus loin comment le vitalisme compris de la sorte a, dans le cours même du siècle actuel, sans que d'ordinaire on s'en rendît un compte bien net, plus ou moins prévalu dans l'étude scientifique de tous les phénomènes qui tiennent à l'organisation et à la vie des sociétés.

— Il en coûte tant de renoncer à une explication universelle, que de tout temps et par tous les détours on a dû essayer de ramener la physiologie à la physique, en attribuant les harmonies du monde organique, comme celles du monde physique, à l'épuisement des combinaisons fortuites dans l'immensité des temps et à l'ajustement final, par voie de réactions mutuelles, des combinaisons singulières auxquelles le hasard avait donné un commencement d'accord. Les autres disparaissent sans laisser de traces. Voilà ce que disaient, il y a vingt siècles, les anciens atomistes, et ce qu'il faut répéter en variant les thèmes, en rajeunissant les termes, chaque fois que ce vieil atomisme ressuscite. Nous avons déjà (livre III, chap. I) dit quelque chose de ce fameux argument qui a l'apparence d'un raisonnement mathématique et qui en effet pêche contre la vraie notion de l'infini mathématique. Admettons, et certes ce n'est pas se montrer trop exigeant, que, pour commencer à rendre probable l'ar-

rangement fortuit de cellules et de fibres, d'où résulte à la longue l'admirable structure de l'œil, parce que l'œil qui commence à voir cherche à mieux voir, il faille disposer d'un temps immense, tel par exemple que celui qui a dû s'écouler avant que, par les seules réactions de la mécanique, le mouvement de rotation de la lune devint synchrone à son moyen mouvement de circulation autour de la terre : ce sera là ce qu'on peut appeler, en langage de géomètre, la demande d'un infini de premier ordre. L'oreille en demandera autant apparemment : mais le hasard ne fera pas cadrer l'apparition de l'œil avec l'apparition de l'oreille, à moins qu'on ne dispose d'un infini du second ordre, c'est-à-dire d'un temps en comparaison duquel celui dont il était question tout à l'heure ne mérite pas d'être compté. Ce sera comme lorsque l'on passe des distances qui séparent les corps de notre système planétaire, et qui déjà effraient l'imagination, aux distances des étoiles fixes, distances vis-à-vis desquelles notre système planétaire tout entier ne figure plus que comme un atome de dimension insensible. Pour rendre raison de l'association fortuite d'un troisième appareil organique, plus indispensable encore à la conservation de l'individu ou de l'espèce, il faudrait passer à des infinis de troisième ordre, et ainsi de suite. Mais, telle est la complexité de l'organisme, telles les relations des espèces les unes avec les autres, telle la multitude des rapports harmoniques qu'il faudrait attribuer à des rencontres fortuites, qu'aucun ordre d'infinis mathématiques n'y saurait suffire.

Force est donc de laisser là ces subtilités avec lesquelles l'esprit humain a pu et dû jouer à d'autres époques, et de se rejeter pour expliquer, sinon les harmonies fondamentales du type, du moins beaucoup de convenances entre la nature des fonctions et l'agencement des organes, sur les modifications lentes et continues que l'orga-

nisme subit par suite de l'influence prolongée des milieux ambiants et des habitudes acquises. Pour faire une juste part aux applications de ce principe, dont la valeur est incontestable, il faut soigneusement distinguer entre ce qui est un progrès, un perfectionnement d'organisme, un surcroît d'organisation, et ce qui n'est que l'extension, l'ampliation, le déploiement d'une trame organique déjà dessinée, ou au rebours la soudure, le raccourcissement, l'atrophie de quelques parties de la trame organique, et par suite la régression vers un organisme inférieur. Si une pièce de l'organisme grandit, se fortifie par l'abondance de nourriture ou par l'exercice, si au rebours elle s'amointrit ou même se détruit faute d'exercice ou d'alimentation suffisante, comme l'œil de la taupe ou celui des poissons qui vivent dans les cavernes obscures de la Carniole, l'explication va de soi : elle est aussi claire pour nous que peut l'être celle d'un phénomène de l'ordre physique. Au contraire, quand on passe des yeux à facettes de l'insecte à l'œil des animaux supérieurs, il s'agit d'autre chose que d'une simple ampliation, ou réduction de pièces, il s'agit d'un surcroît de complication, d'artifice et de perfectionnement organique. Ni l'action d'un milieu, ni les habitudes acquises, ni les transmissions héréditaires ne sauraient fournir alors des explications valables.

Autre exemple. On sait les analogies de composition et de tissu entre les écailles des poissons et des reptiles, les poils du mammifère, les plumes de l'oiseau. Que si les poils du mammifère s'agglutinent pour former des écailles, des piquants, des cornes, des sabots, de manière à lui rendre certains services et à lui en refuser d'autres que son genre de vie et le milieu où il vit lui rendent moins nécessaires, il y a là une régression, un abaissement d'organisme, au moins partiel ou local, et qui comporte des explications physiques ou, si l'on veut, physiologiques,

mais du genre de celles qui ne contrastent pas absolument avec les explications physiques, par la manière dont elles impliquent l'action mystérieuse de la vie. On en peut à la rigueur dire autant du perfectionnement qui, dans le même genre ou dans la même espèce, procure une meilleure protection contre le froid aux espèces ou aux races qui habitent les contrées froides. Que si l'on passe au contraire du pelage du mammifère, même le plus richement ou le plus douillettement vêtu, au plumage du faisan doré ou du colibri, les explications tirées de cette physiologie de plain-pied ne valent pas plus que les explications purement physiques : la broderie exige autant d'industrie que la trame ; le perfectionnement après coup serait aussi merveilleux que la première création.

— Ce sont là sans doute des remarques bien générales ; mais, en ces matières surtout, peut-on attendre de nous autre chose que des généralités ? Ainsi nous nous contenterons de citer en courant, comme l'un des titres de gloire du dixième siècle, la création d'une science toute nouvelle, l'*embryogénie*, qui a pour annexe une science nouvelle aussi, la *térotologie*, sorte d'embryogénie anormale ou pathologique. Sans prétendre pénétrer l'impénétrable mystère de la génération, l'embryogénie fait évanouir les romans par lesquels, jusqu'à notre temps, on avait voulu suppléer à une histoire entièrement ignorée. Il ne s'agit plus de chercher dans les propriétés des agents physiques, ni même dans ce que nous connaissons des fonctions habituelles de l'être vivant, rien qui puisse aider à concevoir l'excitation nouvelle et soudaine donnée au principe de vie lors de la fécondation de l'ovule par le concours des sexes ; ni pourquoi la Nature a jugé bon de faire d'un artifice si singulier la règle commune pour la reproduction des êtres vivants des deux règnes, quoiqu'elle eût pu s'en passer, puisque de fait elle s'en passe dans certains

cas exceptionnels. Sur cette donnée primitive de la génération sexuelle, la science n'a nulle prise : mais, en nous faisant assister à l'ébauche des premiers linéaments de l'organisme, à la formation des premières trames vivantes, par une vraie synthèse organique qui a reçu le nom d'*épigénie*, et non par simple ampliation de parties, elle met à néant la vieille hypothèse de l'emboîtement des germes, la dernière ressource de ceux qui ne veulent pas voir que dans l'être ou dans l'appareil vivant, la force organisatrice, le principe de l'unité organique est présent partout sans résider nulle part. En notant les premières évolutions de l'être organisé et les points où le travail d'évolution s'arrête dans des conditions normales ou anormales, l'embryogénie ne découvre pas, mais indique comme à travers un voile la cause de toutes les métamorphoses, de toutes les formes transitoires que comporte le même type spécifique. Elle ne donne pas, mais elle fait pressentir l'explication de toutes les ressemblances et de tous les contrastes que nous offrent les types spécifiques dans leur inépuisable variété, dans leur coordination systématique et dans leur association sur le globe ou dans leur apparition successive aux diverses époques géologiques.

Aussi, à côté de la paléontologie, sont venues se ranger les sciences qui traitent de la distribution géographique des types de plantes et d'animaux, ce que l'on nomme aujourd'hui la géographie botanique et la géographie zoologique. Avant le dix-neuvième siècle, toutes les notions sur l'habitation et la patrie des espèces, fournies par les voyageurs et les collectionneurs, ne figuraient chez les naturalistes nomenclateurs, chez ceux qui prétendaient au titre de savants, que comme appendice de la description systématique des caractères : et au contraire il y a lieu de croire que dorénavant, plus on avancera, plus les vrais naturalistes, reprenant en cela les vues de Buffon, mon-

treront de penchant à traiter géographiquement et historiquement l'histoire naturelle, à laisser aux herbiers et aux cabinets l'arrangement systématique ou théorique, à insister sur ce qui constitue, dans le propre sens du mot, l'histoire de l'espèce. Car incontestablement chaque espèce, comme chaque peuple, a sa patrie d'origine, ses extensions et ses resserrements de frontières, ses migrations, ses colonies : et l'histoire d'une seule espèce vulgaire, si l'on parvenait à la restituer sans lacunes, aurait plus de prix aux yeux du philosophe que la découverte et la description méthodique de dix mille espèces nouvelles, soigneusement étiquetées. Sans doute par-delà cette *histoire*, supposée complète, il y aurait encore une *genèse* que l'histoire n'atteint pas, de même que l'embryogénie n'atteint pas le fait primitif de la fécondation. Vers la solution de ces questions d'origine, comme vers un but suprême que l'on poursuit sans cesse et qu'on n'atteint jamais, convergent tous les pas faits en embryogénie, en anatomie comparée, toutes les conclusions tirées de l'étude de la distribution des espèces actuelles, et du gisement ou de la distribution chronologique des espèces éteintes. Si le problème ne comporte pas de solution scientifique, il se pose en termes plus nets à mesure que la science avance; et les progrès de la science ont au moins ce résultat, de réduire le nombre des solutions admissibles. Voyons donc sous quel aspect, dans l'état présent des sciences et de la philosophie naturelle, comparait devant nous ce grand problème que ne peut écarter l'esprit humain, quelque indifférence, quelque parti pris ou quelque neutralité qu'il affecte.

CHAPITRE III.

COMMENT SE POSE, DANS L'ÉTAT DE LA SCIENCE AU DIX-NEUVIÈME
SIÈCLE, LA QUESTION DE LA GENÈSE DES ESPÈCES.

Ver illud erat, ver magnus agebat
Orbis.....

VIRG. *Georg.* II, 338.

Le premier point à bien fixer est la différence radicale entre le *surnaturel* et le *mystérieux*. Le surnaturel n'est pas ce qui déroge à l'ordre actuellement observé dans la Nature, ni ce dont nous sommes incapables de donner l'explication naturelle, mais ce qui va directement contre la connaissance certaine que nous avons de l'enchaînement des faits naturels. Prenons un exemple : Si l'on nous disait qu'un chêne de haute futaie est tout à coup sorti de terre à la parole d'un saint personnage, il faudrait bien regarder le fait comme surnaturel. Pourquoi ? Parce que l'arbre porte dans sa structure le témoignage certain d'un accroissement lent, par couches concentriques annuelles, qu'il suffit de compter pour avoir l'âge de l'arbre, et parce qu'il est physiquement impossible de puiser en quelques instants dans l'air ambiant et de convertir en tissus solides l'oxygène, l'hydrogène, le carbone qui entrent dans la composition de ces tissus. La formation spontanée d'un poisson, d'un oiseau, d'un mammifère adulte devrait, pour des raisons analogues, être regardée comme un fait surnaturel, non-seulement contraire à ce que l'observation nous apprend

des procédés de la génération ordinaire, d'ailleurs si mystérieux pour nous, mais en opposition flagrante avec les lois fondamentales de la physique et de la chimie, dont nous possédons les formules, et qui (nous n'en pouvons plus douter dans l'état des sciences), ont précédé en puissance et en acte les premières manifestations de la vie à la surface de notre planète, puisqu'elle a certainement passé par un état où elle n'était pas plus propre à nourrir des êtres vivants, que ne l'est aujourd'hui un aërolithe. Au contraire, la prompte apparition d'animalcules et de végétaux microscopiques, dans une liqueur où ils peuvent rapidement puiser tous les matériaux de leur organisme, bien qu'innexplicable pour nous, bien que dérogeant à ce que nous savons ou croyons savoir du cours habituel de la Nature, s'il était prouvé qu'elle a lieu sans l'intervention de germes organiques préexistants, ne devrait point pour cela, dans l'état de nos connaissances, être déclarée surnaturelle, puisque rien ne nous autorise à assigner des limites à une puissance plastique dont l'essence nous est impénétrable. Nous aurions constaté une diversité dans les faits, non une suspension des lois, une dérogation aux procédés habituels de la Nature, non une contradiction dans son plan. Il s'agirait alors de bien définir les conditions de la disparité des effets, puis, s'il était possible, de trouver dans un principe supérieur la raison plausible de cette diversité.

Il va sans dire que la science et la philosophie, chacune dans sa sphère, n'ont point à s'occuper du surnaturel. Il appartient aux théologiens de décider dans quels cas et jusqu'à quel point la croyance à des faits surnaturels est une condition impérieuse de l'orthodoxie, ou au contraire pour quels cas il est permis d'admettre que les textes et les interprétations canoniques se sont accommodés aux idées généralement reçues, en présentant comme des faits surnaturels ce que la souveraine sagesse a pu opérer par

des voies naturelles, dans le détour desquelles elle n'avait point à nous faire entrer. Nous pourrions revenir plus loin sur ce sujet ; quant à présent il ne s'agit que de science et de philosophie naturelle. Que l'on réserve donc, si on le croit nécessaire pour sauvegarder la foi religieuse, tout ce qui concerne les origines de l'homme, le seul être doué, à notre connaissance, de sens moral et d'aspirations religieuses ; il restera des millions d'espèces organiques, animaux et plantes, qui certainement n'existent ou n'ont existé que pour des fonctions et des actes de l'ordre purement naturel, et qui se sont succédé, comme nous le savons maintenant de science certaine, durant des périodes de temps immenses. Or, il répugne d'admettre l'intervention surnaturelle, le miracle proprement dit, à chaque apparition de l'un de ces innombrables types, pour chaque mousse, pour chaque mollusque, pour chaque insecte. On ne peut plus, comme dans l'antiquité, éluder la difficulté en soutenant l'éternité du monde et des espèces vivantes qui le peuplent. Depuis que la vie s'est montrée, des types ont disparu, d'autres ont fait successivement et quelques-uns bien tardivement leur apparition. Ces diversités saillantes d'organisation que nous serions si curieux de constater en voyageant, s'il était possible, d'une planète dans l'autre, la paléontologie nous les montre, suivant la remarque qu'on en a faite, sans qu'il soit besoin de consulter autre chose que les débris enfouis dans les couches superficielles de la planète que nous habitons. Encore aujourd'hui, le plan d'organisation du *mollusque* diffère si essentiellement de celui de l'*articulé*, que l'on ne sait lequel doit primer l'autre dans le plan général de l'animalité, et le *rayonné* diffère tant de l'un et de l'autre, qu'on pourrait le croire venu d'une autre planète.

— Cependant il y a aujourd'hui même tel naturaliste de premier ordre, qui n'entend pas plus que nous faire inter-

venir le surnaturel des théologiens dans l'explication scientifique ou philosophique des faits naturels, et à qui pourtant le surnaturel coûte si peu qu'il admet sans hésitation, sur l'échelle la plus colossale, précisément le fait que nous citons tout à l'heure comme l'exemple le plus net de faits naturellement impossibles. « Il y a, dit M. Agassiz (1), entre les animaux et les plantes, que partout nous trouvons dans un certain état de mélange, des rapports innombrables qu'il est impossible de ne pas regarder comme primitifs et qui ne peuvent pas être le résultat d'une adaptation successive. Or, s'il en est ainsi, il s'ensuit forcément que tous les animaux et les plantes ont occupé, dès l'origine, ces circoncriptions naturelles dans lesquelles on les voit établis et entretenant les uns avec les autres des rapports si profondément harmoniques. Donc, du jour même de leur apparition, les pins ont été des forêts; les bruyères, des landes; les abeilles, des essaims; les buffles, des troupeaux; les hommes, des nations! » Mais où ces forêts de pins auraient-elles puisé dès le premier jour, c'est-à-dire dès le premier instant de leur apparition, les matériaux physiques de leur construction? Telle est la répugnance, selon nous bien fondée, de l'éminent auteur pour toute explication des phénomènes vitaux par les seules lois de la mécanique et de la physique, qu'il pousse la réaction jusqu'à admettre que les forces de la Nature vivante font violence aux lois du monde physique, les suppriment, les annihilent, ce qui ne répugne pas moins à la raison. La physique ne contient pas le germe de la vie, mais le germe de la vie ne se développe que sur le sol des lois physiques. Puisque, si l'on écarte provisoirement les plus infimes espèces, il est contraire aux données fondamentales du

(1) *De l'espèce et de la classification en zoologie*, trad. française, Paris, 1869, in-8°, p. 59.

monde physique, que la plante, que l'animal adulte se forment de toutes pièces, il faut que leurs types dérivent de types antérieurs par voie de modifications lentes et séculaires, ou par une sorte de crise génésique dont les métamorphoses des batraciens et des insectes, dont le parthénisme, dont les générations alternantes sont propres à nous suggérer l'idée, et à laquelle la Nature vivante aurait pu recourir à certaines époques pour l'accomplissement de la fin qu'elle poursuivait. C'est là un postulat de la raison, étranger, si on le veut, à la science, et même si étranger, qu'il est tout aussi valable pour le monde de Jupiter sur lequel la science n'a nulle prise, que pour le nôtre. L'empirisme paléontologique, qui doit nous guider dans l'application du principe, n'est pas exigé pour la validité du principe. De même, il faut bien que, de dérivation en dérivation, on remonte jusqu'à des organismes primordiaux qui ont dû nécessairement se former de toutes pièces ou, comme on dit, par voie de génération spontanée, quoique en vertu de causes tout à fait distinctes des forces qui régissent le monde inorganique. Que les savants imaginent des expériences ou discutent les expériences des autres, à l'effet d'établir qu'il s'opère encore sous nos yeux ou qu'il ne s'opère plus de générations spontanées, même aux plus bas degrés de l'échelle organique, la conclusion scientifique et empirique à laquelle ils arriveront, quelle qu'elle puisse être, n'empêchera pas la raison d'affirmer qu'il y a eu des générations spontanées ou des organismes primordiaux formés de toutes pièces, quoique sur une bien moindre échelle que M. Agassiz ne le voudrait. La science qui ne se pique pas de remonter aux premières origines, qui se pique plutôt de n'y pas remonter, peut bien se dispenser d'inscrire ce postulat de la raison ; mais, au point de vue de la philosophie de la Nature, le même postulat précise et domine toutes les recherches de l'empirisme scientifique.

— Voyons maintenant ce que les inductions fournies par l'étude des phénomènes vitaux peuvent ajouter à ces premiers postulats. En toute genèse organique nous remarquons deux choses qui tiennent d'ailleurs au même principe : d'abord que la dépense d'énergie vitale est en raison du besoin qui s'en fait sentir pour atteindre la fin poursuivie; ensuite, que ce surcroît d'énergie se manifeste surtout aux époques initiales de création ou de formation, après quoi la Nature travaille à développer et à conserver ce qui existe plutôt qu'à produire du neuf. Dans le cercle des actes soumis à notre intelligence et à notre volonté réfléchie, nous disons que la nécessité est mère de l'industrie; ce qui ne signifie point que les sensations de la faim et de la soif, les impressions du froid et du chaud nous infusent un talent, un génie d'invention que nous n'avions pas, mais ce qui veut dire que l'intelligence, excitée par le besoin, et réagissant sur elle-même comme sur le monde extérieur, manifeste une puissance jusqu'alors latente, et dont nous-mêmes, la partie la plus intéressée, nous ne l'aurions pas crue capable. Ce que fait alors l'intelligence qui a conscience de ses actes, l'instinct inconscient le fait pareillement. Ainsi, dans le phénomène de l'accouchement, un travail surprenant se fait dans l'organisme, parce qu'il faut absolument que la Nature rende possible ce qui tout à l'heure semblait impossible. Si un pareil phénomène n'arrivait que tous les cent mille ans, ceux qui vivraient à cinquante mille ans de distance de l'événement, et dont les registres d'observations ne remonteraient qu'à quelques cinq mille ans, croiraient volontiers qu'on ne peut accoucher que par miracle.

Quand de nombreuses réunions d'hommes se trouvent transportées dans des lieux jusques-là déserts ou peu fréquentés, tous éprouvent le besoin de donner des noms à une foule d'objets qui n'en avaient pas; et au bout de peu

de temps, sans que l'on sache pour l'ordinaire à qui l'initiative en revient, tous les objets portent des noms universellement acceptés et qui peuvent passer jusqu'à la postérité la plus reculée, parce qu'il n'y aura pas de raison suffisante pour troubler les habitudes acquises. Ainsi nous voyons des fleuves, des rivières et jusqu'à de chétifs ruisseaux conserver après trois mille ans des noms empruntés aux langues que parlaient alors les populations riveraines, et que d'autres langues ont remplacées. L'acte créateur a cessé depuis qu'il n'est plus nécessaire, de même que le blé ne se met plus en frais de fructification, dans les contrées intertropicales où l'espèce peut se perpétuer à l'état d'herbe vivace.

Une création qui ne porte que sur l'accroissement du vocabulaire est d'ailleurs bien mesquine, comparée à celle qui a pour objet les formes grammaticales, en quoi consiste vraiment la trame organique de la langue. Celle-là, qui se continue encore sous nos yeux, ressemble davantage au mode d'accroissement de l'individu dont les formes sont déjà arrêtées dans ce qu'elles ont d'essentiel ; celle-ci est bien plus ancienne, bien plus secrète, bien plus du ressort des forces instinctives, et nous rappelle mieux la création des espèces ou des types organiques. Plus les origines sont reculées, plus le type nous semble pur, harmonique dans ses diverses parties, impossible à reconstruire dans les conditions actuelles de l'humanité. Quelques patois pourront encore se cultiver ou se polir, d'autres se corrompre et s'abâtardir davantage, mais on ne conçoit pas la possibilité de refaire l'hébreu, le sanscrit, le grec, ou quelque chose qui y ressemble. L'âge de pareilles formations est passé, comme l'âge de la création des éléphants et des chênes, comme celui de la création des ammonites et des trilobites. Ici nous pouvons remarquer que la création organique a cessé, non-seulement parce qu'elle n'était plus

nécessaire, mais parce qu'elle avait son rang dans un plan de créations successives, jusqu'à l'établissement d'un ordre final où la vertu créatrice semble éteinte ou endormie.

— Ainsi, à suivre l'analogie, l'hypothèse de la dérivation des types organiques par voie de crise ou de refonte, semble impliquer celle des AGES de *création organique*, et celle-ci se lie nécessairement à l'idée d'un PLAN de *création organique*. Car la finalité instinctive que nous admirons dans les œuvres de la Nature vivante ne se réfère pas seulement à l'être vivant, considéré dans sa constitution actuelle et dans l'exercice actuel de ses fonctions, elle s'étend, ce qui redouble le mystère, à sa constitution future, aux fonctions qu'il remplira plus tard. L'enfant naît avec les germes de sa seconde dentition, avec les instincts d'amour, de chasse et de guerre qui lui ont été transmis par hérédité et qui resteront latents jusqu'à une époque éloignée. Il y a dans la larve de l'insecte des dispositions prises pour sa métamorphose en chrysalide et en papillon, lorsque le temps sera venu; et la même remarque s'applique aux métamorphoses bien plus surprenantes encore, bien plus récemment signalées, que subissent des êtres parasites, placés au-dessous des insectes. Cependant il faut bien, pour l'existence et le maintien d'un plan organique, que le tout converge vers un état final après l'avènement duquel les métamorphoses cessent ou reviennent périodiquement dans le même ordre. Il ne saurait y avoir, dans la première ébauche de l'être organisé, des dispositions prises pour une infinité de métamorphoses possibles, selon la succession indéfinie et fortuite des circonstances et des impressions venues du dehors. Donc, d'après l'analogie, nous ne devons pas davantage admettre qu'il y ait eu, dans les premières ébauches des types spécifiques, des dispositions prises pour une infinité de refontes possibles, et pour une succession indéfinie de refon-

tes de types, livrées au caprice des influences extérieures, ou propres à suivre toutes les modifications que comporte l'état du monde physique. La preuve en est que la flore et la faune du Sahara et des régions polaires sont bien pauvres en comparaison de celles des contrées tropicales et du littoral des mers chaudes. Donc il a fallu qu'un cadre contint et délimitât dans ses compartiments les variations possibles. Il a fallu qu'à l'instar de la force vive des physiiciens, la plus *vive* des forces, celle qui a créé les types organiques, s'épuisât en se dépensant et que, dépensée d'une certaine façon, elle ne pût l'être d'une autre ; sans quoi les types organiques, même les plus élevés, seraient continuellement sujets ou accidentellement exposés à la refonte, ce qui exclut toute idée d'un plan et d'un ordre de finalité. Or, le système des organismes, quand on se borne à l'étudier théoriquement, en vue d'une classification naturelle, ou pour suivre les indications de l'embryogénie, porte des marques visibles d'unité, d'ordre et de plan ; et quand on l'étudie historiquement, dans la paléontologie, l'idée d'un plan se confirme. Un progrès général d'organisation l'emporte sans doute sur des régressions partielles, locales ou accidentelles, principalement en ce qui concerne les types supérieurs, plus tardivement apparus, et dont la constitution et l'origine sont ce qui nous intéresse le plus.

La paléontologie ne nous permet pas de douter que les poissons n'aient vécu en légions nombreuses avant l'apparition des autres vertébrés ; que les reptiles ne soient plus anciens que les oiseaux et les mammifères, parmi lesquels les didelphes, encore aujourd'hui en possession de l'Australie, ont précédé vraisemblablement les mammifères placentaires. Donc, puisque nous écartons l'hypothèse toute crue de la violation des lois physiques, même lorsqu'elle nous arrive sous le patronage d'un naturaliste tel que

M. Agassiz, il faut bien que la Nature ait eu dans le temps des procédés (soit qu'elle agit sur des êtres à l'état parfait ou à l'état embryonnaire), pour faire servir des types de vertébrés inférieurs à la construction des types de vertébrés supérieurs, en d'autres termes pour opérer une refonte dans les types de vertébrés, en vue des progrès de la composition organique et pour l'achèvement d'un plan général. Admettre que, par la seule influence des milieux ambiants, par un changement d'habitudes, à la faveur de variations lentes, séculaires ou archi-séculaires, le marsouin a pu se transformer en morse et le morse en éléphant (ce qui ne serait pourtant pas sortir de la classe des mammifères placentaires), ou les dériver tous, par les voies ordinaires de la génération, de quelque ancêtre perdu, c'est choquer le bon sens autant qu'on le choquerait en admettant que des causes purement physiques, des pressions, des tensions, des tiraillements suffiraient pour amener le phénomène de l'accouchement, sans une réaction des forces vitales et sans leur direction instinctive vers un but final. La conclusion contraire, c'est qu'il a fallu que la même puissance à laquelle étaient dues les précédentes manifestations de la vie, intervînt de rechef pour mener à *fin* le travail de métamorphose ou de refonte des types organiques. Nous ne disons pas seulement pour le mener à *terme*, attendu qu'il s'agit bien positivement d'une coordination organique et harmonique, qui tranche avec la nature des lois du monde inorganique, et dont l'explication surannée, par la multitude infinie des combinaisons et par l'épuisement des combinaisons fortuites, n'est plus admissible dans l'état des sciences, de quelque manière qu'on la rajeunisse.

— Il ne sera pas inutile de remarquer que la théorie des âges de la création organique, si elle ne résout pas scientifiquement (puisqu'elle n'est ni ne peut être une

théorie scientifique) la question des générations spontanées dans l'ordre actuel des choses, en rend d'avance la solution scientifique très-probable. Si le règne organique doit être considéré comme définitivement arrêté en ce qui concerne les parties supérieures du règne, de manière que désormais des types puissent se perdre, mais non des types vraiment nouveaux apparaître, et si de plus il existe pour les espèces infimes tant de germes microscopiques disséminés dans l'air, dans les eaux, répandus partout et n'attendant pour se développer qu'un milieu et des circonstances favorables, où serait la raison pour que la Nature se mît en frais de synthèses nouvelles? Elle a dû depuis longtemps en perdre l'habitude. Quand l'homme assouplit à la domesticité ou à la culture des races supérieures, quand il crée le mouton ou le froment, il crée par cela même un nouveau milieu, propre à l'habitat et à l'entretien de nouvelles races infimes et parasitiques : car sans doute le parasite qui ne vit que sur le mouton n'a pas précédé l'invention du mouton ; une végétation microscopique qu'on ne trouverait que dans la levûre de bière, n'aurait pas précédé la fabrication de la bière. Parfois, et l'on n'en a que trop d'exemples de nos jours, les races parasitaires pullulent au point de menacer de destruction des races supérieures, affaiblies dans leur vitalité par le fait même de la domestication et de la culture ; et c'est un des dangers dont le monde civilisé commence à s'inquiéter. Il n'est pas sans vraisemblance qu'avant le règne de l'homme, beaucoup d'espèces successivement éteintes, sans qu'il y ait de motifs de présumer un changement bien notable dans les conditions du milieu, ont dû périr par une cause analogue. Mais, pour expliquer l'invasion de tels agents destructeurs, il n'est pas nécessaire de recourir à une création de toutes pièces, comme celle qui a mis la vie

en branle à la surfacé d'une planète : il suffit d'attribuer aux germes préexistants assez de plasticité pour s'accommoder dans leur développement aux conditions du nouveau milieu qui leur est offert, et il ne faut pas multiplier les synthèses organiques, non plus que les êtres, sans nécessité.

— De quelque genre que soient les causes qui ont déterminé à l'heure voulue l'apparition des types organiques, par cela seul qu'on les répute naturelles, elles ont dû agir à peu près de même en plus d'un lieu, de manière à rendre probable la formation indépendante de plusieurs exemplaires, assez semblables entre eux pour pouvoir être rapportés au même type, et plus probable encore la production de variantes nombreuses et très-distinctes d'un même type. Or, c'est ici qu'il faut tenir grand compte d'un principe qui depuis quelque temps fait tant de bruit, sous le nom de « principe de la concurrence vitale ». La Nature a doué la plupart des espèces végétales et animales d'une telle puissance prolifique, que chaque espèce se multiplierait avec une rapidité prodigieuse et finirait par tout envahir, si elle n'était arrêtée dans son expansion par le manque de subsistances et par la guerre directe ou indirecte que lui font d'autres espèces auxquelles elle sert d'aliment, ou qui lui font concurrence en fait d'aliments. Pour peu qu'une espèce soit plus favorisée que celles qui lui font concurrence, elle se multipliera à leur préjudice et pourra à la longue les supplanter tout à fait. Le temps opérera donc un triage entre les types originaires produits ; et cette conclusion, certainement conforme à ce que l'observation nous apprend sur le résultat du conflit des races humaines, s'appliquera surtout aux espèces les plus élevées dans l'échelle de l'organisation : d'abord parce qu'un surcroît de complication organique rend plus improbable un même degré de ressemblance

dans les produits de créations indépendantes; en second lieu parce que les espèces supérieures possèdent d'ordinaire plus de moyens de se transporter et de s'acclimater au loin; enfin parce que, dans ces espèces, de faibles nuances de types acquièrent une grande importance quant aux fonctions de la vie de relation, et suffisent pour donner aux variétés qu'elles favorisent des avantages décisifs. En tous cas, les descendants de souches diverses, qui se maintiendront à côté les uns des autres, et entre lesquels la conformité d'organisation sera telle qu'ils pourront se mêler les uns aux autres, de manière à constituer une espèce selon la définition vulgaire, pourront aussi bien, si on le juge à propos, être réputés descendre d'une souche unique ou d'un couple unique. Le propre du triage résultant de la concurrence vitale aura été de supprimer des nuances ou des intermédiaires qu'admettait la genèse primordiale, de mieux isoler des types voisins les uns des autres, de sorte qu'ils ne puissent plus s'allier, se confondre, et qu'en revanche on puisse admettre, pour chaque type conservé, l'hypothèse de la descendance commune d'une souche unique ou d'un couple unique, absolument comme si la souche unique ou le couple unique avait été l'objet d'une création miraculeuse ou surnaturelle en quelque lieu privilégié.

— Il faut maintenant parler de l'emploi qu'on a fait du principe de la concurrence vitale pour rendre raison, non plus de la réduction du nombre des types primitifs, mais de la constitution même des types ou des espèces : thèse ingénieuse, consciencieusement soutenue, et qui a des parties assez spécieuses ou même assez vraies pour qu'on ne puisse plus se dispenser d'en tenir compte. Comment l'homme crée-t-il des races ou des variétés héréditaires parmi les espèces domestiques ou cultivées? Par voie de triage ou de *sélection*, comme le dit dans son anglais

M. Darwin. Quand la constitution naturelle du type a été ébranlée par des procédés de domestication ou de culture qui le soumettent à une sorte de crise, image affaiblie de celles qu'ont pu déterminer jadis de grandes catastrophes géologiques, le jeu des circonstances fortuites produit en tous sens des variétés individuelles, parmi lesquelles l'homme trie celles qui conviennent à son but, en sacrifiant toutes les autres. En vertu de la disposition qu'ont tous les traits de l'organisme à se transmettre héréditairement, le caractère que l'on recherche aura plus de tendance à reparaitre dans les produits d'une seconde génération, issus de parents choisis à cette fin; et pour quelques-uns de ces produits, le caractère sera plus prononcé et aussi plus affermi, c'est-à-dire doué de plus d'aptitude à se montrer dans les générations subséquentes. Ce sont ces exemplaires de choix que l'homme réservera pour être les producteurs d'une troisième génération, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la race, définitivement constituée et consolidée, ne réclame plus que des soins d'entretien pour durer, sinon indéfiniment, du moins pendant un temps bien plus long que celui qu'il a fallu pour la produire. Or, le triage prolongé que l'homme opère avec préméditation, la Nature l'opère, nous ne dirons plus *instinctivement*, mais *machinalement*, par le seul effet de la concurrence vitale, d'où les termes de *sélection naturelle*, employés par Darwin pour désigner le fait auquel il attache une valeur capitale. Si une variété accidentelle donne à l'individu qu'elle affecte plus de facilités pour vivre, pour se fortifier et se reproduire, elle devra, en vertu de la tendance héréditaire, se montrer à la seconde génération chez un plus grand nombre de sujets, aux dépens des variétés moins favorisées; et chez quelques-uns de ces sujets elle se trouvera renforcée, avec un surcroît de tendance à reparaitre et à prévaloir

dans une troisième génération, et ainsi de suite. A la longue, quelques variétés tranchées, ayant chacune leurs avantages propres, adaptés à tels genres de vie, de nourriture et d'habitat, auront étouffé toutes les variétés intermédiaires, indécises, sauf à se ramifier ultérieurement par le même procédé si les circonstances ultérieures les y provoquent ou s'y prêtent. Darwin n'admet point de bornes à cette capacité de ramification dans les types : un tableau généalogique, dans le propre sens des termes, est pour lui la raison de toutes les analogies, de toutes les affinités que peut offrir le système des types organiques. Les distinctions de classes, d'ordres, de familles, de genres, n'accusent que des séparations plus anciennes les unes que les autres, au sein d'une famille unique ; de même que dans la ramification des langues, les différences accusent une séparation antérieure à l'établissement de la différence. Pour peu que l'esprit cède au besoin d'unité qui le sollicite, les distinctions mêmes d'embranchement et de règne s'effaceront. A la faveur du temps indéfini dont la pensée dispose, il n'y aura plus rien d'étrange à soutenir que tous les êtres vivants qui peuplent notre globe, végétaux et animaux, sont issus de la même cellule primordiale.

— Cependant une première objection se présente. Que deviennent les beautés de la création organique, dans un système qui ne tient compte que de l'utilité fonctionnelle des organes ? N'est-ce pas juger des perfectionnements de la Nature vivante, comme on reproche à certains économistes de juger du progrès des sociétés humaines, uniquement d'après le relevé des produits et des consommations ? Que d'embarras n'éprouverait-on pas, s'il fallait prouver que tant de richesse et de variété dans les flores et dans les faunes, tant de parures délicieuses, tant d'harmonies qui nous charment, tant d'instincts merveilleux,

n'ont d'autre principe que celui de la concurrence vitale; agissant pendant des milliers ou, si l'on veut, pendant des millions de siècles? Une création bien autrement rude, bien autrement terne, n'aurait-elle pas donné à ce principe, si rude et si terne lui-même, une satisfaction suffisante? On dit d'un être raisonnable qu'il doit manger pour vivre et non pas vivre pour manger ou pour satisfaire des besoins et des appétits du même ordre; pourquoi appliquer à la Nature vivante une autre mesure et supposer qu'elle n'a point eu de fin en créant, ou que sa fin unique est de donner à ses créatures tout juste ce qu'il faut pour se nourrir et pour engendrer? La science, dira-t-on, n'a rien à voir avec la poésie : aussi ne s'agit-il pas précisément de la science, impuissante à nous donner tout ce que nous voudrions obtenir d'elle, mais de la philosophie qui fait état de la poésie comme de la science, et du sentiment de la beauté comme de la preuve de l'utilité.

Mettons de côté toute poésie, ne tenons aucun compte du sentiment des beautés de la création : toujours sera-t-il qu'aux yeux des naturalistes les plus éminents, qui ont le plus approfondi l'étude des organes et des fonctions, comparé sous le plus grand nombre d'aspects les types organiques, leurs rapports et leur succession, un système uniquement basé sur l'utilité fonctionnelle des organes ne répond point aux progrès de la zoologie et de la botanique. Qu'il nous suffise à cet égard de renvoyer à l'ouvrage cité au commencement de ce chapitre, puisqu'on sait bien que nous ne pouvons entrer ici dans des détails techniques pour lesquels d'ailleurs l'autorité nous manquerait. Mais il y a quelques considérations générales à présenter, pour lesquelles nous osons croire que notre incompetence est moins absolue.

— Et d'abord nous ne saurions admettre que l'on puisse désormais rien conclure, rien induire de l'ouvrage

bilité prétendue des types actuellement existants, dans le cours de la période des temps historiques, ou même depuis l'époque à laquelle se rapportent les premiers vestiges de la présence de l'homme sur la terre. L'objection ne vaudrait pas plus contre l'hypothèse d'une lente transmutation des types, que ne valait contre l'hypothèse de Copernic l'objection tirée de l'insensibilité de la parallaxe des fixes. Chaque progrès de la géologie nous force d'agrandir au-delà de toute mesure l'échelle des temps géologiques; et quand on voit compter par milliers de siècles les temps qu'il a fallu pour construire des bancs de coraux, pour relever, déprimer, rehausser encore, fouiller, dénuder, labourer en tous sens, dans le cours de ce que l'on nomme la période actuelle, des terrains d'origine relativement toute récente, la chronologie de Buffon et des autres géologues du siècle dernier, même en y joignant Cuvier, nous rappelle ces temps de l'astronomie grecque où l'on se croyait bien osé d'affirmer que le soleil est gros au moins comme le Péloponèse. D'ailleurs les types pourraient n'avoir subi pendant ce temps, si grand qu'il fût, aucune modification appréciable; parce que les influences extérieures n'auraient elles-mêmes subi pendant ce laps de temps aucune modification suffisante; ce qui n'empêcherait pas qu'à des époques antérieures, relativement moins stables, le changement des influences extérieures eût pu amener la lente transmutation des types.

Mais l'objection décisive et vraiment scientifique ressort de toutes les pages de la paléontologie qui, loin d'offrir aucune trace des intermédiaires sans nombre dont la théorie de Darwin implique l'apparition successive dans des périodes de temps immenses, accusent dans les faunes et les flores anciennes, si haut qu'on remonte, autant d'ordre et d'adaptation harmonique, des compartiments aussi nettement arrêtés que peuvent l'être ceux des faunes

et des flores actuelles. Vainement essaie-t-on d'éluder cette terrible objection. Nos observations n'embrassent encore qu'une très petite portion de l'écorce du globe. Les conditions à la faveur desquelles les débris d'organismes détruits nous sont parvenus, ont pu et dû faire défaut pendant de longs intervalles de temps, plus longs que ceux durant lesquels de tels débris s'accumulaient. Tout cela est vrai, et néanmoins il reste hors de vraisemblance que la paléontologie ait fourni les moyens de décrire jusqu'à l'empreinte d'une feuille ou d'une aile d'insecte, jusqu'à la carapace de l'animalcule microscopique, jusqu'aux métamorphoses des trilobites, jusqu'aux vestiges des pas et des excréments du reptile ou de l'oiseau, et qu'il ne reste rien, absolument rien, de tant de jalons intermédiaires, qu'il faudrait concevoir distribués en tous sens, dans les interstices des faunes et des flores de tous les âges, pour y rétablir la continuité idéale et les passages de l'une à l'autre, que réclame l'explication de Darwin. Il ne s'agit pas seulement ici de la continuité d'une ligne, d'une surface ou d'un solide, c'est-à-dire d'un système géométrique à une, deux, trois dimensions, mais d'un système auquel l'étonnante complication de l'organisme, la multitude prodigieuse d'aspects sous lesquels les êtres vivants peuvent s'envisager, donnent en quelque sorte une infinité de dimensions dont nous possédons l'idée, sinon l'image. Suivant quelques-unes au moins de ces dimensions sans nombre, et malgré l'écoulement de siècles sans nombre, quelques témoins du fait historique de la continuité auraient dû échapper au naufrage général, si le hasard seul s'en était mêlé, sans intention malicieuse de dérober un jour à la connaissance de l'homme justement ce qui piquerait le plus sa légitime curiosité. De deux choses l'une : ou l'insuffisance prétendue de l'observation paléontologique serait radicale, au point de ne nous permettre d'aper-

cevoir dans la paléontologie aucun fil conducteur, aucune apparence de lois ou de plan suivant lequel s'ordonneraient les phases successives de la création organique; ou bien la paléontologie nous montrerait les faunes et les flores anciennes, avec des compartiments d'autant moins tranchés, avec des transitions d'autant plus nombreuses, que l'on remonterait plus haut dans la série des âges. Mais, l'état de la science paléontologique ne cadre ni avec l'une de ces conclusions, ni avec l'autre. Chaque grande formation géologique, et presque chaque assise, chaque couche tirent de la paléontologie leurs caractéristiques très-nettes, et aussi nettes les unes que les autres. L'une et l'autre science embrassent des périodes de temps immenses, indéfinies ou, si l'on veut, infinies : mais sans que l'on soit autorisé à dire qu'il s'agit d'infinis d'ordres différents ou qui s'effacent l'un devant l'autre, l'infini paléontologique s'effaçant pour ainsi dire devant l'infini géologique, ainsi qu'il le faudrait pour infirmer l'objection tirée des données de la paléontologie.

— C'est ici le lieu de rappeler la distinction déjà faite entre les perfectionnements et les abaissements d'organisme, entre l'ampliation ou la réduction des pièces d'un organisme déjà constitué, et le surcroît de composition organique. Qu'une métamorphose organique comme celle du poisson en reptile ou du reptile en oiseau s'accomplisse par une suite d'actions lentes, douées chacune d'une faible énergie, ou dans un moment de crise et par l'intervention de causes intenses, le besoin d'un principe interne de coordination et de direction pour aboutir à un tout harmonique reste le même. Les germes auxquels les circonstances extérieures ne permettront pas de se développer, périront sans doute; les perfectionnements typiques incompatibles avec les conditions de la concurrence vitale n'aboutiront pas, cela va de soi; et ainsi s'explique par le seul laps de temps l'établis-

sement d'un ordre durable où se trouve émondé le luxe surabondant des premières formations, opération relativement prompte et qui dès lors ne laisse pas de traces : mais la vertu du germe, la tendance au perfectionnement, la coordination merveilleuse ne peuvent pas venir des causes extérieures, ni résulter d'un triage purement machinal. En remplaçant une transformation brusque par une gradation lente, on rend l'explication mécanique moins choquante, on en dissimule en quelque sorte la grossièreté, quoique au fond l'on demande toujours à une cause mécanique ce qu'elle est incapable de donner. C'est vouloir, comme le dit Aug. Comte, et c'est peut-être ce qu'il a dit de mieux, « expliquer le supérieur par l'inférieur (1) »; tandis qu'il est dans le plan de la Nature que le supérieur s'ajoute à l'inférieur, que l'inférieur supporte le supérieur, mais ne le contienne pas ou n'en rende pas raison.

Que si l'on trouve en effet que c'est trop demander à un triage machinal que d'opérer le passage d'une classe zoologique à une autre, du poisson au reptile, du reptile à l'oiseau, on sera bien près d'y renoncer pour ce qui concerne le passage du pachyderme au ruminant, du rongeur au carnassier. De proche en proche on en viendra à n'appliquer le principe de la sélection naturelle que là où il est effectivement applicable, c'est-à-dire aux cas où le passage d'un genre à l'autre, d'une espèce à l'autre, peut se concevoir par simple ampliation ou réduction des pièces organiques, sans que la puissance créatrice ait à faire de nouveaux frais de création, d'invention, d'industrie et pour ainsi dire de génie. On sait bien faire cette distinction dans les œuvres de l'homme, pourquoi ne parviendrait-on pas à la faire ou du moins à l'entrevoir dans les œuvres de

(1) Ces expressions d'Aug. Comte paraissent avoir vivement frappé M. Ravaisson qui les cite plusieurs fois dans son intéressant Rapport sur les progrès de la philosophie en France au XIX^e siècle. Paris, 1868.

la Nature? Fonder la définition de l'espèce organique sur des caractères empiriques et douteux, comme la possibilité ou l'impossibilité des alliances fécondes; admettre l'invariabilité des espèces ainsi définies et leur séparation à toutes les époques, c'est assurément trop rétrécir le champ de la philosophie naturelle, et oublier que la Nature dispose d'une durée immense, en comparaison de celle qu'embrassent nos observations et nos expériences dans l'ordre actuel des choses. Il est très-raisonnable d'admettre que beaucoup de types, parmi ceux que l'on répute aujourd'hui spécifiquement et même génériquement distincts, ont pu et dû dériver les uns des autres, ou dériver d'un type plus ancien, par voie de sélection naturelle, de manière à n'être foncièrement que des races ou des variétés héréditaires de la même espèce, consolidées et séparées par le laps de temps, à la suite de tant d'accidents géologiques (1). Restreinte de la sorte, la théorie de Darwin, sans comporter de démonstrations précisément scientifiques, mérite toute l'attention du savant, mais elle devient d'un mince intérêt pour le philosophe, en comparaison de ce grand problème qui porte sur la charpente et sur les maîtresses jointures du système des êtres vivants.

— Ainsi, la discussion des données actuelles de la science nous ramène toujours à l'idée d'une refonte des types organiques par des forces instinctives et non machinales,

(1) « Nous pourrions prononcer plus affirmativement, si les limites qui séparent les espèces ou la chaîne qui les unit nous étaient mieux connues; mais qui peut avoir suivi la grande filiation de toutes les généalogies dans la nature? Il faudrait être né avec elle, et avoir pour ainsi dire des observations contemporaines. C'est beaucoup, dans le court espace qu'il nous est permis de saisir, d'observer ses passages, d'indiquer les nuances, et de soupçonner les transformations infinies qu'elle a pu subir ou faire depuis les temps immenses qu'elle a travaillé ses ouvrages. » BUFFON, dans l'article de l'oiseau nommé par lui le *Castagneux des Philippines*.

procédant d'un principe de vie que l'on ne peut localiser ni figurer ; habile à gouverner et à coordonner les efforts partiels dans un but final déterminé ; n'agissant que lorsqu'il faut agir, à certaines époques critiques et dans un temps relativement assez court pour ne pas transmettre à des âges très-éloignés des traces de son travail ; cessant d'agir ou même ayant totalement épuisé l'action dont il est capable de ce chef, lorsqu'un prolongement d'intervention ne serait propre qu'à contrarier le plan général. Comprise de cette manière, la genèse ou l'évolution progressive des types organiques, dans l'immense série des âges, se concilie aussi bien que la création soudaine, miraculeuse ou surnaturelle, avec l'idée métaphysique de la personnalité d'une cause suprême, en qui réside la plénitude de l'intelligence, avec l'idée religieuse d'une Providence surnaturelle qui est la source de toute moralité. Si une théorie philosophique, uniquement fondée sur les inductions que fournissent les faits acquis à la science, réserve cette question suprême et si elle se prête en ce sens au naturalisme, c'est sans cacher ce que le naturalisme a d'exorbitant pour la raison de l'homme, en tant qu'il attribue aux forces naturelles des opérations instinctives qui surpassent notre intelligence, en même temps qu'il hésite à y reconnaître la preuve suffisante d'une intelligence adéquate. L'esprit humain trouve ce cercle tracé autour de lui, et ce n'est point d'après les seules données scientifiques qu'il en peut sortir. Le tort des explications où tout se tire du hasard et de l'épuisement des combinaisons fortuites, est au contraire de paraître résoudre la question insoluble, en reléguant parmi les fantômes de l'imagination tout ce qui tient au sentiment religieux et même au sentiment poétique de la Nature. Or, il n'est rien moins qu'indifférent de juger si les progrès de la science, et ceux de la philosophie naturelle qui en sont la suite, tendent ou ne tendent pas à mettre au ban de la raison

humaine, dans les âges futurs, toute émotion religieuse, toute inspiration poétique, en face du spectacle de la Nature ou à la suite du déchiffrement de ses archives. Voilà comment on peut dire que la question de la genèse des types organiques est celle à quoi tout se rattache, non-seulement dans la sphère de la science, mais hors de la science, et autour de laquelle se grouperont les idées destinées à avoir dans l'avenir le plus d'influence. Sur cette question nodale, profonde et obscure, l'esprit humain, si avancé qu'il fût d'ailleurs, en était resté jusqu'à l'époque actuelle aux premiers bégayements. Un des principaux titres du dix-neuvième siècle sera d'avoir réuni les conditions diverses qui permettent, sinon de la résoudre scientifiquement et de s'en rendre maître, du moins de l'attaquer méthodiquement, par des travaux d'investissement et d'approche, de manière que les positions gagnées ne puissent plus se perdre, et servent dorénavant de points de départ pour une réduction ultérieure.

Nous avons en commençant excepté de la discussion ce qui concerne en particulier les origines de l'homme. Il serait, on en doit convenir, peu flatteur pour l'homme d'avoir un singe pour ancêtre ou pour arrière-cousin, selon la théorie de Darwin, ou si l'on veut (afin de mettre hors de cause ce singe dont on a trop parlé) d'être plus ou moins apparenté avec chacune des innombrables tribus du règne animal, de ne devoir qu'à des circonstances physiques, extérieures, fortuites, et à un triage machinal, l'avantage d'une meilleure part dans l'héritage commun, avantage que des censeurs moroses viendraient encore contester. Mais une genèse n'est pas une généalogie, et une refonte où intervient à nouveau la main du grand ouvrier, ne laisse plus subsister le lien de parenté. Pourquoi tenir tant à être pétri du limon de la terre, *omisso medio*, quoique ce limon entre effectivement pour si peu dans la composition

du corps humain ? Et en quoi notre dignité souffrira-t-elle, si l'on reconnaît que le souffle divin n'a pas été moins indispensable pour tirer l'homme d'une étoffe ancienne et déjà vivante, déjà à bien des reprises remaniée et perfectionnée par l'ouvrier dans la suite des âges, que pour le tirer miraculeusement, c'est-à-dire contrairement aux lois préexistantes de la physique, d'une matière toute brute ? Encore une fois, il appartient au théologien de décider si la créance à ce miracle fait partie essentielle des dogmes d'une religion positive (1) : tout ce que nous voulons dire ici, c'est que, selon les seules lumières de la raison, la genèse de l'homme, supposée naturelle en ce sens qu'elle serait conforme à un plan général de création organique, pourrait être conçue de manière qu'elle n'affaiblirait en rien l'idée qu'on doit se faire de la puissance et de l'intelligence du grand ouvrier, de la dignité intellectuelle et morale de la nature humaine, et du rang de l'homme dans la création.

(1) Et toutefois le théologien ne doit pas perdre de vue qu'une question peut sortir de sa compétence, *ratione materiæ*, justement parce qu'il serait établi, bien que tardivement, que cette question comporte une solution scientifique. Dans toutes les controverses qu'a suscitées la thèse de l'infailibilité dogmatique, on a toujours soigneusement réservé les questions sur lesquelles ont prise la preuve du fait, la preuve historique, la preuve scientifique. L'ultramontain le plus zélé n'admet pas que le pape juge en tant que pape des questions d'histoire, de physique ou d'histoire naturelle ; et moins encore consentirait-il à transférer ce pouvoir de juge à une assemblée d'évêques ou à une congrégation de docteurs. Rien ne conviendrait mieux qu'un silence respectueux sur les décisions prises par l'autorité dogmatique, alors qu'elle était avec tout le monde dans une ignorance invincible des vraies limites de sa compétence. *Error communis facit jus*.

CHAPITRE IV.

DU PROGRÈS SCIENTIFIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, EN CE QUI
CONCERNE L'HISTOIRE DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS HUMAINES.

Il faut d'avance nous pardonner les redites que l'on trouvera dans ce chapitre consacré à un ensemble d'idées qui ont dû se présenter éparées dans les chapitres précédents, puisqu'on ne juge des siècles passés qu'avec les idées de son siècle. Et d'abord, pour saisir la question dans sa plus haute généralité, il faut dire que la prétention du siècle actuel a été de rattacher l'étude de l'homme et des sociétés humaines à l'histoire de la Nature : ce qui suppose que l'on prend pour point de départ l'anthropologie, en passant de là à l'ethnographie, puis à la linguistique qui en est inséparable. Pour faire de l'anthropologie, il faut être naturaliste, et il faut aussi étudier les premières manifestations du sens moral, du sentiment religieux, les premiers rudiments du droit civil et des institutions politiques, les premières ébauches de l'industrie et des arts. La science contemporaine s'est placée à ce point de vue ; et l'anthropologie, qui jadis manquait de nom, dont tant de causes avaient dû jusque-là gêner le développement, a pris enfin sa place dans le cadre scientifique, est devenue l'objet d'un enseignement régulier. Quand nous esquissons dans les livres précédents l'histoire des travaux de

l'esprit humain au seizième, au dix-septième, au dix-huitième siècle, il nous était impossible de passer sans une brusque solution de continuité, des sciences qui ont pour objet la Nature et le monde, à celles où l'on considère l'homme intellectuel et moral, et le milieu social dans lequel il vit. La chaîne scientifique était rompue, et pour en renouer les tronçons tant bien que mal, il fallait s'adresser à la philosophie, il fallait sortir des conditions et des données de la science proprement dite. Maintenant un progrès scientifique réel met, comme c'est naturel, plus de suite dans la méthode et d'unité dans le système.

D'après les idées que la science actuelle nous donne sur la constitution et la distinction des types spécifiques, il n'y a qu'une *espèce* humaine, et dans cette espèce unique existent des distinctions de *racés* : les unes, qui trouvent une explication facile dans l'influence prolongée du climat, du genre de vie, des habitudes sociales, c'est-à-dire de causes qui aujourd'hui encore exercent sous nos yeux une action du même genre; les autres qu'il faut rapporter à des causes plus profondes et plus cachées, et dont l'action semble depuis longtemps éteinte ou incapable d'imprimer au type spécifique des modifications aussi stables. Celles-là sont plus particulièrement du ressort de l'ethnographie, celles-ci de l'anthropologie proprement dite. L'origine de celles-là est un problème à résoudre par l'histoire; quant à celles-ci, si l'on juge indispensable de chercher la solution du problème dans un ordre de faits surnaturels, tout est dit : sinon, la genèse des races primordiales est en anthropologie ce que la genèse des espèces est en zoologie ou en botanique. Seulement, les facultés supérieures de l'homme laissent bien plus de marge aux hypothèses pour expliquer, en ce qui le concerne, la formation, la propagation des races, tant primordiales que secondaires, leur diffusion à de grandes distances de leur habitat originel, et

aussi la rétrogradation, la disparition des races inférieures devant les races privilégiées.

— Rien de plus important pour la caractéristique des races que la linguistique, puisque rien ne contribue plus à former des groupes ethniques ou à les isoler les uns des autres, que la communauté ou la diversité du langage. Et néanmoins il y a assez d'exemples de transmission d'idiome sans transfusion de sang, pour que l'on soit autorisé à considérer les langues comme des choses à part, qui ont leur manière propre de se propager, de se perfectionner, de s'altérer et de périr. Tenant primitivement des qualités des races au sein desquelles elles prennent naissance, soit qu'il s'agisse de qualités physiques ou morales, natives ou acquises, les langues influent ensuite par leur génie, par leurs caractères propres, sur la tournure des idées et sur le mode de culture des populations qui les parlent. Toutes ces idées sur la linguistique, et le nom même de *linguistique* appartiennent au dix-neuvième siècle. Auparavant on ne connaissait que des grammaires et des grammairiens. En l'absence de principes fixes, l'étymologie était une science décriée ou plutôt manquait de consistance scientifique; et en l'absence de notions exactes sur la vraie parenté des langues, la recherche d'une prétendue langue primitive était un problème plus décrié encore. Au dix-huitième siècle surtout, les philosophes faisaient moins de cas de l'étude des langues que de l'étude du langage dans un sens logique et abstrait. Au lieu de s'occuper de grammaire comparée, c'est-à-dire de l'anatomie comparée et de la classification naturelle des langues, on faisait de la grammaire générale, sans trop examiner si ce qu'on entendait par là était autre chose qu'un moule logique que nous nous formons, sous l'empire d'habitudes que nous donne la structure grammaticale commune aux langues qui nous sont familières. Cette fois encore la lumière nous

est venue de l'Orient, et elle nous est venue le jour où les savants d'Europe ont appris que la langue sacrée des Brahmes a d'étonnants rapports avec le vieil idiome du Latium; que l'allemand et le zend se ressemblent beaucoup; le jour enfin où a été reconnue l'existence de cette grande famille de langues que l'on s'accorde aujourd'hui à désigner par l'épithète d'*aryennes*. Dès lors se sont dessinés avec non moins de netteté le groupe des langues *sémitiques* qu'on étudiait depuis longtemps, mais dans un autre esprit, le groupe des langues *monosyllabiques* qui offre des points de comparaison et de contraste si curieux pour la philosophie du langage, bien d'autres groupes encore dont l'étude n'avait pas encore été scientifiquement abordée, et qui offrent à l'esprit de recherche une mine inépuisable. Pendant que, par des découvertes sur ces objets lointains, la science prenait ainsi une face nouvelle, d'autres causes ravivaient chez nous et chez nos voisins le goût pour l'étude des vieux monuments de nos langues modernes. On retrouvait des formes grammaticales oubliées, on étudiait dans ses détails et sur des formations de la dernière époque ce travail d'organisation du langage, dont les vestiges, en ce qui concerne les âges antéhistoriques et les traits fondamentaux de structure, nous sont conservés par les affinités mêmes sur lesquelles se fonde le groupement des langues en familles naturelles.

-- De ce concours d'investigations il résulte que nulle science ne participe plus que la linguistique actuelle à la physionomie d'une science naturelle telle que la botanique, parce qu'en effet rien ne ressemble plus à la structure organique, à la croissance et au développement d'une plante, que la structure organique et le développement d'une langue, tant que les germes d'organisme s'y développent graduellement, par une suite d'actes instinctifs auxquels concourent en masse les générations consécutives, sans

que personne en ait conscience et sans qu'on puisse les imputer à personne individuellement. Et pour que l'analogie soit complète, de même qu'il y a une culture industrielle des plantes qui leur donne, contrairement à la marche de la Nature livrée à elle-même, un développement artificiel, propre à satisfaire les besoins du consommateur ou les goûts de l'amateur, de même il y a pour les langues une éducation artificielle qui prend le nom de culture littéraire et qui tend à les dépouiller de certaines qualités natives pour leur en donner d'autres, étrangères à leur constitution naturelle. Autre est la perfection organique d'une langue, d'après son origine et les conditions dans lesquelles se sont dessinés les traits essentiels de sa structure, autre sa perfection littéraire après que de grands écrivains y ont imprimé leur cachet. La langue chinoise, si pauvre organiquement, s'est bien prêtée à une riche culture littéraire! Rien ne fait mieux ressortir le contraste entre les procédés de la Nature et ceux de l'homme, lorsqu'il intervient pour gouverner et modifier à sa guise les forces et les appareils dont la Nature lui a laissé la disposition.

Convenons pourtant qu'un homme d'une bien grande autorité dans ces matières, M. Max-Müller, en même temps qu'il insiste dans sa *Science du langage* sur les caractères qui font de la linguistique une *science naturelle* au sens le plus large du mot, c'est-à-dire une science affranchie de l'intervention du libre-arbitre de l'homme, une science gouvernée par les lois de la Nature, déclare qu'il ne faut entendre que dans un sens *métaphorique* tout ce qu'on dit de la *vie* des langues. La science du langage ne serait donc suivant lui qu'une science naturelle à la manière de la chimie ou de la minéralogie, et conséquemment, d'après ce qu'on a expliqué, un abîme la séparerait des sciences qui ont pour objet les phénomènes du monde organique.

Mais, si tel était le sens d'un passage du livre remarquable que l'on vient de citer, on verrait en le lisant que partout l'auteur s'exprime comme s'il n'avait fait la protestation ou la réserve dont on vient de parler, que pour se mettre en règle avec les logiciens pointilleux du pays où il écrit. Partout il y est question de la structure organique des langues, sinon de la vie avec le cortège d'impressions sensibles que ce mot réveille en nous, et qu'on ne peut assurément attribuer aux langues que par métaphore. N'est-ce pas aussi par métaphore qu'il est question en physique de *forces, d'attraction, d'affinité*? ce qui n'empêche pas les physiciens de les employer à bon escient et à bon droit, par abstraction plutôt que par métaphore, c'est-à-dire en abandonnant ce qui fait image, pour ne retenir et n'employer dans la construction scientifique que la pure idée. L'idée pure qui s'attache au mot de *vie* est l'idée d'un principe d'organisation, et le fait incontestable, c'est que les langues offrent partout la marque d'une origine et d'une structure organiques. Jamais la coquille du mollusque ou de l'œuf d'oiseau n'ont été des êtres vivants, ni même des êtres organisés au propre sens du mot, quoiqu'ils soient des produits de l'organisme et partant, suivant la doctrine vitaliste, des produits de la vie, certainement appropriés à une fin biologique. Aussi une *conchyliologie* qui ne traiterait que des coquilles, sans aucune allusion à la structure et aux fonctions des êtres organisés auxquels elles servent d'enveloppes, appartiendrait-elle, par ses caractères les plus essentiels, à la famille des sciences, non-seulement naturelles au sens large du mot, mais biologiques. Elle différerait essentiellement des sciences qui ont pour objet les corps du règne inorganique, cristaux, roches, etc. L'œuf lui-même, à proprement parler, ne vit pas avant la fécondation, quoiqu'il ait déjà tous les caractères d'un être organisé; et certes l'on ne contestera pas qu'une *ovologie*,

même restreinte à l'étude des phénomènes qui précèdent la fécondation, n'appartienne à l'encyclopédie biologique. Et il en faudrait dire autant d'une *ostéologie* où l'on ne considérerait les os qu'après qu'ils ont perdu toute plasticité, après que la vie s'en est retirée, après qu'ils ont cessé de subir l'influence du milieu vivant au sein duquel ils se forment. Les langues seront, si l'on veut, dans le cas de l'œuf non fécondé : ce seront des êtres organisés et non des êtres vivants, quoiqu'elles aient tous les caractères des produits de la vie. Quant à demander où gît la monade, l'entéléchie qui préside à l'organisation de la langue et en règle les évolutions, autant vaudrait, ce nous semble, demander où réside la monade dominante ou l'entéléchie du rosier.

— En général le dix-neuvième siècle a été une époque de réaction et de rénovation historique, et il faut se rendre bien compte des conditions essentielles de ce mouvement des esprits. On ne doit pas l'attribuer à des découvertes saillantes, imprévues, quoique les découvertes de ce genre n'aient pas non plus fait défaut. Quelle plus précieuse découverte pour la connaissance de la haute antiquité, que le déchiffrement des hiéroglyphes pharaoniques, tout à l'heure suivi du déchiffrement des écritures de Persépolis et de Ninive? Quelle plus heureuse trouvaille pour les juriconsultes que celle du palimpseste de Caïus? Cependant de telles découvertes ont été plutôt l'effet que la cause du mouvement dont nous parlons : l'esprit du siècle les a rendues plus fécondes, elles n'ont pu être la raison déterminante des tendances du siècle.

Le dix-huitième siècle avait été celui des théories, des systèmes, des constructions *a priori* et sur table rose, faites sans souci des précédents historiques, ou plutôt dans un esprit de dénigrement du passé et d'insurrection de la raison spéculative contre tout préjugé, c'est-à-dire contre toute maxime et toute institution qui ne trouve pas dans la

pure théorie son explication et sa justification suffisante. Or, à toute réaction succède une réaction contraire, c'est la loi générale; et par conséquent il fallait bien que le siècle suivant se prit d'une nouvelle ardeur pour les recherches historiques, entreprit de réhabiliter et de remettre en honneur, sinon en crédit, tout ce que le siècle précédent avait dénigré et honni. Joignez à cela une autre cause de faveur déjà signalée : la facilité relative d'exploration sur un champ qui n'a pas de limites, et où les plus vieux matériaux peuvent être sans cesse remaniés, de manière à donner à leur assemblage une apparence de nouveauté.

Cependant aucune de ces raisons, bonnes pour expliquer une mode ou une vogue passagère, ne suffirait pour faire comprendre le mouvement historique du dix-neuvième siècle dans ce qu'il a d'important et dans ses effets durables. Il pourra bien se faire que par la suite les constructions rationnelles, théoriques, systématiques, utopiques, reprennent autant de faveur qu'elles en ont eu au dix-huitième siècle et qu'en ont maintenant les études historiques : on n'en continuera pas moins, nous le croyons, en ce qui concerne l'intelligence du passé, de se laisser guider par quelques idées que le temps a mûries, et qui ne tendent actuellement à prévaloir que parce qu'elles sont foncièrement justes, et que le moment est venu où leur justesse doit frapper tous les bons esprits.

— Prenons notre exemple dans le droit et la jurisprudence. Que disent les jurisconsultes de l'école qu'on appelle historique? Que le développement des coutumes, des solennités et des institutions dont se compose le droit d'un peuple, offre de grandes analogies avec ce que nous indiquions tout à l'heure à propos du développement des langues; qu'il est pareillement le résultat d'un travail intérieur, continu, qui ne crée rien de toutes pièces sinon

dans des cas extraordinaires, mais plutôt modifie, amplifie, perfectionne ce qui déjà existait en germe ou en rudiments, et au contraire laisse peu à peu s'user et dépérir ce qui ne correspond plus aux nouveaux besoins de la société, aux directions qu'ont prises les forces qui l'animent (1). A ce droit qui se forme ainsi de lui-même, lentement, insensiblement, à l'occasion et chemin faisant, conformément au génie et aux traditions indigènes, par voie d'extension et d'analogie plutôt qu'en vertu de principes nouveaux, et qui de même se modifie et se corrige par adoucissement progressif dans l'application plutôt que par réformes brusques ou par abrogation formelle, l'école historique oppose les codifications systématiques, les vastes compilations où le législateur prétend tout fixer, tout arrêter : ce qui n'empêche ni la refonte continuelle des lois et des codes, ni les divergences de doctrine et d'interprétation, par suite de la multiplicité même des textes sacramentels, laquelle met plus d'obstacles à leur parfaite harmonie, à leur exacte concordance. Est-ce à dire que les nations modernes doivent brûler leurs codes, supprimer leurs bulletins des lois et leurs manufactures de lois, en s'en remettant à l'action du temps, des légistes et des tribunaux pour régénérer quelque chose comme le droit prétorien de Rome ou la *common-law* de la vieille Angleterre? Pas le moins du monde : ce qui est passé est passé, ce qui est mort est mort, et vainement une école

(1) Il est curieux d'entendre là-dessus un théologien, un canoniste allemand, et pourtant dévoué aux doctrines ultramontaines, M. G. PHILIPPS : « Le droit, comme les langues, s'est élaboré sous l'action du temps et en a reçu la forme sous laquelle il nous apparaît aujourd'hui. Il a sa croissance comme la plante, et de même que dans le végétal le germe renferme tout ce qui devra le constituer plus tard, le bouton, la fleur qui doit s'épanouir, de même, à chaque période du temps, le droit n'est que l'évolution, le développement de ce qui était en germe à l'origine (*Du Droit ecclésiastique*, introduction, § 4.) »

de docteurs entreprendrait-elle de le faire revivre, ou de tirer parti pour une création du même genre, du souffle de vie qui l'animait. L'école historique n'en a pas moins eu le mérite de nous faire sentir en quoi le droit vraiment national, celui qui participe à la vie séculaire d'un peuple, à son sang et à sa moelle, diffère de ce droit artificiel, systématique, tout à la fois rigide et fragile, dont la civilisation moderne ne paraît plus pouvoir se passer, justement parce que les progrès de la civilisation nous amènent à l'époque où les constructions logiques et artificielles tendent à se substituer aux produits de la spontanéité inconsciente, du mouvement vital et organique. Donc l'école historique a raison et définitivement raison dans sa manière d'entendre l'évolution progressive des idées et des institutions juridiques, sans que sa doctrine préjuge rien sur le gouvernement pratique des sociétés futures.

Est-il besoin de faire observer que toutes ces réflexions ne s'appliquent pas seulement au droit privé, au droit civil, mais bien mieux encore au droit politique, aux institutions politiques qui contribuent plus spécialement à constituer le peuple ou la cité, à créer son unité organique, à manifester la vie qui l'anime et à lui donner sa physionomie dans l'histoire? De tout temps les sages, les vrais politiques se sont récriés contre la prétention de donner aux peuples des constitutions faites de toutes pièces ou délibérées, stipulées à la manière d'un contrat. A la fragilité de ces constitutions, de ces constructions systématiques et artificielles, ils ont opposé la longue durée des institutions fondées sur une longue tradition, enracinées dans les mœurs, lentement formées ou transformées sous l'influence du génie national. Ils ont reconnu dans ce travail caché l'action d'une force supérieure à la science et à l'industrie de l'homme. Ces re-

marques, ces apophthegmes que nous ont légués les âges précédents, on peut aujourd'hui les rattacher à un principe général, les résumer dans une pensée unique : la vie active des peuples, la vie politique obéit aux mêmes lois fondamentales qui régissent les autres manifestations de la vie et s'enveloppe des mêmes voiles. Il ne suffirait pas de dire, comme on l'a dit souvent, que rien ne peut remplacer le temps : car, s'il faut du temps pour bâtir la pyramide de Chéops ou pour percer l'isthme de Suez, comme pour faire un chêne, on conçoit une telle accumulation de moyens, de bras et de capitaux, que l'on puisse abréger en quelque sorte indéfiniment le temps qu'exigent la bâtisse de la pyramide ou le creusement du canal, au lieu que rien ne peut faire que le chêne acquière plus d'une couche ligneuse par année. C'est donc parce que le corps politique a besoin pour prétendre à une longue durée, ou pour mieux résister aux causes externes de destruction, d'être un organisme vivant et non un simple mécanisme, qu'il a besoin de temps pour se développer et s'enraciner à la manière d'un être vivant. La vie est une condition directe et antécédente : le temps n'est que la condition indirecte et subséquente.

Cela ne veut pas dire pourtant qu'il ne puisse et qu'il ne doive venir un temps où le calcul et la discussion raisonnée prévaudront sur les impulsions de l'instinct, où les sociétés, comme autant de manufactures, tireront d'un mécanisme perfectionné les services que ne pourront plus leur rendre des organes que l'instinct gouverne et que la vie pénètre. Les mœurs, les vieilles traditions, les antiques croyances ne protégeront plus certaines institutions politiques ou sociales, et ce sera une cause d'instabilité dans les institutions : mais, d'un autre côté, la diffusion plus grande des lumières donnera à la raison plus d'empire, fera mieux sentir et plus généralement sentir le besoin de l'ordre, et

atténuera les dangers de l'instabilité, en aidant à mieux contenir les mauvais instincts ou à remettre plus vite en cage la bête déchaînée. En tout cas ce n'est point sur la comparaison de ces avantages et de ces inconvénients qu'il est à propos d'insister ici : nous ne voulons que rassembler sous un même point de vue des observations éparses, montrer le lien systématique qui les unit, signaler le progrès que le siècle actuel a fait dans ce travail de synthèse, distinguer une phase passée dont l'explication reste acquise, d'une phase à venir sur laquelle nous ne pouvons encore raisonner qu' par conjecture.

— Ce qui vient d'être dit des institutions civiles et politiques s'applique dans les mêmes termes aux institutions et aux croyances religieuses, du moment qu'on les envisage d'un point de vue humain, du point de vue de la science et de l'histoire, ce que fait nécessairement le philosophe le plus religieux, pour toute autre croyance que celle à laquelle il adhère d'une foi personnelle. D'ailleurs, soit que l'on tienne compte des conditions de longévité ou des conditions de l'état final, les religions offrent encore bien plus de ressemblance avec les langues qu'avec les institutions politiques. Il vient une époque où les peuples sont bien obligés de se donner des constitutions politiques artificielles et faites de toutes pièces, pour remplacer leurs institutions natives qui ont cessé de vivre et que l'action dissolvante du temps a réduites en poussière; tandis que l'on ne conçoit pas, dans un état très-avancé de civilisation, la construction de toutes pièces d'une religion, non plus que d'une langue. La longévité des religions deviendrait donc une indestructibilité, à moins qu'on ne suppose, contrairement à toutes les indications que le passé peut fournir, que les religions cesseront de figurer parmi les institutions sociales; ce qui d'ailleurs n'exclurait pas la conservation et la transmission de la foi religieuse chez

ceux qui ne sauraient renoncer aux secours et aux consolations qu'elle procure.

— Dans toutes les branches de l'art, et pour toutes les écoles qui atteignent les unes après les autres leur point culminant et leur époque de décadence, la succession des âges, l'influence du milieu social sur l'évolution progressive des types et des idées, le souffle de vie commune qui excite le génie des artistes et fait de l'ensemble de leurs œuvres l'œuvre d'une époque, se montrent avec trop d'évidence pour n'avoir pas été de tout temps l'objet de remarques : le mérite de la critique du dix-neuvième siècle est de les avoir plus précisées et mieux appliquées. De nombreuses découvertes dans le domaine de l'antiquité n'ont pas peu contribué à ce perfectionnement de la critique de l'art. Quand les restes mutilés des travaux de l'école de Phidias et même d'écoles plus anciennes ont enrichi les musées d'Europe, on a vu qu'il fallait rabattre du tribut d'admiration enthousiaste payé par les critiques du dernier siècle à des œuvres de date plus récente, quoique connues des modernes depuis plus longtemps ; on a mieux compris la marche de l'art, et surtout l'on a mieux compris que rien ne remplace l'étude approfondie de l'histoire de l'art, pour la juste appréciation de la valeur des œuvres qu'il enfante. Si l'art de la haute antiquité et celui de l'Antiquité classique ont été mieux connus et mieux compris, à plus forte raison l'étude des monuments de l'Antiquité chrétienne, du Moyen-âge et de la Renaissance, étude si délaissée, si dédaignée aux dix-septième et dix-huitième siècles, et remise si fort en honneur au siècle actuel, a-t-elle dû conduire, par la comparaison de types si divers et dont l'histoire montre la filiation, à des théories, en fait d'art, plus larges et plus impartiales, à un sentiment plus net et plus répandu de ce qui constitue le style, le caractère, l'unité et l'harmonie d'une œuvre d'art. De là un goût plus

sévère dans la restauration ou l'achèvement des monuments anciens, le soin qu'on a mis à conserver ou à rendre aux monuments de chaque âge le style qui leur est propre, à éviter les disparates choquantes où jadis on tombait lorsque chaque siècle, se faisant une esthétique à sa guise, sans souci de la chaîne historique, mêlait son propre goût et ses propres types aux goûts et aux types des âges antérieurs.

De là aussi, il faut bien le reconnaître, une sorte d'épuisement de la faculté créatrice et du génie inventif, une sorte d'arrêt de l'histoire de l'art, par suite du progrès même qu'on a fait dans l'intelligence de l'histoire. Car, s'il est vrai que tout ce qui vit, que tout ce qui porte le cachet d'une beauté native, doit sortir d'un germe, doit passer par l'état d'ébauche avant que d'arriver à sa perfection, puis à l'altération et à la corruption qu'elle engendre, comment concevoir la naissance et l'enfance d'un art vraiment original, d'un style vraiment neuf, à une époque où tous les genres, tous les styles sont compris, expliqués historiquement, goûtés, imités dans ce qu'ils ont d'estimable et d'imitable. Quand on conserve si bien tous les morts, il n'y a plus de place pour les vivants. Tant de critique tue la foi : on ne peut rendre si complète justice aux idées des autres et nourrir tant de passion pour sa propre idée. Dans sa première enfance, le nouveau type ne soutiendrait pas la concurrence avec des types arrivés au degré d'évolution et de maturité qu'ils comportent. L'art doit donc arriver, par les progrès mêmes de la critique historique, à une époque de syncrétisme savant qui n'est point, tant s'en faut, la barbarie ni la corruption du goût, mais qui se trouve incompatible avec les conditions du développement organique.

— Ce que le dix-neuvième siècle a fait pour la critique de l'art proprement dit, il l'a fait avec plus de hardiesse encore pour la critique littéraire : en quoi il faut bien dis-

tinguer la part de la mode et d'un besoin de nouveauté pour des objets dont le commerce est plus répandu, d'avec ce qui dénote un progrès réel dans l'intelligence des choses les plus dignes d'intérêt. Par exemple on ne peut nier qu'aujourd'hui tout homme médiocrement instruit n'ait sur le caractère, l'origine, la nature des grandes compositions homériques des idées plus justes que celles que s'en formaient aux deux derniers siècles M^{me} Dacier et Laharpe, plus justes que ne l'étaient celles des Grecs et des Romains des temps classiques, dont pourtant la civilisation découvrait en grande partie des poèmes homériques. Il n'est guère à cette heure d'homme un peu lettré qui ne connaisse les origines de notre littérature nationale mieux que ne les connaissaient Boileau et Voltaire. Ce que l'éducation classique de ces auteurs, classiques eux-mêmes, leur faisait dédaigner, à savoir la poésie primitive, l'expression spontanée des sentiments et des croyances populaires, les chants naïfs de bardes inconnus, a été regardé avec raison comme un plus curieux objet d'étude que la poésie artificielle encouragée par les pensions des princes ou les prix des Académies, voire même par les enchères des libraires aux temps d'une civilisation luxueuse. En un mot, la critique littéraire est devenue surtout une critique historique. Elle s'est moins attachée à juger des œuvres littéraires d'après leur conformité à certaines règles ou à certains types réputés classiques, qu'à bien expliquer comment des causes historiques, le génie de la race, les aspects de la Nature, l'action du milieu social, ont dû contribuer à les produire et à leur donner leur physionomie; comment à leur tour les œuvres littéraires, vraiment marquées de l'empreinte du génie national, ont dû en perpétuer ou même en renforcer les traits, en influant sur les modes ultérieurs de son activité. Que l'on puisse abuser de ce genre de critique jusqu'à méconnaître la distinction

du beau et du laid, jusqu'à professer une sceptique indifférence pour tout idéal et toute règle en fait de goût, cela est malheureusement vrai : mais l'abus n'est point l'usage, et à ne considérer que l'usage légitime, c'est un progrès réel que de suivre la trace des lois générales de la Nature jusque dans les productions du génie de l'homme. Sans compter qu'il y a bien plus de sûreté à observer la marche de la Nature et à contrôler les résultats de l'observation, les uns pour les autres, qu'à fonder une théorie sur de pures idées qui peut-être n'ont pas en elles-mêmes, et qui certainement n'ont pas pour tous les esprits la valeur que nous sommes portés à leur attribuer.

— Arrivons enfin à l'histoire proprement dite, à celle qui a le privilège d'intéresser les hommes de toute condition, et que chaque génération éprouve le besoin de refaire pour son usage propre, en l'accommodant à ses goûts et à ses idées. Aucune ne s'est livrée à ce travail avec plus d'ardeur et, nous le croyons, avec plus de succès que la génération contemporaine ; en voici les principales raisons : Premièrement, un plus vif sentiment de la couleur locale et du jeu spontané des forces ou des instincts naturels a permis de mieux rendre la physionomie des temps barbares, de ces temps où le tempérament de chaque race apparaît dans sa rude énergie. Voilà pour la première phase de l'histoire, dont les traits distinctifs ne doivent être perdus de vue à aucune époque historique. En second lieu, le spectacle de grands événements historiques et la part que chacun y a prise, au moins passivement, prépare à mieux comprendre les événements du même genre dont l'histoire est pleine. Par cette raison seule, les temps agités sont plus favorables au développement du sens historique, que ceux où la société jouit d'un calme relatif ; et personne ne contestera que les temps traversés par la génération actuelle ou par celle qui l'a immédiatement

précédée, n'aient offert à un haut degré ces conditions d'éducation historique.

Enfin, ce qui constitue une singularité bien plus importante, il a été donné au dix-neuvième siècle d'être comme ce Janus au double visage, excellemment placé pour embrasser d'un coup d'œil le passé de l'humanité et pour commencer à voir se dérouler de tout autres destinées qui l'attendent. Car, de même que les sociétés humaines ont subsisté avant d'être dignes de figurer sur la scène de l'histoire, avant de fournir l'étoffe d'une histoire proprement dite, ainsi l'on conçoit qu'elles peuvent tendre et que de fait elles tendent visiblement vers un état où il y aurait encore matière à des annales, à une gazette et même à beaucoup de gazettes, mais où l'histoire ne serait plus, même pour de grandes nations, que ce que sont devenues les histoires de nos villes et de nos provinces, depuis qu'elles se sont absorbées dans la grande unité nationale.

Un critique éminent, mais à qui les jugements tranchants sont trop familiers, M. Stuart Mill range parmi les fausses analogies « le *dictum* commun que les corps politiques ont comme les corps naturels, une jeunesse, une maturité, une vieillesse et une mort... les corps politiques meurent, mais c'est de maladie ou de mort violente (1). » A notre tour nous pourrions demander à M. Stuart Mill comment il distingue les symptômes d'une maladie lente de ceux de la vieillesse, et s'il faut s'étonner qu'on ne puisse citer de corps politique, mort précisément de vieillesse, lorsque ce genre de mort est si rare, même chez les hommes que la mort moissonne par millions. D'ailleurs M. Stuart Mill se réfute lui-même lorsqu'il dit un peu plus loin (p. 510) : « Les états de société sont comme

(1) *Système de logique*, livre V, chap. V, t. II, p. 370 de la traduction française.

les différentes constitutions ou *les différents âges* dans le corps ; ce sont des conditions, non d'un ou de plusieurs organes ou fonctions, mais de l'organisme tout entier. » Et plus loin encore (p. 524) : « La troisième condition essentielle de stabilité dans une société politique est l'existence d'un *principe vivant et actif* de cohésion entre ses membres. » On le voit, il est impossible de se soustraire à la force de cette analogie dont l'auteur a médité ; il y a ici quelque chose de plus que la métaphore dont nous parlait M. Max-Müller à propos des langues : car nous ne pourrions plus dire du corps politique ce que nous disions de la langue par comparaison avec l'œuf non fécondé, qu'elle est un produit organique plutôt qu'un être vivant. C'est au contraire le frémissement de la vie plutôt que la structure organique qui nous frappe dans la manière d'exister du corps social ou politique. Au reste tout n'est pas vivant, ou tout ne vit pas au même degré, dans le corps politique ; et pour ce qui ne vit pas, les lois de l'ordre physique s'appliquent, non celles de la vie. L'histoire d'une ville en tant que ville, diffère de celle de la cité ; et après que la cité a péri, de maladie ou de vieillesse, la ville peut durer, et même durer indéfiniment à la manière d'un corps inorganique, à moins de causes physiques de destruction. On ne peut pas dire d'un peuple tout ce qu'on dirait d'une ville, et pourtant la mort de l'État n'entraîne pas non plus la destruction des populations que l'État rassemblait en un même organisme politique, et qui peuvent avoir d'autres liens subsistants, tels que ceux de la langue, de la religion et des mœurs. Et puis, comme nous venons de l'expliquer, il serait prouvé que l'analogie portera à faux dans l'avenir, qu'il n'en résulterait pas qu'on doit l'abandonner, en ce qui concerne la représentation et l'explication du passé.

— Nous devons convenir que les idées exposées dans

ce chapitre ressemblent fort à ce que l'on a appelé, dans un sens de blâme, « le naturalisme en histoire » : comme si naturalisme voulait dire matérialisme, athéisme, panthéisme, négation de la liberté de l'homme, de la providence divine et de toute intervention de Dieu dans la direction des choses humaines en dehors des voies naturelles. Que dans l'école historique que l'on appelle naturaliste, il y ait des gens disposés à l'entendre ainsi, nous ne le contestons pas : mais que ces dispositions tiennent à leur manière d'entendre l'histoire et de la relier aux autres parties du système des connaissances humaines, voilà ce que nous ne pouvons accorder. La foi et l'incrédulité à l'endroit du surnaturel sont indépendantes de la manière de concevoir le système des faits naturels ; et si le naturaliste étudie des êtres chez qui le sens moral n'apparaît pas, ce qui le dispense de mêler la morale à l'histoire naturelle, il serait bien injuste d'en conclure qu'il se soucie peu de la morale. Rien de plus faux que de prétendre expliquer mécaniquement ou physiquement les fonctions de la vie ; et par conséquent rien de plus opposé au matérialisme que ce qu'on a pris l'habitude d'appeler « le naturalisme », et ce qu'il serait plus exact d'appeler « le vitalisme historique ».

L'homme individuel, la personne humaine, avec les attributs éminents qui la décorent, n'est assurément pas une production isolée : elle naît et grandit au sein de la société, sous l'influence de l'éducation et de la transmission héréditaire, par l'effet d'une culture appliquée non-seulement à l'individu, mais à ses ancêtres, durant une longue suite de générations ; et la société elle-même (on doit le comprendre maintenant) n'existe pas seulement d'une existence logique et abstraite, en tant que groupe d'individus qui se succèdent et se remplacent les uns les autres : elle a une vie, une organisation, des instincts, un développement propres, en quoi consiste en définitive le principal

objet de l'histoire. Or, la vie qui circule dans le corps social est une vie obscure, instinctive, sans conscience d'elle-même, et, par une régression bien remarquable, plus voisine de la vie de la plante que de celle de l'animal, à plus forte raison bien inférieure dans la hiérarchie des fonctions à la vie d'un être capable de délibération et de moralité, au degré de la personne humaine. Donc, si le naturalisme historique incline, comme on le dit, au fatalisme historique, s'il fait une large part à des tendances instinctives, à des nécessités organiques, à des entraînements irrésistibles, à des obstacles insurmontables, il n'y a rien dans tout cela qui restreigne la liberté de la personne humaine, qui la décharge de l'obligation et de la responsabilité morales, qui répugne à l'intervention de la Providence dans le gouvernement des êtres moraux, par des voies ordinaires ou extraordinaires. L'homme dans son individualité, la personne humaine appartient au prêtre, au juge, à l'ascète, au moraliste, au poète, au romancier : la science cherche des régions moins élevées et un terrain plus ferme. Ce qui continue la science et l'histoire de la Nature, c'est la science et l'histoire, non de l'homme, mais des sociétés humaines : l'homme, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et de ses attributs moraux, est un autre sujet de contemplation et d'étude.

Il résulte de ces considérations mêmes auxquelles notre sujet nous conduit, que nous sortons du domaine de la science pour entrer dans celui de la philosophie. C'est donc le lieu d'examiner si le mouvement philosophique du dix-neuvième siècle a quelque chose de caractérisé et qu'on puisse prendre pour le symptôme d'un progrès accompli ou près de s'accomplir.

CHAPITRE V.

DU MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Nous avons vu que le dix-huitième siècle avait, pour ainsi dire, nationalisé la philosophie et rompu de ce chef la grande communion européenne : cette situation était trop exceptionnelle, trop contraire aux tendances générales de la civilisation moderne, pour pouvoir durer longtemps. Il fallait, ou que la mode philosophique changeât, ou que la philosophie passât de mode, ou que, un peu par un moyen, un peu par l'autre, on en vint à rétablir l'accord ou du moins à éviter la dureté des dissonances. Une disposition au rapprochement, au compromis et à la fusion devait donc être l'un des traits de la philosophie du siècle suivant.

Parlons d'abord de l'Allemagne sur laquelle, quand on ne veut pas s'étendre très-longuement, on ne peut qu'être très-bref; et c'est le parti que nous prendrons. Des hauteurs où la philosophie allemande s'était élevée, ou croyait s'être élevée, comment redescendre vers des régions inférieures? De ce côté le mépris opposait une clôture hermétique à l'infiltration de toute sève étrangère. Il fallait que la fatigue et le découragement s'en mêlassent; que l'inanité de tant d'ambitieuses entreprises, en présence des progrès non contestés de la science et de l'industrie, décréditaient enfin ces spéculations transcendantes, naguère l'objet

d'un si vif enthousiasme, d'une sorte de culte national. Car enfin l'une des grandes nations de l'Europe ne peut pas, au milieu du mouvement général des esprits, consumer son activité intellectuelle en d'arides spéculations sur le *moi* et le *non-moi*, le *noumène* et le *phénomène*, le *subjectif* et l'*objectif*, le *relatif* et l'*absolu*, le *conditionné* et l'*inconditionné*, l'*être* et le *devenir*. Pour que cette espèce d'algèbre métaphysique pût être sans cesse remaniée et cultivée à l'état d'abstraction pure, il faudrait qu'elle comportât un accroissement et un perfectionnement indéfini à la manière de l'algèbre mathématique, ce qu'assurément elle ne comporte pas. Telle paraît avoir été de bonne heure l'opinion du grand poète naturaliste de l'Allemagne, et même celle de son émule et ami, bien plus candide dans son amour de la philosophie et de l'art (1). Nous avons déjà cité (livre I, chap. I) le jugement sévère d'Alexandre de Humboldt sur ces philosophes « qui font de la chimie sans se mouiller les doigts ». L'Allemagne n'en est plus là. Dans le premier tiers du siècle actuel, Schelling et Hegel paraissent avoir définitivement clos la liste de ces grands chefs d'école, dont les deux premiers, Kant et Fichte, appartiennent sans conteste au siècle précédent. Or, que représentent Schelling et Hegel? Celui-là une philosophie de la Nature, celui-ci une philosophie de l'histoire, et tous deux ce que nous nommions tout à l'heure, après beaucoup d'autres, le naturalisme historique. Voilà le fond d'idées que le public de tout pays leur a pris, « en l'humanisant », c'est-à-dire en le débarrassant des épines scolastiques ou des enveloppes

(1) « La philosophie paraît toujours ridicule lorsqu'elle prétend étendre le savoir de l'homme et donner des lois au monde par ses propres moyens, sans avouer que ces moyens ne sont rien, tant que l'expérience ne les a pas confirmés. » Lettre de SCHILLER à GOËTHE, du 16 octobre 1796, dans la *Correspondance entre Goëthe et Schiller*, trad. de Madame la baronne de Carlowitz, t. 1^{er}.

nuageuses pour le rendre accessible à tous, pour le faire pénétrer, tantôt dans la science, tantôt dans la littérature et dans l'art, et ainsi le soumettre à la véritable épreuve critique, à une discussion dont peuvent être juges tous les esprits éclairés. Que si l'on remonte jusqu'à l'algèbre kantiste, en partageant l'opinion où nous sommes nous-même, qu'il s'y trouve quelque chose qui intéresse essentiellement l'architecture des sciences, c'est ce quelque chose qu'il faut tâcher de démêler, non en raffinant les abstractions et en alambiquant la langue, mais au contraire en rendant l'abstraction palpable par un bon choix d'exemples, et en passant du chiffre que l'esprit se forge aux choses que la Nature nous offre. De cette manière, non-seulement la spéculation philosophique trouvera sa justification dans le parti qu'on en peut tirer pour l'élu-cidation des sciences, mais encore le progrès naturel des sciences, en amenant les rapprochements, en multipliant les exemples, en les éclairant et les corroborant les uns par les autres, en fournissant des termes techniques déjà justifiés par l'usage heureux qu'on en a fait, procurera à la spéculation philosophique le seul perfectionnement réel qu'elle comporte. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

— Auparavant, et tout préjugé patriotique mis de côté, il convient d'examiner comment dans ce siècle, et en ce qui concerne particulièrement la philosophie, la France a rempli sa fonction habituelle d'organe collecteur et distributeur d'idées. Une réaction en France contre la philosophie française du dix-huitième siècle était inévitable : toutefois des causes si distinctes poussaient à cette réaction, et dans des sens si divers, qu'il est à propos de les envisager séparément.

En premier lieu, selon l'ordre des dates, vient la réaction politico-religieuse que l'on serait tenté de nommer la

réaction *autoritaire*. Puisque la Révolution française s'était faite au nom d'une philosophie, rien de plus naturel que de s'attaquer directement à la philosophie, pour frapper du même coup la Révolution qui en était la fille maudite. Or, le caractère essentiel de cette philosophie consistait à n'avoir nul souci de l'autorité, de la chaîne traditionnelle; à faire de l'homme une statue qui s'éveille et qui, sollicitée par les impressions du dehors, entreprend l'analyse de ses idées; puis, lorsqu'elle se trouve en présence d'autres statues conformées de même, et apparemment éveillées en même temps qu'elle, imagine de concert avec ses semblables un système de signes au moyen desquels toutes parviennent à s'entendre assez bien pour rédiger un contrat qui devient le fondement de la société civile, de la morale, des lois, des constitutions politiques. Il fallait donc montrer, et la chose n'avait rien de bien difficile, que toutes ces statues, tous ces contrats sont de vaines fictions; que l'on ne conçoit la formation de toutes pièces, ni d'un homme, ni d'une langue, ni d'une société, ni d'un État, ni d'un pouvoir; que toujours et partout l'on retrouve une tradition imposée, des coutumes, une foi, une autorité préexistante, dont la source primitive ou la mystérieuse origine doit être réputée divine, comme surpassant le pouvoir et même l'intelligence de l'homme. Ainsi, Dieu a donné directement à l'homme le langage avec l'intelligence; il est proprement l'auteur de la société et de lui émanent immédiatement les pouvoirs qui la régissent; la science implique un acte de foi. Intervertissez cet ordre, et tout retombe dans le chaos, comme l'a montré une lamentable expérience..

Que si de cette thèse (qui ne manque, comme on le voit, ni d'unité, ni de grandeur) on retranche tout ce qui doit servir à défrayer la controverse religieuse ou la politique militante, que reste-t-il au point de vue de la philosophie

et de la science pures? Cette observation très-juste, que l'on ne peut pas démontrer et remonter l'esprit humain ou la société comme une horloge, ni méconnaître ce qu'il y a de mystérieux dans le principe qui les fait durer et agir, ni éviter une question d'origine, analogue à celles que l'on rencontre, chaque fois qu'on aborde l'étude de la création organique. Or, cette observation est précisément celle sur laquelle se fonde le naturalisme historique; et pour que ce naturalisme devienne un théisme historique, un catholicisme historique comme celui de MM. de Maistre ou de Bonald, il ne faut qu'une chose, c'est que le naturaliste soit théiste ou catholique, ce qu'assurément il a bien le droit d'être sans abdiquer pour cela sa qualité de naturaliste, mais ce qu'on n'est pas fondé à exiger de lui en vertu seulement de sa qualité de naturaliste. En ce sens les écrits sortis de l'école réactionnaire dont nous parlons ont une valeur philosophique, complètement indépendante du succès de la cause politique ou religieuse que leurs auteurs ont entendu servir; et la critique qu'ils ont faite de la philosophie du dix-huitième siècle, ou même de toute la philosophie moderne depuis Bacon et Descartes, subsistera, quelles que puissent être dans l'avenir les destinées des grandes institutions que la philosophie moderne a entrepris de renverser, et qu'ils ont voulu relever ou raffermir.

Il y a cependant un point capital dont ils n'ont pas tenu compte, ni ne pouvaient tenir compte sans nuire à leur polémique, à savoir que, plus les sociétés vieillissent, plus elles se dépouillent des qualités qui leur appartenaient à titre d'organismes vivants, pour se rapprocher du genre de structure et se prêter au mode de perfectionnement que le mécanisme comporte. Il suit de là que des théories très-absurdes pour l'explication du passé peuvent devenir sensées lorsqu'il s'agit des tendances de l'avenir; et récipro-

quement, que l'on peut être dans le vrai quant à l'intelligence historique du passé, et n'avoir pas l'avenir pour soi.

L'école dont nous parlons, ou du moins une fraction de cette école s'est encore égarée, dès qu'elle a voulu tirer de sa doctrine ce que la philosophie de l'histoire ne peut donner, à savoir le critère philosophique de la certitude. Quand on aura établi historiquement que telle croyance est la croyance universelle, la croyance commune, l'antique et perpétuelle tradition du genre humain, de sorte que les exceptions individuelles doivent passer pour des anomalies ou des monstruosité, on aura prouvé sans doute que l'esprit humain est naturellement conformé pour voir les choses d'une certaine façon, et apparemment de la façon qui convient le mieux à la fin propre de l'homme, à ses besoins et à ses instincts, mais nullement qu'il y ait conformité entre la manière d'être des choses et l'idée que nous nous en faisons. Il faut au contraire sortir des conditions de la croyance naturelle et spontanée, il faut interroger scientifiquement le monde extérieur pour voir si, avec les idées dont le moule est dans notre esprit, nous parvenons à saisir des lois simples, de grandes analogies, à enchaîner dans un ordre régulier les phénomènes dont il est le théâtre. Quand les idées soumises à ce critère y résisteront, nous aurons le droit d'en conclure qu'elles sont conformes à la nature des choses aussi bien qu'à la nature de notre entendement : sinon, nous saurons... qu'à cet égard nous ne pouvons rien savoir, et que la Nature nous a condamnés de ce chef à une ignorance invincible ou qui n'admet que des remèdes surnaturels, pris en dehors de la science et de la philosophie. Plus les sciences avancent, plus elles abondent en exemples concluants, dans un sens comme dans l'autre ; et rien ne peut remplacer ce critère scientifique, pas plus l'autorité du genre humain comme l'entendent les champions de l'autorité, que les voyages à

la recherche de l'absolu, à travers les brouillards de l'abstraction germanique.

— Pendant que, sous la pression de la foi religieuse ou des engagements politiques, quelques puissants esprits (et à leur suite, comme de coutume, une foule d'esprits ordinaires) entamaient la guerre contre la philosophie du dix-huitième siècle, d'autres critiques plus calmes entreprenaient de l'amender, de la corriger dans ce qu'elle avait d'excessif ou de défectueux. Evidemment la doctrine « de la sensation transformée » n'avait pas assez tenu compte des forces actives de l'esprit et de son énergie propre; la doctrine « de la table rase » avait fait trop bon marché des aptitudes innées, des dispositions congéniales ou héréditaires, faute de pouvoir en rendre raison. En expliquant comment le langage influe sur la formation et le débrouillement des idées, on oubliait que l'activité propre de l'esprit et le courant des idées n'influent pas moins sur la formation et le développement des langues. Le médecin, le physiologiste, le naturaliste habitués à étudier les fonctions de la vie et à y voir quelque chose de plus que le jeu d'un mécanisme, auraient donc été mieux préparés que d'autres à reconnaître et à rectifier ces erreurs, à combler ces lacunes dans les doctrines de métaphysiciens nourris d'abstractions, imbus des idées scolastiques et cartésiennes sur la distinction tranchée entre « la substance pensante » et « la substance étendue ». Aussi trouvons-nous les premiers symptômes de réaction à cet égard, non chez un rhéteur comme Garat, non chez un pur logicien comme Destutt-Tracy, mais chez un médecin comme Cabanis, qui n'en passe pas moins pour avoir poussé à leurs dernières limites le matérialisme et le sensualisme du dix-huitième siècle. Quand on voit un peu plus tard Laromiguière donner dans un style élégant un enseignement philosophique qui vise à continuer la tradition française en la corrigeant,

on sent qu'il ne lui manque, pour bien fixer sa propre doctrine, que le secours des analogies et des exemples empruntés aux sciences, et plus particulièrement aux sciences qui traitent des phénomènes de la vie. Or, il devait arriver que les destinées de la philosophie française fussent alors remises à des littérateurs, à des écrivains d'un beau talent, à des orateurs puissants ou à des rhéteurs habiles, et nullement à des esprits préparés par la culture scientifique à juger des choses d'après les grandes analogies naturelles.

C'est alors que les écrivains genevois par leurs traductions, puis M. Royer-Collard dans son beau et solennel langage, commencèrent à faire connaître en France la philosophie écossaise. C'est alors que Mme de Staël apprit à ces Français qui venaient de remuer le monde au nom de la philosophie, que dans un pays voisin une autre philosophie dont ils n'avaient nulle idée, écrite dans un chiffre inintelligible pour eux, tournait toutes les têtes. Il fallait pourtant tâcher de composer avec tout cela quelque chose qui pût se prêter à nos habitudes d'esprit et s'exprimer dans notre langue. Il en est résulté ce qu'on a baptisé chez nous du nom de « philosophie éclectique », philosophie présentée aussi par ses adeptes, pour l'honneur de la tradition française, comme une résurrection du cartésianisme, et qualifiée encore de « spiritualiste », afin de mieux afficher la rupture avec les doctrines matérialistes ou sensualistes, reprochées à la philosophie du dix-huitième siècle.

— L'éclectisme prétend aborder les problèmes transcendants de la philosophie allemande avec la méthode circonspecte et la patiente observation en honneur dans l'école écossaise. Il ne s'agit que de bien se rendre compte des « faits de conscience » et de tout ce qu'ils contiennent, à l'aide d'une « observation interne » pour laquelle la puissance de l'attention concentrée tient lieu de

verre grossissant. Ainsi le *moi* et le *non-moi* se *posent* et se *dégagent*; ainsi se reconnaissent les vérités nécessaires, absolues, universelles. La psychologie, c'est-à-dire la science des faits de conscience saisis et étudiés par l'observation interne, est donc le centre et le foyer de toute la philosophie. Socrate dans l'antiquité, Descartes dans les temps modernes, ont renouvelé la philosophie par la psychologie. Les Écossais ont bien raison d'attacher tant d'importance à l'observation interne, mais leur prudence est excessive et leur tort consiste à ne pas profiter de toutes les appartenances du fait de conscience, telles que nous les découvre l'observation interne, pour obtenir cet absolu que nos voisins d'outre-Rhin s'efforcent vainement d'atteindre en dehors du fait de conscience.

— Si l'on a en vue un effet moral ou oratoire, et que par doctrines spiritualistes on entende les doctrines qui mettent en honneur les facultés supérieures de l'homme et ses plus nobles instincts, par opposition à celles qui lui sont communes avec des êtres inférieurs, l'école philosophique dont nous parlons en ce moment a pu, avec justice, se dire spiritualiste, se vanter d'avoir pris part à une réaction contre les doctrines du dernier siècle, dans ce qu'elles avaient eu d'excessif et de préjudiciable à la dignité humaine. Que si, au contraire, on entend dogmatiser dans le sens de l'ontologie cartésienne et opposer catégoriquement l'esprit à la matière comme une substance à une autre, il n'y a rien de plus contraire aux données actuelles de la science qui reconnaît deux règnes, deux ordres de phénomènes de mieux en mieux distingués par la présence ou l'absence des puissances de la vie, et dont tous les progrès aboutissent à ruiner le vieux matérialisme comme le vieux spiritualisme. N'en déplaise à notre amour-propre national, il n'y a plus rien à faire du cartésianisme; et sans trop de présomption il est bien permis d'affirmer que dans vingt

ans le néo-cartésianisme aura tout à fait passé de mode.

Pendant trente ans qu'il a régné dans nos écoles françaises, qu'a-t-il produit? Où sont les découvertes dues à l'observation interne, que l'on puisse mettre en regard de celles dont les sciences d'observation (les vraies) se sont effectivement enrichies dans le même laps de temps? Le succès de l'observation interne a été si mince que le refroidissement a bien vite gagné jusqu'à ses plus éloquents prôneurs, et qu'au lieu d'étudier persévéramment le fait de conscience, on s'est mis à feuilleter les vieux livres, à cultiver l'histoire de la philosophie, à multiplier en ce genre, comme en tant d'autres, les monographies historiques. Maîtres et élèves en philosophie n'ont plus guère eu d'autres sujets de thèses ni d'autres sujets de prix académiques : tandis que, pour une thèse ou pour un prix de physique, nous voyons tous les jours prendre des sujets dans la physique même et non dans l'histoire de la physique.

La philosophie pénètre dans toutes les sciences et les domine toutes, puisque toute construction scientifique exige l'emploi de quelques-unes de ces idées fondamentales qui tiennent à la constitution même de notre entendement; et réciproquement, nous ne pouvons être éclairés sur la valeur de ces idées fondamentales, c'est-à-dire faire de la bonne philosophie, qu'en examinant comment les sciences les mettent en œuvre, et avec quel succès. Quant à la psychologie proprement dite, à celle qui peut progresser à la faveur d'un système d'observations ou d'expériences bien conduites (comme nous en avons l'exemple dans une de ses branches, la psychologie pathologique, tant cultivée depuis qu'elle offre un genre de culture particulièrement profitable), c'est effectivement une science, mais qui n'a aucun titre à être qualifiée plutôt que d'autres de science philosophique, et qui ne relève de la philosophie que comme toutes les autres sciences en relèvent.

— Ces remarques sont importantes, surtout dans l'intérêt de la philosophie. Car on aura beau, dans un siècle où les sciences ont conquis tant de popularité par leurs applications, essayer de faire passer la philosophie pour la science ou pour une science, le public qui compare la marche et les résultats ne s'y méprendra pas longtemps; et de ce que la philosophie n'est point une science, comme on aurait voulu le lui persuader, il sera trop porté à conclure que la philosophie n'est rien du tout, conclusion la plus funeste au vrai progrès scientifique et à la dignité de l'esprit humain. Déjà telle conclusion a été tirée, non dans le sans-gêne de la conversation et en manière d'épigramme, mais doctoralement, dogmatiquement, dans l'école qui s'appelle « positiviste » et dont il nous reste à parler.

Rattaché par son origine à des systèmes d'organisation sociale qu'il ne s'agit pas de discuter en ce moment, le « positivisme » s'en est dégagé pour devenir, en spéculation pure, un système qui consiste à s'en tenir aux faits « positifs », et à bannir de la science toute métaphysique, c'est-à-dire toute philosophie. Selon cette école, l'humanité débute par des conceptions théologiques, puis elle les convertit en idées métaphysiques, ce qui est déjà un progrès, et en dernier lieu elle arrive à donner aux connaissances humaines la forme de sciences positives, qui est la forme définitive. Les diverses sciences y arrivent, les unes plus tôt, les autres plus tard, selon l'étage qu'elles occupent dans l'ensemble de la construction. Les mathématiques qui n'ont jamais trop frayé avec la théologie, sont les premières ou doivent être les premières à se dépouiller de métaphysique; les sciences physiques viennent ensuite, puis les sciences naturelles ou biologiques, et enfin les sciences sociales ou la « sociologie ». Si bien que la révolution sera consommée quand les sciences

sociales elles-mêmes auront réussi à se débarrasser de métaphysique comme de théologie, et quand tous les travailleurs scientifiques, sans exception, ne seront plus occupés que de faits positifs : les uns, travailleurs un peu subalternes, ayant pour besogne de porter la pioche dans chaque filon scientifique, d'autres étant occupés à trier et à ranger les fruits de leur récolte.

Comme les fondateurs du positivisme, malgré quelques excentricités d'esprit, avaient fait une étude sérieuse des sciences, ils n'ont pu se méprendre sur leur coordination par étages, et cette portion de leurs idées est sans doute la meilleure : le reste souffre bien plus de difficultés. Déjà, tout au commencement du présent ouvrage, nous avons fait voir combien le prétendu passage de la théologie à la métaphysique, de la métaphysique à la science, admet d'exceptions, grâce au chapitre des accidents dans l'histoire déjà si longue de l'humanité, et notamment dans la portion de cette histoire qui nous intéresse le plus : mais passons sur ces objections historiques pour en venir à celles qui se tirent de la théorie.

Est-il vrai que l'élimination progressive, d'abord de l'influence religieuse, puis de l'influence métaphysique, ait lieu suivant l'ordre de superposition des étages scientifiques? Dans la doctrine (nullement ésotérique ou cachée) de l'école positiviste, l'influence religieuse ou théologique ressemble fort à une influence superstitieuse; et comme tout ce qui est obscur, mystérieux, inexplicable ou inexpliqué, prête à la superstition ou incline les hommes vers la fausse science des abstractions creuses et des entités chimériques, il faudrait que l'obscurité s'épaissît à mesure que l'on s'élève dans l'ordre de superposition des étages que l'école positiviste admet, et qu'elle a raison d'admettre. Or, il n'en est rien. Si imparfaite que soit la science de l'économie politique, elle est loin d'offrir les obscurités et

les mystères de la physiologie et de la médecine. On comprend bien mieux les origines d'une cité, d'un État, d'un peuple et même d'une langue, que l'on ne comprend les originés des espèces et des genres naturels. Bien des gens croyaient, à la veille de la Révolution française, au baquet de Mesmer, ou croient aujourd'hui aux « esprits frappeurs », qui étaient ou qui sont bien désabusés du droit divin des rois, bien peu disposés à subir la domination des prêtres. En réalité la plus grande masse d'ombre ne se trouve pas à la sommité, mais plutôt à la région nodale ou moyenne dans la série des étages.

Est-il vrai surtout que les sciences se dépouillent successivement, dans l'ordre indiqué, de ce que l'on appelle ici la métaphysique ? Les « positivistes » qui sont géomètres, oublient-ils donc ce qui fait le fond de la philosophie mathématique, les discussions toujours ouvertes entre géomètres (et qui reparaissent dans leur conversation quand elles ne paraissent pas dans leurs livres) sur l'origine et la nature des quantités dites négatives, imaginaires, infinitésimales, sur le rejet ou l'admission de l'idée de force et sur la manière de l'introduire et de s'en servir ? En disputant sur ces matières et quelquefois sur la vertu d'une démonstration, les géomètres sont-ils en désaccord sur les théorèmes, c'est-à-dire sur les « faits positifs » dans cet ordre de connaissances ? Nullement : tous admettent les mêmes théorèmes, sauf à différer sur la manière de les établir ; et si dans le nombre quelques faux théorèmes se sont glissés par mégarde, l'erreur une fois relevée est reconnue de tout le monde. En ce sens la partie positive de la science ne dépend point de la philosophie de la science, et pourtant elle en est inséparable, comme le savent tous ceux qui sont chargés de l'enseigner et de l'exposer, tous les professeurs, tous les auteurs didactiques, qui tous se sentent obligés d'aborder la philosophie de la

science et de faire un choix entre les systèmes; ce qu'ils regardent, non sans raison, comme ce qu'il y a de plus délicat dans leur tâche.

Autre exemple. Les naturalistes font-ils de la science positive, lorsqu'ils apportent tant de soins à perfectionner la distribution des espèces en genres, en familles naturelles, à réunir des genres, des familles et à en scinder d'autres, à rapprocher ou à éloigner tels groupes dans un système général de classification; lorsqu'ils s'efforcent d'établir les analogies de composition et de structure, de suivre l'identité essentielle d'une pièce organique à travers les métamorphoses qu'elle subit dans la série des espèces, malgré son affectation à des usages différents, et lors même que l'avortement n'en laisse plus subsister que des traces? Non : ce qui est positif, c'est l'anatomie de chaque espèce; c'est le nombre fixe ou habituel d'étamines, de pistils, de dents, de doigts, de phalanges; ce sont les matériaux de l'organisme, les propriétés physiques et chimiques des tissus et les fonctions vitales auxquelles ces qualités les rendent propres. Sur tous ces points, les seuls qui intéressent la pratique, les naturalistes sont d'accord ou tomberont aisément d'accord, quelles que soient leurs diversités d'opinion sur des points de philosophie zoologique ou botanique. S'ensuit-il qu'il n'y ait que cela qui mérite d'intéresser et qui intéresse effectivement le naturaliste?

Dans une science dont la théorie est encore très-imparfaite, où règne, comme on dit, « l'empirisme », la partie empirique peut être tout aussi positive et pratiquement autant ou plus utile que la partie positive des sciences dont la théorie a fait le plus de progrès. Ainsi le progrès de la science ne consiste pas précisément à se dépouiller de plus en plus de métaphysique pour passer à l'état rigoureusement positif, mais au contraire à soumettre de plus en plus le fait à l'idée, l'élément positif à l'élément

philosophique qui lui donne l'organisation ou la forme par où elle se distingue de l'agrégat purement empirique. Au point de vue de l'intérêt pratique, il est toujours bon d'accroître la masse des connaissances positives : tandis qu'au point de vue de la science comme de la philosophie, cette abondance n'a de valeur qu'autant qu'elle est propre à faire jaillir l'idée d'où sortira la théorie.

— Donc la dénomination de « philosophie positive » est une contradiction dans les termes, et il y a autre chose que du positif dans les sciences. Comme le disait d'après Aristote le bonhomme chargé d'instruire ce roi que nos aïeux ont qualifié de *sage* (1) : « entre les vertus intellectuelles il y en a une qui est architectonique et principale, et qui ORDENE de tout »; et quand cette architectonique de l'entendement ne mériterait pas d'être étudiée pour elle-même, il faudrait l'étudier afin de pénétrer dans l'économie des sciences, de même qu'il faut étudier l'économie des sciences si l'on veut soumettre à une épreuve critique la valeur des idées-maitresses de notre entendement. Les conclusions auxquelles nous conduira cette critique peuvent-elles avoir le caractère de faits positifs? Seront-elles prouvées à la manière d'un théorème de géométrie ou des lois de la chute des corps? Qui demande cela demande l'impossible; et par malheur, sous une forme ou sous une autre, les philosophes (à très-peu d'exceptions près) l'ont toujours demandé, parce qu'ils ont toujours voulu que la philosophie qui règne sur les sciences, fût elle-même une science, et que, puisqu'elle « ordene de tout », elle jouit à un degré éminent de toutes les propriétés de ses sujettes. Or, la Nature n'arrange pas les choses ainsi (2) : elle refuse

(1) ORESME, *Eth.* 480.

(2) « Ouïe intellectuelle de l'homme, dit un auteur déjà cité au précédent chapitre, la raison a la faculté (*lisez est la faculté*) de percevoir et

à l'homme de précieuses qualités que possèdent des espèces soumises à son empire, et à la reine-abeille des facultés départies aux simples ouvrières de la ruche. Malgré l'éminence de son rôle, la critique philosophique est comme la critique historique et comme toutes les critiques possibles : elle ne dispose pas de démonstrations absolument rigoureuses ni de preuves physiques et sensibles, mais d'inductions, d'analogies et (pour risquer le mot, si déplaisant qu'il soit à certaines oreilles) de probabilités, parfois telles qu'il n'est pas d'un esprit sensé de s'y refuser, d'autres fois trop faibles pour qu'il n'y ait pas de la sagesse à rester dans le doute.

Si l'on dédaignait ce genre de critique, comme il est le seul possible, les « positivistes » gagneraient finalement leur procès ; et le moment ne serait même pas très-éloigné où les hommes, déjà si enclins à n'estimer les choses que pour leur utilité pratique, délaisseraient des études dont la vertu spéculative paraîtrait si contestable. Nous espérons qu'il n'en sera rien, et que le progrès même des sciences, en provoquant le perfectionnement des théories, en faisant mieux sentir la nécessité d'un enchaînement, remettra partout en honneur la philosophie des sciences et par contre-coup fixera les vrais caractères de la critique philosophique.

— Le « positivisme » dont il vient d'être question est né en France, mais nous ne donnerions du système qu'une idée imparfaite, si nous ne disions rien de la forme que lui ont imprimée, de l'autre côté de la Manche, d'éminents penseurs, éclectiques à leur manière, et qui ne pouvaient se l'approprier sans l'amender et l'émonder de ce qu'il avait eu à l'origine de plus singulier et de plus compro-

d'ordonner ce qu'elle a perçu ; mais créer, c'est ce qu'il ne lui est pas donné de faire, pas plus qu'il ne l'est à l'oreille de produire les sons. »
Du Droit ecclésiastique, par G. PHILIPPS, introd. § 1^{er}.

mettant. « Les Anglais, dit M. Taine (1), ont porté dans la philosophie leur esprit national; ils ont été positifs et pratiques; ils ne se sont pas envolés au-dessus des faits; ils n'ont point tenté de routes extraordinaires; ils ont purgé le cerveau humain de ses illusions, de ses ambitions, de ses fantaisies. Ils l'ont employé du seul côté où il puisse agir; ils n'ont voulu que planter des barrières et des flambeaux sur le chemin déjà frayé par les sciences fructueuses. » Ces quelques lignes disent tout, pourvu qu'à l'expression *s'envoler*, finement choisie par le spirituel auteur, on substitue l'expression *s'élever*; car, s'il y a tout profit à purger le cerveau de ses illusions, de ses ambitions, de ses fantaisies et à l'employer du seul côté où il puisse agir, il serait regrettable qu'on ne lui permit jamais de s'élever au-dessus des faits, comme son instinct l'y convie, et comme il peut le faire avec circonspection et mesure, quoique en courant des risques auxquels ne l'exposerait pas une marche terre à terre. C'est un économiste de la Grande-Bretagne, Adam Smith, qui a comparé la monnaie métallique à une bonne route tracée sur le sol, et la monnaie de papier à la route décrite dans les airs par l'aéronaute, ce qui ne l'a pas engagé à proscrire la monnaie de papier. Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître dans la philosophie vraiment anglaise deux caractères saillants: d'une part un goût pour le formalisme logique et scolastique, qui semble faire partie de cet héritage du moyen âge, plus particulièrement substitué à la vieille Angleterre; d'autre part une disposition à ne jamais perdre de vue que les sciences s'appellent en anglais « la philosophie naturelle », et que les grandes découvertes en philosophie naturelle intéressent par-dessus tout la gloire nationale. Aussi bien le génie anglais, avec sa trempe vi-

(1) *Histoire de la littérature anglaise*, t. IV.

goureuse et originale, manque-t-il peut-être de cette souplesse, de cette délicatesse de touche qui se prête aux nuances et aux demi-jours de la pensée philosophique, lorsqu'elle aborde, comme elle est bien forcée de le faire, les régions qui ne sont éclairées que d'un demi-jour.

En conséquence, on a vu dans le cours de ce siècle et à commencer par Bentham (quoique Bentham appartienne encore au dix-huitième siècle et soit plutôt un jurisconsulte qu'un philosophe), l'école philosophique purement anglaise laisser aux Écossais leur observation interne, leur psychologie descriptive, et en revanche reprendre la logique par ses fondements, l'enrichir de développements nouveaux, montrer que cette science comporte aussi le progrès et qu'il s'en faut de beaucoup qu'Aristote et les scolastiques en aient, ainsi qu'on le croyait, donné le dernier mot. En même temps des savants illustres comme sir John Herschel, ou des hommes distingués par une vaste érudition scientifique comme M. Whewell, traitaient de la logique des sciences, non pas incidemment, selon la coutume des savants des autres pays, mais *ex professo* et dans des ouvrages étendus.

— Nous ne faisons qu'indiquer de pareils travaux, si intéressants qu'ils soient, pour arriver de suite à ce qui constitue proprement « le positivisme anglais », tel qu'un penseur de premier ordre, M. John Stuart Mill, l'a formulé dans un ouvrage d'un mérite incontestable. A certains égards on peut dire que ce positivisme n'est que l'expression, sous une autre forme, des principes de philosophie critique que nous avons pris à tâche de recommander, ici et ailleurs. Car s'il est vrai, comme nous le soutenons, que les idées régulatrices de l'entendement humain ont besoin d'un critère, et que ce critère se trouve dans le succès de l'application qu'on en fait à l'interprétation, à la coordination, à l'explication des faits naturels, réciproquement on

pourra dire avec M. Stuart Mill que les idées régulatrices elles-mêmes sont, en un sens, des résultats de l'observation, des conclusions de l'expérience, et qu'elles figurent à ce titre parmi les données positives de la connaissance scientifique. Ce sera décrire le même cercle en sens inverse, ce qu'on peut faire, en géométrie et ailleurs, sans enfreindre aucune règle formelle de la logique, quoiqu'il y ait des motifs de préférer un ordre à l'autre comme plus naturel.

Ainsi M. Stuart Mill fait violence à l'ordre naturel, lorsqu'il est conduit par son système à soutenir que les mathématiques sont des sciences fondées comme les autres sur l'expérience. Il a raison en ce sens que, si l'expérience donnait un constant démenti aux démonstrations et aux calculs de géométrie, il faudrait bien en conclure que les axiomes, les postulats, les constructions idéales et les calculs des géomètres sont des illusions de l'esprit. Ce n'en est pas moins mettre de la confusion au lieu de l'ordre dans l'étude des facultés de l'esprit humain, que d'effacer la ligne de démarcation qui sépare les sciences de construction rationnelle, comme les mathématiques pures, d'avec les sciences dites expérimentales ou empiriques. L'esprit découvre les vérités mathématiques par ses propres forces, les conçoit comme des vérités nécessaires : après quoi, et en fait bien plus tard, l'observation prouve que les vérités ainsi découvertes expliquent et gouvernent effectivement les faits naturels. Que peut-il y avoir de plus important en philosophie que ce lien entre les conceptions de l'esprit humain et la raison des faits naturels ? Et que dire d'un système de philosophie où l'on se donne tant de peine pour le déguiser ?

M. Stuart Mill s'éloigne moins de l'opinion aujourd'hui généralement reçue, quand il considère comme des vérités d'expérience les principes généraux de la mécanique,

tels que la loi d'inertie : mais, ainsi qu'on l'a déjà expliqué, (livre III, chap. II), on n'en aurait pas moins tort de confondre l'expérience ainsi entendue avec ce qu'on appelle des expériences dans la partie vraiment expérimentale de la physique. Les lois fondamentales de la mécanique sont plutôt des postulats qui se justifient par l'ordre et la régularité qu'ils mettent dans l'explication des phénomènes : de sorte que, si l'expérience semble parfois y déroger, nous introduisons une hypothèse nouvelle pour ce cas spécial, plutôt que d'abandonner le postulat fondamental. En un mot, il s'agit moins ici d'une idée suggérée par l'expérience, que d'une idée à laquelle l'expérience s'est assez bien prêtée, pour qu'on la regarde désormais comme une idée qui doit gouverner l'explication des phénomènes d'après l'expérience.

Et cette distinction, qui peut paraître subtile lorsqu'il est question d'idées fondamentales que certes les progrès de l'expérience ne renverseront jamais, devient capitale lorsqu'il s'agit de théories physiques moins inébranlables, et que de fait nous voyons succomber les unes après les autres, par suite des progrès de la science. C'est que nous n'avons après tout qu'un même critère pour juger de la valeur des idées régulatrices sur lesquelles se fondent nos théories scientifiques : ce critère est toujours le sentiment de l'ordre que de telles idées mettent dans les matériaux empiriques de nos connaissances. Il en résulte parfois une ferme adhésion, ce que nous nommons une certitude, et d'autres fois seulement un acquiescement provisoire de la raison. Mais tout cela tient à une différence d'intensité, non de nature, dans la cause certifiante ; et le tort du positivisme anglais est de méconnaître, tantôt l'homogénéité, tantôt l'hétérogénéité des diverses sources de certitude.

Il faut voir dans les *Principes de logique* de M. Stuart Mill, la peine qu'il se donne pour rendre *positive*, c'est-à-

dire pour tirer de l'expérience l'idée de *causation* ou celle du rapport de cause à effet, dont il n'admet pas que la construction scientifique puisse se passer, et pour isoler par l'expérience les divers chaînons de causalité, ordinairement agglutinés ou enchevêtrés. Il se garde bien d'identifier le rapport de cause à effet avec le rapport de l'antécédent au conséquent, et de prendre (comme Reid reprochait à Hume de le faire) la nuit pour la cause du jour et le jour pour la cause de la nuit. Aussi n'est-ce pas à propos du jour et de la nuit, mais à propos des pronostics de tout genre, jadis en astrologie et maintenant en météorologie, en médecine, en politique, en économie sociale, que la confusion est à craindre. *Causa pro non causa...* Que la raison évidente du phénomène du jour, à savoir la présence du soleil au-dessus de l'horizon, doive s'appeler une cause, au sens des métaphysiciens, c'est une question que la science n'a point à traiter. Le but de l'explication scientifique est de mettre en relief la raison des choses, sous quelque aspect qu'elle se montre, bien plutôt qu'à percer le nuage qui enveloppe la notion de cause proprement dite presque autant que celle de substance. Le but de la statistique et, comme nous l'avons expliqué au début de cet ouvrage, le but de la philosophie de l'histoire est précisément d'éliminer tout ce qui rappelle la relation de cause à effet, pour dégager ce qu'on n'appelle qu'improprement *cause*, et ce qui est effectivement la *raison* des phénomènes observés. Poursuivre la critique de toutes les parties de la construction scientifique à l'aide de cette idée régulatrice, voilà ce qui constitue la philosophie des sciences et ce qui la fera, selon nous, survivre à tous les systèmes, sans en excepter celui des positivistes.

CHAPITRE VI.

DE LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Autre chose est le progrès ou le perfectionnement économique, autre chose une révolution ou une crise économique. Les hommes ont toujours eu l'amour des richesses et le goût des jouissances que la richesse procure : comment donc l'art de s'enrichir pourrait-il rester stationnaire en face de progrès en tous genres ? Quelques nations mieux préparées, mieux outillées, donnent le signal, et les autres nations les suivent. En dirigeant la sonde de tous côtés, on trouve des filons d'une fertilité inattendue ; et les principaux produits deviennent à leur tour des instruments de production, des matières premières pour une fabrication ultérieure ; tous deviennent de nouveaux moyens de paiement et d'échange. Mais ce qui n'est en temps ordinaire qu'une cause de progrès lents et continus, peut dans certaines circonstances déterminer presque soudainement un changement considérable, une révolution ou une crise dans la constitution économique des sociétés. Au dix-neuvième siècle, les temps se sont trouvés mûrs pour une crise de ce genre au sein de nos sociétés européennes. Parlons d'abord des causes de maturité qui tiennent à la marche des connaissances scientifiques.

On peut compter trois sciences maîtresses dont les pro-

grès sont la condition essentielle d'une industrie perfectionnée, savoir : la mécanique, la chimie, la géologie. En mettant la mécanique en tête des sciences qui préparent les révolutions de l'industrie, nous n'avons point en vue, comme on pourrait le croire, l'invention ou le perfectionnement des *machines-outils*, de celles qui, par l'ingénieux agencement de leurs pièces, exécutent avec plus de promptitude, de régularité ou de précision que la main de l'homme ne pourrait le faire, tant d'ouvrages qui sont pour les personnes dépourvues d'éducation technique un sujet d'étonnement. Les inventions en ce genre sont le fait de l'artiste plutôt que du savant; et à toutes les époques de l'histoire des sciences, de pareilles découvertes ont pu accidentellement, grâce à la sagacité de quelques hommes singulièrement doués, changer la face d'une industrie particulière, comme celles de la typographie, de l'horlogerie, sans opérer de révolution dans le système général de l'industrie. Nous voulons encore moins parler de la mécanique dite rationnelle, sorte de carrière ouverte à la haute spéculation mathématique, mais qui n'est pas celle où s'engagent d'ordinaire les hommes préoccupés d'applications industrielles. Il s'agit ici de la mécanique physique dont l'objet est de rechercher, du point de vue purement scientifique, comment, suivant quelles lois les agents naturels engendrent la force motrice mise au service de l'homme, et du point de vue de l'industrie, quelle est la plus avantageuse disposition à donner aux appareils dont la fonction est de recueillir, de transmettre, d'emmagasiner, de dépenser avec le plus de régularité et d'économie cette force motrice qu'il faut sans cesse dépenser dans la fabrication, la manutention, le transport et la distribution des produits industriels. Si nous brûlons du combustible dans nos machines à vapeur, c'est pour produire de la force motrice avec de la chaleur. Si des piles fonctionnent aux bouts de nos fils télégra-

phiques, c'est pour mettre en mouvement à l'aide de l'électricité un appareil indicateur. Or, il a fallu arriver à l'époque actuelle pour que les physiciens s'élevassent à la conception de lois générales qui président à la conversion de toutes les forces de la Nature les unes dans les autres, de telle sorte qu'elles aient chacune pour « équivalents mécaniques » les quantités de force motrice qu'elles sont capables d'engendrer ou dans lesquelles elles se transforment. En même temps les règles de la transmission et de la consommation de la force motrice par les engins mécaniques ont acquis un degré de précision où elles n'étaient point encore parvenues. On peut donc dire qu'à tous égards la mécanique physique est arrivée dans ce siècle, précisément au point de maturité scientifique voulu pour l'accomplissement d'une grande révolution dans l'industrie; puisque dans toutes les branches de l'industrie, même dans celles qui tirent le plus grand parti des autres forces de la Nature, la force mécanique intervient comme agent universel de production. Que si la Nature se réserve toujours le secret d'élaborer dans quelques espèces d'animaux et de plantes, des « matières premières » d'un usage indispensable, que l'industrie ne peut imiter ou créer de toute pièce, de manière à en abaisser les frais de production, la mécanique industrielle parvient au moins à en abaisser les frais de transport, ce qui est une autre manière de les produire, au point de vue des applications économiques.

D'où vient l'imperfection actuelle de notre agriculture, comparée à notre industrie manufacturière, sinon de ce que l'on n'est pas encore parvenu à faire profiter l'agriculture, au même degré que l'industrie manufacturière, des progrès de la mécanique? C'est vers l'application de la mécanique aux exploitations agricoles que se portent de préférence tous les efforts de ceux qui cherchent, dans l'ac-

croissement des forces productives du sol, l'amélioration des conditions de la vie humaine; et le jour où un grand perfectionnement en ce genre pourra être considéré comme définitivement acquis, il s'opérera dans le régime économique, dans la vie sociale des nations policées, une révolution comparable à celle qui s'est opérée de nos jours, par suite de la transformation de l'industrie manufacturière et des moyens de transport.

— Nous parlions tout à l'heure de la classification des machines au point de vue de la mécanique industrielle : dans l'ordre des considérations économiques une autre distinction se présente. En effet, le but des engins mécaniques est tantôt d'économiser le travail de l'homme comme moteur ou comme outil, en le remplaçant par un travail moins coûteux, tantôt d'obtenir une régularité, une précision, une qualité que le travail manuel ne donnerait pas. A cet égard tous les perfectionnements industriels peuvent être classés comme ceux des machines proprement dites, et le plus souvent les deux genres de perfectionnement se trouvent réunis. Ainsi, les livres imprimés l'emportent généralement sur les copies manuscrites, pour la régularité et la netteté des caractères; et en même temps l'invention de la typographie a réduit considérablement le prix des livres, en procurant une grande économie de main-d'œuvre.

Pas de difficultés, quant aux progrès industriels qui ne tendent qu'à améliorer la qualité des produits, ou à en augmenter la quantité et le débit à la faveur de la baisse de prix, sans amener, en définitive, une réduction dans la demande de travail humain. Tous les consommateurs en profitent; et s'il y a des catégories de propriétaires, de manufacturiers, de commerçants qui s'en plaignent, on ne s'apitoie guère plus sur leur sort que sur celui du médecin ou de l'avoué qui se plaignent, l'un du manque de malades, l'autre de ce qu'on a trop simplifié la procédure. On plaint,

il est vrai, les ouvriers qui auront à changer de métier et qui souffriront dans le passage d'un régime à l'autre; mais l'on conçoit que c'est là un mal passager, racheté par un avantage durable.

Reste donc le cas où le progrès industriel a pour conséquence définitive une réduction dans la demande de travail. Et d'abord le moyen le plus commode de se tirer d'affaire est de nier que le cas puisse se présenter. On n'y a pas manqué, et cette proposition négative est devenue l'un des principaux théorèmes « acquis à la science »; mais c'est encore un de ces théorèmes qu'on ne démontre nullement, dont la démonstration rationnelle est impossible, et pour lesquels les exemples que l'on cite n'ont pas la valeur d'une preuve empirique concluante. On sait très-bien que la civilisation moderne emploie plus d'ouvriers typographes que l'ancienne n'employait de copistes : mais tous les progrès industriels n'opèrent pas, directement ou par contre-coup, de pareils changements de régime. Ils peuvent n'amener qu'une amélioration de la qualité sans baisse de prix, et par conséquent sans qu'il y ait lieu de compter sur un accroissement de demande. Ils peuvent aussi ne déterminer qu'une baisse de prix insuffisante pour que le surcroît de production rouvre au travail humain le débouché qui lui est fermé par l'économie de travail sur chaque unité produite.

On conçoit que des ouvriers habitués à de gros salaires et aux jouissances des grandes villes ne pourraient soutenir la concurrence d'ouvriers étrangers, à peine vêtus, et vivant d'une poignée de riz, comme des Hindous ou des Chinois. Or, que le travail soit fait par des Chinois, par des nègres esclaves ou par des machines, ces esclaves de bronze et d'acier, c'est absolument la même chose pour l'ouvrier européen, quoique ce ne soit pas la même chose pour le philanthrope ou pour le chrétien, dont la sympathie

ou la charité embrasse le genre humain tout entier. S'il y a des cas où il faille protéger le travail des nationaux contre le travail étranger, des motifs analogues pourront justifier la protection de la main-d'œuvre contre le travail des machines; et si une telle production est reconnue impraticable en fait, il faudra du même coup reconnaître le mal réel qui se trouve inséparable du progrès industriel.

— Nous avons particulièrement insisté sur les conséquences économiques des progrès de la mécanique industrielle : est-il besoin d'énumérer les services de premier ordre que de nos jours la chimie a rendus à l'industrie, et de faire ressortir un synchronisme si frappant entre les transformations de la théorie et celles de la pratique ? Il est vrai qu'en cela aussi l'industrie agricole a été jusqu'à présent moins favorisée que l'industrie manufacturière. Il est vrai encore que l'on peut dire de certaines découvertes chimiques ce que tout à l'heure nous disions de l'invention des machines-outils : qu'elles contribuent aux progrès de quelques branches d'industrie, plutôt qu'elles ne sont propres à opérer une révolution dans le système économique. Mais il y a des réactifs chimiques, tels que l'acide sulfurique, d'un emploi si général dans les opérations en grand de la chimie industrielle, comme dans les manipulations du laboratoire, qu'un progrès considérable dans les procédés de fabrication, en abaissant proportionnellement les prix de revient, peut passer pour une cause de révolution dans le système économique. Il en sera de même si, dans certaines industries majeures qui ont pour objet l'alimentation, l'habillement, le blanchissage, l'éclairage des classes les plus nombreuses de la population, la matière première, abondante et à bon marché, peut, par les moyens d'extraction ou de transformation dont la chimie dispose, remplacer la matière première, indigène ou exotique, placée dans des conditions de rareté ou de cherté.

C'est ainsi qu'on a substitué le sucre de betteraves au sucre de cannes, le nitrate de soude au salpêtre; c'est ainsi qu'on a tiré du sel marin la soude nécessaire à la fabrication du savon, remplacé par la bougie stéarique la cire de l'abeille pour l'éclairage domestique, et l'huile par le gaz pour l'éclairage de nos villes.

Enfin, pour ce qui concerne la géologie, le synchronisme n'est pas moins manifeste; et l'on peut dire que les progrès ou plutôt l'avènement de la géologie étaient indispensables à la nouvelle installation industrielle. C'est en effet à l'aide des connaissances acquises sur la structure de l'écorce terrestre que l'homme sait où il doit chercher, et la provision de combustible capable de fournir à cette énorme dépense de force mécanique que réclame l'industrie moderne, et ces substances minérales dont rien ne peut remplacer les qualités propres, les énergiques affinités, et que l'industrie emploie sans cesse, tantôt comme matériaux ou instruments physiques, tantôt comme réactifs chimiques. Une industrie perfectionnée est celle qui remonte le plus habituellement aux forces élémentaires de la Nature, aux combinaisons primordiales entre les substances les plus simples, pour embrasser en quelque sorte, de cette position élevée, tous les détails du monde physique; et de là vient que les progrès des autres sciences naturelles ne peuvent avoir pour l'industrie la même importance que ceux des trois sciences maîtresses auxquelles nous sommes autorisés à rapporter la révolution industrielle du dix-neuvième siècle.

D'un autre côté, par suite des progrès de la géologie, l'idée même qu'on pouvait se faire du but et des destinées d'une industrie perfectionnée, a foncièrement changé. De roi de la Création qu'il était ou qu'il croyait être, l'homme est monté ou descendu (comme il plaira de l'entendre) au rôle de concessionnaire d'une planète. En sondant l'é-

tendue et l'épaisseur de ces couches fossiles dont le dépôt a exigé tant de milliers de siècles, que tant de révolutions ont bouleversées avant l'apparition de l'homme sur la terre, et que son activité industrielle dévore si rapidement aujourd'hui, il a pu tout à la fois reculer dans un passé indéfini, les premiers indices de ses destinées providentielles et d'autre part sentir que l'avenir est mesuré, non plus seulement aux individus, mais aux nations, dans un autre sens qu'on ne le croyait jadis. Il avait à faire valoir un domaine, il a une mine à exploiter : et ces quelques mots suffisent pour indiquer sous quelle face nouvelle vont désormais se présenter les plus graves problèmes de l'économie sociale, ainsi que les conditions de la vie historique des peuples.

— Quand le cours régulier des événements a réuni toutes les circonstances requises pour la maturité d'une grande crise, il semble que le Destin se plaise à s'aider encore du concours de quelque cause accidentelle : *Fata viam inveniunt*. Dans la crise économique que notre siècle traverse, la part du hasard consiste dans la découverte inattendue de tous ces *placers*, de tous ces énormes dépôts de roches aurifères qui ont donné soudainement à la production de l'or un surcroît d'activité suffisant pour troubler, ou du moins pour remuer profondément tout le système économique. D'un mètre cube environ, la production annuelle de l'or livré au commerce s'est élevée en peu d'années à quatorze mètres cubes; et ces quelques mètres cubes auraient déjà suffi pour causer à notre civilisation si fière de ses ressources, de terribles embarras, s'ils n'étaient venus dans un temps où des débouchés extraordinaires, et l'accroissement subit du solde métallique de notre commerce avec l'extrême Orient, pouvaient prévenir une chute trop rapide dans la valeur réelle du métal et dissimuler en partie les graves inconvénients d'une

production surabondante. En attendant, cet afflux d'or sur le marché, avec une valeur actuelle dont une bonne partie est destinée à disparaître bientôt, encourage les anticipations sur l'avenir, aide à la libération des engagements pris, pousse aux dépenses et aux entreprises dans ce qu'elles ont de périlleux ou même de funeste, pour les États comme pour les particuliers. Or, l'on ne peut rapporter qu'à des causes fortuites, d'abord la formation initiale, et en second lieu la subite découverte de tant de gîtes aurifères. Rien, dans la marche générale des sciences et de la civilisation, n'assignait la date de cette importante découverte à un siècle près. Elle aurait pu aussi bien survenir soixante ans plus tôt ou plus tard, en 1788 comme en 1848, de manière à faire prendre aux événements politiques une tournure différente. Si elle était venue soixante ans plus tôt, la vieille monarchie n'aurait plus été aussi embarrassée de son déficit, et la république aurait pu moins abuser de sa planche aux assignats.

— Si, abstraction faite de cette intervention accidentelle et impossible à prévoir, la crise économique du dix-neuvième siècle trouvait des conditions de maturité dans l'état des sciences qui s'appliquent aux forces de la Nature et à la structure du monde physique, elle en trouvait également dans l'état des mœurs et dans la disposition des esprits. La richesse est une reine parvenue, qu'on ne verrait pas sans scandale détronner les puissances établies, mais qui peut sans qu'on le trouve mauvais, s'installer dans un trône devenu vacant. Après tant d'agitations religieuses et politiques, lorsque tous les enthousiasmes sont refroidis et que les vieilles traditions, les vieilles distinctions sociales ont perdu leur prestige, la richesse impose encore aux hommes à titre de puissance; et en effet tant que la poursuite de la richesse a pour but principal l'exercice des forces acquises et l'acquisition de forces nouvelles, la di-

gnité de la nature humaine reste sauve : elle ne se trouverait gravement compromise que le jour où l'on ne verrait plus dans la richesse que le moyen d'acheter des jouissances. Plus il y a de voies ouvertes à l'activité industrielle, plus il y a de motifs de regarder la richesse comme le fruit et la juste récompense du travail. Ce n'est pas comme aux époques où toute fortune nouvelle était suspecte de ruse, de fraude ou d'avarice, et où le mot de travail ne rappelait guère que l'idée d'un travail mécanique et grossier, imposé à des races déshéritées :

Cependant il est impossible que la poursuite de la richesse par le travail devienne la principale affaire des hommes, sans que cela nuise à l'exercice et au développement d'autres instincts, d'autres facultés supérieures qui souvent les tourmentent et les égarent, mais qui témoignent toujours, même dans les tristesses et les égarements dont elles sont le principe, de la dignité de la nature humaine et d'un mystérieux commerce avec un monde dont, pas plus que la science, le travail, l'industrie, la richesse ne donneront jamais la clef. Sans doute il y aura toujours des hommes que leur tempérament intellectuel et moral portera à entretenir ce commerce, si peu lucratif qu'il soit : mais, si les caractères les plus trempés et les tempéraments les mieux équilibrés sont attirés de préférence vers ce qui procure des avantages plus sensibles, n'est-il pas à craindre que l'on n'en vienne à regarder comme une singularité malade, destinée à rester sans influence sur la société, ce qui jadis attirait les esprits d'élite, et par eux dominait la société tout entière ?

— Les progrès du nivellement social ont préparé la transformation économique des sociétés, et à son tour la transformation économique active les progrès du nivellement social. Le règne de l'industrie est celui de la démocratie, non qu'il ne favorise par certains côtés la concen-

tration et l'inégalité des fortunes, mais parce que les grandes existences qu'il crée, faute de racines dans le sol, sont incapables d'une longue défense. Des hommes nouveaux, dont l'éducation se sera faite dans l'atelier ou le comptoir, arriveront au maniement des affaires publiques. Les classes d'où ils seront sortis leur imposeront le joug de leurs préjugés ou de leurs passions. Il y a là tout à la fois une cause d'instabilité politique et une cause d'abaissement de la cote intellectuelle et morale, du moins telle qu'elle se montre dans la vie extérieure et historique des nations. Car, lorsque l'élite d'une société donne le ton, les signes extérieurs de la grandeur peuvent se concilier avec un grand abaissement des moyennes; tandis que là où le pouvoir et le ton appartiennent à la démocratie, le ton baissera malgré le rehaussement des moyennes.

Il a toujours existé une guerre sourde du pauvre contre le riche, de la plèbe prolétaire contre la propriété; et tout l'art de la politique intérieure a consisté longtemps à placer les institutions politiques sous la sauvegarde de la propriété. L'avènement de l'industrie moderne, l'emploi des machines, transforment cette lutte dans celle du salaire et du capital, c'est-à-dire qu'ils mettent en présence, d'une part ce qui se détruit par un souffle, d'autre part ceux dont la devise est « vivre en travaillant ou mourir en combattant. » A la vérité une cruelle expérience démontre vite à ces combattants que le moyen de vivre en travaillant n'est pas de tuer, ni même d'effrayer le capital; et comme le capital se régénère vite, les plus funestes expériences en ce genre ne peuvent être que des calamités passagères: elles n'en suffisent pas moins pour faire largement la part du mauvais principe, dans la phase où entrent les sociétés.

On avait autrefois des pestes, des famines, dont la science, l'industrie, l'administration modernes combattent et atténuent les causes et les effets. Mais, d'un autre côté,

l'excitation de l'activité industrielle fait que la vie de milliers ou de millions d'hommes dépend de la récolte ou des arrivages d'une denrée exotique comme le coton; d'une guerre, d'une panique, d'une mode qui ferment un débouché ou arrêtent les commandes; de l'invention d'une machine qui change les conditions de la production; enfin de ces crises commerciales qui reviennent de temps en temps sans autre cause qu'une concurrence aveugle, un entraînement général d'où résultent une production surabondante, puis un encombrement des produits, un avilissement des prix, jusqu'à ce que le trop plein se soit écoulé. De là les faillites, les liquidations, la hausse de l'escompte, c'est-à-dire la raréfaction ou la stagnation des capitaux. De là les chômages, les coalitions, les grèves qui deviennent et qui deviendront de plus en plus des causes de soucis pour les gouvernements, de détresse pour quelques classes de la société et d'inquiétudes pour toutes,

— Non-seulement le règne de l'industrie aide au nivellement démocratique par la prédominance qu'il donne à la richesse mobilière dont le nom rappelle suffisamment l'instabilité ou, si l'on veut, la fluidité : mais en outre, par la nature des jouissances qu'il procure et des habitudes qu'il fait naître, il diminue la distance d'homme à homme, il entretient ou développe les sentiments d'égalité. Les grands bénéfiques industriels se fondent sur la production d'articles accessibles au plus grand nombre; il faut produire beaucoup et à bon marché, abaisser au besoin la qualité et diminuer la durée des produits pour réduire le capital dormant; il faut transformer en article d'industrie ce qui était une œuvre d'art ou de patience, ou une rareté naturelle, de manière que le monde puisse aisément s'y tromper et que les signes extérieurs de l'opulence et du luxe ne soient plus les signes extérieurs de la magnificence, de la grandeur, d'une naissance ou d'une fortune privilé-

giées. Parfois même le bon marché se concilie avec l'avantage réel des consommateurs, de manière que, non-seulement le petit se rapproche du grand, mais que le grand lui-même, pour son propre agrément, est bien obligé de se rapprocher du petit. Il y avait autrefois des voyageurs à pied, à cheval, en diligence, en poste, avec ou sans courrier : il n'y a plus que des voyageurs en chemins de fer; le plus humble paysan est beaucoup mieux *mené* que ne l'étaient un fermier-général, un duc et pair ou un roi. Les différences de trains ou de wagons ne rappellent les anciennes inégalités de conditions qu'en les atténuant beaucoup : encore trouve-t-on qu'elles les rappellent trop.

Ces mêmes progrès industriels sont-ils aussi favorables au sentiment de la liberté? Assurément non? C'en est fait de l'indépendance romantique du voyage pédestre, comme de l'indépendance toute prosaïque du voyage en berline de poste. Il faut se soumettre à l'administration du chemin de fer, à ses heures, à ses tarifs, ne s'arrêter que quand il lui convient de s'arrêter. Comme l'a fort bien dit un écrivain judicieux (1), « il n'y a dans le service d'un chemin de fer de visible à tous les yeux, de sensible à toutes les personnes, que le principe d'égalité qui soumet tout le monde à la même loi. Une route de fer ne laisse de liberté à personne, ni aux conducteurs qui en dirigent la marche, ni aux voyageurs qu'elle transporte, ni aux ouvriers qui la servent. Que l'entreprise reçoive de l'argent ou qu'elle en paye, c'est toujours elle qui fait la loi ». Ajoutons que l'entreprise elle-même ne peut, comme un particulier, céder à une passion ou à un caprice; qu'elle a à compter avec ses actionnaires et avec la cote de ses actions, au besoin même avec les journalistes et avec l'opinion publique; que la loi

(1) Le comte DE FICQUELMONT, t. I, p. 99 du livre intitulé : *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. Paris, 1852.

qu'elle impose aux autres lui a été impérieusement dictée par son propre intérêt, bien approfondi, à l'aide de l'expérience et du calcul, ou par une autorité supérieure, chargée de veiller aux intérêts généraux de la société. Et enfin, cette autorité supérieure cède à son tour à la nécessité des temps, aux cris de l'opinion publique. Vainement redouterait-elle des communications que le chemin de fer va établir entre une contrée et une autre : nous sommes à une époque où l'on ne peut plus se passer de chemins de fer. Vainement voudrait-elle, dans un intérêt de douane ou de police, visiter minutieusement à la frontière les voyageurs et les colis : le nombre des voyageurs, la masse des colis, les conditions du service ne laissent pas le temps de procéder à un examen minutieux, et la force de la vapeur brise toutes les barrières. A quelque point de vue qu'on se place, on reconnaît que la puissance, l'aisance ne sont pas la liberté, telle que l'homme la conçoit ou plutôt la sent ; et que l'industrie perfectionnée, comme la science perfectionnée, tendent de plus en plus à restreindre le champ de cette liberté toute personnelle et toute humaine, qui est si chère à l'homme primitif et où, même après s'être engagé dans les voies de la civilisation, l'homme se complait, à laquelle il s'attache comme à ce qu'il y a de plus intime dans sa personnalité.

— Nous avons tâché d'indiquer les causes générales de la grande transformation économique qui dorénavant signalera le dix-neuvième siècle, et qu'on ne saurait attribuer à la crise politique d'où est sortie la Révolution française, ni aux changements survenus depuis, soit dans les institutions politiques des nations européennes, soit dans les relations internationales. Bien au contraire, il est évident que la crise politique et les guerres terribles qu'elle a suscitées, n'ont fait que retarder de quelques années la découverte ou la propagation de tant d'inventions capitales

qui tout à coup sont venues donner à l'industrie et au commerce, à la population et à la richesse publique un essor inconnu aux âges précédents. On ne prétendra pas sans doute que l'industrie britannique doive aux principes de 1789 ses accroissements gigantesques, ni que les guerres civiles et étrangères qui ont désolé l'Espagne aient influé dans un sens favorable sur la population et l'activité commerciale du pays, qui pourtant sont en voie de croissance là comme ailleurs, sous les régimes politiques les plus divers, aux bords de la Newa, de la Vistule et de la Sprée, comme sur les rives du Guadalquivir. La vérité est que la France elle-même, aux temps les plus brillants du premier Empire, n'avait pas encore repris, dans les choses de l'ordre économique, le niveau de prospérité d'où les grandes perturbations révolutionnaires l'avaient fait décroître. La ruine de la Noblesse et du Clergé n'avait pas amené de grands changements dans les habitudes et les conditions propres aux diverses couches du Tiers-État devenu, comme le voulait Sieyès, la nation tout entière, sans être encore devenu pour cela beaucoup plus heureux. Bourgeois, artisans, paysans, maîtres et serviteurs, vivaient les uns avec les autres quasi sur le même pied qu'auparavant ; l'agriculture, le commerce reprenaient ou continuaient de suivre les anciens errements. Fortunes, gages, salaires, valeurs des biens et des denrées n'avaient éprouvé que des variations insignifiantes, si on les compare aux changements opérés sous nos yeux, qui accusent des conditions toutes nouvelles dans la distribution de la propriété, dans les rapports des diverses classes entre elles, dans tout ce qui tient à la structure économique et à la composition intime du corps social.

CHAPITRE VII.

DES INSTITUTIONS ET DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. — DE LA RÉACTION CONTRE LE LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE ET DE LA PROPAGANDE SOCIALISTE.

L'institution des grands marchés économiques ou des vastes circonscriptions douanières date du dix-neuvième siècle. La Révolution française avait donné l'exemple de la suppression de toute barrière commerciale entre les provinces d'un grand État ; l'idée de résister à la puissance anglaise par une ligue de toute l'Europe continentale contre le commerce anglais avait été ensuite la cause ou le prétexte des plus gigantesques entreprises ; enfin les traités de commerce étaient depuis longtemps l'une des grandes affaires de la diplomatie. Mais l'union douanière (Zollverein), et par suite la fusion de tous les intérêts économiques pour des populations, pour des territoires qui restent ou qui sont censés rester politiquement distincts et indépendants les uns des autres, est l'une des graves innovations du siècle actuel. Il est clair que, malgré toutes les réserves de la politique, une pareille union ne peut se consommer sans impliquer une diminution de souveraineté et d'autonomie, sans préparer les voies à une fusion plus intime. Car il y aurait préjudice évident pour quelques-uns des associés, si chacun ne pouvait porter son activité, son industrie, ses capitaux sur tel point du territoire uni où il

croit pouvoir en tirer le meilleur parti : ce qui bientôt amène, non-seulement l'uniformité des institutions économiques, telles que les systèmes métrique et monétaire, mais encore l'uniformité ou la quasi-uniformité des lois et des institutions civiles, en ce qui touche la capacité des personnes, les contrats et les successions, puis celle des obligations militaires, jusqu'à ce que l'on arrive à ce qu'il y a de plus essentiel dans les institutions politiques proprement dites. Par conséquent, tous les éléments constitutifs de ce qu'on appelle aujourd'hui la nationalité, à savoir la communauté de langage, de mœurs, de coutumes, seront ce qu'il y a de plus propre à consommer la fusion des intérêts économiques; et cette fusion à son tour, quand elle est opérée, devient l'un des principes constitutifs de la nationalité, et une cause d'aspiration à l'unité politique.

L'union douanière n'a pas seulement pour but la liberté des relations commerciales entre toutes les parties du territoire uni : elle implique aussi, comme le nom l'indique suffisamment, un but de protection commune contre l'étranger, ou même un but d'entreprises, de conquêtes industrielles et commerciales. Par conséquent elle suppose la foi dans l'utilité d'une protection ou d'une ligue économique. D'un autre côté, il est clair qu'elle simplifie beaucoup la tâche du négociateur économiste; qu'elle met sur la voie des accommodements et des concessions réciproques; qu'elle donne plus de jeu et d'espace au libre commerce, de manière à en faire ressortir plus désagréablement la privation là où se dressent encore des barrières : de sorte qu'elle prépare peuples et gouvernements, bien mieux que toutes les discussions d'école, et malgré les objections les plus fortes, à la suppression de toutes barrières, à l'avènement du cosmopolitisme économique.

— La première moitié du dix-neuvième siècle a été bien moins une époque de lutte qu'une époque de complète

séparation entre les doctrines en faveur chez les écrivains économistes, et les mesures prises dans les régions du gouvernement et de l'administration : *Aliter domi, aliter scholæ*; et l'on donnait encore plus de piquant à l'adage, en rappelant que le professeur Adam Smith avait été sur ses vieux jours récompensé de ses travaux spéculatifs en faveur de la liberté commerciale, par une place dans les douanes de son pays. Quand les essais de gouvernement constitutionnel et parlementaire appelaient des propriétaires, des maîtres de forges, des manufacturiers, des armateurs, à représenter le pays dans les débats publics entre la cause de la liberté commerciale et celle de la protection économique, il était naturel qu'ils y intervinsent dans le sens d'une protection favorable à leurs propres intérêts, en se prévalant d'une protection accordée pour en réclamer une autre. On devait donc s'habituer à regarder le régime protecteur comme destiné surtout à favoriser les riches qui le soutenaient, au préjudice des classes inférieures à qui l'on imposait un plus rude labeur ou plus de privations. Plus tard, et quand les gouvernements sont devenus plus démocratiques, de fait ou d'intention, la théorie et la pratique gouvernementale ne sont plus restées aussi étrangères l'une à l'autre. D'une part on a vu des écrivains spéculatifs, grands amis du peuple, poursuivre de leurs sarcasmes le libéralisme économique, et d'autre part les hommes chargés du gouvernement disposés à faire bon marché des arguments mis en avant pour le maintien de la protection.

Au fond, comme nous l'avons déjà dit, le système protecteur peut être invoqué dans l'intérêt des ouvriers, et pour assurer à la population ouvrière ses moyens de subsistance, plus encore que dans l'intérêt des propriétaires, des chefs d'industrie et des capitalistes. Si, dans tel pays, les ouvriers devenus les maîtres par le suffrage politique,

par leurs ligues et par leurs grèves, voulaient travailler moins et mieux vivre que les ouvriers des mêmes professions dans les pays voisins où ils ne dominent pas au même degré, il leur faudrait bien se défendre de la concurrence de ces ouvriers étrangers, et pour cela recourir à des mesures de prohibition et de protection.

— Au dix-huitième siècle, philosophes et économistes ne songeaient qu'aux obstacles que les institutions existantes opposaient aux progrès de la population, bien plus favorisés, à ce qu'ils s'imaginaient, par les croyances et par les institutions des peuples de l'antiquité. On en voulait particulièrement au célibat ecclésiastique et monacal, aux aumônes des couvents, et l'on paraissait ignorer sur le Continent ce qui se passait en Angleterre et en Irlande, sous le régime de la taxe des pauvres ou sous celui de la conquête. On n'a commencé à s'effrayer des progrès de la population, en tant que cause inévitable d'une extension de la plaie sociale du paupérisme, qu'à l'époque où, par suite des grandes guerres de la Révolution française, la population subissait plutôt un temps d'arrêt ou de décroissance passagère; et c'est alors que Malthus a proposé comme remède sa *contrainte morale*, au lieu et place de l'ascétisme religieux, tant raillé, tant combattu par les apôtres de la Réforme et par ceux de la philosophie moderne. A la proposition du nouveau remède, la conscience publique s'est émue, et il y avait de quoi : car toutes les précautions de langage ne pouvaient empêcher de voir qu'au fond il s'agissait de ramener une question de morale religieuse à n'être plus qu'une question de physique sociale; d'opposer l'idée de l'inflexibilité des lois naturelles à l'idée des bontés infinies de la Providence, de ressusciter jusqu'à un certain point le vieux paganisme et le vieux manichéisme, tués jadis dans notre Occident par l'idée morale qu'apportaient au monde le judaïsme et les religions sor-

ties de son sein. Nous nous garderons d'insister sur cette antithèse ou d'en pousser les conséquences plus que notre sujet ne nous y oblige, et nous ne sortirons pas ici du terrain des pures doctrines économiques.

A ce point de vue, les questions relatives à la population et au paupérisme ne peuvent point se séparer de celles qui concernent l'organisation du travail et la répartition des fruits du travail. Car, s'il est évident que, pas plus pour l'espèce humaine que pour les autres espèces vivantes, les moyens de subsistance ne peuvent être constamment en rapport avec les principes de fécondité que l'espèce porte en elle-même, il est pareillement évident qu'avec une répartition moins inégale des fruits et des charges, rien n'empêcherait la multiplication de l'espèce bien au-delà du terme où elle s'arrête nécessairement lorsque les causes restrictives ou, pour appeler les choses par leur nom, lorsque la misère et le dénûment pèsent de tout leur poids sur les classes déshéritées de la société.

De même s'il arrive, ainsi qu'on l'a dit plus haut, que le progrès industriel, l'invention des machines, en réduisant définitivement la demande de travail manuel, deviennent des causes de souffrances, de misère et dépopulation, il est de toute évidence que l'on doit imputer ce mal à une imperfection organique ou à une altération morbide de la constitution sociale, puisque l'on peut toujours concevoir un mode de distribution des bienfaits de la Nature et des fruits du travail, d'après lequel tout ce qui épargnerait à quelques membres du groupe une peine, une fatigue, sans diminuer en rien la quantité ou la qualité des produits à répartir, profiterait au moins à quelques-uns sans nuire à personne. A plus forte raison, si l'épargne de travail concourait avec une supériorité de produits, en qualité ou en quantité, ou tout à la fois en quantité et en qualité. Toute la question se réduit donc à savoir si l'on peut changer sys-

tématiquement les conditions actuelles de notre état social, à savoir la concurrence et le libre jeu des facultés et des intérêts individuels, conditions sur lesquelles se fondent nos doctrines économiques et les fâcheuses conséquences qu'on est quelquefois forcé d'en tirer. De là les utopies *socialistes*.

— Dès la plus haute antiquité, les sages, les philosophes, les législateurs qui se sont proposé d'isoler une cité, un peuple des autres peuples, par la singularité de ses institutions, et d'y fortifier l'unité sociale par le sacrifice de l'indépendance individuelle, ont fait ce que nous appelons aujourd'hui du socialisme. Ils ont pris la ruche pour type ; et la vie de clan, de tribu nomade ou sédentaire, telle qu'on la pratiquait autour d'eux, celle dont les rudiments s'observent chez les animaux d'espèces supérieures, ne leur a paru être qu'un état de barbarie, une grossière ébauche de la vie sociale. Certaines institutions du mosaïsme restreignent le droit de la propriété individuelle à ce point qu'on a peine à croire qu'elles aient pu être effectivement pratiquées dans l'état social du peuple juif, tel que l'histoire nous le fait connaître. A un autre bout du monde, et à l'autre bout de la chaîne des temps, les « Missions » du Paraguay, suivant ce qu'on nous en rapporte, seraient encore un plus pur, mais bien fragile exemplaire du socialisme théocratique.

Chez les peuples de l'antiquité classique, qui ne reconnaissaient plus le joug de la théocratie, on admettait que le citoyen existe pour la cité comme le membre pour le corps, et de là cet air de grandeur et d'héroïsme qui nous plaît dans leurs institutions républicaines. En conséquence leurs législateurs, leurs philosophes les plus renommés n'hésitaient pas, dans leurs tables gravées sur le bronze ou dans leurs plans tracés sur le papyrus, à acheter la liberté politique, telle qu'ils l'entendaient, au prix de la liberté

civile; à exagérer l'intervention de la cité ou des magistrats dans l'éducation des enfants, dans le classement des hommes faits, et même dans les actes de la vie domestique. Evidemment l'importance des lieux retranchés, des places de refuge, et par suite des cités, des agglomérations urbaines, dans l'antique civilisation de l'Europe occidentale, favorisait cette manière de comprendre l'organisation de la société. Au contraire, un vif sentiment de l'indépendance personnelle n'a pas cessé d'animer les plus fidèles représentants du vieil esprit germanique, les descendants de ces hommes du Nord, d'abord nomades ou pasteurs, puis fixés sur leurs terres, sur leurs domaines, dans leurs châteaux, dans leurs « cottages », et portés à regarder le séjour des villes comme bon pour des hommes de race inférieure, pour une plèbe d'artisans et de marchands. De là chez les nations modernes, héritières à la fois de la civilisation antique et du génie des races qui l'ont retrempeée, deux tendances contraires : l'une favorable à l'intervention des pouvoirs publics ou de l'État dans tout ce qui intéresse le corps social; l'autre qui suscite partout l'esprit d'initiative individuelle et de libre association.

On peut n'envisager le socialisme que du point de vue de l'économiste, comme un système ou une famille de systèmes qui portent sur la réglementation du travail et la répartition des produits : mais il est clair que la tendance socialiste et aussi la tendance contraire peuvent se montrer dans des choses où l'intérêt en jeu n'appartient d'une manière spéciale ni à l'ordre économique, ni à l'ordre politique, par exemple en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse et la dispensation de l'enseignement à tous ses degrés. Sans offenser personne dans sa foi politique, dans son amour du progrès ou dans ses prétentions au titre de libre penseur, on peut bien qualifier de libéralisme la disposition d'esprit qui porte à faire plus grande la part laissée

à la libre détermination des individus, aux dépens de l'État ou du principe d'autorité; et en ce sens le conflit du libéralisme et du socialisme n'a jamais été mis plus en évidence que dans le cours du dix-neuvième siècle, quoiqu'il fût déjà facilement reconnaissable aux époques antérieures d'une Révolution commencée au nom de la liberté, soutenue et continuée par des coups d'autorité. En effet il est naturel que tous les novateurs invoquent la liberté lorsqu'il s'agit de renverser l'ordre établi, puis se servent du pouvoir, quand ils l'ont en main, pour imposer leurs systèmes. Il était naturel aussi que, dans un siècle où les questions économiques prenaient une si grande importance, elles attirassent plus particulièrement l'attention des auteurs d'utopies et des bâtisseurs de systèmes.

D'ailleurs ces utopies devaient se produire indépendamment des incidents révolutionnaires, par le seul fait de l'agglomération des populations ouvrières sur de grands centres d'exploitation et d'industrie manufacturière. Ce n'est pas sans raison que nos grandes villes industrielles sont réputées aujourd'hui les places d'armes du socialisme, et que les adversaires des tendances socialistes se confient, pour les réprimer, dans les dispositions bien connues des populations rurales. Le même mouvement de l'industrie moderne qui a suscité les théories économiques fondées sur l'éparpillement et le libre jeu des intérêts individuels, devait, en se prononçant encore davantage, ramener l'idée d'une solidarité systématique, qui, si elle se pouvait réaliser, mettrait à néant les conditions mêmes de la science économique. Et c'est parce que les pratiques de la vie rurale ne se prêtent encore que très-imparfaitement, du moins chez nous, à l'application des conceptions abstraites de l'économiste, qu'elles résistent encore plus à la réalisation des utopies socialistes qui peuvent passer pour en être la contre-partie.

— D'après toutes ces remarques, il est facile, ce nous semble, de voir pourquoi l'apparition bruyante des utopies socialistes restera l'un des caractères historiques du dix-neuvième siècle, et pourquoi l'objet principal de ces utopies est de remédier, par une rénovation radicale des institutions sociales, à des inconvénients que le progrès de l'activité industrielle et la poursuite fiévreuse de la richesse rendent de plus en plus manifestes. On a pu aisément saisir le côté ridicule de ces utopies ou montrer que ce que leurs auteurs donnent pour neuf, a été maintes fois proposé, discuté, réfuté, conformément à cet adage que rien n'est nouveau sous le soleil, et que les rêves mêmes se renferment dans un cercle limité. On n'en aurait pas moins tort de confondre les utopistes du dix-neuvième siècle avec leurs devanciers : car les uns sont venus dans des temps où leurs utopies étaient en effet de purs rêves, de vains jeux d'esprit; tandis que les autres, tout en rêvant, ont eu de ces songes que la réalité actuelle suggère et où se mêlent bien des pressentiments de l'avenir. Personne de sensé ne peut prendre ces utopies à la lettre, pas même les gens d'esprit qui les ont faites, et qui ont bien prouvé depuis qu'ils savaient composer avec la dureté des temps, d'une manière profitable au public et à eux-mêmes : mais les principes praticables, voilés sous leurs utopies impraticables comme sous autant de symboles, n'en continuent pas moins de faire leur chemin dans le monde, au grand applaudissement des uns, à la grande frayeur des autres. Par exemple, on ne cite plus de jeunes enthousiastes, prêts à déposer leur fortune aux pieds d'un supérieur de couvent, en se soumettant pieusement à cirer les bottes ou à laver la vaisselle, dans le cas où le supérieur jugerait que c'est à cela que « leur esprit se hausse ». Il n'en est pourtant pas moins vrai que la fameuse formule « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres »

tend de plus en plus à prévaloir dans le régime de la société; qu'il devient de jour en jour plus rare et plus difficile de vivre de son héritage, et qu'il ne faudrait pas beaucoup augmenter la part de l'héritage dévolue par nos lois au fisc ou à la communauté, pour répartir sur un petit nombre de générations cette confiscation de l'héritage qui, faite d'un seul coup, choquerait encore trop nos mœurs. Pourquoi en effet la transmission de l'héritage s'étendrait-elle à la troisième génération, si, en l'arrêtant avant ce degré, on ne décourage aucun travail, aucune épargne, attendu que personne ne travaille ni n'épargne plus en vue de sa troisième génération? On a renoncé à bâtir des « phalanstères » sur le plan de l'inventeur : mais les crèches, les asiles, les cités ouvrières, les associations ouvrières sont autant d'institutions par lesquelles on demande à l'association et au principe de la division du travail, conformément à l'idée mère du phalanstère, des conditions d'économie et de bien-être que l'isolement des individus et des familles ne permettrait pas de réaliser. Le socialisme qui fait de l'État le grand organisateur du travail et le grand distributeur des produits, n'est pas sans doute en mesure de s'imposer d'emblée à aucune nation civilisée : mais le développement immense des travaux publics, la continuelle résorption par l'impôt et par les emprunts publics d'une part considérable des profits annuels du capital national, qu'est-ce autre chose qu'un socialisme gradué et mitigé, qui met aux mains de l'État le souverain aménagement de tous les canaux de la richesse publique, de manière surtout à déverser sur la masse des salaires ce qui aurait pris une autre direction par les seules lois de l'équilibre économique? Ajoutez à cela que chaque jour les esprits se familiarisent davantage avec la police légale du travail, avec les idées d'impôt progressif, d'impôt sur le revenu ou le loyer, de suppression ou d'a-

bonnement des octrois et des taxes de consommation, de subvention de l'État aux caisses de secours et aux associations ouvrières, c'est-à-dire avec tout ce qu'il y a de plus substantiel dans les systèmes socialistes.

— Cependant, si l'État peut, là où les mœurs et les institutions s'y prêtent, agir sur le système économique intérieur au point de réaliser, dans les limites que pose le bon sens, l'idéal d'une utopie socialiste, il n'en est pas de même en tout ce qui concerne les rapports internationaux. On ne peut plus isoler les unes des autres les nations civilisées, pas plus pour le commerce des produits que pour celui des idées. Les barrières tombent les unes après les autres ; et nous croyons en avoir donné ci-dessus les vraies raisons, qui ne peuvent que gagner en efficacité sous un régime plus franchement démocratique. Car, si l'organisation hiérarchique des sociétés se prête à une vigoureuse défense des intérêts de classes ou même des intérêts nationaux bien entendus, le pêle-mêle démocratique doit faire prévaloir à la longue l'intérêt réel ou apparent du plus grand nombre, si faible qu'il soit ou qu'il paraisse être, et lors même qu'il masquerait aux yeux d'une foule ignorante les vrais intérêts nationaux. Et une fois que les barrières du commerce international sont tombées, comment maintenir par la vigueur de l'autorité, par la tension d'une police intérieure, à grand renfort d'inspecteurs de tous les degrés, chez telle nation en particulier, telle organisation intérieure, tel régime économique qui choquerait toutes les habitudes des autres nations policées ? Si ce régime a de l'attrait pour les classes ouvrières, les ouvriers étrangers afflueront, et il sera humainement impossible de les repousser. S'il effraye les capitalistes, les capitaux émigreront, et l'on sait que la plus inquisitoriale tyrannie n'en peut empêcher l'émigration. Les mesures dictées par les meilleures intentions deviendront alors des me-

sures funestes auxquelles il faudra bientôt renoncer. Par exemple, ce serait une chose bonne en soi, que d'aménager certaines exploitations, d'ajourner certains travaux, de manière que les générations futures ne fussent pas sacrifiées à l'impatiente ardeur des générations actuelles : cependant si, par des raisons faciles à comprendre, la tendance contraire prévaut généralement, une nation ne pourrait essayer d'y résister sans se placer dans des conditions trop défavorables pour qu'elle pût soutenir la concurrence commerciale, ce qui l'obligerait bien vite de faire ce que l'on fait autour d'elle.

Outre le commerce des produits, il y a le commerce des idées. Dans les choses où la discussion et l'expérience mettent hors de contestation la supériorité d'un procédé sur l'autre, il faut bien que la raison finisse par avoir raison du préjugé ou de la routine ; et de là une cause d'imitation et d'uniformité dans une partie des institutions que possèdent tous les peuples parvenus au même degré de civilisation. Mais le plus souvent cette supériorité n'existe pas ou ne comporte pas de preuve irréfragable ; et l'on peut tout au plus justifier d'une supériorité relative aux mœurs et au génie des peuples chez lesquels ont pris racine les institutions que l'on compare. A coup sûr nous ne sommes plus au temps des fondations séculaires ; et dorénavant des raisonneurs, des enthousiastes, des journalistes, des harangueurs de tribune ou de club ne sauraient avoir la prétention d'imposer pour longtemps à une grande nation, et moins encore à tout le monde policé, leurs systèmes particuliers.

Enfin, l'on ne doit pas perdre de vue que tout recours à la protection est un symptôme de faiblesse relative. Ainsi il y a lieu de croire que les populations le plus disposées à souffrir ou à réclamer en toutes choses l'intervention de l'Etat, n'ont pas au même degré que d'autres

la conscience de cette énergie individuelle qui en définitive est la source de l'énergie nationale ; et il serait peu vraisemblable qu'elles exerçassent sur l'avenir de la civilisation la principale influence. Joignez à cela que la solidarité socialiste, de quelque manière qu'elle se pratique, est par elle-même une cause d'atténuation des forces nationales ; puisqu'il s'agit toujours en définitive de faire contribuer les membres les plus valides, les plus actifs, les plus prévoyants, les plus économes, à l'entretien des membres les plus chétifs, les plus paresseux, les plus insoucians, les moins bien munis au physique et au moral ; de ceux que la *sélection naturelle*, dans la rigueur désolante de ses procédés, aurait sacrifiés pour donner à la race toute la supériorité que son type comporte. Il est vrai qu'on peut adresser, et que d'impitoyables logiciens n'ont pas manqué d'adresser le même reproche à toutes les institutions charitables : mais au moins la charité est une cause d'amélioration morale pour ceux qui l'exercent, et pour la nature humaine en général, ce qui compense la perte qu'elle peut causer à la société en forces économiques ; tandis que le socialisme, en supprimant chez les uns le mérite du bienfait, et chez les autres le mérite de la reconnaissance, n'offre pas à la société, à l'humanité, un pareil dédommagement.

— Attaqués dans leurs principes les plus chers par les diverses sectes socialistes, comment les économistes se sont-ils défendus ? La plupart d'entre eux se sont attachés à perfectionner en détail l'exposé des doctrines de l'âge précédent, sans rien ajouter d'essentiel à l'exposition des principes ou des prétendus théorèmes fondamentaux. Il faut pourtant faire exception en faveur de ceux qui, comme Bastiat, ont demandé au principe des causes finales l'appui que ne leur fournissait pas la démonstration mathématique. En effet, si l'on admet d'emblée que Dieu

a tout fait pour le mieux et doué chaque espèce des instincts les mieux appropriés à la fin qu'elle doit remplir, il est naturel de croire que l'on gâte son œuvre en voulant la corriger, et que le libre jeu des penchants individuels, chez des êtres doués de liberté et en même temps destinés à la vie sociale, est ce qui profitera le plus à la société aussi bien qu'aux individus. L'induction serait plus pressante, si, par suite des progrès de la civilisation, les sociétés humaines ne semblaient participer à la nature des mécanismes réglés plus qu'à celle d'un organisme vivant ; en d'autres termes si les lois mystérieuses de la finalité instinctive n'y faisaient place aux lois physiques de la pondération et de la mesure. En tout cas il faudrait qu'en économie sociale, de même qu'en physiologie, les vérifications empiriques du principe des causes finales fussent assez frappantes, assez nombreuses, pour qu'on pût s'y confier comme à un fil conducteur dans la suite des recherches, sans qu'un axiôme prétendu scientifique eût l'air de s'imposer comme un article de foi.

D'autres économistes se sont contentés pour leurs principes d'une sanction toute juridique. Les hommes ont le droit de vendre et d'acheter, de consommer et d'épargner, comme celui de travailler et de vivre. Les restrictions à ce droit doivent être supprimées, sinon comme nuisibles à la société, du moins comme injustes envers les individus à qui l'on voudrait les imposer. Mais, où n'irait-on pas si l'on proscrivait toutes les restrictions apportées aux droits individuels au nom de l'intérêt social, ou seulement si l'on ne voulait admettre que celles en faveur desquelles militent des démonstrations irréfragables ?

Il faut donc en revenir à l'idée que les principes de la liberté économique sont bien moins des théorèmes établis scientifiquement, que des postulats nécessaires à l'établissement de la science économique ; et cette idée même

a plus de portée qu'elle n'en semble avoir au premier aperçu. En effet, sans adopter de tout point les vues de quelques métaphysiciens sur une corrélation nécessaire entre le mouvement des idées dans l'esprit humain et l'évolution des phénomènes naturels, on peut dire que cette corrélation, sitôt qu'elle se montre, contribue singulièrement à accroître notre confiance dans nos théories scientifiques. Nous sommes plus sûrs que notre mécanique, notre physique, notre chimie ne sont pas de purs amusements de l'esprit, quand la Nature nous offre, dans la structure des êtres animés, la copie ou le modèle de nos poulies et de nos leviers, de nos appareils d'optique et d'acoustique, de nos cornues et de nos filtres. Donc nous avons des motifs de croire que les conditions qui rendent pour nous la science possible sont aussi les conditions qui, dans le plan de la Nature, président à l'apparition des phénomènes dont la science s'occupe ; et c'est ce que nous avons tâché d'établir en rappelant les circonstances qui favorisent de plus en plus l'avènement de la liberté économique.

Nous nous confirmerons ainsi dans l'opinion que le socialisme ne comporte que des applications partielles, toujours contenues par une force supérieure : tandis que le principe de la liberté économique (qui n'est, à le bien prendre, que le principe de la fatalité économique et qui, pour cette raison même, se prête aux conditions de la science) présidera, chez toutes les nations policées, à leur organisation intérieure comme à leurs rapports mutuels.

CHAPITRE VIII.

DE LA PROPAGANDE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, EN MATIÈRE
DE DROIT PUBLIC ET D'INSTITUTIONS POLITIQUES.

Pour tout ce qui touche au droit public et aux institutions politiques, les effets produits par une cause particulière et locale, mais qui a remué le monde, comme la Révolution française, se mêlent tellement aux effets produits par des causes plus générales, quoique moins saisissantes, qu'il n'est pas étonnant qu'on les ait longtemps confondus. Cependant il importe singulièrement, pour une bonne critique du passé et une juste appréciation de l'avenir, d'en faire la distinction et de ne pas prendre pour un effet de la Révolution tout ce qui a suivi la Révolution ou tout ce qui a pu prendre passagèrement une attache révolutionnaire. La distinction doit ressortir des faits mêmes, pourvu qu'on les interroge avec une attention et une impartialité suffisantes : quelques exemples mettront sur la voie de cette distinction capitale.

Dans une grande partie de l'Europe le clergé a perdu ses biens, ses privilèges, sa juridiction sur les actes fondamentaux de la vie civile : c'est un fait dont la France révolutionnaire a pris l'initiative et que d'autres nations ont imité quand elles ont voulu procéder révolutionnairement, sauf à négocier ensuite avec l'Église pour obtenir d'elle un

acquiescement tel quel aux faits accomplis; tandis qu'en Angleterre, où la Révolution française n'a pu prendre pied, les choses se sont passées jusqu'ici tout autrement. L'Église établie y a conservé ses biens, ses dîmes, ses privilèges, sa juridiction, sans que pour cela personne s'avise de considérer la nation anglaise comme une nation arriérée, étrangère au mouvement du siècle. La preuve qu'elle ne l'est point, c'est que cette même nation, malgré les préjugés les plus invétérés, a successivement aboli toutes les lois d'exception qui pesaient sur les dissidents et particulièrement sur les catholiques, a toléré le rétablissement public de la hiérarchie catholique, a admis les catholiques et envoyé des juifs au parlement et tout récemment encore vient d'abolir en Irlande la suprématie anglicane. Tout cela se serait même accompli plus tôt, sans l'aversion que le gouvernement et le gros de la nation éprouvaient pour la Révolution française, et pour tout ce qui pouvait ressembler à une propagande révolutionnaire. Les grandes tendances du siècle l'ont finalement emporté sur toutes les préventions; et il en faut conclure que l'une des idées dominantes du siècle est l'idée que des dissidences religieuses, non-seulement ne peuvent motiver des persécutions ou la privation d'une partie quelconque des droits civils, mais même ne doivent point empêcher ni suspendre l'exercice des droits politiques.

Dans notre pays de France, c'est toujours en invoquant les idées du siècle que les catholiques protestent contre les restrictions apportées par la législation civile au rétablissement des ordres monastiques, à l'exercice extérieur du culte, à l'ouverture des écoles, à la correspondance avec Rome, au concert des évêques; et c'est visiblement le parti fidèle à la tradition révolutionnaire qui s'effraye à l'idée de laisser à la disposition d'un parti ennemi ces armes de guerre, et qui plaide pour le maintien des res-

trictions légales, telles que les ont établies ou conservées les pouvoirs sortis de la Révolution.

— Prenons pour second exemple la cause de l'abolition de l'esclavage. Il y a eu sans doute des révolutionnaires à outrance, comme l'abbé Grégoire, qui étaient aussi d'ardents *abolitionnistes*, alors qu'on n'avait pas encore fabriqué le mot, ce qui indique que l'idée, en tant qu'idée populaire, n'était pas encore mûre : mais au fond peu des grands praticiens révolutionnaires étaient disposés « à laisser périr les colonies plutôt qu'un principe ». Leurs principes mêmes ou leurs préjugés philosophiques, bien différents des préjugés américains tels que nous les connaissons aujourd'hui, étaient moins choqués de l'esclavage même que de l'inégalité des droits entre les personnes libres de toute couleur. Après les désastres de Saint-Domingue, les gouvernements issus de la Révolution avaient pu, sans froisser l'opinion du temps, remettre les choses sur l'ancien pied où elles seraient encore sans une autre propagande abolitionniste, d'origine anglaise et protestante, qui évidemment n'a rien de commun avec la propagande révolutionnaire. Ni Wilberforce, l'ami de Pitt, ni Castle-reagh, le diplomate de la Ste-Alliance, n'étaient des amis de la Révolution française ; et l'Angleterre profitait de la restauration des Bourbons pour organiser une croisade européenne contre la traite, pour inscrire dans le droit public européen les pénalités les plus sévères, en vue d'empêcher un commerce que tous les gouvernements européens protégeaient et encourageaient un siècle auparavant. C'était la France libérale qui résistait, par jalousie de l'indépendance de son pavillon, jusqu'à ce que tout eût cédé à un courant d'opinion qui s'alimentait dans tous les partis religieux et politiques, qui dominait toutes les susceptibilités nationales. Enfin nous avons vu l'un des plus graves événements du siècle, la terrible guerre d'Amé-

rique, suscitée par la question de l'esclavage et terminée dans le sens de la propagande abolitionniste, malgré toutes les réserves faites à cet égard par les fondateurs de la liberté américaine. Il y a donc de ce chef une différence saillante entre les idées qui dominaient pendant les crises révolutionnaires du dix-huitième siècle et les idées du siècle actuel : différences imputables à un mouvement distinct de celui dont les révolutions de France et d'Amérique ont donné le signal, pour l'ancien et pour le nouveau monde.

Aussi bien ne suffisait-il pas, pour mener à fin la propagande abolitionniste, du zèle des philanthropes et des religieux de toutes sectes : il fallait qu'un grand mouvement industriel et financier mît à la disposition des gouvernements des fonds pour une si dispendieuse entreprise, et donnât assez de confiance dans les ressources de l'industrie et du commerce pour remplir au besoin les vides que la suppression du travail servile causerait dans la production de denrées devenues nécessaires. Rien ne pouvait donner au dix-huitième siècle l'idée de pareilles transformations industrielles.

— Nous prendrons encore pour exemple la question de la peine de mort. Dès le dix-huitième siècle, dans de petits pays, comme la Toscane, dont les princes se piquaient de philosophie, on essayait d'abolir la peine de mort; et si l'Europe avait pu échapper à une tourmente révolutionnaire, nul doute que, dans une telle disposition des esprits, on ne fût arrivé beaucoup plus tôt à cette active propagande pour l'abolition de la peine de mort, qui est l'un des caractères de l'époque actuelle, et qui de fait a déjà rendu si rare et réservé pour des cas exceptionnels l'application de la peine capitale. Nous n'avons garde d'évoquer des souvenirs sanglants pour prouver ce qui n'a pas besoin de preuve, à savoir que la vie de l'homme n'est

jamais moins respectée que dans ces crises terribles qui poussent jusqu'au délire le fanatisme politique; nous ne voulons point parler de l'abolition de la peine de mort en matière politique, mais de l'abolition de la peine de mort en tant qu'elle s'applique à des crimes dont la qualification n'est contestée par personne et qui excitent l'horreur générale. Or il est bien évident que, si la Révolution française, rendue à son cours régulier, a sanctionné nombre de réformes dans la procédure criminelle et dans la législation pénale, réclamées par les philosophes et par les criminalistes du dix-huitième siècle, favorisées par l'adoucissement des mœurs, elle n'a pas poussé la hardiesse jusqu'à oser toucher, par la suppression de la peine capitale, à ce qui était encore considéré généralement comme la suprême garantie de la société. Aller plus loin, comme l'entendent à tort ou à raison les réformateurs du jour, c'est donc dépasser le but auquel visaient les réformateurs de l'âge précédent; c'est céder à un entraînement du siècle, dû à des causes générales dont les faits révolutionnaires ont plutôt suspendu que précipité l'action.

— Toutes ces propagandes que nous venons de signaler comme propres au dix-neuvième siècle ont un caractère commun, celui de se rattacher à une sorte de « religion de l'humanité », dont les articles de foi s'imposent plutôt qu'ils ne se prouvent. Or, quoique les philosophes du dix-huitième siècle aient beaucoup parlé d'humanité et des droits de l'humanité ou plutôt des droits de l'homme, ni le déisme des uns, ni le naturalisme des autres ne pouvaient s'accommoder d'une divination ou d'une consécration de l'humanité, telle que l'entendent les novateurs plus hardis du siècle actuel, qui voient dans les développements et les perfectionnements successifs de l'humanité la manifestation de Dieu ou de l'idéal divin, tels qu'ils le conçoivent. Cela revient au fond à vouloir infuser le bouddhisme indien

dans notre civilisation européenne, en transférant à l'humanité la prérogative que le bouddhisme accorde à ses saints, en mettant sur le compte de la science et de l'industrie ce que le bouddhisme met sur le compte de l'ascétisme. Nous sommes bien loin de croire que la tentative doive réussir : mais, pour le moment, la même affinité qui a produit dans le passé tant de ressemblances extérieures ou superficielles entre le christianisme et le bouddhisme, amène une sorte d'accord entre l'esprit chrétien et la propagande philosophique pour tout ce qui tend à donner à l'humanité une consécration religieuse, et à traiter les questions auxquelles l'humanité paraît intéressée au premier chef, comme on traite des points de religion. Pour le chrétien l'humanité est sacrée, parce que Dieu a daigné, dans sa bonté infinie, revêtir l'humanité : pour le moderne bouddhiste, parce que l'humanité, en se perfectionnant, dégage l'idéal divin de son vêtement périssable. La différence est immense sans doute, et quant au fond des doctrines, et quant à leur influence pratique sur le gouvernement des sociétés et la conduite des individus ; mais il ne s'agit ici que d'expliquer comment, avec les idées régnantes au dix-huitième siècle, on ne pouvait envisager certaines questions comme on l'a fait plus tard, sous l'influence d'une double réaction, l'une en faveur des croyances chrétiennes, l'autre en faveur d'un nouveau mysticisme, très-contraire à ces mêmes croyances. Du reste, quelque opinion que l'on ait sur la portée de la réaction, il faut bien admettre qu'en fait l'esclavage ne pourra subsister chez les peuples qui participeront à la civilisation européenne ; qu'en fait le bourreau ne pourra plus être, comme le voulait le comte de Maistre, la clef de voûte de la société : car, tout cela tient à des changements de mœurs et d'habitudes sociales, qui peuvent être aidés, mais qui ne sont pas principalement déterminés pour les accès ou les rémit-

tences du zèle religieux, ni par la succession des systèmes philosophiques.

— Assurément l'idée qu'il faut réprimer les traitements cruels envers les animaux n'a pas acquis cette sorte de consécration religieuse qui de nos jours s'attache à l'idée qu'il faut abolir la traite et l'esclavage; notre éclectisme ou notre syncrétisme ne vont pas jusqu'à faire revivre la croyance à la métempsycose; nos jurisconsultes et nos philosophes continuent de regarder l'animal comme une chose incapable de posséder des droits : et pourtant, à l'honneur de notre siècle, des voix nombreuses se sont élevées, des associations se sont formées pour obtenir que la loi défendit et que l'autorité châtiât des actes barbares dont s'offense une sensibilité devenue à la fois plus commune et plus délicate. Il suffit que la moralité publique soit entrée dans cette voie pour qu'on puisse assurer qu'elle n'en sortira plus et qu'elle fera même en ce sens de nouveaux progrès.

De même pour tant de questions de droit criminel et pénal, qui n'ont pas philosophiquement et religieusement l'importance suprême de la question de la peine de mort, et que cependant agite et résout les unes après les autres une civilisation progressive, de manière à interdire les retours en arrière. Le dix-huitième siècle a voulu l'abolition de la torture et de la procédure secrète, et il l'a obtenue : le siècle actuel demande l'amélioration du régime des prisons, des bagnes, des maisons ou des colonies pénitentiaires, au point de vue surtout de la révivification du sens moral chez les condamnés et des garanties de la société contre les récidives. L'idée barbare de la vengeance, l'idée mystique de l'expiation cessent d'être les pivots du droit pénal; et l'idée de correction tend même à prévaloir sur l'idée d'intimidation que pourtant l'intérêt social ne permet pas de perdre de vue. En tout cas, soit qu'il s'agisse

de correction ou d'intimidation, la discussion est tenue de s'appuyer sur des faits positifs, en laissant de côté la métaphysique et la rhétorique. Il y a là des problèmes dont la solution pratique offre bien d'autres difficultés que n'en offrait la suppression de la torture ou de la procédure inquisitoriale : il ne faudrait donc pas s'étonner si la solution définitive aujourd'hui mise à l'étude se faisait attendre encore longtemps, d'autant plus que les conditions d'une bonne solution empirique peuvent varier dans le cours même de l'expérience; mais, pour ce qui est des idées au nom desquelles l'expérience est instituée, le siècle a fait son œuvre, et cette œuvre ne sera point reniée par les siècles qui suivront.

— Sur le terrain de la politique proprement dite, où la complication est plus grande, on peut encore, en y regardant d'assez près, très-bien distinguer la loi du siècle d'avec l'accident révolutionnaire.

L'Europe entière était armée contre la France et les excès de la Révolution française ou de son héritier avaient fait taire depuis longtemps les sympathies pour la cause et les idées françaises, lorsque de toute part les peuples réclamaient des garanties constitutionnelles, des institutions représentatives, plus ou moins analogues à celles qui avaient en Angleterre la consécration du temps, ou à celles qu'après l'éversion radicale des vieilles institutions allaient essayer d'acclimater en France des hommes bien connus par leur opposition aux violences révolutionnaires et au despotisme impérial, lesquels ne déguisaient point leur admiration pour les institutions politiques de l'Angleterre, cette grande ennemie de la Révolution française. Comment supposer que les malheurs de la France et la défaite de la Révolution eussent donné le signal de ce mouvement des esprits, s'il n'avait tenu à la marche générale de la civilisation européenne, au degré d'éducation politique du

siècle? Même dans l'aristocratique Angleterre, il faut compter aujourd'hui avec les partisans des réformes les plus radicales et leur accorder, tantôt l'abaissement graduel du cens, tantôt une distribution plus égale du droit de suffrage, en raison de la population. Le dix-neuvième siècle est donc, plus ouvertement ou plus efficacement encore que son devancier, démocrate et niveleur. C'est la conséquence forcée des transformations que subit l'organisation intérieure et économique de la société, depuis le déclin de la féodalité, transformations qui n'ont jamais pris une allure plus rapide que de notre temps, dans le cours même du siècle actuel, et par des causes tout à fait indépendantes de la Révolution française. Lors donc que l'on répète ce qui a été dit tant de fois avec grande raison, que la poursuite de l'égalité est le fait dominant dans la Révolution française, le point sur lequel elle a obtenu pleine victoire, il ne faut pas perdre de vue que ce caractère, tout saillant qu'il est, n'est point un caractère propre et inné, du genre de ceux qu'une graine apporte avec elle dans quelque terrain qu'on la sème, pourvu qu'elle y puisse lever, mais un caractère nécessairement imprimé par les conditions du milieu ambiant. Si la Révolution française n'avait réussi que de ce chef, autant vaudrait dire qu'elle n'a pas réussi du tout et qu'elle est, sinon un effet sans cause, du moins une cause sans effet : mais des révolutions de cette taille ne sont pas à ce point impuissantes à laisser des traces persistantes de leur passage ; et leur compte au livre des destinées de l'humanité reste encore assez chargé, en bien et en mal, après qu'on en a distrait tout ce qui doit être imputé à des causes plus générales.

— A la persistance de la Révolution française dans sa tendance au nivellement et à l'égalité démocratique, on n'a pas manqué d'opposer son inconstance à l'endroit de la liberté politique, tour à tour embrassée avec passion ou

négligée avec indifférence, selon le cours changeant des événements. Faut-il voir aussi dans cette indifférence, au moins relative, pour la liberté politique, l'une des dispositions générales du siècle, plutôt qu'un caractère particulier et propre au mouvement révolutionnaire, tenant surtout au tempérament de la nation qui en a pris l'initiative en Europe ? Nous n'hésiterons pas à nous prononcer pour l'affirmative.

En effet, par cela seul que le nivellement social et la force démocratique outre-passent certaines limites, les institutions toujours très-artificielles et nécessairement compliquées sur lesquelles se fondent la pondération des pouvoirs et le maintien de la liberté politique, ne peuvent manquer d'être en péril. La multitude se plaît à montrer de temps en temps sa force, et cette force est essentiellement destructive : mais, quand la passion est calmée et que les besoins quotidiens se font sentir, l'instinct conservateur dont la Nature a doué le corps social comme tous les autres corps vivants, reprend le dessus ; et alors elle se prête, mieux que les classes raisonneuses, à tout ce qui peut fortifier le pouvoir suprême, de qui elle redoute moins une oppression systématique, sentant bien qu'un coup de vigueur l'en débarrasserait. Il est naturel que les sociétés nivelées passent par des alternatives de turbulence et de soumission, tandis que l'agitation contenue (*sub lege libertas*) est le propre de ces sociétés hiérarchiquement constituées, où les classes supérieures, appelées au maniement des affaires publiques, ont également à se défendre et peuvent mettre également de la persévérance à se défendre des empiétements du pouvoir et des emportements de la multitude.

Ce que l'on appelle la liberté politique appartient surtout à cet âge de la civilisation où le sentiment du droit règne dans toute son énergie, avant qu'il ne soit en quel-

que sorte émoussé par les frottements du mécanisme économique. Les peuples comme les Romains, les Anglais, qui ont offert les plus beaux exemples de luttes courageuses et persévérantes pour la liberté ou les franchises politiques, ont pareillement offert des modèles de développement et de raffinement du sens juridique, même dans les choses les plus étrangères à la politique. Or, l'idée du droit ne conserve toute sa vive énergie qu'autant qu'elle se marie aux croyances religieuses ou qu'elle flatte la fierté d'un peuple, d'une cité, d'une caste, d'une corporation, en se confondant avec l'idée d'un privilège de race, d'une prééminence nationale, d'une prérogative transmise par la naissance aux citoyens d'une ville, aux sujets d'une couronne, ou acquise par l'agrégation à un corps d'élite. Plus le droit offre de singularité, et plus les hommes s'y attachent. Ainsi les maximes, les coutumes propres à une corporation ou à une caste prévaudront sur celles qui paraissent faites pour tous les membres de la tribu ou de la nation, et les coutumes nationales l'emporteront sur ce qui rentre, pour ainsi dire, dans le fond commun de la nature humaine. Cela explique bien le rôle que les « sociétés secrètes » ont pris dans les mouvements politiques du dix-neuvième siècle, lorsqu'il s'agissait d'échauffer le zèle, et trop souvent d'exciter le fanatisme. Qu'est-ce en effet que l'appareil des initiations, des serments, des jugements *vehmiques*, sinon des moyens pour tâcher de communiquer à des idées politiques, par la singularité, l'intimidation et le mystère, le genre de force qui est propre à la foi religieuse et à l'esprit de secte ? C'est avouer l'insuffisance des moyens ordinaires d'action et de propagande, dans la société laissée à elle-même, au grand jour de la publicité.

Est-ce à dire que l'on ne doit pas rencontrer à toutes les époques des hommes distingués par le caractère ou par

les dons de l'intelligence, qui aiment la liberté politique pour elle-même, par un sentiment de dignité personnelle ou par l'idée qu'ils se font de la dignité de la nature humaine, sans distinction de races ou de nationalités? Non certes, il doit s'en trouver; de même qu'il se trouve des hommes qui, malgré l'attiédissement du grand nombre, conservent toute la chaleur de leur foi religieuse, ou qui, même après avoir perdu les croyances qu'ils tenaient de la naissance et de l'éducation, n'en restent pas moins foncièrement religieux. Il s'agit ici de faits généraux et non d'exceptions individuelles, si remarquables qu'elles puissent être.

— Dans l'idée que les anciens se faisaient de la liberté politique, y toucher était tout menacer : la liberté civile, les biens, l'honneur, la vie des citoyens. La civilisation moderne offre heureusement d'autres garanties et des garanties plus sûres, parce qu'elles reposent sur des institutions bien moins changeantes. Quel père aujourd'hui craindrait qu'on ne lui ravît sa fille pour satisfaire la luxure d'un juge, d'un administrateur, d'un personnage politique, si haut placé qu'on le suppose? La confiance dans l'impartialité des tribunaux, dans la bonne administration de la justice, change-t-elle avec les constitutions politiques, avec l'élévation ou l'abaissement d'un cens électoral, avec les limites de la prérogative parlementaire, avec la définition d'une chimérique responsabilité ministérielle ou de la responsabilité, plus chimérique encore, d'un pouvoir supérieur? Les progrès de la législation et des mœurs ne peuvent-ils pas procurer dans les autres services publics les mêmes garanties, de manière à ne laisser à l'appréciation discrétionnaire du fonctionnaire ou du magistrat que ce qui en dépend par la nature même du service, quelles que soient les formes politiques? Et dans l'exercice même des attributions politiques, le progrès constant de

la raison publique, l'extension toujours plus grande de la publicité, ne suffisent-ils pas pour restreindre la part du pouvoir discrétionnaire dans les limites fixées par les nécessités d'un service indispensable? Tout gouvernement qui haïrait ce progrès de la raison et des mœurs publiques, qui entreprendrait sur la liberté civile, sur la liberté des consciences, sur la libre discussion des théories et des systèmes; à plus forte raison celui qui se livrerait, pour satisfaire les passions d'un homme ou d'un parti, à des actes de tyrannie capricieuse, à des vengeances sanguinaires, à d'atroces dévastations, serait un gouvernement destiné à succomber bientôt sous le poids de l'indignation publique.

Nous entrons, il est vrai, dans l'ère où le fait prévaut sur le droit, le réel sur l'idéal, où la recherche des avantages positifs refroidit tous les enthousiasmes : cependant l'intervention du public dans la gestion des affaires publiques, quel qu'en soit le mode, figure parmi les avantages positifs que le progrès de l'instruction générale fait mieux comprendre à tout le monde, et qu'un développement ultérieur de civilisation ne peut nous faire répudier. Le joug d'une autorité absolue, qu'aucune institution ne tempère, est quelque chose dont chacun se sent blessé, si peu enclin qu'il soit à s'éprendre d'un type idéal ; le knout et l'envoi en Sibérie, au Spielberg ou à Nouka-hiva sont des faits très-réels et très-désagréables. Donc, on peut être sûr que, si l'avenir ne donne pas à toutes les nations policées une liberté à l'antique ou à l'anglaise, il se prêtera habituellement au jeu régulier d'institutions tempérées ; il ne permettra pas les tyrannies de longue durée, pas plus celle de la multitude que celle d'un despote. En dépit de quelques analogies de situation, il en est de certains despotismes comme de la monarchie universelle et de l'irruption des barbares : ce sont des phénomènes historiques deve-

nus incompatibles avec les conditions de la civilisation moderne.

Dès à présent il n'y a pas de gouvernement européen qui ne compte avec l'opinion publique, qui ne se sente tenu de répondre de ses actes et d'en montrer la conformité avec l'intérêt national, ou d'arguer de l'intérêt du peuple pour motiver un accroissement de prérogatives. Il n'y a plus de prétendant qui, déposant les armes ou même renonçant aux sourdes menées, ne se résigne à attendre du cours changeant des événements le retour de la faveur populaire ; plus de roi de vieille roche qui mette quelque persistance dans le refus de reconnaître les rois parvenus. Dans de pareilles conditions, si les spéculations sur le principe de la souveraineté, naguère objet de tant de disputes, sont encore un thème pour quelques philosophes attardés, les esprits positifs et pratiques doivent trouver que la question est décidée en fait. Les rois ne sont plus les pasteurs des peuples, mais les serviteurs des peuples, obligés d'épouser leurs intérêts, leurs préjugés et leurs passions, à moins que, par fierté de race ou par un sentiment de dignité personnelle qui les honore, ils ne déclarent franchement qu'on doit les prendre avec les idées qu'ils représentent, ou se passer d'eux.

— Lorsque les choses en sont là, il faut bien que, notwithstanding toute distinction arbitraire entre « un pays légal » et un pays resté en dehors des fictions constitutionnelles, la véritable opinion publique ait des moyens de se faire entendre et d'influer sur la marche des affaires. Il faut même que les intérêts et les partis divers puissent exercer leur influence dans la mesure de leurs forces respectives ; et par conséquent il faut que le gouvernement soit plus ou moins *représentatif*, si l'on prend les mots dans leur franche acception, sans s'exagérer la valeur des fictions constitutionnelles et des abstractions juridiques ; sans se

figurer qu'un Chef d'État ou un député représente le pays qui l'a nommé ou acclamé, comme dans la vie civile un mandataire représente le mandant ou un tuteur son pupille ; et sans tomber dans cette absurdité d'admettre que l'opinion d'une ville, d'une province a changé du blanc au noir, parce que les manœuvres des agents du pouvoir ou les menées des partis ont fait gagner quelques voix qui déplacent la majorité. La véritable opinion du pays finira par percer et par prévaloir malgré les éclipses accidentelles ; et les institutions vaudront d'autant mieux qu'elles rendront, dans les conditions où le pays se trouve, cette manifestation plus aisée et plus prompte. La vertu représentative est quelque chose qui s'infuse à doses diverses dans les institutions, comme la vérité ou la ressemblance dans un portrait, par des procédés divers selon la manière de l'artiste ou le génie des peuples, sans qu'on puisse arriver à la représentation ou à la ressemblance absolue, et sans qu'on puisse assigner de mesure précise à la ressemblance ni fixer les points précis où commence et où cesse la ressemblance.

CHAPITRE IX.

DU SYSTÈME POLITIQUE EUROPÉEN AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, ET DE L'AVÈNEMENT DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

C'est surtout à propos du système politique des États européens, qu'il peut sembler étrange de vouloir considérer à part ce qui tient aux causes générales, aux grandes tendances du siècle, en le dégageant des complications accidentelles causées par l'emportement des révolutions ou par l'ambition démesurée d'un conquérant : car, dans l'histoire telle qu'on l'écrit et qu'on doit l'écrire, rien ne paraît plus étroitement lié. Et cependant les choses ont tourné de manière que le débrouillement, jugé de prime abord si difficile, semble s'être fait de lui-même par la force des événements : d'où vient que par ce côté, beaucoup plus que par bien d'autres, le siècle actuel (suivant une remarque qui a déjà trouvé sa place ailleurs) ne fait que continuer le siècle précédent. Assurément le dix-neuvième siècle diffère bien plus du dix-huitième par sa philosophie, par sa littérature, par son industrie que par sa *diplomatie*, si l'on prend ce mot dans le sens le plus relevé, pour désigner, non une politique d'intrigues et d'expédients, mais celle qui ne perd jamais de vue les grandes données historiques et les intérêts essentiels ou séculaires des États.

Pour justifier l'assertion il faut entrer un peu, sinon dans le détail des événements, au moins dans l'examen de quelques faits majeurs. Et pour prendre les choses par le commencement, n'est-il pas évident aujourd'hui que, si la Prusse de 1792 l'avait bien voulu, la Commune du 10 août aurait fini, et plus vite fini que la Commune de 1871, malgré « l'armée des avocats » et les Thermopyles de Dumouriez dont on n'a pas même parlé en 1870 ? Et pourquoi la Prusse de 1792 a-t-elle si faiblement tenu les conventions de Pilnitz, sinon parce qu'elle a vite reconnu que le temps n'était pas venu pour elle de cueillir le fruit, et qu'elle n'était pas d'humeur à travailler pour le compte de l'Autriche ; en d'autres termes, parce qu'elle portait le cachet de la politique du dix-huitième siècle et du génie de son roi philosophe ? Elle s'est donc retournée du côté de la Pologne ; et cette future promotrice de l'unité germanique n'a pas tardé à faire bon marché de la rive gauche du Rhin pour quelques indemnités sur la rive droite ; elle s'est promptement retirée de la première coalition, en s'abstenant soigneusement d'entrer dans la seconde, et en n'accédant que le plus tard possible à la troisième. Qu'elle ait eu ensuite des motifs de le regretter, là n'est pas la question : l'important est de voir comment une politique habile et persévérante sait tirer parti, même de ses fautes, ou plutôt comment des conditions d'un ordre supérieur font concourir les fautes mêmes et les accidents imputables à la faiblesse des hommes, à l'avènement final de l'ordre de choses dont elles contiennent le principe. Il fallait absolument la retraite de Champagne et même le désastre d'Iéna, pour relier Frédéric à M. de Bismarck, la confiscation de la Silésie à la confiscation du Hanôvre, la royauté brandebourgeoise au nouvel empire allemand.

—La Révolution française avait été l'occasion plutôt que la cause d'une revanche militaire que cherchait la France

humiliée de sa décadence politique, après les désastres de la guerre de Sept ans et le partage de la Pologne. Le gouvernement des Bourbons y songeait, autant qu'il pouvait y songer dans sa sénilité : la guerre d'Amérique en est une preuve. Bientôt les premiers succès de la lutte révolutionnaire donnèrent à ce mouvement de réaction une intensité extraordinaire ; la France prit l'initiative d'un enrôlement militaire et d'un recrutement des armées sur une échelle qui devait être fort dépassée plus tard, mais dont jusque-là le monde moderne n'avait pas eu l'idée. Un homme se trouva dont le génie étonnant, supérieur même à sa situation, sut tellement tourner de ce côté et surexciter toutes les forces nationales, que l'on put croire un moment et qu'il crut lui-même, dans l'enivrement du succès, que rien n'était capable d'arrêter l'exécution de ses volontés. Cependant, ni la tourmente révolutionnaire, ni celle du bonapartisme qui en est accidentellement dérivée, ne pouvaient changer viscéralement la situation de la France et de l'Europe. Les plus grands coups d'épée n'avaient point la vertu d'empêcher que la situation ne se retrouvât, après une crise nécessairement passagère, telle à peu près qu'avant la crise.

Quand Napoléon alléguait, à chaque entreprise nouvelle, que la France n'avait pas encore obtenu une compensation suffisante de l'agrandissement des puissances rivales, ou une compensation suffisamment assurée, au fond il exprimait une vérité devenue trop claire aujourd'hui et dès lors nettement perçue par sa rare intelligence, bien qu'il mit, selon l'usage des hommes de sa trempe, la vérité au service d'une passion personnelle. Dans la politique internationale, comme dans certaines coutumes des pays celtiques, figure, au lieu d'un droit d'aînesse, un droit de *juveigneur* ou de cadet. Il n'y avait pas moyen que la France placée au cœur de la civilisation européenne, au centre de son

territoire historique, s'agrandit, s'extravasât à la manière de l'Angleterre ou de la Russie qui disposent, pour ainsi dire, des latitudes et des méridiens, ni même à la manière de l'Autriche et de la Prusse, qui ont, ou qui avaient sur des contrées limitrophes, fertiles, nourricières d'hommes, l'ascendant incontestable d'une civilisation supérieure. Par des entreprises d'annexion, de conquête, de suzeraineté du côté du Midi, le déplacement séculaire du foyer de la civilisation fait que la France s'affaiblit militairement et financièrement, plutôt qu'elle ne se renforce. Du côté du Nord et de l'Est, on lui marchandait au plus haut prix les plus minces acquisitions ou l'on guette l'occasion de les lui ravir violemment; et comme, du point où elle opère, elle inquiète l'Europe entière, les peuples aussi bien que les Cabinets, elle a toujours à craindre une coalition européenne dans laquelle les préventions populaires serviront les jalousies de la politique. Partout il faut qu'elle paie très-cher sa gloire ou ses revers; partout elle a affaire à des populations qui n'entendent pas le lui céder en civilisation, en lumières, en industrie, et qui n'ont effectivement nulle raison de faire taire leur amour-propre pour acheter, au prix de la soumission ou de la fusion, des biens qu'elles possèdent déjà. De tous côtés l'on désire une stabilité politique qui protège les intérêts sociaux ou économiques; et la France ne s'est pas acquis le renom d'intervenir dans le régime politique de l'Europe à titre de puissance conservatrice.

Donc, la France considérée comme puissance plutôt que comme nation (car, en tant que nation, elle ne saurait perdre sa large part d'action et d'influence) était condamnée sous Napoléon, comme elle l'est encore, à voir des puissances rivales s'agrandir sans compensation suffisante pour elle-même, ou bien à se jeter dans des entreprises démesurées, gigantesques, en visant ou en paraissant viser à

changer de fond en comble le système européen, et à asseoir sa domination sur toute l'Europe continentale.

— Une fois accommodée avec la Prusse et l'Espagne, ce qui n'a guère tardé parce qu'ainsi le voulait la politique séculaire, la France se retrouvait en face de ses vieilles ennemies, l'Angleterre et l'Autriche; et à prendre les événements dans leur ensemble, les rôles sont encore les mêmes qu'aux temps passés. L'impétuosité française, l'audace des mouvements qu'elle inspire, déconcertent habituellement les calculs pourpensés du Conseil aulique, les doctes méthodes de ses généraux et la bonhomie de ses soldats. Par le fait, la décadence de l'Autriche se poursuit. C'est à l'Autriche qu'il échet de faire les frais de l'apprentissage des soldats de la France et de la renommée de ses généraux. Les revers ou les succès douteux des armes françaises viennent quand déjà le premier rôle dans le camp adverse a passé du vieillard aux *juveigneurs*. L'Autriche ne figure plus à Waterloo, sur une terre naguère autrichienne.

Du côté de l'Angleterre, c'est précisément le contraire. Pouvait-on, avec un peu de bonne volonté de la part de la Fortune, avec un débarquement à la Scipion et une bataille de Zama, abattre, détruire en pleine civilisation moderne la puissance britannique? Nous l'avons déjà remarqué : les projets de flottille et de débarquement, de marche sur Londres et de soulèvement de l'Irlande, ne datent pas de l'ère révolutionnaire et impériale; des incidents fortuits les ont toujours empêchés d'aboutir; et quand le hasard fait constamment échouer une entreprise, c'est peut-être la meilleure preuve qu'elle n'échoue point par hasard.

Ne pouvant détruire l'Angleterre, il aurait fallu l'isoler du Continent, et c'est ce qu'on a appelé le blocus continental. Sans doute on ne soutiendra pas que cet isolement si fort contre nature, eût pu être maintenu longtemps par

des moyens artificiels. C'était une arme de guerre, bonne peut-être pour arracher a un moment donné quelques concessions temporaires, mais trop odieuse pour devenir d'un usage habituel, et pour fonder d'une manière durable le système politique de l'Europe, ainsi que son régime économique et commercial.

Grâce à la trempe du caractère national, bien plus qu'à la supériorité de ses hommes d'Etat et aux talents de ses hommes de guerre, bien plus même qu'au mérite intrinsèque de son mécanisme politique, l'Angleterre a fini par avoir raison de la plus haute fortune et du génie le plus despotique des temps modernes. Il fallait une nation à l'abri des coups de main, en voie de s'enrichir malgré l'énormité de ses sacrifices, capable par là d'attendre pendant vingt ans un retour de fortune ; capable surtout par son bon sens de juger sainement d'une situation fausse malgré toutes les pompes théâtrales (*idola theatri*, suivant l'expression de son grand philosophe) ; possédée enfin de cet orgueil qui ne permet pas de souscrire, en un jour d'abatement, à la perte d'une grandeur acquise au prix d'efforts séculaires. Georges III et le Prince-Régent, ministère et opposition, wighs et tories, cabales et coalitions parlementaires, Burke avec ses passions contre-révolutionnaires ; Fox, ce Lafayette anglais ; Pitt et les successeurs de Pitt (ceux-ci à peine destinés à être un jour nommés dans l'histoire), n'auraient été pour une œuvre colossale que des instruments bien mesquins, si les forces en tout genre ne leur avaient été prodiguées par la nation elle-même, toujours prête à réparer les défaillances individuelles ou à contenir les partis. Dans de telles conditions et avec de tels précédents, l'issue de la lutte était marquée d'avance : l'Angleterre ne pouvait pas céder, transiger ; et par cela seul qu'elle ne cédait pas, il fallait bien qu'elle l'emportât finalement.

— Mais, supposons pour un moment que l'Angleterre des Georges, devançant les temps, eût vu avec indifférence, peut-être même avec une joie secrète, les perturbations de la politique continentale : aurait-il été loisible à la France révolutionnaire ou impériale d'arriver à la domination de l'Europe continentale par la destruction des trois grandes puissances militaires ? Oui, disait-on naguère, pourvu que l'on rendit aux nations asservies leur indépendance et que l'on profitât de la force acquise, soit par l'élan révolutionnaire, soit par la supériorité du génie guerrier, soit par le hasard des batailles, pour hâter la dissolution des corps factices dont la force militaire retenait seule les parties dans une agglomération contre nature. Malheureusement, à peine ce principe « des nationalités » sur lequel nous allons revenir, commence-t-il à passer de la spéculation dans l'ordre des faits, que nous voyons trop clairement qu'il atteint au cœur la politique de la France ; et le grand donneur de batailles n'était pas homme à les donner pour cela. Bien plus, dans ce combat *horatien*, il aurait ainsi déclaré une guerre à mort à tous ses adversaires à la fois, et son audace, mêlée de tant de ruse, n'est pas allée jusques-là. Mais la ruse se dépense encore plus vite que la force, du moins quant à ses effets utiles : dès lors il fallait bien qu'à la première occasion favorable la coalition se renouât ; on en sait les résultats.

Que ces résultats aient pu être prévenus dans ce qu'ils ont eu d'excessif, soit par plus de modération dans les entreprises, soit par des concessions opportunes quand la chance a tourné, il ne serait pas raisonnable de le constater. Ainsi, il aurait pu entrer dans les conditions d'un arrangement librement consenti, de remplacer les électors ecclésiastiques par une puissance allemande d'ordre secondaire, ayant intérêt à se ménager l'appui de la France pour éviter le joug des grandes puissances allemandes.

Dans l'entraînement de la réaction on a voulu au contraire que la même puissance militaire, que la plus essentiellement militaire de toutes les puissances, laquelle confinait à l'empire russe, occupât aussi les frontières de la France et menaçât constamment sa capitale. On payait, de la manière en apparence la plus large, l'accession tardive de l'Autriche à la coalition; et comme il était arrivé maintefois, la puissance dont les armes avaient été le plus malheureuses, semblait la plus heureuse dans les négociations dont elle avait la présidence d'honneur. Mais c'était une apparence trompeuse : en réalité l'on donnait à l'Autriche tout ce qui tendait déjà visiblement à se désunir; on donnait à la Prusse tout ce qui allait tendre visiblement à s'unir. C'était donner à l'une un brevet de vieillesse et encourager les prétentions de l'autre à la jeunesse. On voit aujourd'hui les conséquences de toutes ces mesures, bien opposées au but de ceux qui calculaient si soigneusement en 1815 les lieues carrées et les milliers d'âmes, au grand scandale des partisans du vieux droit dynastique, aussi bien que des apôtres du dogme nouveau de la souveraineté populaire.

D'un autre côté, en dépit des combinaisons réactionnaires, la Belgique s'est de plus en plus francisée par la langue, les lois, les mœurs, les institutions, les relations de littérature et de commerce; ses forteresses bâties contre la France avec l'argent de la France ont été démolies; en mainte occasion la Belgique n'a paru être qu'une France au petit pied, plus sage et plus libre. D'où il semble assez légitime d'inférer qu'il n'y avait pas d'obstacle insurmontable à ce que la Belgique restât à la France.

— En 1815, la France était désunie, humiliée, ruinée, militairement occupée, et la ligue des trois Puissances du Nord, par déférence pour une fantaisie mystique du grand autocrate, devenait « la Sainte-Alliance », à laquelle accédaient l'Angleterre par haine de la Révolution française,

et la France elle-même, dans un esprit de restauration dynastique. Mais avec quelle promptitude cette situation a changé! Bientôt l'Angleterre, se rappelant l'origine de ses institutions, a trouvé en outre que sa politique extérieure pouvait très-bien s'arranger du patronage d'un mouvement libéral qui n'était plus français, mais européen. Elle s'est prise à redouter l'asservissement du Continent à la politique russe, en même temps que la France, guérie de ses blessures, prouvait assez par ses agitations intérieures et ses entreprises au dehors qu'il fallait de nouveau compter avec elle. Ainsi s'est reconstituée la pentarchie européenne, telle à peu près qu'elle existait avant la grande crise révolutionnaire, mais avec une division plus accentuée en deux groupes, celui des trois grandes puissances du Nord, toujours disposées jusqu'à ces derniers temps à s'entendre sur les grosses questions, malgré des dissentiments secondaires, et celui des deux grandes puissances occidentales dont l'entente a bien de la peine à devenir cordiale, malgré l'affinité d'intérêts dans l'ordre économique et dans l'ordre moral, due au degré de civilisation et d'industrie auquel l'Angleterre et la France sont l'une et l'autre parvenues. Chose sans exemple depuis la chute de l'empire romain, l'Europe a joui sous ce régime d'une paix de près d'un demi-siècle, tant la guerre effrayait les gouvernants et les gouvernés, tant on mettait de soin à éteindre ou à circonscire le feu, partout où le feu menaçait de prendre. Quant on comparait à cet égard le dix-neuvième siècle au dix-huitième, et celui-ci aux siècles qui l'avaient précédé, on pouvait raisonnablement croire qu'en effet l'ère des grandes guerres était close. Pour détromper le monde à cet égard, il a fallu deux causes, l'une superficielle et accidentelle, à savoir la résurrection du bonapartisme, l'autre viscérale et profonde, tenant au mouvement général des esprits, qui déterminait à la fois un perfectionnement

inouï des engins de guerre et l'avènement d'un principe nouveau, du principe « des nationalités » dont il convient d'abord de parler.

— Dans tout ce qui est compatible avec les intérêts vitaux des grandes puissances militaires, le progrès de l'Europe vers l'extinction des unités factices ne saurait être mis en doute. La seule action du temps doit faire disparaître tout ce qui n'a plus de raison d'être; et il ne se peut que des populations parlant la même langue, englobées dans la même confédération douanière, reliées par le même réseau de chemins de fer, soumises dans l'occasion aux mêmes excitations politiques et guerrières, unies de culte et de traditions, ayant les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes intérêts de production et d'échange, continuent de se regarder comme étrangères les unes aux autres, au point de se trouver d'un jour à l'autre en état d'hostilité, sans qu'il y ait à cela d'autre raison que quelques vieux titres de succession féodale ou quelques arrangements d'une diplomatie surannée. A moins de supposer, comme le font volontiers les partis découragés, des causes internes de désorganisation sociale qui voueraient la civilisation de l'Europe à la destruction, il est difficile de ne pas voir, dans une tendance commune à toutes les nations européennes, l'annonce d'un futur ordre de choses où se trouveraient effacés les derniers vestiges de la grande confusion causée par l'écroulement de l'empire romain, et où le système européen aurait enfin trouvé les conditions de stabilité dont il s'est graduellement rapproché à travers les complications du moyen âge et les combinaisons plus ou moins heureuses de la diplomatie moderne.

La langue est le signe caractéristique de la nationalité, en ce sens que rien ne favorise plus que la communauté d'idiome, le mélange et la fusion de toutes les populations comprises dans une même circonscription politique, et

aussi en ce sens que rien n'entretient plus que la différence d'idiome l'antipathie causée naturellement par une domination étrangère.

Barbarus his ego sum, quia non intelligor illis.

Que si, malgré leur diversité, les idiomes ont entre eux une étroite parenté, cette parenté témoigne ordinairement d'une communauté d'origine ou d'un fond commun de traditions chez les populations qui les parlent, conditions évidemment favorables à l'absorption dans une même unité politique, mais qui ne sauraient avoir rien de catégorique ou d'absolu. Bien plus, l'identité même d'idiome peut laisser subsister des causes d'antipathie et d'éloignement telles qu'on en voit chez les parents les plus proches, surtout lorsque l'intérêt s'en mêle; et il peut être si manifestement utile à toutes les populations riveraines qu'une ligne de démarcation politique passe ici plutôt que là, que l'on ne s'arrêtera pas à suivre, jusques dans ses capricieux détails, une caractéristique des nationalités fondée uniquement sur la considération des idiomes, ou en d'autres termes que la carte politique ne sera pas un calque pur et simple de la carte linguistique. De là l'idée de « frontières naturelles », plus ancienne que l'avènement du principe des nationalités et qui en resterait le correctif, même quand on pourrait faire abstraction de toute éventualité de guerre autant que certaines personnes le croient ou le désirent dans leur foi naïve. De plus, il pourrait se faire que l'intérêt bien entendu de toutes les nations leur conseillât et à la longue les obligeât d'apporter à la carte linguistique, pour la transformer en carte politique, des modifications qui ne seraient pas seulement des rectifications ou des corrections de détail : car enfin rien n'établit *a priori* que la distribution des forces, telle qu'elle résulterait de la carte linguistique, soit la plus propre à maintenir la stabilité de

l'équilibre, à garantir la durée de la paix, et à procurer aux nations ce qui doit être le but de leurs communs efforts, la tranquillité sans asservissement. Tout le monde est disposé à reconnaître de grandes nations : des prétentions à être « la grande nation » ne peuvent pas plus convenir au monde que la monarchie universelle.

Mais voici la remarque la plus importante. Si la communauté d'idiome donne, pour ainsi dire, un corps, un vêtement sensible à la nationalité, est-ce que le patriotisme n'en est pas l'âme, le principe vivifiant et vraiment actif? Or, on ne s'aperçoit pas que dans des pays comme la Suisse, partagée quant à la langue, le patriotisme ou le sentiment de la nationalité soit moins vif qu'ailleurs, bien au contraire : tant l'amour des institutions et le culte des traditions nationales l'emportent sur la diversité d'idiome! Et n'a-t-on pas vu des provinces de langue étrangère se signaler entre toutes par leur patriotisme, par leurs sacrifices héroïques, par leur deuil navrant de la patrie perdue? Aussi bien la langue n'est-elle pour la plupart des hommes qu'un instrument que l'on prise en raison de son utilité, nullement un objet d'amour ou de culte. En d'autres termes, la langue est un signe extérieur de la nationalité, mais ne constitue pas essentiellement la nationalité, et n'est plus qu'une écorce là où le patriotisme fait défaut. On se moque aujourd'hui avec quelque raison du patriotisme de clocher, mais l'Europe peut encore moins devenir une patrie au vrai sens du mot; et si le cosmopolitisme avait un jour raison du patriotisme, au point de réaliser ce que l'on conçoit sous le nom des Etats-Unis d'Europe, il est à croire que l'idée de patrie disparaîtrait comme elle avait disparu dans la chrétienté du moyen âge devant les deux idées de fraternité religieuse et de fidélité féodale, ou que les patriotes obstinés seraient honnis, comme ils l'étaient encore à Paris aux temps de la Ligue

sous le nom de *politiques*. Ne nous étonnons donc pas si les politiques de profession et d'inclination se sont tout d'abord méfiés du principe des nationalités tel qu'on l'énonçait, comme d'un moyen à l'usage des brouillons et des ambitieux pour troubler l'Europe, en attendant les bienfaits qu'elle serait appelée à en recueillir plus tard.

— Comme toujours l'Italie et l'Allemagne devaient jouer le premier rôle dans cette crise de perturbation ou de transformation de l'Europe. Depuis l'élévation de la Prusse au rang de grande puissance et le partage de la Pologne, le saint empire romain, l'empire des Charlemagne, des Othon, des Frédéric, des Charles-Quint menaçait ruine, et les secousses imprimées par la Révolution française ne pouvaient qu'en précipiter la chute. En prenant l'initiative de la création d'un empire héréditaire d'*Autriche*, le chef électif de l'empire germanique avait montré qu'il tenait peu à ce qui restait encore d'un protocole suranné : d'un coup de son épée le vainqueur d'Austerlitz a achevé de le déchirer. Aussi n'a-t-on pas songé à y revenir en 1815; seulement l'expérience a vite montré que, dans les nouvelles conditions, l'aigle germanique avec ses deux têtes, non plus héraldiques, mais bien réelles et sans proportion avec le reste du corps, était un être plus bizarre encore et certainement moins viable que celui dont il prenait la place. Dès lors on a dû se demander si le fantôme de fédération disparaîtrait en ne laissant subsister que la réalité du vasselage ou si, le principe des nationalités faisant son chemin dans le monde, l'unité allemande se constituerait et de quelle manière. La courte campagne de 1866, plus mémorable assurément pour la netteté et l'importance des résultats que toutes celles qui l'ont précédée dans les temps modernes, a répondu à la question, et l'Europe déconcertée n'a pas essayé d'appeler de ce qui lui a paru être « le jugement de Dieu ». Pour l'avoir trop tard et si maladroitement

ment essayé en 1870, la France a subi ce lamentable effondrement à quoi l'histoire n'a rien à comparer depuis la chute de l'empire romain, et l'Allemagne, ivre d'orgueil, a acclamé dans le palais de Louis XIV le roi de Prusse empereur d'Allemagne. C'est le « particularisme » grec s'effaçant devant la phalange macédonienne ; quoique la Grèce, comme chacun le sait, fût destinée à survivre longtemps aux dynastes macédoniens.

Non-seulement l'Europe a souscrit à ce que l'Autriche fût exclue de l'association allemande, à ce que la Prusse régnât par la politique et les armes sur l'Allemagne entière, moins les provinces allemandes de l'empire d'Autriche, mais elle a laissé porter le dernier coup à la féodalité princière dont l'Allemagne était le cœur, en s'abstenant de protester contre la confiscation pure et simple de provinces, de royaumes entiers, au préjudice des plus vieilles maisons souveraines. C'est virtuellement reconnaître qu'il n'y a plus d'intérêt dynastique qui puisse tenir contre un intérêt réputé national, pas même l'intérêt prussien, puisque la Prusse n'existe que par sa dynastie. Si donc l'Allemagne devient prussienne, ce doit être à la condition que la Prusse se confonde un jour avec la patrie allemande, de quelque manière que la fusion ou la confusion s'opère.

— Des événements comme ceux dont il vient d'être question n'auraient pu s'accomplir avec cette étourdissante rapidité si, outre les conditions indispensables de maturité, il n'y avait eu d'une part une grande habileté, d'autre part des fautes énormes. Jusqu'à quel point doit-on faire en cela la part de l'accident, c'est ce qu'il est intéressant d'examiner. Et d'abord on peut remarquer que l'habileté dont le vainqueur a donné des preuves si peu contestables, n'est pas de celles qui supposent des dons extraordinaires, des facultés transcendantes, en un mot du génie. Non, elle fait plutôt songer à une machine bien montée, bien ajus-

tée, où tout est à sa place, où les agents grands et petits sont dressés de longue main à faire précisément ce qu'il faut faire. Quant à la pensée dirigeante, quant au but à poursuivre avec ténacité et patience, la situation les dictait, le siècle s'est chargé pour ainsi dire des frais de l'invention. C'est donc plutôt dans les fautes des adversaires qu'il faut chercher la part du hasard, si part il y a.

On peut dire que la France méconnaissait grandement les difficultés de sa situation actuelle en Europe lorsque, par suite de troubles intérieurs dont elle encourra devant l'histoire la grave responsabilité, elle laissait reparaître un empire napoléonien qui ne pouvait être, quoi qu'on dit, un gage de paix européenne, un moyen de se faire en Europe des partisans et des alliés. Comment ce gouvernement pourrait-il, sans courir trop de risques et sauf à ne pas marchander les milliards, donner quelque satisfaction aux vieux souvenirs qui n'avaient pas peu contribué à le rendre populaire? Là était la question.

L'homme d'État qui s'est acquis tant de renom de prévoyance en signalant si nettement à ce gouvernement les fautes commises et celle qu'il allait commettre, n'a fait d'exception que pour la guerre de Crimée, en quoi nous nous permettons de croire qu'il s'est montré trop indulgent ou que ses souvenirs de 1840 ont à son insu trop influé sur son jugement. Car une nation riche et belliqueuse a beau user des vaisseaux, brûler du charbon et sacrifier des hommes : elle ne saurait vaincre la première donnée de l'histoire, la donnée géographique. Il n'était pas douteux qu'une occasion se présenterait dont la Russie aurait hâte de profiter pour anéantir les résultats obtenus au prix d'efforts si coûteux, que l'on ne pourrait pas renouveler.

— Au contraire rien de plus conforme en apparence au rôle de la France que d'aider l'Italie à secouer le joug autrichien et à se reconstituer comme nation à la faveur

d'une autre hégémonie militaire, celle du Piémont. Nous ne parlons pas ici du grand intérêt religieux que tous les partis sont trop portés à regarder comme essentiellement impliqué dans la question de l'unité italienne. Autre est la cause de l'Italie, autre la cause révolutionnaire, quoique les révolutionnaires, en politique et en religion, se servent de la cause de l'Italie comme d'une machine de guerre, et qu'il soit difficile aux amis de cette cause de répudier absolument le concours de la force révolutionnaire. Si la destruction de la Pologne reste la tache indélébile du dix-huitième siècle, quel honneur ne serait-ce pas pour le dix-neuvième que de refaire une unité vivante avec ce qui n'était naguère, selon la parole dédaigneuse des diplomates, qu'une appellation géographique (1) ! Qu'on se figure l'action d'une Italie virile et libre sur la marche de l'esprit humain dans les temps modernes, si les efforts de ses grands patriotes, du treizième au seizième siècle inclusivement, l'avaient effectivement affranchie du joug des barbares ; et, tout en tenant compte de la différence des temps qui ne permet plus la même accentuation dans les traits, pas plus chez les nations que chez les personnages, l'on s'imaginera la part que peut prendre au travail ultérieur des esprits une Italie reconstituée. Dans l'ordre politique la création de l'unité italienne, sous quelque forme qu'elle se fixe, achève de dessiner à l'occident de l'Europe le groupe des nations latines, cantonnées entre des frontières aussi naturelles que possible, ayant rompu les unes et les autres avec le principe germanique de la souveraineté seigneuriale, voyant tous les jours s'effacer les nuances religieuses qui les distinguaient, jouissant des mêmes biens et tra-

(1) « Si l'affranchissement de ce pays était possible, quoi de trop grand pour l'accomplissement d'un tel vœu ? pour éteindre ce long soupir des siècles ? » БУРОН, *Mémoires*, t. IV, p. 420 de la traduction française.

vaillées des mêmes maux, devant, à ce qu'il semble, concourir par leur association naturelle à la stabilité du système européen tout entier, dès qu'il aura pris une assiette compatible avec le nouvel ordre de choses.

Difficilement donc peut-on condamner le gouvernement français pour avoir entrepris en 1859 la délivrance de l'Italie : son tort serait plutôt de s'être arrêté en chemin sur les menaces de la Prusse dont cela dérangeait les plans ; car alors il aurait mieux valu ne pas commencer. Une confédération italienne ne pouvait évidemment subsister en face de l'Autriche retranchée dans son quadrilatère, et toujours prête à reprendre l'offensive. C'était autoriser l'Italie à s'arranger à sa guise et la dispenser de toute reconnaissance. Mais, en quoi les fautes telles quelles de 1859 et l'unité italienne ont-elles influé sur les événements de 1866 et sur l'unité allemande ? La campagne de 1859 n'aurait pas eu lieu, qu'il aurait toujours fallu à l'Autriche, pour contenir l'Italie, des troupes dont l'absence se serait fait sentir à Sadowa. A la vérité les concessions arrachées à l'Autriche en 1859 étaient pour cette puissance une cause morale d'affaiblissement en Allemagne, une raison de plus pour y tourner les esprits du côté de la Prusse : mais les choses ont tourné si vite en 1866 par la seule force des armes qu'on ne saurait attacher grande importance effective à quelques poids de plus ou de moins dans la balance de l'opinion.

1866 ! Année critique entre toutes, où il ne restait à la France quelque chance de conjurer le Destin que dans une résolution énergique, et où son gouvernement a complètement manqué de résolution. Aussi faut-il convenir que la décision était des plus difficiles à prendre. S'allier franchement à l'Autriche contre la Prusse, c'était après cent dix ans revenir à la politique de M^{me} de Pompadour et de l'abbé de Bernis, malgré le préjugé français qui tient à

mauvais augure les alliances autrichiennes ; o'était, paraissait-il, abandonner l'Italie et se mettre en travers du courant du siècle ou de ce qu'on appelle le progrès. Encore le succès de l'évolution était-il bien douteux, d'après ce que la suite a fait voir. S'entendre avec la Prusse qui ne passe pas pour trop scrupuleuse était, dit-on, chose facile à certain moment, mais non sans s'exposer à de grands orages venus d'autres points de l'horizon politique, et en tout cas on peut bien assurer que les avantages consentis en faveur de la France n'auraient pas compensé pour elle le désavantage relatif résultant de la prépotence de la Prusse en Allemagne, de manière à en prévenir les conséquences ultérieures.

Après les événements de 1866, l'achèvement de l'unité allemande, le déclin de l'influence française en Europe, le conflit entre la France et la Prusse, la chute de l'empire napoléonien en tant que napoléonien, n'étaient plus qu'une affaire de temps, comme disent ces fâcheux pronostiqueurs qui pourtant n'ont garde d'assigner le jour où se vérifiera le pronostic. *Quos vult perdere Jupiter dementat*, ce qui s'applique aux nations comme aux dynasties et aux personnages : la fatalité a voulu que les fautes monstrueuses fussent accumulées au delà de toute vraisemblance pour aggraver au delà de toute prévision les malheurs publics et privés ; mais les plaies les plus béantes finissent par se cicatriser, les détails les plus navrants s'oublient et s'effacent devant l'histoire comprise d'une certaine façon, pour ne laisser que le fait inéluctable réduit à sa plus concise expression, à son schème abstrait, à un tracé de ligne, à une formule quasi-algébrique ; sorte de signal que, malgré sa ténuité apparente, il est toujours bon d'aviser, tant il y a de dangers à s'y heurter !

— Au nombre des questions majeures que la crise révolutionnaire n'a pas fait naître, et dont les agitations de

l'Europe occidentale, les craintes qu'elles ont inspirées, ont plutôt retardé que hâté la solution, figure en première ligne « la question d'Orient » : Serait-il vrai que, semblable à une plante que le sol ne peut plus nourrir parce qu'il l'a nourrie trop longtemps, la civilisation ne pût plus reflourir dans ces mêmes contrées qui ont été le théâtre des merveilles d'une antique civilisation, parmi les débris des peuples auxquels a été jadis départie la mission d'instruire et de civiliser les autres peuples ? On rejette tout sur les effets ordinaires de l'esclavage et des vices du gouvernement ; mais il y a quelque chose de plus dans le singulier phénomène que présentent des populations à qui la communauté de *rite*, plutôt que de religion, tient lieu de nationalité : de sorte que pour elles les avantages de la tolérance religieuse et de la sécularisation du pouvoir consistent à vivre sous la verge de ceux qui ont pour leurs rites et pour leurs différences de rites un égal mépris. Cette situation qui tient tout à la fois à la sénilité des religions et à la sénilité des races, n'aurait pas notablement changé, quand même les Turcs auraient eu depuis quatre siècles les connaissances et les pratiques qu'on cherche à leur inculquer aujourd'hui. Seulement il aurait pu se faire que la population conquérante, douée dans cette hypothèse d'une civilisation supérieure, parvint à étouffer ou à s'assimiler les débris des populations subjuguées. Un mouvement de colonisation ou d'émigration de l'Europe occidentale pourrait-il opérer maintenant des résultats analogues ? Dans l'état des mœurs, il ne saurait être question ni de spoliations à main armée, ni de simulacres d'achat comme avec des peuplades sauvages : il faudrait tout attendre de la liberté des spéculations et des transactions. Mais l'espoir du gain et du bien-être attire d'ordinaire les capitaux et les travailleurs vers les pays neufs, non vers les pays vieux dont les habitants, loin d'être d'humeur à subir l'exploita-

tion de l'étranger, songent plutôt à profiter, dans leurs rapports avec l'étranger, des ménagements que leur valent de vieux souvenirs. Sur la fin du dix-huitième siècle, quand la Russie manifestait hardiment ses projets de conquête, quand les Français se battaient aux Pyramides et à Jaffa, ou un peu plus tard, lorsque Napoléon et Alexandre stipulaient les articles secrets de Tilsitt, on ne voyait en Orient que des dépouilles à convoiter ou des ambitions à contenir. L'autre face de la question s'est montrée dans le cours du siècle actuel, après l'insurrection grecque, quand il a fallu que l'Europe se cotisât pour donner à la nouvelle Grèce des moyens de subsistance, ou pour la pourvoir de dynasties auxquelles elle a fait un accueil si peu hospitalier. Elle s'est montrée encore bien mieux naguère, quand l'Angleterre s'est dessaisie spontanément de la souveraineté ou du protectorat des îles Ioniennes, ce qui aurait paru fabuleux dans un autre temps que le nôtre. Il faut donc se féliciter des retards que la jalousie des grandes puissances a apportés à la dissolution de l'empire turc, puisque ces retards permettent d'entrevoir l'époque où cette dissolution pourrait s'opérer sans donner à l'Europe d'autre souci que celui de modérer les sacrifices qu'elle s'imposerait, soit pour substituer sa propre tutelle à la domination disparue, soit pour seconder les essais de reconstruction d'un pouvoir local, partout où elle pourrait être tentée avec quelques chances de succès. Envisagée sous cet aspect, la question d'Orient perd de sa redoutable unité : elle se décompose en autant de questions partielles qu'il y a de contrées ou de races qui se prêtent à des essais de ce genre; et c'est ainsi probablement que l'Europe occidentale payera sa dette à des ancêtres en civilisation; elle les aidera dans leur vieillesse.

LIVRE VI.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

PLAN DU PRÉSENT LIVRE. — DES RÉFORMES ENTREPRISES PAR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ET D'ABORD DE LA RÉFORME DU CALENDRIER, DES MESURES ET DE LA MONNAIE.

Lors même que l'on regarderait la RÉVOLUTION FRANÇAISE comme le résultat nécessaire de l'état de caducité où, par un synchronisme unique dans l'histoire, étaient en même temps parvenues toutes les institutions religieuses, politiques et civiles de la France à la fin du dix-huitième siècle, il ne faudrait encore voir qu'un fait local, accidentel, dans cette situation singulière de la France, comparée à celle d'autres nations européennes qui ont pu se contenter de réformes partielles, successives, incontestablement dictées par l'esprit du siècle, et échapper ainsi à une éversion radicale des vieilles institutions, à une distinction tranchée entre l'*ancien régime* et le *nouveau*. La suppression de ce fait local n'aurait certainement pas neutralisé l'action régulièrement progressive des causes générales auxquelles obéit la civilisation moderne. Qu'à la faveur des circonstances et de la solidarité qui s'est établie entre les nations européennes, solidarité d'autant plus marquée qu'elles se ressemblent plus par leurs origines

et leurs traditions, le fait accidentel et local ait grandi au point de pouvoir, si on l'ose dire, mesurer ses forces avec celles des causes générales ; que la Révolution française ne soit pas une révolution comme tant d'autres, et que le monde se soit habitué pour longtemps à l'appeler tout simplement la Révolution, cela ne change pas la nature du fait, ainsi que nous avons tâché de l'expliquer dans nos premières pages, en nous aidant pour cela d'exemples empruntés au monde physique. Voilà surtout pourquoi nous avons tenu à étudier, dans les deux livres précédents, la marche générale des faits et des idées au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, avant de consacrer un sixième et dernier livre à l'étude spéciale du mouvement de la Révolution française, dans ce qui le caractérise proprement ou individuellement. Montrer ce qui n'est point imputable à l'accident révolutionnaire, ce qui tient en réalité à une altération séculaire de l'ancien ordre de choses, au dégagement progressif d'un ordre nouveau, c'est d'avance régler en quelque sorte les comptes du siècle et de la Révolution ; c'est indiquer à tous ceux qui sont au courant de l'histoire contemporaine ce qu'il faut mettre au compte de l'accident, en vertu de la règle : *exclusio unius, inclusio alterius*.

— Si nous voulions après tant d'autres raconter l'histoire de la Révolution française plutôt qu'en raisonner, il faudrait bien que la politique figurât en première ligne ; qu'elle fût comme la charpente de cette histoire, destinée à supporter tout ce que l'on pourrait dire des changements opérés dans les lois, les institutions et le régime de la société. Mais alors on ne comprendrait pas de prime abord pourquoi il y a tant d'irrégularités et de soubresauts dans certaines causes, tant de continuité et de suite dans certains effets ; pourquoi la politique est si loin de se rasseoir ; quand depuis longtemps d'autres institutions ont pris une

assiette que les seules vicissitudes politiques ne semblent pas capables d'ébranler, et dont le renversement, si jamais il avait lieu, serait le fait d'une autre révolution, bien distincte de celle qui nous occupe ici. C'est le cas de recourir au principe établi au premier chapitre du présent ouvrage, à savoir que l'ordre de priorité historique des causes et des effets ne cadre nullement avec l'ordre d'importance et de prédominance finale des données et des résultats, tel que la raison le conçoit, et tel que la suite des événements doit le mettre en évidence. Il y a un ordre à l'usage de l'histoire et un autre à l'usage de la philosophie de l'histoire. Nous n'aurons donc aucun motif de nous écarter dans ce sixième et dernier livre de la marche adoptée pour les livres précédents, quelque singularité qu'elle offre, comparée à celle qu'il faut nécessairement suivre dans un narré historique. Ainsi nous considérerons d'abord, parmi les œuvres de la Révolution française, ce qu'on peut appeler ses institutions cosmopolites, celles que tous les peuples ont été conviés à adopter dans un but de civilisation générale, et dont effectivement plusieurs se sont déjà assez propagées pour qu'on ne doive pas désespérer de les voir un jour adoptées partout. De telles institutions, sans être précisément scientifiques, tiennent de près à la science sur laquelle elles s'appuient et dont elles facilitent les applications usuelles.

En second lieu notre attention devra porter sur des institutions qui touchent la société plus au vif, en ce qu'elles ont pour objet le droit civil et l'administration des intérêts communs, dans ce qui ne dépend pas immédiatement de la nature des croyances religieuses et des formes politiques de gouvernement. L'ensemble de ces institutions est ce qui constitue proprement le régime de la société, ou le *régime* tout court, suivant l'acception que nous donnons en France à ce mot, lorsque nous oppo-

sons le nouveau régime à l'ancien. La suppression définitive des derniers restes du régime féodal, l'établissement d'un ordre fondé, à ce qu'il semble, sur la pure raison, logiquement enchaîné dans toutes ses parties, voilà le but que se sont proposé les auteurs de cette grande réforme, et qu'ils ont poursuivi au milieu des tempêtes de la politique, auxquelles ont voulu rester étrangers beaucoup d'entre eux, réputés pour cela personnages secondaires devant l'histoire. Leur persévérance tenait à une conviction désintéressée, et elle doit les honorer aux yeux de la postérité, lors même que la postérité, instruite par l'expérience, reconnaîtrait les erreurs où ils sont tombés et les fautes qu'ils ont commises.

Après avoir parlé des institutions qui composent le régime civil, nous aborderons les institutions ecclésiastiques; et sur ce point encore nous trouverons que la crise révolutionnaire a abouti au tempérament qui convient le mieux, sinon à toutes les nations de civilisation chrétienne, quels que soient leurs dogmes et leurs mœurs, du moins aux vieilles nations catholiques, tant qu'elles ne seront pas sérieusement menacées de perdre, par un nouveau déchaînement des passions révolutionnaires ou simplement par l'abandon d'un culte officiel, tout ce qui leur reste encore de foi religieuse.

En dernier lieu nous considérerons les institutions ou plutôt les vicissitudes de la politique, puisqu'on ne peut guère donner le nom d'institutions à tant de constitutions éphémères, à tout ce qui est resté précaire ou contesté. Là surtout il est curieux de faire la part du hasard et la part de la nécessité, de reconnaître les torts des gouvernements et les torts des peuples, de constater l'impuissance de créer de toutes pièces quelque chose qui imite l'œuvre des siècles. Du reste, il a toujours été de la nature des institutions politiques de se transformer plus rapidement,

d'offrir moins de stabilité que les institutions de l'ordre religieux ou que celles du régime civil. La Révolution française n'a point créé ce contraste, elle l'a seulement fait ressortir davantage en le poussant à l'extrême.

— Pour les grands politiques dont la vie s'est passée à dissserter sur les mérites et les défauts des constitutions et des chartes, à suivre sur la carte les mouvements des armées ou à chercher dans les mémoires, dans les papiers d'Etat, la trace des intrigues des diplomates, c'est à peine si un règlement d'administration publique, comme celui qui change ou réforme les mesures dont une nation fait usage, mérite l'attention de l'histoire. Cependant une science historique plus profonde (ou, si l'on veut, d'une autre nature) nous apprend que, dès les temps les plus anciens, le système métrique d'un peuple est, aussi bien que son écriture, sa numération et son calendrier, l'un des éléments caractéristiques de sa civilisation, l'un des objets qui ont fixé l'attention des grands dominateurs du monde, et qui offrent des monuments encore subsistants de leur puissance, quand déjà il ne reste plus rien de leurs victoires et de leurs conquêtes qu'un souvenir dans la chronique ou dans la légende. Le Charlemagne guerrier et fondateur d'Empire n'était plus au temps de saint Louis qu'un personnage de roman, tandis que la France de Louis XVI gardait encore dans son système de mesures l'empreinte du génie réformateur de Charlemagne, opérant sur des restes de la civilisation romaine, plus frustes sans doute, mais toujours reconnaissables. Qui sait si dans cinq ou six siècles le système métrique institué par la Révolution française n'en sera pas la construction la plus solide ou même l'unique monument persistant?

— L'Assemblée constituante avait décidé en principe l'uniformité des mesures pour toute la France et l'établissement d'un nouveau système métrique dont la science

fournirait les bases : mais bien des choses pressaient plus, les savants demandaient du temps, et la crise révolutionnaire était arrivée à son paroxysme, lorsque la Convention mit effectivement la main à l'œuvre pour l'exécution du projet de la première Assemblée. L'esprit de réforme philosophique et scientifique s'effaçait alors devant un fanatisme destructeur et niveleur ; et la première chose que l'on fit fut d'inventer et d'imposer un nouveau calendrier par lequel on rompait en visière avec des traditions communes à tous les peuples qui participent au même fond de civilisation chrétienne et européenne. Les savants eux-mêmes n'approuvaient guère le calendrier républicain avec son intercalation irrégulière, faite chaque fois par un collège d'astronomes, comme jadis par un collège de prêtres chaldéens ou étrusques, subordonnée à la position de l'observatoire, et même en certains cas douteux aux erreurs de l'observation et des tables. Mais, à quoi bon insister sur les fautes qu'on a relevées dans les détails d'une œuvre qui a été et ne pouvait être qu'une œuvre éphémère ? Les avantages d'un calendrier et d'une chronologie uniformes pour tous les peuples civilisés sont si grands, qu'aucun esprit sensé ne les mettra jamais en balance avec ceux que procureraient la rectification de quelques irrégularités, la suppression de quelques bizarreries, produites par le concours de tant d'influences diverses dont le calendrier européen porte encore et certainement portera toujours l'empreinte. Ainsi, voilà un point où la victoire demeure définitivement acquise à la tradition sur la théorie. Le monde aura beau vieillir, la civilisation aura beau s'étendre et se perfectionner, les sciences et l'industrie auront beau marcher, pendant que d'autres institutions disparaîtront ou s'useront, le comput du temps continuera d'offrir, dans l'institution de la semaine, la trace des idées égyptiennes, babyloniennes et juives ; dans

la construction des mois, les débris d'un rituel de la Rome des rois, d'après l'édition qu'en a donnée, il y a dix-neuf cents ans, le grand dictateur ; dans le mode d'intercalation, la formule que ce dictateur a signée de son nom, avec l'amendement que, seize siècles plus tard, un pape y a apporté pour concilier César et les Pères de Nicée ; enfin, dans le choix de l'ère, la consécration de l'erreur chronologique où un moine du sixième siècle est tombé lorsqu'il a voulu, en l'absence de documents suffisants, fixer avec précision la date du grand événement qui devait s'accomplir dans une obscurité mystérieuse. D'ailleurs, il est curieux que la civilisation grecque d'où nos sciences sont issues, n'ait rien fourni à la plus scientifique des institutions populaires, à celle du calendrier.

La nature des choses a mis d'intimes rapports entre la division du cercle et celle du temps, et il y aurait eu quelque commodité pour les calculs astronomiques à introduire la division décimale dans la mesure du temps comme dans celle du cercle et des angles. C'était l'utopie des savants français les plus influents à l'époque révolutionnaire. Même après qu'on eût dû renoncer à l'entreprise exorbitante de changer, en ce qui concerne la mesure du temps pour les usages de la vie commune, les habitudes de tous les peuples policés, les savants français ont quelque temps persisté à vouloir substituer, pour les usages scientifiques, la division décimale à la division sexagésimale inscrite sur les briques babyloniennes, puis adoptée, non sans motifs plausibles, par les astronomes grecs, et à leur exemple par tous ceux qui ont cultivé les sciences dans les temps modernes. On a donc construit de nouvelles tables, gradué de nouveaux instruments, usé de tous les moyens d'influence sur de plus jeunes générations, mais inutilement. Les savants étrangers n'ont pas accueilli l'innovation ; et du moment qu'ils ne l'admettaient pas, il a bien

fallu y renoncer, même en France, du jour où la paix générale levait l'embarge sur les idées comme sur les marchandises. On n'y reviendra certainement plus, puisque l'avantage douteux d'une plus grande régularité scientifique ne compenserait pas l'inconvénient de troubler un concert depuis si longtemps établi.

— Les novateurs ont mieux réussi pour la mesure de l'espace que pour celle du temps. Après tout, l'idée de rattacher la détermination de l'unité de longueur à la mesure des dimensions du globe terrestre, comme celle de prendre pour unité de poids le poids de l'eau contenue dans l'unité de volume, ne sont nullement des idées nouvelles ; l'histoire de la métrologie antique montre au contraire qu'elles se sont présentées de bonne heure aux fondateurs des plus anciens systèmes, ou aux premiers réformateurs de systèmes anciens, déjà usés et altérés à la longue, comme s'usent et s'altèrent les instruments physiques de nos mesures. Les sciences et la philosophie modernes n'ont donc fait en cela qu'imiter la science et la philosophie des premiers temps, avec une recherche de précision à laquelle la science antique ne pouvait prétendre, et surtout avec une ardeur de propagande que ne permettaient point les conditions de l'humanité dans ces âges reculés. L'imitation aurait encore été plus complète et le résultat préférable, si l'on avait pris pour l'unité itinéraire (le *kilomètre*) la centième partie de la longueur moyenne d'un degré du méridien, et pour l'unité ordinaire de longueur (le *mètre*), non pas la dix-millionième partie de la longueur du quart du méridien, mais la millièmiè partie de l'unité itinéraire. De tout temps les géographes, les navigateurs, les grands voyageurs ont senti la convenance de prendre pour l'unité itinéraire une portion aliquote de la longueur du degré terrestre ; et puisqu'on ne pouvait (comme l'expérience l'a prouvé aux savants de

cabinet) abolir la division du quart du méridien en 90 degrés, pas plus que la division du jour en vingt-quatre heures, il fallait plier à cette donnée impérieuse de la tradition, à l'instar des anciens, la détermination de l'unité itinéraire, par suite la détermination du mètre et celle du système tout entier.

Sans entrer dans d'autres critiques de détail, on peut dire que ce sera réellement un des titres d'honneur de l'esprit français et de la Révolution française, que d'avoir pris et suivi avec constance, malgré l'inconstance dont on nous accuse, l'initiative de ce retour direct aux données fondamentales du problème, au sol primitif, après le déblaiement de toutes les constructions et de tous les débris accumulés durant une longue suite de siècles. Déjà un bon nombre de gouvernements étrangers se sont approprié la réforme, l'ont consacrée légalement pour les usages de la vie civile, et elle tend à se répandre partout pour les usages scientifiques. Comment en effet, quand l'activité scientifique se prononce chaque jour davantage, et que les savants de tous les pays éprouvent le besoin de communications continuelles, se priverait-on d'une langue commune qui les facilite, et dont l'emploi n'a rien qui puisse froisser l'amour-propre d'aucune nation ?

— A la réforme de la métrologie officielle, dans la partie qu'on peut appeler géométrique et physique, se liait essentiellement la réforme du système monétaire, qu'il faut considérer à part, parce qu'elle a subi d'autres influences et que ses destinées, comme on peut en juger maintenant, seront très-différentes. Aux idées générales qui dirigeaient les réformateurs, et dont l'application s'étendait à toutes les parties du système, il s'en joignait d'autres, nées de la nouvelle philosophie économique, et exclusivement applicables au système monétaire. Par une réaction contre l'esprit de fiscalité qui avait si longtemps

abusé du droit régalien en matière de monnaies, pour remanier et altérer sans cesse le système monétaire, en vue de pallier des banqueroutes partielles et des profits frauduleux, on voulait encadrer le système monétaire dans un plus vaste système, soumis en toutes ses parties à des définitions tellement régulières, simples et précises, qu'on n'y pût toucher le moins du monde sans détruire toute l'économie du système. Par une réaction contre les vieilles doctrines juridiques et économiques, dont les unes condamnaient l'assimilation de l'argent à une marchandise, et les autres faisaient consister tout l'avantage du commerce international à échanger des marchandises contre de l'argent, on voulait proclamer la doctrine que l'argent n'est qu'une marchandise comme une autre, et qu'une pièce de monnaie n'est qu'un lingot taillé commodément pour l'échange, allié de manière à moins s'user par le frottement, et frappé d'une empreinte qui en certifie, au nom de l'autorité publique, le poids et le titre.

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer longuement ce qu'il y avait d'excessif dans cette prétention, ni de reproduire dans toutes ses délicatesses l'analyse des idées qu'on doit se faire de la valeur et de la mesure des valeurs. Mesurer les valeurs avec un poids d'or et d'argent, sans égard aux changements de valeur qui affectent le métal précieux comme les autres marchandises, c'est commettre la même négligence que si l'on mesurait les longueurs avec la règle de cuivre, sans tenir compte de l'allongement ni du raccourcissement par suite des variations de température. Ces variations de longueur, qu'on néglige avec raison dans les pratiques vulgaires de l'aunage et de l'arpentage, doivent être minutieusement supputées dans les opérations scientifiques comme celles de la physique et de la géodésie. De même, les changements de valeur du lingot d'or et d'argent, insensibles et négligeables dans les opérations

du commerce ordinaire (du moins si l'on fait abstraction de quelques crises aussi courtes que violentes), acquièrent une importance majeure dans les grandes opérations financières des gouvernements et des compagnies, ou toutes les fois qu'il s'agit, même entre simples particuliers, d'opérations à long terme ou à terme indéfini. L'analogie cesse, en ce que les physiciens ont des règles très-exactes, exemptes de tout arbitraire, pour corriger les erreurs de mesure qui proviennent de l'influence des changements de température sur l'instrument même de la mesure; tandis que, dans un ordre de phénomènes bien autrement compliqués, la science économique manque de règles précises pour fixer, avec une justesse que personne ne puisse contester, ce qui, dans les changements perpétuels de valeur relative entre le métal précieux et les autres marchandises, doit être imputé au changement effectif de la valeur des marchandises, et ce qui provient du changement effectif de la valeur du métal. A défaut de règles scientifiques, ce ne peut être qu'une affaire de tact, d'arbitrage, d'appréciation consciencieuse comme celle que l'on demande à un expert ou à un administrateur; et voilà le fondement légitime de l'idée que, depuis l'invention de la monnaie, les nations occidentales se sont fait du pouvoir modérateur attribué aux gouvernements en matière de monnaies. Elles ont vu dans la pièce de monnaie autre chose qu'un *lingot estampillé*, elles y ont vu surtout une *valeur certifiée*; d'où l'idée d'une *monnaie de compte*, qui n'est ou qui du moins ne devrait être que l'étalon fixe en vue duquel l'administration publique corrige les inégalités de valeur du métal, comme les astronomes corrigent, en les rapportant à leur *soleil moyen*, les inégalités de mouvement du *soleil vrai*. Les abus anciens de ce pouvoir modérateur en suppriment si peu la nécessité, qu'il faut bien dans certains cas corriger par des monnaies fictives la raréfaction et le renchérissement subit des mé-

taux précieux, puis corriger par une échelle officielle de dépréciation la surabondance de ces monnaies fictives, en vertu des mêmes principes qui devraient faire appliquer au métal précieux une échelle de dépréciation, en cas d'inondation du métal. Mais, de tout cela résulte aussi la grande difficulté, sinon l'impossibilité de soumettre le système monétaire à une définition technique et invariable, qui, dans son inflexibilité, convienne à tous les temps, s'impose à toutes les nations et à tous les gouvernements.

— Si le législateur révolutionnaire avait voulu se conformer absolument à la doctrine de l'argent-marchandise, il fallait éviter tout ce qui pouvait rappeler l'idée de la monnaie de compte; il ne fallait d'autre unité monétaire que l'unité pondérale. On aurait stipulé des grammes d'or, des grammes d'argent, comme on stipule des kilogrammes de sucre ou des quintaux de houille. C'est ce qui se pratique en Chine et ce qui se pratiquait chez tous les peuples de l'antiquité avant l'institution de la monnaie proprement dite. Et puisqu'il faut que le métal ait reçu un alliage pour que les lingots frappés circulent sans une trop grande perte de poids, il suffisait d'écrire dans la loi que, lorsqu'on stipulerait un kilogramme d'argent, la stipulation s'entendrait d'un kilogramme d'argent monnayé, au titre de neuf dixièmes.

Mais, dira-t-on, ce n'est là qu'une question de mots; et quand le législateur donnait le nom de *franc* à l'unité monétaire, en ajoutant que le franc se composerait de cinq grammes d'argent frappé, au titre de neuf dixièmes, il faisait, comme disent les logiciens, une définition de mots, non une définition de choses, et tout homme sensé comprenait qu'au fond le gramme d'argent était l'unité monétaire. Point du tout: la suite a bien montré qu'il ne s'agissait pas de définir un mot, de convenir d'une expression

abrégée, mais de transiger avec une idée bonne ou mauvaise, au moment même où l'on voulait la proscrire.

Et d'abord, en prenant pour unité la coupure de cinq grammes, qui ne peut être, dans l'état des relations commerciales, qu'une monnaie *divisionnaire* ou d'appoint, souvent repoussée par le commerce extérieur, à cause du déchet considérable qu'entraîne sa circulation rapide, on préparait, soixante et dix ans à l'avance, l'écroulement de tout le système par l'altération dont cette monnaie vient d'être l'objet ; on rentrait sans s'en douter, ou l'on se disposait à rentrer sous le régime de la monnaie de compte. Le motif était de faciliter l'adoption du nouveau système en prenant la nouvelle unité aussi voisine que possible de l'ancienne unité officielle, la livre tournois, et en lui donnant un nom déjà reçu dans l'usage comme synonyme de livre tournois : mais aussi c'était renoncer à atteindre le but plus élevé de réforme théorique et cosmopolite, en vue duquel étaient coordonnées avec tant de soin, et au mépris de tant d'inconvénients passagers, toutes les autres parties du système.

L'emploi simultané de deux métaux monétaires, l'or et l'argent, avait encore de bien plus graves conséquences. A la fin du dix-huitième siècle, l'Angleterre et la France en étaient venues à offrir, quant au régime monétaire, les mêmes contrastes qu'elles offraient sur tant d'autres points. Issues de la même souche, soumises à la même échelle de subdivisions, les unités monétaires des deux pays, la livre sterling et la livre tournois ne se ressemblaient guère pour la valeur substantielle. L'or employé comme caution ou appoint des billets de banque convenait mieux au génie commercial de l'Angleterre : un gros *stock* d'argent métallique (pour employer l'expression maintenant usitée) paraissait plus rassurant à un peuple en méfiance de ses gouvernants et de son propre entraînement. Dès lors,

puisqu'il est impossible de fixer par la loi le rapport de valeur entre l'or et l'argent, comme entre deux marchandises quelconques, la logique voulait que le gouvernement se bornât à certifier le titre et le poids des pièces d'or, en laissant au commerce, c'est-à-dire à la cote de la Bourse, la détermination quotidienne d'un rapport sans cesse variable.

— Décrété au plus fort de la bourrasque des assignats, le nouveau système monétaire n'a réellement commencé à fonctionner qu'à la reprise de la circulation métallique, et lorsque sous le Directoire on a frappé la nouvelle pièce de *cinq francs* ou de vingt-cinq grammes d'argent, véritable unité du système. Les Conseils législatifs n'ayant pu s'entendre pour vider le conflit entre la théorie et la tradition au sujet de la pièce d'or, on s'abstint provisoirement de frapper de la monnaie d'or, et le gouvernement consulaire eut à trancher la question qui lui arrivait entière. Dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres il lui plut de donner gain de cause à la tradition : la loi décida que l'or vaudrait quinze fois et demi son poids d'argent, et qu'il serait frappé des pièces de *vingt francs*, à la taille de 155 au kilogramme. Excellente preuve que les réformateurs de la Convention n'avaient effectivement pas rompu avec l'idée de la monnaie de compte, et que l'emploi du mot *franc* dans la langue officielle impliquait autre chose qu'une définition de mots ; car, si le public a pu admettre que l'on inscrivit ces mots : VINGT FRANCS sur une pièce d'or d'un poids déterminé, à coup sûr il lui aurait paru absurde qu'on y mît cette autre inscription : CENT GRAMMES D'ARGENT.

Aux objections des logiciens du Conseil d'Etat, les hommes de l'Administration répondaient que, s'il y avait jamais un écart sensible entre le tarif commercial de l'or et le tarif légal, on en serait quitte pour refondre la mon-

naie d'or et pour la refrapper à une autre taille ; que l'opération ne serait ni bien longue ni bien dispendieuse ; et que cet inconvénient était largement compensé par la commodité que procurait aux particuliers et à l'Administration le service d'une monnaie d'or, ayant une valeur légale en rapport simple avec l'unité monétaire.

On ne prévoyait pas alors le déluge d'or qui est venu, cinquante ans plus tard, donner si complètement raison aux logiciens du Conseil d'Etat. Nonobstant les promesses faites en 1803, le gouvernement français, lorsque la baisse de l'or s'est produite, n'a pris le parti, ni de démonétiser l'or, ainsi qu'on essayait de le faire ailleurs, ni de changer la tarification légale de l'or en refondant la monnaie courante et en augmentant le poids de la pièce de vingt francs, ni d'abandonner le principe de la tarification légale, en se contentant d'inscrire sur la pièce d'or le poids et le titre, selon le système qui avait succombé en 1803. Comme il arrive d'ordinaire dans les cas perplexes, les Commissions chargées d'étudier la question ont trouvé d'abord qu'il était trop tôt et que le mouvement ne se prononçait pas encore avec assez de netteté ; puis qu'il était trop tard : car l'argent avait eu le temps de s'écouler au dehors, avec une bonne prime au profit des gros banquiers, et il aurait fallu pour le rappeler imposer aux contribuables de trop lourds sacrifices. Peut-être aussi n'y aurait-il pas eu moyen de le rappeler, puisque la force du courant l'entraînait, non-seulement hors de France et par suite de conditions particulières à la France, mais hors d'Europe et en quelque sorte hors du monde civilisé, vers les contrées de l'extrême Orient, par un de ces faits majeurs qui déroutent les théories des économistes et les combinaisons des législateurs.

— Par suite de la baisse progressive de l'or au-dessous du tarif légal, il devait venir un moment où le commerce

trouverait de l'avantage à refondre, à exporter et à troquer contre de l'or, non-seulement la grosse monnaie d'argent qui perd peu par le frai, mais la menue monnaie, après que celle-ci aurait regagné par la hausse relative de l'argent plus que le frai ne lui fait perdre. Afin donc de conserver dans la circulation intérieure la menue monnaie d'argent, nécessaire pour le commerce de détail et pour les appoints, le gouvernement français a dû songer à abaisser le poids ou le titre de la menue monnaie d'argent et notamment de la pièce d'un franc. Il a cru faire moins violence au système en maintenant le poids et en abaissant le titre par la loi de 1864; mais enfin la glace est rompue : en réalité l'argent a cessé d'être le régulateur de notre circulation monétaire et commerciale; le franc du système métrique et de la loi de 1803 n'est aujourd'hui matériellement représenté, ni par une pièce d'argent dont la loi de 1864 a commandé l'altération, ni par une grosse monnaie d'argent que l'or a chassée de la circulation; et comme son équivalent en or reste soumis à l'appréciation discrétionnaire du législateur, nous sommes effectivement rentrés sous le régime de la monnaie de compte, contrairement à toutes les doctrines professées et à toutes les prétentions affichées par les auteurs de notre réforme monétaire. On n'en continue pas moins à enseigner cette réforme à tous les petits enfants, et (chose singulière) la loi de 1864 a passé sans la moindre observation, sans que le public y ait fait la moindre attention, sans qu'on ait paru se douter qu'elle portait le dernier coup à l'une des œuvres de la Révolution française, réputées capitales, et qui aurait eu en effet une importance capitale si elle avait pu se maintenir.

— De même que les nations, dans leurs rapports entre elles, sont plus voisines de l'état de nature, que ne peuvent l'être dans leurs rapports respectifs les citoyens

d'un même Etat, de même la doctrine (en quelque sorte primitive) de l'argent-marchandise n'a pas cessé de régir le commerce international des métaux précieux, même lorsque l'on s'est fait, à tort suivant les uns, avec raison selon nous, d'autres idées du rôle de la monnaie et de l'action du gouvernement sur le régime monétaire, en ce qui concerne le commerce intérieur. Hors du territoire national ou hors des pays qui se sont confédérés pour l'adoption d'un même système monétaire, la pièce de monnaie n'est plus qu'un lingot, la monnaie de compte n'a plus de signification, même idéale; il ne peut y avoir en réalité, pour le commerce international des métaux précieux, que des unités pondérales; et le progrès vers l'uniformité métrique ou la métrologie cosmopolite ne peut consister que dans l'adoption des mêmes unités pondérales. Admettre des unités monétaires, distinctes des unités pondérales, c'est reconnaître implicitement des traditions nationales dont la persistance l'emporte sur la tendance à l'uniformité. Une transaction utile peut consister à corriger tant soit peu diverses unités monétaires, de manière à établir entre elles des rapports simples; et c'est ainsi que le *florin* du Rhin a été mis en rapport simple avec le *thaler* de l'Allemagne du Nord, 7 florins valant précisément 4 thalers. Un autre progrès consiste dans une confédération monétaire comme celle qui relie maintenant au système français la Suisse, la Belgique, l'Italie, la Grèce, l'Espagne : mais elle ne peut subsister que par la force du pacte international, depuis que le système français, issu de la Révolution, n'a plus qu'une consistance artificielle et légale, on pourrait même dire forcée, surtout en ce qui concerne la circulation de la menue monnaie d'argent. On rentrerait sans doute dans le système métrique et dans la réalité concrète ou pondérale, si la France et à son instar tous les Etats confédérés adoptaient franchement l'étalon

d'or et prenaient pour unité la pièce de 8 grammes à laquelle on donnerait cours pour 25 francs, puisque francs il y a; quoique, par comparaison avec la pièce actuelle de 20 francs, la pièce de 25 francs dût peser en sus de 8 grammes, environ 65 millièmes de gramme. Les gouvernements auraient donc l'air d'affaiblir un peu la monnaie d'or, justement quand l'équité semblerait exiger qu'on la renforçât beaucoup, eu égard à la dépréciation du métal. Mais le dommage passager, résultant d'une si faible atténuation, serait peu de chose en soi; et le système monétaire recouvrerait par là un principe de régularité et partant de stabilité qui maintenant fait défaut. D'ailleurs, selon toute apparence, le temps est encore éloigné où le monde commercial n'aura plus à se préoccuper de crises comme celle qui affecte en ce moment la valeur des métaux précieux. Après le tour de l'or, ce pourra être le tour de l'argent. D'un côté, des découvertes inattendues de gîtes métalliques ou de nouveaux procédés d'extraction et de traitement, de l'autre les progrès de la population, de la colonisation et du commerce général, peuvent changer continuellement les conditions de la production et celles de la demande. Il faudra bien alors que chaque nation avise suivant sa position et ses intérêts, sans qu'on puisse se flatter de trouver une formule qui, dans sa simplicité et sa rigueur logique, s'impose à tout le monde et s'applique à tous les temps, même abstraction faite de ces crises redoutables et heureusement passagères qui, à la suite de grands désastres publics, peuvent forcer un pays à recourir au dangereux expédient d'un papier-monnaie, en suspendant pour un temps toutes les discussions théoriques sur lesquelles nous venons d'appeler l'attention du lecteur.

CHAPITRE II.

DE LA RÉFORME DU DROIT CIVIL.

La Révolution française aurait encore un grand caractère historique, quand on ne la considérerait que comme la crise où ont péri les derniers restes du régime féodal, dont les origines remontent aux coutumes des peuples barbares, vainqueurs de la civilisation romaine, et qui s'était politiquement constitué, qui s'était même élevé à la hauteur d'une théorie juridique dans la seconde moitié du moyen âge. Depuis longtemps la féodalité avait péri en France comme institution politique, mais elle subsistait toujours à titre d'institution civile, quoique rien ne justifîât plus ces complications souvent bizarres, ces assujettissements civils de personnes ou de fonds, humiliants ou onéreux pour les classes les plus nombreuses de la population. L'équité aurait voulu que tout ce qui était depuis longtemps dans le commerce, tout ce qui avait été acheté sous la garantie des lois fût racheté ou devint l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique : mais cette liquidation graduelle, pacifique, équitable, était à peu près impossible. On procéda donc révolutionnairement ; et dans cette réaction violente de l'alleu contre le fief, de l'indépendance contre la supériorité féodale, de vieilles tenures, de vieilles redevances qui n'étaient qu'en apparence « entachées de

féodalité », selon l'expression créée alors par les légistes, disparurent comme le fief et par les mêmes raisons, parce qu'elles froissaient également les nouvelles conditions d'uniformité, de mobilisation et de nivellement. Consommée dans une nuit mémorable, la ruine de la féodalité a été définitive, et la menace du retour des droits féodaux n'a plus été au temps de notre jeunesse qu'une manœuvre de parti, aujourd'hui complètement décréditée.

Si l'histoire ne nous apprenait pas la différence qu'il faut mettre entre le droit féodal et les distinctions nobiliaires, le résultat de la crise révolutionnaire nous la rendrait sensible : car la féodalité est tombée pour jamais en poussière, et la noblesse a reparu, sinon avec ses privilèges politiques et civils, du moins avec ses titres et ses distinctions dans la vie sociale ; non plus comme ordre, mais comme classe, conformément à une étiquette généralement admise par les nations européennes et à laquelle nulle d'entre elles ne saurait déroger sans trop de bizarrerie, de même à peu près qu'on ne peut abandonner le *vous* et le *monsieur* pour le tutoiement des quakers et des jacobins. On a décimé, proscrit la noblesse, et ses fautes ont aggravé ses malheurs : cela ne l'a point empêchée de reparaître après chaque crise, de figurer honorablement dans les mauvais jours, et de trouver la société disposée à lui rendre en égards, en bienséances, ce qu'elle lui refuse constamment en prérogatives et en influence réelle. Quoi qu'on en ait pu dire, un tel résultat s'explique par un instinct délicat de sociabilité, plutôt que par un amalgame honteux de vanité et d'envie. Les pouvoirs nouveaux ont fait avec plus ou moins de facilité, selon leurs propres tendances, des nobles nouveaux que la société a épluchés et classés d'après leurs états de services et leur rang de dates, comme cela s'est pratiqué de tout temps pour les anoblis. Il serait vraiment fâcheux que quelque nouvelle brutalité

révolutionnaire empêchât de vivre, autant qu'elle peut naturellement vivre dans sa sénilité inoffensive, une institution liée à ce point aux origines de la civilisation moderne. Ce sera une satisfaction pour la curiosité de nos neveux que de voir jusqu'où peut aller, par la seule action du temps, la transformation des ducs et des comtes du bas empire romain, des marquis et des barons du moyen âge.

— La féodalité détruite, on se retrouvait en présence du droit byzantin, longtemps réputé le droit civil par excellence, et des coutumes locales ou provinciales successivement modifiées, réformées par les édits et par la jurisprudence. La philosophie régnante, l'idée d'une construction rationnelle du droit civil, prescrivaient de ramener toutes ces diversités à un type commun; et tout système écarté, le bon sens disait qu'il fallait profiter de l'occasion pour supprimer au moins celles de ces diversités qui ne trouvaient pas dans la diversité des mœurs et des conditions locales leur raison suffisante. La Révolution avait encore à se débarrasser de l'influence du droit canonique sur le droit civil des personnes, du moment qu'elle voulait séculariser l'état civil, organiser civilement la famille, conformément aux mœurs que tout le monde partage, non d'après des croyances auxquelles les uns se soumettent et que d'autres rejettent. Il lui fallait introduire en matière de succession des règles compatibles avec les nouveaux principes d'égalité et d'indépendance personnelle, apporter des limites au pouvoir de tester et de contracter, afin d'empêcher que le fait de l'homme ne ressuscitât les institutions qu'on venait de proscrire comme contraires au nouvel ordre public. Sur tous ces points la Révolution a procédé, ainsi qu'on devait s'y attendre, par réactions excessives, ramenées ensuite dans de plus justes limites lors de la grande transaction signalée par la rédaction du *Code civil*, dont on a trop exalté le mérite aux dépens d'autres

codes rédigés sous la même autorité : mais il faut observer qu'une bonne partie du nouveau Code civil français, celle qui a été transportée dans la plupart des autres codes édictés en Europe au dix-neuvième siècle, n'est qu'une rédaction de cette « raison écrite », valable en tout temps et en tout pays, rédaction préparée par les travaux de soixante générations, et plus spécialement par les écrits des jurisconsultes français aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Ce qui appartient en propre aux auteurs du Code, dans les questions neuves ou renouvelées par les circonstances et où il fallait prendre un parti, comme pour les matières du divorce, de l'adoption, des hypothèques, n'a eu qu'un succès beaucoup plus contestable. L'étude historique du droit n'avait pas encore refléuri, lors de cette grande refonte législative, ce qui a amené plusieurs contre-sens ; et le grand homme de guerre qui a pris aux travaux législatifs de son Conseil d'Etat une part si remarquable, tombait lui-même comme un monarque byzantin dans l'erreur de croire qu'il allait mettre fin aux subtilités, aux controverses, aux commentaires des légistes, tandis qu'il ne pouvait, comme ses devanciers, que changer les rubriques des commentaires et des controverses.

— Arrêtons-nous à ce qui a vraiment une importance majeure, l'égalité des partages sans distinction de sexe ni de primogéniture, et le droit de tester. On a tant insisté dans ces derniers temps et (il faut le reconnaître) si habilement insisté sur les inconvénients de toute sorte, moraux et politiques aussi bien qu'économiques, qu'entraîne le système de l'égalité des partages, et sur les avantages du pouvoir discrétionnaire du père de famille, considéré comme le principe de l'organisation ou de la régénération de la famille, de la société et de l'État (1), qu'il nous faut

(1) Voyez le livre intitulé : *De la Réforme sociale en France*, par M. LE PLAT, et les autres ouvrages du même auteur.

bien entrer dans quelques éclaircissements sur ce point capital, plus propre que tout autre à montrer comment s'exercent et se limitent respectivement l'influence des idées et l'influence des mœurs dans la constitution du droit civil.

Chez les Romains le droit absolu de tester était la conséquence de la puissance absolue du père de famille, et il a reçu des bornes en même temps que la puissance paternelle. Chez les peuples de race anglo-saxonne, il semble tenir au sentiment plus vif de l'indépendance personnelle, et ne flatte pas plus la fierté aristocratique que l'orgueil du plébéien artisan de sa fortune et à qui il paraît juste d'en disposer comme il lui plaît. Si rien n'excite plus au travail que la protection donnée au droit de propriété, le droit de tester, qui n'est que le droit de propriété prolongé au delà du terme de la vie, doit agir de la même manière. Là-dessus il n'y a qu'une voix chez les économistes comme chez les jurisconsultes, de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique, mais nos idées gauloises sont bien différentes. Moins occupé de l'acquisition que de la conservation, l'esprit gaulois considère le chef de famille comme l'administrateur plutôt que comme le maître d'un patrimoine commun à tous les membres de la famille, qui tous concourent par leur travail à l'entretenir et à l'améliorer, dans la mesure de leurs forces et selon leur place dans la hiérarchie domestique. L'exhérédation est une peine qui doit avoir de justes motifs et de justes bornes. Quant au principe de l'égalité des partages, à quelques inconvénients qu'il soit sujet, c'est peut-être le seul point de droit au sujet duquel le sens juridique ait conservé chez nous toute sa susceptibilité. Il appartient à la tradition romaine aussi bien qu'au fonds indigène de la tradition française; la Révolution n'a fait qu'abolir les exceptions apportées par le régime féodal à ce droit toujours subsistant, sinon dans quelques provinces

que la féodalité, au temps de sa plus grande vigueur, avait plus complètement envahies. Aussi toutes les tentatives qu'à diverses reprises l'esprit de parti ou l'esprit de système ont pu faire pour entamer sur ce point les dispositions du Code sont-elles restées inefficaces. Préciput légal, majorats, substitutions, rien n'a pu s'établir ou se rétablir, même en proportions trop restreintes pour conduire à des résultats appréciables dans l'ordre économique; rien n'a valu aux auteurs de ces tentatives plus d'impopularité.

— **Personne, a-t-on dit, n'est meilleur juge que le père de famille du degré d'aptitude de chacun de ses enfants à l'aider dans ses travaux et à continuer son œuvre. Il doit donc être absolument maître de choisir entre tous le plus digne, le plus capable pour en faire d'abord son associé, puis son successeur, à charge de continuer à ses frères et sœurs, tant qu'ils en ont besoin, l'aide et l'appui que leur donnait le père de famille, soit qu'il s'agisse de les doter ou de leur fournir les moyens de fonder au dehors un établissement convenable; à moins qu'ils ne renoncent au mariage et à un établissement indépendant pour continuer à vivre de la vie commune, sous la direction du nouveau chef de famille et dans un fraternel échange de bons offices. De cette manière les fruits du travail des générations successives se conservent et s'accumulent, les familles se perpétuent et voient leur aisance et leur influence s'accroître, le lien domestique se resserrer au profit des bonnes mœurs et des saines traditions. C'est une sorte de *sélection naturelle* qui favorise la propagation des races les mieux constituées au moral et au physique. La fécondité des mariages n'est plus regardée comme une cause de l'appauvrissement et du déclin de la famille; elle contribue plutôt à stimuler l'esprit d'entreprise, à entretenir des habitudes de vie laborieuse et frugale chez ceux qui sont appelés à fonder, avec l'appui du chef de famille, des établissements nou-**

veaux. Au contraire, par suite de l'égalité des partages, l'établissement rural ou industriel est détruit ou passe à chaque génération dans des mains étrangères; les enfants se dispersent pour trouver comme ils peuvent, sans l'appui de la famille, leurs moyens de subsistance; rien ne conserve plus l'esprit et les traditions de famille. La fécondité des mariages est regardée comme un malheur, et la population décline ou tout au moins est retardée dans son accroissement. Que si, malgré cela, elle continue de croître avec rapidité, au lieu d'une véritable colonisation qui suppose des capitaux et des ressources, on n'a plus que des émigrations produites par l'excès de la misère. L'instabilité dans la condition des familles s'oppose à l'établissement de supériorités locales qui permettent de concilier le maintien de l'ordre établi avec des habitudes de libre initiative, et delà une cause permanente d'instabilité jusque dans la sphère des institutions politiques.

Toutes ces remarques sont justes, sinon en ce qu'elles tendent à faire croire que les mœurs se règlent sur le droit, quand c'est bien plutôt le droit qui se règle sur les mœurs. Voyons en effet à quelles conditions exceptionnelles il faut satisfaire, dans l'ordre moral et dans l'ordre économique, pour produire cette sélection naturelle que ne donnerait pas l'aveugle fatalité d'un droit d'aînesse, mais que doit communément amener (nous l'accordons volontiers) la sollicitude éclairée du père de famille. La question ne porte pas sur ces familles de laboureurs ou de pères, auxquelles il est tout simple que s'adapte un régime patriarcal, tant qu'elles conservent des mœurs patriarcales, tant qu'il n'y a pas de différence sensible, pour le genre de vie, entre le maître et les serviteurs, entre le chef de famille et les autres membres de la communauté. Puisque l'on parle d'établissement, il s'agit apparemment d'un propriétaire qui fait valoir et qui améliore son domaine, d'un

planteur, d'un tenancier à long bail, du chef d'une fabrique, d'une usine, d'une maison de banque ou de négoce; c'est-à-dire qu'il faut admettre comme préexistante et comme le produit lent des instincts de la population et des conditions physiques de l'exploitation, une certaine organisation de la propriété et de l'industrie. La disposition à coloniser, à fonder des établissements nouveaux, ne se développerait guère si elle ne trouvait mainte occasion de s'exercer, par suite de l'accumulation antérieure des capitaux, de l'ouverture de nombreux débouchés, de la disponibilité de vastes territoires incultes. La fécondité même des mariages intervient en ce cas plutôt comme cause que comme effet, puisqu'il en résulte la conséquence, sensible pour tous les membres de la famille, qu'ils gagneraient bien peu et que le plus souvent ils perdraient à contrarier les vues du père de famille.

Supposez des mœurs et des conditions économiques moins particulières. Supposez que la richesse soit communément recherchée pour les jouissances et le repos qu'elle procure, plutôt que pour la satisfaction d'accroître l'importance d'une maison et de multiplier les rejetons d'une famille; supposez, avec moins d'activité en affaires, moins d'occasions d'employer utilement cette activité : alors tout ce qui frappera dans le pouvoir discrétionnaire du père de famille, ce sera la faculté d'*avantager* (comme nous disons) l'enfant préféré, en condamnant les autres à la pauvreté et à la dépendance. Et comme le père de famille n'est que par exception l'artisan de sa fortune, qu'il ne s'y intéresse pas comme à un établissement ou à une œuvre personnelle, que lui-même par la vulgarité de ses idées ou de ses mœurs ne serait probablement pas arrivé à la fortune en vertu d'un choix éclairé, il n'en sera que plus exposé aux défauts de caractère, aux défaillances de l'âge, et par conséquent aux prédilections aveugles, aux préventions in-

justes, aux obsessions, aux captations, aux intrigues qui révolteront l'opinion contre les abus du pouvoir discrétionnaire et en rendront le maintien impossible.

Par cela même que l'égalité des partages repose sur une idée ou sur une conception rationnelle du droit qui s'offre naturellement à l'esprit, à moins que les mœurs publiques, à la faveur de circonstances particulières, ne maintiennent des préjugés ou des habitudes contraires, ce système doit avec le temps gagner du terrain : car les mœurs s'altèrent, les circonstances changent, et les données de la raison pure ne changent pas. Pour juger sur ce point de l'œuvre de la Révolution française, il ne s'agit donc pas de rechercher si d'autres peuples font bien de conserver des institutions différentes dont actuellement ils se trouvent bien, mais plutôt d'examiner si des mœurs et des usages compatibles avec une phase d'activité rapidement croissante pourront subsister quand la progression s'arrêtera, comme il est dans la nature des choses que toute progression s'arrête.

Les institutions que le législateur décréterait en vue d'obtenir un certain résultat économique, par exemple en vue de prévenir la trop grande agglomération ou le trop grand morcellement de la propriété foncière, ont des effets trop indirects, trop douteux ou trop lents pour résister aux mœurs s'il s'agit de mœurs, aux idées s'il s'agit d'idées. En général elles ne peuvent rien sur les idées : il faudrait donc qu'elles eussent le pouvoir d'amener à la longue le changement des mœurs, pour ensuite entamer par une action encore plus lente la réforme économique que l'on a en vue. Tant de délais sortent tout à fait des conditions de la civilisation moderne. Quand la réforme économique sera devenue d'une nécessité évidente, il faudra bien qu'on y procède d'une autre manière, par des règlements d'administration publique dont une nécessité

publique sera le motif direct et avoué, et qui ne pourront plus être regardés comme des institutions de droit privé ou de droit civil, dans le sens où ces expressions sont encore prises.

— Dans leur amour passionné de l'égalité, nos Assemblées révolutionnaires étaient allées jusqu'à supprimer presque entièrement la faculté de tester : les auteurs du Code ont pris un juste tempérament en distinguant des héritiers « à réserve » et des héritiers en faveur desquels la réserve n'existe pas ; en fixant la « quotité disponible » d'après des règles où il entre nécessairement beaucoup d'arbitraire, mais qui paraissent aussi bonnes que celles qu'on pourrait mettre à la place, et qu'on n'a pas même entrepris de changer. On n'a vu poindre que dans ces derniers temps, et de préférence chez les radicaux anglais, un système inverse, celui qui consisterait à borner la faculté, non de donner, mais de recevoir, eu égard à la fortune que possède déjà celui qui reçoit : or, il est clair que quand ce système prévaudra, s'il doit prévaloir, on en aura fini, non-seulement avec notre Code civil, mais avec les principes de droit civil admis partout jusqu'à présent.

Nous ne dirons rien des dispositions du Code sur les successions remontantes et collatérales. D'autres codes (le Code autrichien par exemple) offrent à cet égard un système plus régulier : mais ces questions ont singulièrement perdu de leur intérêt depuis qu'il ne s'agit plus de conserver les terres dans les grandes familles, et depuis que le lien civil de la famille n'a guère d'autre force que celle que lui prête le lien naturel, tel qu'il résulte de la parenté la plus proche. Si le Code civil était à refaire, on pourrait abaisser le droit de successibilité du douzième au sixième et même au quatrième degré, sans exciter de vives réclamations. Les uns trouveraient que c'est un progrès, parce que le droit de succession est peu de leur goût ; les autres,

que l'on peut bien prendre la peine de faire un testament, si l'on a tant d'affection pour des collatéraux éloignés.

En s'occupant des droits de succession des enfants naturels, les auteurs du Code ne voulaient appliquer ni les sévérités de l'ancien droit, ni l'indulgence extrême de la législation révolutionnaire. Ont-ils réussi dans le compromis? Il est permis d'en douter, quand on songe que leur système tend à décourager la reconnaissance légale de l'enfant naturel, en mettant aux libéralités dont il peut être l'objet des limites qui n'existent pas pour l'enfant non reconnu, et en empruntant aux plus vieilles traditions romaines ce droit d'adoption étranger à nos mœurs, dont on n'use guère que pour conférer à des enfants naturels les droits que la loi leur refuse. Ces incohérences de la législation française frapperaient davantage si nous vivions dans un temps où il parût nécessaire, comme à l'époque de la Rome impériale, de prévenir chez les hautes classes la désertion du mariage : mais nos inquiétudes ne viennent pas de ce côté. La plaie morale du concubinage affecte surtout la société par ses classes inférieures, et c'est à quoi l'on ne peut remédier que par les institutions religieuses et charitables, non par des règles de droit civil sur la transmission de biens qui font défaut.

— Disons un mot sur la grave question du mariage civil et du divorce. Quand il s'est agi de fixer l'état des personnes, les auteurs du Code n'ont pas hésité à maintenir le principe de la complète sécularisation de l'état civil, conséquence nécessaire, je ne dis pas de la tolérance religieuse, mais de la neutralité de l'Etat en fait de croyances religieuses; et sur ce point les réactions subséquentes n'ont pu entamer la législation : il n'en a pas été de même pour la question du divorce, traitée civilement. Sans tomber en matière de divorce dans la licence révolutionnaire, les auteurs du Code avaient maintenu, non seu-

lement la répudiation pour cause déterminée, conforme à ce que l'on pouvait appeler, avant l'établissement de la rigoureuse discipline de l'Eglise, le droit commun des nations, mais le divorce par consentement mutuel, qui serait bien autrement contraire au principe de l'indissolubilité du mariage, si on ne le considérait comme un moyen d'obtenir sans scandale ce que procurerait le scandale des débats judiciaires. En même temps, et par égard pour les scrupules religieux, ils avaient rétabli la séparation de corps, sans même lui donner pour conséquence civile de faire cesser la présomption légale de paternité. La réaction de 1816 a porté au Code civil la plus forte atteinte qu'il ait subie, en y supprimant le titre du divorce; mais bien d'autres réactions en sens contraire ont suivi celle-là, et les partisans du divorce n'ont jamais pu parvenir à le réintroduire dans la législation. En cela il faut sans doute reconnaître l'empire des traditions et de ce qu'on pourrait appeler les mœurs religieuses sur ceux mêmes qui ont perdu les croyances religieuses : toutefois, nous regarderions cette explication comme insuffisante à elle seule, et nous pensons qu'il faut y voir aussi la manifestation d'un symptôme plus général.

Que dit en effet tout ce monde à qui l'on ne saurait reprocher l'intempérance du zèle religieux, et qui se refuse à porter la moindre atteinte au principe de l'indissolubilité absolue du mariage? Que ce principe a grandement contribué à donner à la civilisation européenne son incontestable supériorité; que, pour un intérêt de cet ordre, il faut passer sur toutes les souffrances de cœur, sur toutes les irrégularités qu'entraîne la persistance du lien légal quand le mariage est dissous de fait, et que les époux séparés ne puissent pas dans des secours surnaturels la force de résister aux penchants de la nature. Nous ne discutons pas la thèse, nous faisons seulement remarquer

qu'elle suppose que le droit se mesure à l'utilité du corps social, et que par là elle rompt en visière à la théorie du droit philosophique, du droit naturel, des droits de l'homme, telle que l'entend l'école philosophique et révolutionnaire du dix-huitième siècle. Il n'y a plus de droit antérieur et supérieur aux institutions sociales, auquel les institutions sociales soient tenues de se conformer, fussent-elles même par là s'éloigner d'un autre but, celui du progrès ou du perfectionnement de la société. Au fond, c'est une théorie procédant de l'esprit d'un siècle nouveau, marquée au coin d'une philosophie positive, sociale, utilitaire, ainsi qu'on voudra l'appeler, et qui ne se trouve que par accident mise au service d'une tradition religieuse.

— Sur la grave question de l'intérêt de l'argent, que l'Eglise avait eu aussi la prétention de régler, les rédacteurs du Code ne pouvaient s'arrêter aux règles de la jurisprudence canonique, si visiblement en désaccord avec les conditions économiques des sociétés modernes; et de plus ils ont eu raison de laisser à des lois de circonstances la fonction de statuer sur la limitation du taux de l'intérêt. Quand la question est revenue en 1807, le législateur s'est prononcé, contrairement au courant révolutionnaire, pour la limitation du taux, et il a fixé la limite conformément aux habitudes acquises sous les derniers règnes. On a beaucoup critiqué cette mesure, et selon nous fort injustement. L'escompte à courte échéance, sur des signatures bien connues, est quelque chose qui comporte une cote jour par jour comme le change, comme le suif et le savon, par la libre concurrence des offres et des demandes, sur un marché public qu'on appelle la Bourse : mais l'organisation de la société civile a été telle pendant longtemps, et elle peut encore être telle, qu'il n'y ait pas la moindre solidarité entre la cote commerciale de l'escompte à courte échéance et la fixation civile du taux de l'intérêt pour les

prêts à longs termes ou pour les intérêts moratoires qu'entraîne la masse des transactions civiles. Le fils de famille qui emprunte à la petite semaine, hors de toutes les conditions de publicité et de libre concurrence, ne saurait être assimilé au commerçant qui s'adresse à un agent autorisé ou à un comptoir public pour négocier son papier, ni au propriétaire foncier qui se conforme aux règles adoptées par un établissement public, en signant une cédula hypothécaire. Entre l'idéal de l'économiste et celui du jurisconsulte, qui contrastent sur ce point comme sur bien d'autres, il appartient au législateur de faire un choix, selon que les conditions réelles et actuelles de la société lui paraissent se rapprocher davantage de l'un ou de l'autre type. Or, la société française en 1807, bien loin d'avoir progressé depuis vingt ans dans le sens de l'idéal des économistes, avait fait des pas en arrière; et l'abus des stipulations usuraires, auquel il avait été impossible de remédier immédiatement après la grande perturbation causée par le régime révolutionnaire du papier-monnaie, devait être réprimé sous un gouvernement régulier. Plus tard, le progrès de la richesse et le développement des institutions de crédit ont tendu à « commercialiser » l'intérêt, même dans le gros des transactions civiles : de sorte que plusieurs pays n'ont pas hésité à abandonner toute limitation légale du taux de l'intérêt, ce qui finira nécessairement par arriver chez nous, car tout pousse en ce sens. C'est l'un des nombreux symptômes de ce mouvement général de transformation, que nous tâchons d'étudier et de comprendre à tous les points de vue.

En fait d'exemples intéressants du contraste dont il vient d'être question, on peut encore citer la lettre de change. Pour le jurisconsulte, la lettre de change n'est que la preuve écrite d'un contrat dont l'essence consiste à s'engager, pour de justes causes, à faire payer par

un tiers une somme d'argent sur une place déterminée, sans les risques ni les frais qu'entraînerait le transport réel d'espèces que le débiteur serait forcé d'effectuer, pour s'acquitter lui-même de ses propres deniers. En conséquence, le jurisconsulte s'attachera à tirer toutes les conséquences logiques de l'idée abstraite du contrat, telle qu'il la conçoit; et par exemple, il exigera absolument que la place d'où la lettre de change est tirée et celle où elle doit être payée soient deux places distinctes, mais il souscrira volontiers à ce que les deux places ne soient pas plus éloignées l'une de l'autre que deux faubourgs d'une grande ville : car il n'y a rien, dans l'idée abstraite qu'il conçoit, qui fixe un *minimum* de distance. Au contraire, l'économiste, le banquier, le commerçant, sans s'embarasser de ces subtilités, voit surtout dans la lettre de change une monnaie dont le commerce a intérêt à protéger la circulation, et s'attache de préférence aux règles qui peuvent en rendre la circulation plus sûre et plus facile (1). Inutile de dire lequel de ces deux systèmes est destiné à prévaloir en définitive.

— On retrouve encore particulièrement le contraste des idées du jurisconsulte et des idées de l'économiste, à propos du régime hypothécaire. La jurisprudence romaine, si raffinée, si développée, mais plutôt dans le sens de la théorie que dans celui de la pratique, ne nous a pas laissé de modèle de ce que nous appelons aujourd'hui un système hypothécaire. Il faudrait trop de bronze pour inscrire nos hypothèques sur des tables comme celles qu'on a retrouvées dans un coin de l'Italie, et qui remontent au règne de Trajan. Les édits royaux, en prescrivant l'insi-

(1) On peut là-dessus lire avec intérêt un mémoire de M. Eug. GARSONNET, agrégé à la Faculté de droit de Paris, inséré dans la *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, t. XXXIII, livr. d'août, septembre, octobre 1868.

novation des contrats, n'avaient pas suffisamment remédié aux inconvénients de « l'hypothèque occulte », contre laquelle s'élevaient, à l'époque de la Révolution, des réclamations générales. On avait donc, par une loi spéciale, fait de l'*inscription* ou de la publicité la condition essentielle de l'existence de l'hypothèque vis-à-vis des tiers, et de la *transcription* des contrats sur des registres publics la condition essentielle de la transmission de la propriété. Puis, lorsque vint la discussion du Code civil, les plus doctes jurisconsultes n'eurent pas de peine à montrer qu'on ne pouvait attribuer à de certaines formalités une valeur si absolue, sans compromettre tout le système du droit civil, sans priver de leurs garanties des intérêts tout aussi respectables que ceux du créancier ou de l'acquéreur. Que deviendront les intérêts de la femme, du mineur, dont on aura négligé ou frauduleusement omis d'inscrire l'hypothèque légale ? Comment protéger contre toute revendication de la part du légitime propriétaire celui dont le contrat d'acquisition a été régulièrement transcrit, mais dont le vendeur n'était pas lui-même propriétaire légitime, et ne possédait qu'en vertu d'un titre dont les tribunaux ont prononcé plus tard la rescision ? Les dispositions du Code civil furent donc à cet égard un compromis entre l'ancien système et le nouveau : mais les réclamations, les plaintes contre les entraves mises aux emprunts sur immeubles et à la circulation des immeubles, ne tardèrent pas à se reproduire. On a rapproché des dispositions du Code les dispositions des codes étrangers sur la même matière, et le système du Code civil a subi un échec, moins décisif que les novateurs ne l'auraient voulu, assez grave pour en faire présager d'autres, à mesure que les causes qui poussent à l'innovation prendront plus d'intensité. Il faut, pour bien se rendre compte de l'état de la question, remonter à des principes plus généraux.

Il y a une phase de la vie des peuples qui se prête mieux que les autres au développement organique du droit : c'est celle où la population prend racine dans le sol, et où le sol, qui d'abord n'appartenait à personne ou qui était pour la tribu l'objet d'une propriété commune, se fractionne en domaines, en tenures de natures diverses, d'après les relations compliquées que les migrations des races et les accidents de la guerre ont mises entre les habitants d'un même territoire. La propriété immobilière devient alors prépondérante et la base du droit public et privé ; la propriété même des instruments de culture, des animaux de trait, du bétail, des esclaves, s'incorpore à celle du sol et en prend fictivement l'immobilité. Comme on l'a remarqué, la science naissante du barbare ou de l'homme qui sort de la barbarie, tourne volontiers à la subtilité : car il saisit des idées, des abstractions, bien avant que l'expérience ne lui fasse sentir toute la complexité des choses concrètes qu'il a hâte d'ordonner, d'expliquer par les seules forces de la pensée. Rien ne dispose mieux les esprits au règne des jurisconsultes dont la science se bâtit avec des idées, tout en ayant un but pratique, sensible pour tout le monde, celui de vider les procès par l'autorité de la raison plutôt que par l'arbitraire du juge. Or, les jurisconsultes ne peuvent manquer d'avoir une prédilection pour la propriété immobilière qui donne un appui sensible et saisissable à leurs conceptions, à leurs distinctions subtiles ; qui seule rend susceptible d'une suite et d'une sanction ou d'une exécution pratique ce qu'ils appellent le droit réel. Ils s'attacheront donc à consolider l'immobilité fictive des biens meubles par nature, loin de s'ingénier, comme on le fera plus tard, à trouver des moyens par lesquels les immeubles puissent prendre une mobilité commerciale et une facilité d'échange qui approchent de celles dont jouissent les choses douées de la mobilité physique.

Les légistes de la Révolution avaient tout à la fois les idées de leur profession et les idées de l'école philosophique et politique à laquelle ils appartenaient. Ainsi, les auteurs du Code civil ne distinguaient pas entre les immeubles et les meubles à propos du droit de succession, de peur de favoriser les idées aristocratiques sur la conservation des biens dans les familles, pendant qu'ils maintenaient soigneusement la distinction dans tout ce qui appartient aux contrats et aux suites des contrats, toujours en vue de conserver à la propriété immobilière sa prééminence et de l'entourer de plus de protection. Quant à ce genre de propriétés qui ont acquis tant d'importance dans la constitution actuelle de la richesse et qu'on appelle des « valeurs de Bourse », les auteurs du Code civil ont à peine l'air de les connaître ; ils ne les soumettent à aucune réglementation particulière, sans se soucier de développer les conséquences juridiques de ce qui fait leur caractère essentiel et les place dans une catégorie intermédiaire, entre les biens proprement dite et les créances ou les sommes d'argent, celui d'avoir chaque jour une cote ou une valeur parfaitement déterminée, et de pouvoir journellement changer de cote ou de valeur. C'est presque comme si les jurisconsultes, après l'invention de la monnaie, avaient jugé inutile de faire pour le contrat de vente les frais d'une théorie toute neuve, et s'étaient contentés de renvoyer aux anciennes règles de l'échange.

On ne peut modifier gravement le régime hypothécaire institué par le Code civil, c'est-à-dire faire prévaloir, dans un intérêt d'ordre public, l'accomplissement d'une formalité extérieure sur le fond du droit, sans toucher à toute l'économie du Code, sans se départir de la préférence qu'il accorde à l'action réelle immobilière comme à l'*ultima ratio* du droit, sur les garanties qui consistent dans le crédit personnel, en un mot, sans « commercialiser »

plus ou moins le droit civil. Car, la prééminence du droit réel immobilier et la prééminence du droit civil, du droit des légistes, sont deux prérogatives qui se soutiennent l'une l'autre. Elles s'affaibliront ou disparaîtront ensemble, au cas qu'elles doivent s'affaiblir ou disparaître pour un motif supérieur d'utilité qui fera préférer des règles bien formelles et bien sensibles, qui rassurent tout le monde, à un système de déductions savamment combinées, et par cela même plus propres à inquiéter qu'à rassurer le commun des hommes.

Rien ne contribuerait plus à effacer la prééminence du droit réel immobilier, que le dommage qui résulterait pour la propriété immobilière de ce privilège, devenu un privilège onéreux. Tandis que la richesse mobilière s'accroît rapidement et acquiert dans l'ordre économique une prépondérance de fait, si la propriété immobilière, déjà peu recherchée par ceux qui aiment les gros revenus, les gros profits et les fortunes rapides, était en outre frappée de dépréciation par l'effet des règles de droit qui en gênent la circulation ou la délégation à titre de gage, elle se verrait forcée de demander comme une grâce le retrait de ce qui lui aurait été accordé comme une faveur.

Il y a en France une raison de plus pour que le droit civil subisse un jour une réforme dans ce sens. On vante souvent notre administration de la justice civile, et l'on a raison : quelques-uns se plaignent seulement de ce que la justice est chère, et ils ont tort. Car, ce n'est point la justice, c'est le droit qui est cher en France, par suite de cet impôt qui prend une place de plus en plus considérable dans son système financier, et qui frappe les successions, les mutations, les contrats, c'est-à-dire l'exercice de tous les droits conférés par l'équité naturelle et par la loi civile, qu'ils soient ou non l'objet d'un litige. Cet impôt est celui que, jusqu'à ces derniers temps, on a de préférence aug-

menté, parce que, dans les cas les plus saillants, ceux qui le payent paraissent trop heureux d'avoir à le payer, et parce qu'il est d'ordinaire prélevé, non sur les revenus, mais sur les capitaux, à une époque où le capital national est en voie de continuel accroissement. Un lourd impôt sur le droit a pourtant le grave inconvénient de pousser les percepteurs de l'impôt au raffinement des subtilités juridiques, et ceux qui le payent à déguiser la vraie nature des transactions. Cet impôt pèse d'autant plus sur la propriété immobilière et sur les transactions dont elle est l'objet, qu'on a voulu l'entourer de plus de protection dans l'organisation du droit civil. D'ailleurs, plus la propriété immobilière s'émiette, plus ce qu'on peut appeler les frais généraux de la justice et du droit deviennent lourds pour ceux qui les subissent, et les plaintes que depuis quelque temps l'agriculture fait entendre à ce sujet l'indiquent assez. Ce sont des raisons de cet ordre qui, prévalant sur les arguments des légistes, ont déjà fait apporter de notables modifications à nos règles de procédure, et qui parviendront à entamer les règles mêmes du droit civil.

CHAPITRE III.

DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES.

Dans tout ce qui touche à l'administration de la justice, la Révolution française se montre plus disposée aux accommodements : car, si elle est mise en branle par les philosophes et les gens de lettres, elle ne tarde pas à être surtout conduite par des avocats qui tiennent d'ordinaire aux habitudes et aux idées de leur profession, et qui dans ces matières résistent aux théories les plus aventureuses, quoique leur vanité longtemps froissée par la morgue parlementaire les indispose contre les prétentions de l'ancienne magistrature. De là des tempéraments à l'effet de tenir compte tout à la fois de la théorie et de la pratique, des idées nouvelles et des vieux usages, du génie propre à la nation et des conditions essentielles auxquelles les institutions doivent satisfaire pour être offertes en exemple aux autres peuples et pour devenir généralement applicables.

En premier lieu, les réformateurs avaient à traiter la question de l'*appel*, dont l'origine chez nous tient au droit féodal, découle de la hiérarchie féodale, mais qui a sa raison d'être dans les conditions mêmes de l'établissement d'une jurisprudence civile, pour un grand pays où la multitude des affaires oblige de multiplier les tribunaux et de

les rendre permanents et sédentaires, afin de les tenir à la portée des justiciables. Comment en effet une jurisprudence civile se formerait-elle avec une multitude de petits tribunaux égaux en autorité, et tous d'une faible autorité? Et comment, en l'absence d'une jurisprudence civile, le droit se fixerait-il dans les détails que la rédaction législative laisse ou rend indécis, de manière à soustraire les citoyens, autant que faire se peut, aux hasards de la composition des tribunaux et à l'omnipotence du juge? D'ailleurs, le bon sens dit que, si les tribunaux inférieurs suffisent pour les affaires d'une faible importance, que la société et même les particuliers ont surtout intérêt à voir terminer économiquement et promptement, il faut qu'il y ait des moyens de corriger, quand la cause en vaut la peine, une erreur judiciaire, et de soumettre à un tribunal plus éclairé, par ses propres lumières ou par celles qui jaillissent d'un débat plus solennel, la solution définitive d'une question plus difficile. Au début de la Révolution, les novateurs radicaux voulaient supprimer l'institution de l'appel, tandis que la majorité des légistes voulait tout à la fois sauver l'appel et supprimer la hiérarchie, en faisant des fonctions judiciaires des fonctions temporaires et électives. Il en résulta ce parti bizarre, d'instituer juges d'appel les uns des autres des tribunaux de même rang et de même origine, tous également dépourvus de cette autorité qui fonde une jurisprudence; comme si l'idée de l'appel n'impliquait pas, quels que soient le nombre et le mode de nomination des juges, l'existence d'une hiérarchie judiciaire qui fait présumer dans le tribunal d'appel une supériorité de lumières et de garanties morales. Attribuer, comme en Angleterre, ou comme dans l'organisation de la rote romaine, à un petit nombre de hautes cours ou de sections d'une même cour le pouvoir réciproque de se contrôler par voie d'appel, c'est encore permettre l'établisse-

ment d'une jurisprudence, mais pour les cas seulement où l'on obtient des décisions toutes conformes; et l'esprit ne saisit plus la raison de débiter par telle cour ou par telle section plutôt que par telle autre. C'est ouvrir la voie à une révision, à une confirmation, plutôt qu'à un appel au sens propre du mot. Sur ce point capital le gouvernement consulaire a rompu nettement avec l'idée révolutionnaire; il est revenu à l'ancienne organisation judiciaire par voie de simple réforme, accommodée aux besoins du temps et au nouvel état de la société, dans la mesure de celles que le gouvernement royal, remis à de trop faibles mains, avait tentées vainement. On ne s'est pas départi depuis de cette transaction dont le fonds subsisterait encore, pourvu qu'il y eût avancement et hiérarchie, lors même que l'on viendrait à restreindre, par certaines conditions d'électorat ou d'éligibilité, à l'instar de ce qui se pratique dans l'armée et dans les Compagnies savantes, le pouvoir discrétionnaire que le gouvernement s'est réservé chez nous, en ce qui concerne la nomination et l'avancement des membres de la hiérarchie judiciaire.

— Nous nous étendrons davantage sur une institution qui provoque une analyse plus délicate et que nous ont empruntée les nations étrangères, celle d'un tribunal suprême et régulateur ou d'une *Cour de cassation*. Quoique les parlements se qualifiassent et fussent qualifiés de « cours souveraines », les rois qui ne voulaient pas de leur omnipotence, même dans l'exercice de leurs fonctions purement judiciaires, avaient autorisé les plaideurs à se pourvoir contre les arrêts des parlements, pour cause d'infraction aux ordonnances royales, devant un Conseil placé près de la personne du roi et désigné sous le nom de *Conseil des parties* : corps assez obscur malgré l'éminence de ses attributions, plus connu de quelques plaideurs d'élite que du gros du public, et tout à fait inconnu à l'é-

tranger. L'Assemblée constituante ne devait pas se montrer moins jalouse de maintenir la subordination des tribunaux à la puissance législative ; et sans même refondre, comme c'était sa coutume, le règlement donné par Louis XV au *Conseil des parties*, elle en fit passer les attributions à un Tribunal suprême, dit *de cassation* parce que sa fonction principale était d'annuler, sur la demande des parties intéressées, toutes procédures dans lesquelles les formes essentielles auraient été violées, et tout jugement qui contiendrait « une contravention expresse au texte de la loi », mais sans pouvoir connaître du fond des affaires, et à la charge de renvoyer le jugement du fond aux tribunaux ordinaires, après la cassation des procédures ou du jugement précédemment intervenus (1). Autrement, le tribunal suprême aurait lui-même joui, dans l'ordre judiciaire, d'une plénitude de souveraineté capable de contrarier l'action politique ou de neutraliser la puissance du législateur.

Cependant il entra dans l'esprit de la Révolution, non-seulement de défendre le pouvoir législatif et le texte de la loi contre les vellétés d'indépendance et d'opposition des tribunaux, mais de fortifier de plus en plus l'unité nationale, et pour cela de prévenir par l'action régulatrice d'un tribunal suprême les diversités de jurisprudence qui ne manqueraient pas, à la longue, d'altérer gravement d'un ressort judiciaire à l'autre l'uniformité du droit, nonobstant l'uniformité des lois et des codes, à peu près comme l'action modificatrice des milieux ambiants introduit à la longue dans les types organiques des variétés persistantes. D'ailleurs, rien de plus contraire que de telles diversités de jurisprudence à l'idée d'un droit rationnel et philosophique, fondé sur des principes immuables, ou déduit par une suite de conséquences logiques et nécessaires des principes

(1) Loi du 27 novembre 1790, art. 3.

que la sagesse du législateur a adoptés comme les meilleurs. Mais il est clair que cet autre but ne pourrait être atteint qu'indirectement et imparfaitement par l'institution d'un tribunal de cassation, si l'on prenait à la lettre la disposition qui, dans un but politique tout différent, celui d'empêcher les tribunaux de résister au législateur, ne lui confère le droit de casser que dans le cas de contravention expresse au texte de la loi. Ou les contraventions de ce genre reposent sur une erreur manifeste, accidentelle, qui n'est pas de nature à se perpétuer et à faire jurisprudence; ou elles proviennent de ce que la loi fait violence, soit à l'opinion publique, soit du moins à l'opinion qui prévaut dans la magistrature; et de tels conflits sont peu à craindre en temps réguliers, dans une société bien ordonnée. En général donc, la diversité de jurisprudence d'un ressort à l'autre ne saurait porter que sur des points douteux où le texte de la loi peut être interprété ou complété diversement, par des hommes qui ne manquent ni de lumières, ni de bonne foi, sans qu'il en résulte de contravention expresse, ni par conséquent d'ouverture à cassation dans le sens de la définition légale. Il devrait arriver en pareil cas que le tribunal suprême rejetât le pourvoi, en quelque sens qu'eussent jugé les tribunaux dont on lui défère la décision : ce serait toujours un pouvoir réformateur des erreurs judiciaires, mais non à proprement parler un pouvoir régulateur; et son intervention ne mettrait pas obstacle à ce que des diversités de jurisprudence se consolidassent et vinsent troubler, d'un ressort à l'autre, l'uniformité du droit.

Par le fait, la Cour de cassation a autrement compris et rempli sa mission, et cette mission a grandi dans l'opinion publique à mesure que le tribunal suprême, fixant la jurisprudence sur les points douteux et élucidant les textes dans ce qu'ils avaient d'obscur, a fait avec décision, bien qu'avec

réserve, usage de cette haute juridiction que ne semblaient pas lui conférer les dispositions littérales de la loi constitutive. Le nombre des cas où elle a refusé de trancher des questions douteuses en rejetant les pourvois dans un sens ou dans l'autre, est resté fort petit en comparaison de ceux où elle a résolument pris parti : au rebours de ce qui aurait dû arriver si elle s'était tenue à la lettre, et s'il n'était pas dans la nature des choses que le principe logique ou l'idée générale dont une institution judiciaire contient le germe, se dégage finalement des entraves ou des restrictions de la définition primitive.

Dès qu'il a été admis que le tribunal suprême ne réprime pas seulement les contraventions expresses au texte de la loi, mais qu'il en régularise l'interprétation, en fixe les principes, en tire les conséquences logiques, procède par voie d'analogie et de parité, en un mot concourt (comme autrefois le préteur romain, quoique en vertu d'une procédure différente, à l'organisation scientifique du droit,) il a fallu distinguer l'*erreur juridique*, soumise à la censure du tribunal suprême, d'avec le *mal-jugé* qui échappe à cette censure et qui porte sur des points que les juges en dernier ressort avaient pouvoir de décider souverainement. C'est ce qu'on a coutume d'appeler un jugement *au fond* ou un jugement *en fait* : mais l'une et l'autre expression manquent d'exactitude, car la distinction radicale, ainsi que nous croyons l'avoir depuis longtemps établi ailleurs (1), n'est pas entre le *fait* et le *droit*, pas plus qu'entre le *fond* et la *forme*. Une question de forme ou de procédure peut dépendre, tout comme une question sur le fond du litige, tantôt d'une interprétation juridique, tantôt de l'appréciation des preuves ou de la signification d'un fait. La loi peut avoir laissé à la conscience du juge l'appréciation du droit

(1) *Essai sur les fondements de nos connaissances*, chap. XVIII et XIX.

dés parties, tel qu'il résulte de faits avérés, de clauses précises, d'actes authentiques, aussi bien que l'interprétation du sens des actes, de la volonté des parties, ainsi que l'appréciation des moyens d'où l'on prétend tirer la preuve d'un fait ou d'une intention. Au contraire, la loi peut avoir défini et caractérisé la preuve d'un fait, la valeur d'une clause, le sens d'un acte, aussi bien que la nature et les conséquences du droit auquel le fait, la clause, le contrat donnent ouverture. Soit qu'il s'agisse du droit ou du fait, de la forme ou du fond, il ne saurait y avoir violation de la loi, là où le juge, autorisé à apprécier selon sa conscience, par des motifs souvent *inexplicables*, comme le dit Leibnitz, a fait usage d'un pouvoir nécessairement discrétionnaire et partant souverain, après qu'on a parcouru les degrés de la juridiction ordinaire. Au contraire, il y aura violation de la loi, si le juge a apprécié à sa guise des preuves, des contrats, des faits définis et caractérisés par la loi, aussi bien que s'il avait enfreint une règle de procédure ou méconnu les dispositions de la loi sur ce qui fonde, au sens philosophique du mot, le droit des parties. C'est en effet d'après ces principes, exprimés ou non, que la Cour de cassation laisse aux juges l'exercice légitime de leur pouvoir discrétionnaire, tout en s'attachant à en circonscrire l'exercice dans les limites tracées par la loi. S'il arrive qu'elle substitue son appréciation à celle du juge, là où la loi n'est pas intervenue avec des définitions précises et a laissé carrière à l'appréciation consciencieuse, c'est dans des matières exceptionnelles où l'on a lieu de craindre, non pas l'erreur de bonne foi, mais la révolte du juge contre l'autorité d'une loi réputée dure ou contraire, soit au droit commun, soit à l'équité naturelle. Alors le tribunal suprême, à qui des distinctions doctrinales ne peuvent faire oublier la mission politique dont il est investi, rejette comme feinte l'appréciation du juge, parce que c'est le seul moyen de mainte-

nir l'autorité de la loi et d'empêcher qu'elle ne soit systématiquement éludée. Dans tout ce qui touche au gouvernement des sociétés, il y a des dérogations nécessaires aux maximes les plus constantes, dont l'application rigide, en toute occasion, ne conviendrait qu'à ces républiques créées par l'imagination des philosophes.

Ainsi, pour éviter l'arbitraire dans l'exercice du pouvoir, on sépare les pouvoirs, et en cas de conflit l'on est obligé de donner le dernier mot à un pouvoir, ce qui ramène l'arbitraire. Tel est le cercle d'où la logique ne peut sortir, dès qu'elle s'attaque au problème de la souveraineté, c'est-à-dire, de la suprême autorité, aussi bien dans l'ordre judiciaire qu'en politique ou en religion. Quand la Cour de cassation a cassé un arrêt en dernier ressort, comme le principe de la séparation des pouvoirs veut qu'elle ne juge que l'arrêt et non les parties, elle renvoie devant un autre tribunal de même rang. Si celui-ci juge comme le premier, par les mêmes motifs, l'arrêt pourra revenir devant la Cour de cassation qui prononcera, sections réunies, et en cas de cassation renverra devant un troisième tribunal, après quoi la faculté de pourvoi sera épuisée, car il faut qu'elle ait un terme. De là trois systèmes : ou l'on demandera au pouvoir législatif une interprétation juridique à laquelle le juge saisi en dernier lieu sera tenu de se conformer ; ou celui-ci restera maître de la décision finale, et la loi interprétative ne viendra, si elle doit venir, qu'après la fin du procès ; ou il sera tenu de se conformer à l'interprétation juridique de la Cour de cassation, qui aura force de loi dans ce cas particulier. Les trois systèmes ont été en effet appliqués chez nous, dans l'ordre où nous venons de les présenter. Le premier a le grave défaut d'attaquer dans son essence le principe même de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire. La loi ne statue que pour l'avenir : elle serait suspecte de partialité et entachée de rétroactivité, si elle in-

tervenait à propos de contestations engagées et pour qu'on leur en fit l'application. L'absence même de règle légale, résultant du vague ou de l'obscurité de la loi, laisse au juge le droit de juger d'après sa conscience, et investit le plaideur du droit de compter sur la consciencieuse appréciation du juge, d'après les circonstances de la cause. Quant au second système, il a paru, non sans raison, contraire à la hiérarchie judiciaire et au titre de Cour suprême ou régulatrice, donné à la Cour de cassation.

— Dès l'origine de la Révolution, et souvent depuis, il a été question d'introduire en France, à l'instar de ce qui se pratique en Angleterre, le jury en matière civile. Sur ce point encore, l'amour des nouveautés n'a pu triompher de la tradition des légistes ; et d'ailleurs, dans les conditions où la France est placée, la théorie condamnait ce système. L'institution du jury en matière civile conduit forcément, pour que la loi soit respectée et que les citoyens conservent les garanties fondées sur la loi, à l'établissement d'une procédure *formulaire*, comme celle qui se pratiquait à Rome, aux beaux jours de la magistrature prétorienne, ou comme celle dont usent les Anglais. Le haut magistrat à qui il appartient de maintenir la loi et d'en développer les conséquences juridiques, fixe au jury (le *judex* ou le *recuperator* des Romains) les points qu'il a à décider, les limites entre lesquelles doit rester circonscrit son pouvoir d'appréciation consciencieuse et discrétionnaire, et tire (à l'avance sous forme d'hypothèse ou finalement sous forme d'arrêt) la conclusion juridique du verdict à rendre ou du verdict rendu. En un mot, il fait dès le début de la procédure et pour la généralité des procès, ce que la Cour de cassation fait chez nous pour le nombre, relativement si petit, d'arrêts soumis à sa censure. Il procède immédiatement au départ entre ce qui peut être décidé d'avance, doctrinalement, de manière que la décision fasse jurispru-

dence, et ce qui ne peut être décidé que pour le cas individuel, discrétionnairement, en l'absence de règles précises qui s'imposent à tous, comme celles de la loi et de la raison générale, supérieure encore à la loi. Or, qui ne voit qu'il faudrait, pour concilier ce système avec le maintien de l'unité de jurisprudence, substituer à notre Cour de cassation un grand-juge ou un collège de grands-juges, circulant sur tout le territoire pour y présider à tour de rôle au jugement des procès civils ? Voilà ce qui se pratique dans l'Angleterre proprement dite, réduite aux deux tiers d'une île, et ce qui pourrait aussi se pratiquer en Belgique, mais ce que l'étendue territoriale de la France rendrait impraticable, quand même on parviendrait à y faire goûter un système qui choque tant nos habitudes et nos traditions, quand même on parviendrait à y inculquer aux jurés ce respect du magistrat et des limites du mandat légal, qui est dans les mœurs anglaises plutôt que dans les nôtres.

— On peut juger des difficultés que rencontrerait l'établissement du jury en matière civile, par le médiocre succès qu'a eu chez nous l'institution du jury en matière criminelle, malgré la simplicité relative du droit criminel. Apportée par un double courant d'idées philosophiques et d'idées politiques, mais où dans l'origine le courant d'idées philosophiques prévalait, cette institution a eu contre elle les inconvénients pratiques et l'indifférence populaire. Transplantée en France dès le début de la Révolution, cette plante exotique y a vécu, plutôt qu'elle ne s'y est acclimatée. Encore aujourd'hui il est fort question de diminuer de beaucoup la besogne du jury et de *correctionaliser* des crimes par l'abaissement de la pénalité, afin d'en mieux assurer la répression en les faisant passer de la compétence du jury à celle des tribunaux correctionnels ; et certes une telle réforme, où la politique serait étrangère, n'agiterait point chez nous l'opinion publique,

comme elle l'agiterait en Angleterre où le jury est une institution vraiment nationale.

En adoptant le jury en matière criminelle, le sens français n'a pu adopter la règle de « l'unanimité », seule capable de donner au verdict ce caractère sacramentel qui plaît tant à nos voisins, et qui peut passer pour un reste de cette foi au « jugement de Dieu », sur laquelle se fondaient les ordalies des temps barbares. En effet, si Dieu veut bien intervenir pour garantir les hommes de l'erreur judiciaire, il pourra inspirer à douze hommes pris au hasard la même réponse, aussi bien qu'il pourrait préserver la main innocente de la brûlure d'un fer chaud ou donner en champ élos la victoire au champion du bon droit. Où la foi en une telle intervention disparaît, il n'y a plus de certitude logique en fait de décision judiciaire; il n'y a qu'une probabilité dont même l'expérience, c'est-à-dire la statistique judiciaire, peut fournir les éléments de mesure, en tant du moins que le calcul s'applique à des résultats généraux et moyens, nullement à tel cas individuel. Mais le législateur ne saurait entrer dans ces subtilités : il sera donc amené à élever ou à abaisser le chiffre de la majorité, selon les circonstances du moment et le vent de l'opinion. C'est ce qui est arrivé chez nous où bien des combinaisons ont été essayées, même celles qui attaquaient viscéralement l'institution du jury, en faisant concourir au verdict la magistrature assistante. Sur ce point donc on peut dire que l'institution du jury n'est pas encore fixée; et comme il s'agit d'un point essentiel, il est permis d'en conclure que le manque de fixité affecte l'institution même.

— L'administration de la justice confine par bien des côtés à l'administration proprement dite. Sous l'ancien régime une même classe de la société, cette haute bourgeoisie que l'on nommait aussi la noblesse de robe, recru-

tait à la fois la hiérarchie judiciaire et la hiérarchie administrative organisée beaucoup plus tard, et qui n'était selon l'histoire qu'un démembrement de la première. On échangeait une charge de conseiller ou de président aux enquêtes contre une charge de maître des requêtes ou d'intendant. Le grand Conseil était là, sous la main du roi ou des ministres, tout prêt à évoquer les causes, à casser les arrêts du parlement et au besoin à le remplacer : tandis que de son côté le parlement faisait défense à ses officiers d'exécuter les arrêts du Conseil, se regardait comme investi de prérogatives supérieures et bien mieux fondées sur le droit ancien du pays, entreprenait enfin ouvertement sur l'administration, sur la police, par ses arrêts de règlement, et citait les intendants à sa barre. Sur tous ces points les gens « de basse robe », comme Saint-Simon les appelle, les légistes de la Révolution, les membres des assemblées politiques, étaient disposés à consommer l'œuvre que la royauté méditait depuis longtemps et que la théorie justifiait pleinement : ils voulaient la séparation des tribunaux et de l'administration, du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif ou exécutif, suivant les expressions alors en crédit. Cependant, soit qu'il s'agisse de l'assiette d'une contribution, ou du tracé d'un canal, ou de l'étiage d'un bief, ou de la concession d'une mine, ou de mille autres choses, il arrive que les agents de l'administration, en agissant dans des vues d'intérêt public, se heurtent contre des intérêts privés ; d'où un « contentieux administratif » par le moyen duquel, si le jugement en était laissé sans distinction aux tribunaux ordinaires, chargés ainsi d'interpréter et d'appliquer les règles de l'administration, ils pourraient tracasser l'administration et empiéter sur ses droits. Bien plus, avec quelque soin qu'on ait marqué la distinction, il se présentera, comme dans les rapports de l'Eglise avec l'Etat, des cas mixtes,

ambigus, qui suffiraient encore à amener des prétentions et des empiétements de la part des tribunaux, si le législateur ne s'arrangeait pour qu'en cas de conflit les tribunaux fussent dessaisis et que le dernier mot restât avec le dossier à l'administration.

Bien loin de vouloir affaiblir de ce côté le pouvoir politique qui tient les hautes rênes de l'administration, les hommes de la Révolution sentaient le besoin de le renforcer au moment où une crise extraordinaire tendait tous les ressorts, et où les ventes de biens nationaux, faites administrativement, paraissaient devoir être mieux protégées par des corps administratifs que par les tribunaux ordinaires. Plus tard les développements de l'industrie, l'importance croissante du rôle de l'Etat dans notre société moderne, ont donné au contentieux administratif une place qu'il ne pouvait occuper sous l'ancien régime. Tandis que le monde oubliait des droits si longtemps fameux, le droit canonique, le droit féodal, et qu'il semblait presque disposé à laisser le droit romain aux docteurs, le « droit administratif » encore inconnu ou, qui du moins n'avait pas reçu de dénomination officielle au commencement du siècle, lors du rétablissement de nos écoles de droit, prenait une place considérable dans l'encyclopédie juridique, et devenait l'objet d'un enseignement spécial qu'on ne pourrait désormais laisser de côté que si notre société subissait dans son organisation des modifications profondes. La Révolution aura donné de ce chef au pouvoir dirigeant, un moyen d'action qu'il n'est pas aisé de concilier avec les anciennes idées sur la liberté politique.

En effet, il ne suffirait pas d'attribuer le contentieux administratif à des tribunaux distincts des tribunaux ordinaires, si les uns et les autres étaient dans les mêmes conditions d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et de l'administration proprement dite. Des tribunaux adminis-

tratifs spéciaux comprendraient mieux sans doute les nécessités de l'administration, mais ils n'en feraient, en cas d'opposition systématique, qu'une opposition plus dangereuse. Comment garder le milieu entre l'assujettissement trop grand et l'indépendance absolue? Voilà le problème dont le nouveau régime a donné, selon les conjonctures politiques, des solutions différentes qui ne pourraient être considérées comme fixées que si le système politique l'établissait lui-même.

— La France n'aurait point subi de révolution, que l'uniformité d'administration et la centralisation administrative, conséquences de l'unité politique, de l'existence d'une grande capitale et de la prépondérance acquise de longue main à l'autorité royale, n'auraient pas manqué d'y faire de nouveaux progrès. Par exemple on aurait été conduit à l'abolition des douanes intérieures, ce qui aurait exigé l'abolition de beaucoup d'exemptions, d'abonnements et de privilèges dans l'assiette et le recouvrement des impôts. On aurait encore opéré d'autres réformes pour lesquelles il suffisait d'un édit et au besoin d'un lit de justice. Mais des réformes plus radicales, telles que l'abolition même des provinces dont l'agrégation successive avait composé la monarchie, exigeaient une révolution. Une nation ne saurait mieux affirmer et montrer pratiquement qu'elle est une à tous les points de vue, qu'en procédant du tout aux parties, et en effaçant les dernières traces légales du travail séculaire par lequel les parties se sont rapprochées et soudées pour composer le tout. L'Assemblée constituante n'aurait laissé d'autre œuvre subsistante que la carte départementale, qu'il serait faux de dire, comme on l'a dit souvent, qu'elle a tout détruit sans rien constituer, puisque la division départementale, après avoir résisté à toutes les tourmentes politiques, sans jamais être remise sérieusement en

question, a acquis en moins de cinquante ans toute la stabilité que comportent des institutions séculaires.

Il est d'usage de faire au grand métaphysicien de la Révolution, à Sieyès, les honneurs de l'invention de la carte départementale : c'est une erreur. Dans ses habitudes d'esprit faussement géométriques, Sieyès faisait du territoire de la France un vrai damier, divisé par des parallèles et des méridiens en cases d'égale superficie, autant que la courbure de la terre le permet; quelque chose comme la carte d'assemblage des feuilles dont se compose une grande carte topographique ou géologique : mais, en tant que carte administrative, elle n'aurait pas duré assez longtemps pour mériter les frais de la gravure. L'Assemblée eut le bon sens de procéder autrement et de rattacher la nouvelle carte à l'ancienne, tout en soumettant les anciennes provinces à une décomposition suffisante pour qu'aucune prétention provinciale ne pût désormais s'appuyer sur la constitution de la nouvelle carte départementale; car la clef du système était là. De plus, dans l'appréciation de la valeur moyenne à donner à la masse départementale, masse où entrent à la fois comme facteurs l'étendue superficielle, la population et la richesse, l'Assemblée eut le tact ou le bonheur de tomber assez juste pour que la centralisation de second ordre, la centralisation départementale se prêtât bien aux besoins des divers services, même à ceux qui ne devaient se faire sentir que postérieurement, au fur et à mesure du perfectionnement des services, du développement de l'industrie et de la richesse publique. Ainsi, comme il y a dans chaque village un maire, un desservant et un instituteur, les mêmes raisons qui déterminent en moyenne le personnel de maires auquel peut s'étendre utilement l'action d'un préfet, détermineront en moyenne le personnel de desservants qu'un évêque peut efficacement gouverner, et le personnel d'instituteurs dont la direction

effective peut appartenir à un même agent de l'instruction publique. Il en résulte que tous les ressorts administratifs qu'on est parvenu à rattacher à l'unité départementale se renforcent les uns les autres et renforcent l'unité départementale : tandis que toutes les circonscriptions établies en vue de services spéciaux et qui procèdent, soit du fractionnement de l'unité départementale, soit du groupement de plusieurs départements, ont toujours conservé quelque chose d'artificiel, d'arbitraire et par conséquent de précaire aux yeux des populations qui les verraient remanier avec indifférence. Au contraire, le succès de l'unité départementale a dépassé les vues de ses auteurs, en ce sens que cette unité à laquelle ils ne voulaient attacher que la valeur abstraite d'une circonscription administrative, à laquelle ils refusaient en conséquence d'accorder, comme à la commune, une personnalité civile, est devenue d'elle-même quelque chose de plus réel et de plus concret. La force des choses fait qu'il y a aujourd'hui des intérêts départementaux, comme il y a des intérêts municipaux ou communaux. Les départements ont leurs édifices, leurs établissements, leurs routes, leurs budgets distincts de ceux des communes et de ceux de l'Etat. Un département contribue avec déplaisir aux dépenses d'un établissement qui siège dans un département limitrophe : il aimera mieux payer plus et avoir pour lui seul son école normale, son asile d'aliénés, et ainsi de suite. Au fond, il a suffi de trois quarts de siècle pour que les départements redevinssent des provinces, mais des provinces jetées dans un moule égalitaire, soumises à la plus rigoureuse uniformité de législation, qui n'ont point d'histoire et n'en auront jamais, et qui par là, comme aussi par leur rôle modeste, ne peuvent donner d'ombrage à la grande unité nationale. Voilà un exemple très-net des limites du pouvoir révolutionnaire ou réformateur, et de ce qu'impose la

nature des choses. Sans doute, si l'on remaniait la carte départementale, on pourrait utilement supprimer quelques enclaves, rectifier quelques frontières : on l'a déjà fait par-ci par-là ; mais l'amélioration ne vaudrait pas les embarras et les frais du remaniement, dès qu'il s'agirait d'un remaniement considérable. C'est comme pour une ville dont on peut regretter que l'emplacement n'ait pas été mieux choisi, sans que l'on songe à la déplacer de propos délibéré.

— On a comparé le *comté* anglais au département français, quoique le ressort du comté diffère beaucoup de la circonscription départementale, en ce qu'il ne comprend que les « paroisses » rurales, par exclusion des « bourgs » qui ont successivement acquis, en vertu de chartes spéciales, des franchises électorales et une organisation municipale indépendante de l'administration du comté. Rien de plus conforme au génie des institutions anglaises où la liberté publique se compose de la somme des franchises particulières ou des privilèges obtenus dans la suite des âges : mais par contre rien ne semble moins aisément conciliable avec des institutions systématiques ou faites de toutes pièces. Il faudrait fixer très-arbitrairement un chiffre de population au-dessus duquel nos communes s'élèveraient à la municipalité indépendante, au-dessous duquel elles retomberaient dans la plèbe des communes rurales ; et telle commune pourrait changer de sort à chaque recensement officiel de la population, sans égard aux anciens sacrifices et aux anciens engagements. D'ailleurs ce n'est pas le chiffre de la population qui fait le bourg ou la cité, mais l'esprit de cité ou de bourgeoisie. Une immense agglomération d'ouvriers de fabrique différera extrêmement d'une population rurale par les mœurs et les intérêts, et n'en sera pas plus propre à l'exercice des droits de cité. Les vraies conditions de la vie municipale ne se trouvent ni dans les très-petites communes, à cause de l'étroitesse

de l'esprit local, ni dans les très-grandes villes où les traditions, les affections, les clientèles et les patronages héréditaires ne sauraient tenir, en l'absence des privilèges que notre droit repousse, devant l'immigration étrangère ou les perpétuels remous d'une population flottante. Et quant à la grande ville où siège le gouvernement central, qui est le principal organe des centralisations en tout genre, où les partis ont leurs concubines, leurs chefs et leur armée, le plus simple bon sens dit qu'elle ne pourrait être soumise au même régime que d'autres. Il faut qu'elle paye par l'alançuissement de la vie municipale la prérogative d'être le foyer de la vie politique : ni le cerveau ni le cœur ne sont les organes doués de la plus grande sensibilité locale.

D'après des considérations analogues on peut juger du mérite d'un projet souvent mis en avant, celui d'embrigader les communes rurales en municipalités cantonales. C'est merveille, paraît-il, pour un comté anglais où on laisse de tels embrigadements ou syndicats de paroisses se former d'eux-mêmes selon les convenances locales, dès que le besoin s'en fait sentir. Chez nous où le principe d'uniformité domine, il faudrait décréter la solidarité d'intérêts dans des cas où elle serait sans utilité, et surtout dans des cas où l'on manquerait du personnel capable d'en tirer un parti avantageux. Car, il ne suffit pas de réunir douze villages pour en faire une ville : il faut qu'on y trouve les éléments d'une vraie municipalité, une hiérarchie de propriétaires, des intérêts communs et les conditions d'une bonne représentation des intérêts communs. Autrement, la pauvre commune rurale, avec son maire rustique, prévaudra, à titre de réalité, sur la municipalité cantonale qui ne sera qu'une fiction de la loi.

— Si l'Assemblée constituante a eu la main heureuse dans la création des unités départementales, elle a échoué complètement quand elle a voulu faire administrer les dé-

partements et leurs subdivisions ou districts par des corps électifs, représentants présumés des intérêts et des vœux des administrés. Non-seulement elle appréciait mal en cela les exigences de la crise révolutionnaire où le pays était jeté, mais elle méconnaissait les conditions durables du problème à résoudre. On ne peut pas viser tout à la fois à centraliser le plus possible le gouvernement et à décentraliser l'administration. Il fallait conserver les anciennes provinces en les soumettant toutes au régime tant vanté des « pays d'États », comme Turgot et Necker l'avaient tenté, ou bien il fallait, en créant les départements, perfectionner le régime de « l'intendance », ainsi qu'on l'a fait plus tard par l'institution des « préfetures » dont on ne s'est plus départi. Il y avait contradiction manifeste à proclamer si haut la distinction du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, à faire du chef du pouvoir exécutif le chef de l'administration, et à lui refuser le choix des agents de l'administration. Mais nous ne voudrions pas trop insister maintenant sur cette distinction alors si fameuse. Ce qui a beaucoup plus de réalité, c'est d'abord la distinction entre les services purement administratifs, tels que ceux de l'édilité, de la voirie, de la sûreté, de la santé et de l'instruction publique, services qui tous ont leur raison d'être indépendamment de la politique, et le gouvernement proprement dit, dont le maintien des formes politiques et le déploiement opportun des forces politiques sont au contraire le but direct et principal. C'est ensuite, à propos d'administration, la distinction entre les intérêts généraux du pays, que l'on peut en ce sens qualifier d'intérêts nationaux, et les intérêts locaux ou provinciaux. Cependant, quoique ces dernières distinctions soient vraiment fondées sur la nature des choses, la logique a ses exigences; et quelque soin qu'on apporte à séparer les attributions et les fonctions, il ne manque pas de matières mixtes à l'occasion

desquelles les pouvoirs se contrarieraient, si l'un d'eux n'avait le dernier mot en cas de conflit, et si cette prérogative ne tendait à faire jusqu'à un certain point pénétrer, même dans la sphère des autres pouvoirs, les principes qui lui sont propres. A quoi servirait au pouvoir politique, à l'État, d'avoir un budget voté et contrôlé par une représentation nationale, par de grands corps politiques, par des autorités centrales, si des corps administratifs, des représentations ou des autorités locales, indépendantes, pouvaient à chaque instant le tenir en échec à propos de l'assiette ou de la perception de l'impôt, ou s'arranger pour faire tourner à l'exonération des charges qui incombent aux localités les subventions qu'il accorde dans un but d'utilité nationale, ou contracter des charges qui épuiseraient les forces contributives de la localité, au préjudice des ressources que l'État doit se réserver? De même pour l'exécution des grands travaux publics, des voies de grande communication qui traversent le pays d'un bout à l'autre, et auxquelles tout le pays est intéressé. De même pour le service de l'instruction publique, et en général pour tous les services qui ont un double caractère d'utilité générale et d'utilité locale : le mot d'utilité s'appliquant ici dans son acception la plus large à tout ce qui intéresse, d'une part la patrie commune, d'autre part la patrie restreinte à laquelle l'homme tient par tous les liens de la nature.

Dans le système fédératif, le pacte d'alliance définit autant que possible les intérêts fédéraux, les charges fédérales, les attributions de l'autorité fédérale, et réserve au profit de la souveraineté provinciale ou cantonale tout ce qui n'en a pas été formellement distrait dans l'intérêt commun des Etats confédérés. Mais la ligue ou la confédération qui n'était d'abord qu'une unité abstraite, devient avec le temps une personne vivante qui a ses ardeurs, ses convoitises, ses prétentions. On sait combien il est difficile

que la ligne de démarcation originairement tracée ne se déplace pas, et quelle est la tendance à l'amointrissement, pour ne pas dire à l'oppression et finalement à la suppression de la souveraineté cantonale, à mesure que l'esprit de nationalité prend de la force, et que la nation qui se forme cède à l'ambition d'agrandir son rôle politique. Dans d'autres contrées où l'unité politique date de plus loin, elle date d'une époque où des mœurs plus simples, des besoins moins compliqués pouvaient s'accommoder d'une administration toute locale. Les habitudes administratives, le cadre du système administratif ont eu le temps de se fixer dans ces conditions, sensiblement les mêmes pour toute l'étendue du territoire; et néanmoins nous voyons qu'il faut bien, à mesure que de nouveaux besoins se révèlent et que l'autorité centrale sent le besoin d'y pourvoir, multiplier les agents dont l'autorité centrale dispose, de manière à s'acheminer vers une centralisation plus grande des services administratifs. C'est ainsi qu'en Angleterre se multiplient les enquêtes parlementaires, les bills ou statuts généraux, et les inspecteurs chargés d'en assurer l'exécution.

— On a beaucoup critiqué la centralisation administrative, relevé ses abus, signalé ses dangers; et en effet une centralisation plus grande de l'organisme, chez les animaux d'espèces supérieures, fait que telle lésion est mortelle pour eux qui n'empêcherait pas de vivre un animal d'espèce inférieure, grâce à une moindre centralisation des organes et des fonctions. Les naturalistes s'accordent pourtant à regarder comme un perfectionnement de l'organisme la tendance vers l'unité organique par le progrès de la centralisation des organes et de la spécialité des fonctions. Lorsque tant de causes tendent à maintenir et à renforcer la centralisation administrative, en tant que conséquence de l'unité politique, il ne faudrait rien moins qu'une révolte entre les caprices et les excès de la politi-

que pour donner à la décentralisation administrative des chances de succès. Ainsi une grande nation pourrait se laisser de voir ses gouvernements tomber les uns après les autres à la suite de conspirations militaires ou d'émeutes fomentées au sein de la population d'une grande capitale. Elle finirait par regarder comme un mal ce perfectionnement du mécanisme administratif qui permet non-seulement d'enlever le gouvernement par un coup de main, mais de saisir du même coup et de régir à sa guise, pour quelque temps au moins, le pays tout entier. De là des tentatives de fédéralisme et de décentralisation politique, dont une décentralisation administrative serait le préliminaire obligé (1). On voit tout ce qu'une pareille crise aurait de redoutable, et comme il faudrait peu compter sur la vivacité d'une émotion passagère pour changer d'une manière durable le résultat du travail des siècles, ou pour ressusciter ce qui a péri. La sagesse consiste plutôt, pour chaque nation, à ne pas sortir des conditions où la nature et l'histoire l'ont placée, et à profiter d'une expérience chèrement achetée, pour faire de ses facultés innées ou acquises l'usage le plus raisonnable. Il est sur tout plus facile d'atténuer les maux résultants de l'instabilité politique que de supprimer les causes de l'instabilité politique, et plus facile aussi de dégager sensiblement l'administration de la politique que de réagir sur les institutions politiques par la vertu des institutions administratives.

(1) La distinction du gouvernement et de l'administration tient plutôt à l'essence de la fonction qu'au rang du fonctionnaire. La langue est donc moins bizarre qu'elle n'en a l'air, lorsqu'elle donne le nom de maître (*magister*) à l'homme chargé de gouverner quelques petits paysans, et celui de ministre (*minister*) au haut fonctionnaire qui parfois participe au gouvernement de l'État, mais dont la fonction habituelle consiste à diriger l'administration des écoles d'un grand pays.

CHAPITRE IV.

DES ENTREPRISES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DANS L'ORDRE RELIGIEUX, ET DE LEURS SUITES.

Nous avons déjà suffisamment insisté sur la distinction qu'il faut faire entre les entreprises révolutionnaires et l'esprit du siècle. Si la foi chrétienne a perdu de son empire sur les peuples, si les gouvernements, pressés par les philosophes ou cédant à leurs propres instincts, ont entrepris de leur chef ou avec le concours de l'autorité religieuse des réformes ecclésiastiques, supprimé des fêtes, des ordres monastiques, travaillé au progrès de la tolérance civile et de la sécularisation de la société ; si d'autre part la foi chrétienne et l'institution catholique ont réagi ou tenté de réagir contre des influences ennemies, tout cela tient à des causes générales qui auraient produit leur effet, lors même qu'aucune secousse brusque ne serait venue en précipiter ou en contrarier l'action. Mais, quand nous voyons une courtisane sur l'autel de Notre-Dame de Paris, les fêtes de la Raison et de l'Être suprême, les prêtres massacrés ou déportés, puis la religion rappelée par un gagnant de batailles, l'établissement ecclésiastique reconstruit sur un plan nouveau, à la faveur de mesures extraordinaires ou plutôt inouïes jusque-là dans l'Église, nous ne pouvons méconnaître les effets d'une crise révolutionnaire qui agite violemment

L'Église comme la société : crise qui a ses singularités, ses accidents, ses cas fortuits, à travers lesquels l'action des causes générales peut être tantôt exagérée et tantôt masquée.

On a eu des exemples de jansénistes révolutionnaires, comme l'abbé Grégoire, qui disaient pieusement la messe, tout en trouvant « que les rois sont des monstres dans l'ordre moral », et aussi des exemples d'ultramontains comme Lamennais, qu'une théologie contentieuse a fini par entraîner hors du christianisme et dans les eaux de la Révolution : mais ces singularités individuelles ne peuvent nous faire méconnaître dans le mouvement de la Révolution française des tendances anti-chrétiennes et surtout anti-catholiques. On est même fondé à dire que ce caractère prime tous les autres, par la raison qu'en s'attaquant à l'ordre établi, la Révolution devait s'attaquer de préférence à la plus ancienne et à la plus vivace des forces qui ont contribué à l'établir. Aujourd'hui encore, après la chute des dynasties, après le nivellement démocratique de la société, qu'on ne songe plus à contester, les croyances chrétiennes et l'institution catholique inquiètent assez le parti révolutionnaire pour qu'il applaudisse à tout ce qui semble pouvoir démanteler cet édifice séculaire, resté debout sur tant de ruines et qui brave sa puissance de destruction. Ce n'est pas en effet sous les coups du bélier révolutionnaire qu'il croulera, s'il doit crouler : les matériaux dont il est bâti, le ciment qui les lie sont de nature à ne subir que la lente érosion du temps.

D'un autre côté, l'on a eu mainte fois la simplicité de dire (quand on ne l'a pas dit par dérision) que la prédication révolutionnaire est un retour à l'esprit du christianisme primitif, aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité, dont les livres évangéliques contiennent la pure et touchante expression. A ce compte, Voltaire, d'Holbach, Raynal auraient travaillé à nous ramener à la primitive

Église ; Camille Desmoulins, M^{me} Roland, Proudhon auraient été de bien meilleurs chrétiens qu'ils ne croyaient l'être. Comme si la liberté, l'égalité, la fraternité chrétiennes, attributs d'une société naissante et séparée du monde, avaient rien de commun avec celles des rhéteurs, des philosophes et des faiseurs de barricades ! comme si l'essence du christianisme ne consistait pas dans l'adoration du Dieu crucifié, dans l'horreur d'une chair corrompue, d'un siècle ennemi de Dieu, et dans l'attente d'un règne mystique où le siècle sera vaincu et la chair transfigurée ! Voilà le christianisme vraiment primitif auquel n'ont pas manqué de faire appel, à d'autres époques, tous ceux qui accusaient l'Église d'avoir subi la contagion du siècle, et qui se proposaient effectivement la réforme du christianisme. Or, telle ne pouvait pas être la pensée des philosophes et des révolutionnaires du dix-huitième siècle : pour eux le règne de la raison et la destruction de tout préjugé religieux étaient la même chose. Si plus tard on a vu des hommes à systèmes essayer de ce que l'on appelait des synthèses religieuses, en imitant ou en parodiant le langage du christianisme naissant, ces essais n'ont pas eu de suites et il ne faut pas compter que l'avenir se montre plus favorable aux fondateurs de religions nouvelles.

— Tous ceux qui ont lu l'histoire de nos temps de troubles savent assez combien les blessures faites aux mœurs et aux croyances religieuses ont contribué à entretenir l'aversion pour les hommes et les choses de la Révolution, dans des classes de la population qui n'avaient point de privilèges à regretter, à qui l'on parlait pour la première fois de droits politiques, et qui recevaient du nouveau régime, sinon une amélioration immédiate dans leurs conditions matérielles d'existence, du moins des espérances d'amélioration dont quelques-unes se sont en effet réalisées. Ce qu'on ne se représente pas aussi bien, c'est le fait in-

verse, à savoir la part qu'a eue l'émancipation du joug religieux dans la création d'un parti révolutionnaire. Pour s'en former une idée, il faut d'abord songer à la surprise que nous éprouvons maintenant quand nous nous trouvons transportés, un jour de dimanche, dans un pays de protestantisme rigide comme l'Angleterre. Il faut considérer ensuite que la France de 1789 n'était pas tout entière dans les salons et les cafés de Paris, ni dans ceux des beaux parleurs et des philosophes de province, mais qu'elle était encore pour la bourgeoisie et les artisans des villes, pour la population des campagnes, un pays catholique, quoique tout préparé à une commotion qui entraînerait, presque en un clin d'œil, l'abolition du culte et la persécution du clergé. Il faut enfin songer à cette multitude de pratiques, de rites, de fêtes, d'abstinences, d'assujettissements de toute sorte, imaginés pendant une suite de siècles pour diriger, contenir, assouplir, occuper l'individu et la société, non pas comme en terre protestante un jour par semaine, mais à chaque instant de la vie : pratiques dont les plus pénibles à accomplir consciencieusement étaient imposées, même aux plus tièdes, par les mœurs régnantes et dans nombre de cas par la contrainte même des lois civiles. Voilà ce que sentaient tous les jours, dans une société où l'incrédulité s'infiltrait, bien des gens qui ne se souciaient guère de la main-morte et des droits féodaux, qui ne craignaient ni la Bastille, ni les lettres de cachet, qui n'avaient nullement la démangeaison d'écrire et que la censure du chancelier ou les réquisitoires des gens du roi n'effarouchaient pas. Dans l'intimité même des consciences le combat entre l'incrédulité naissante, qui ne demandait pas mieux que de s'enhardir, et les scrupules conservés par l'effet de l'éducation et de la pratique générale, étaient une cause d'anxiétés pénibles. — Tout à coup il se trouve que quelques novateurs ont de l'audace pour tout le monde,

que les observances cessent, que les temples se ferment, et que non-seulement pour faire preuve de civisme, mais pour sa sûreté personnelle, il n'y a rien de tel que de se débarrasser de ses gênes et de ses scrupules, de ne plus croire des choses si difficiles à croire, de ne plus pratiquer des choses si pénibles à pratiquer. En vérité il n'y avait pas encore eu d'exemple d'un affranchissement si complet, si subit, qui intéressât autant le commun des hommes par ce qu'il y a de plus intime dans leur être, dans les principes de leurs idées et dans leur règle de conduite. Ne nous étonnons donc pas si l'irrégion a pu avoir ses sectaires et ses fanatiques comme une religion, si un mouvement irréligieux a pu prendre quelques-uns des plus mauvais caractères d'une guerre religieuse, si dans la foule des esprits moins ardents il y a eu de quoi constituer, à défaut d'une secte, du moins un parti anti-religieux, anti-catholique, anti-clérical (comme on voudra l'appeler), toujours inquiet des tentatives que pourrait faire le clergé catholique pour recouvrer son ancienne domination sur les consciences, et disposé, pourvu qu'on le rassure sur ce point, à faire bon marché des formes et des libertés politiques. Vainement lui reproche-t-on alors de manquer de logique, comme si la logique était de mise ici : car, qu'est-ce qu'une liberté politique en comparaison du calme ou, si l'on veut, de l'engourdissement de la conscience ? C'est ainsi que le parti anti religieux a pu, sinon s'identifier exactement avec le parti révolutionnaire, du moins en constituer l'élément principal et dominant : tandis que de son côté le parti religieux ou catholique tendait à absorber tous les autres éléments du parti contre-révolutionnaire à mesure que, par le laps du temps, ceux-ci perdaient de leur force propre et intrinsèque.

— De là des désavantages respectifs. La chose est évidente en ce qui touche le parti révolutionnaire, puisque la

persécution, même la moins âpre, tend à purifier les institutions religieuses de leurs souillures et à faire ressortir ce qu'il y a de saint et d'auguste dans leur action sur les âmes. Il ne se peut que l'homme renonce au monde invisible et aux destinées mystérieuses pour se concentrer dans les luttes de la vie terrestre, sans qu'il en résulte un déchet dans l'idée que l'homme a de lui-même. Si quelques esprits parviennent à substituer à cet idéal perdu un autre idéal, le gros des hommes ne le saisit point et ne s'arrête guère, à propos de systèmes, qu'à ce qu'ils ont de plaisant dans la forme ou d'accommodant au fond. Pour un stoïcien l'on compte bien des épicuriens. Ces hommes aux principes surannés et aux pratiques passées de mode, qu'on livre collectivement au ridicule, sont personnellement l'objet de l'estime et du respect de leurs adversaires. Vienne un serment politique : on leur fera l'honneur de croire que c'est un moyen de les écarter, au lieu qu'il ne sera pris ailleurs que pour une vexation ou une espièglerie de parti.

Les désavantages du côté opposé, pour être moins apparents, n'en ont pas moins de réalité. L'âcreté, les colères et l'intolérance de la controverse théologique, les petitesesses de l'esprit monacal et clérical passent vite dans un parti politique que soutient principalement le zèle religieux. On ne ménage pas les gros mots à ceux que l'on regarde comme les ennemis de Dieu, qu'ils soient morts ou qu'ils soient vivants ; qu'ils aient ou non racheté en partie leurs écarts par leur bonne foi ou leur génie. Le théologien est essentiellement argumenteur : il a des habitudes scolastiques qui l'exposent, comme le sceptique, à prendre trop souvent des raisonnements pour des raisons. Voilà pour les formes de la dispute : au fond, l'on ne pardonne pas la moindre dissidence, la plus légère concession ; et à mesure que le parti s'épure, il s'appauvrit, il se prive de ses meilleurs auxiliaires, parce que l'indépendance du caractère s'unit

presque toujours à la supériorité du talent. Trop souvent aussi l'alliance d'une cause politique et d'une cause religieuse fournit un prétexte plausible au soupçon d'hypocrisie, qui est ce que les hommes souffrent le plus impatiemment chez ceux qui visent aux places et au pouvoir, et ce qu'il y a de plus propre à compromettre la cause politique en même temps que la cause religieuse. Enfin elle donne à un parti cette inflexibilité de principes, cette opiniâtreté dans les regrets et dans les espérances, qui tiennent à l'assurance que l'on croit avoir de posséder la vérité absolue, destinée à prévaloir infailliblement tôt ou tard. Or, le *non possumus*, qui peut avoir ses dangers même dans la conduite des choses religieuses, n'est certainement pas de mise dans l'ordre des choses humaines et temporelles, dans un monde qui change et se transforme continuellement; et le ridicule finit par atteindre un parti qui s'obstine à espérer contre tout espoir.

— Il est ordinaire d'entendre dire que le plus grand tort de l'Assemblée constituante a été de toucher à l'encensoir et de compliquer d'un schisme religieux une révolution politique déjà si radicale. Je ne crois pas qu'en cela l'Assemblée constituante ait beaucoup ajouté, par imprudence et par inexpérience, aux difficultés inévitables de la situation. D'abord il était aussi impossible de mettre du premier coup la religion et l'Église hors de l'État, selon la doctrine américaine, que de supprimer du premier coup les Bourbons et la royauté. On ne doit pas juger des dispositions de nos pères d'après nos dispositions actuelles. Rien n'est mieux entré dans nos mœurs et ne nous paraît aujourd'hui tenir plus essentiellement à ce qu'on appelle, à tort ou à raison, les principes de 1789, que la sécularisation de l'état civil, la distinction du mariage civil et du mariage religieux; et cependant on n'a osé consommer cette réforme qu'après le 10 août, après les massacres de septembre, à

la veille du jour où la Convention encouragerait le mariage des prêtres et où la Commune de Paris donnerait le scandale du paganisme hêbertiste. Quelle que soit une première effervescence, un peuple ne rompt pas si brusquement avec des habitudes dix ou quinze fois séculaires. La Contre-révolution attendait la Révolution au piège où elle ne pouvait manquer de tomber. Supposons que l'Assemblée constituante eût respecté les circonscriptions diocésaines, le mode établi pour la nomination aux évêchés et aux cures, et qu'elle n'eût pas exigé de serment des ecclésiastiques : on ne pensera pas sans doute que la Révolution aurait pu éviter de se brouiller avec la Cour de Rome, avec la plupart des évêques, avec le gros du clergé, quand elle supprimait les corporations monastiques, mettait la main sur les biens d'Église, et abolissait le clergé, en tant qu'ordre de l'État. Du moins Henri VIII laissait de bons évêchés, des sièges à la Chambre des lords et de grosses prébendes au clergé séculier qu'il voulait gagner. On ne se laisse pas aussi complètement dépouiller sans essayer de la résistance, ou sans mettre dans la soumission une mauvaise grâce qui conduit à la résistance. Il y aurait donc eu pour le moins des refus de concours, des vacances de sièges auxquelles il aurait fallu pourvoir par des moyens extraordinaires : d'où la retraite des uns, les protestations des autres, et finalement le schisme avec toutes ses conséquences.

Au fond, l'Assemblée constituante ne s'est pas plus méprise en fabriquant sa constitution civile du clergé qu'en fabriquant le surplus de l'œuvre constitutionnelle dont la constitution civile du clergé faisait un chapitre. Si la constitution politique de 1791 avait pu durer, la constitution civile du clergé aurait obtenu de même la consécration du temps, sauf à aboutir vite à un schisme bien tranché. Il y aurait eu en France une sorte d'Église anglicane, moins la

dose de calvinisme qui y a pénétré sous Edouard VI et Elisabeth, Eglise vivant de traitements au lieu de vivre de dîmes et de revenus territoriaux. A côté de cette Eglise établie, nationale, schismatique, la tolérance des temps modernes aurait laissé subsister une minorité dissidente, restée fidèle au catholicisme romain, payant son clergé, et qui, n'étant point échauffée par la persécution, indignée des scandales d'un cynisme anti-chrétien, serait allée en se réduisant, ou du moins n'aurait conservé que dans une petite portion du territoire l'empire sur les masses populaires. L'erreur capitale en politique entraînait l'erreur en matière ecclésiastique et l'excuse en quelque sorte; ou plutôt il n'y a point là d'erreur, mais la conséquence inévitable d'une situation créée par la force des événements. Car, quelle Assemblée dont le rôle est de détruire ou de ne poser, pour l'avenir, que des principes actuellement inapplicables, peut avouer au monde et s'avouer à elle-même qu'elle n'a qu'une mission destructive? Tant pis pour les myopes qui sont myopes à ce point, de prendre bonnement pour un échafaudage de construction ce qui n'est et ne peut être qu'un échafaudage de démolition.

Pendant il a suffi que l'illusion fût de nature à durer quelques mois, pour que l'Eglise constitutionnelle de 1791 représentât à sa manière quelques-unes des nuances de l'esprit chrétien, pour qu'elle offrît quelques apparences de réforme, pour qu'elle eût, quoiqu'en petit nombre, ses sectaires de bonne foi, ses dévots et ses dévotes, dont les vieillards d'aujourd'hui ont pu voir dans leur jeunesse les derniers survivants. Il sautait aux yeux que les abus ecclésiastiques de l'ancien régime avaient dû beaucoup aider aux progrès de la philosophie anti-religieuse, et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que la Cour de Rome, à ce qu'un épiscopat composé de gentilshommes et de courtisans concourussent de bonne grâce à en opérer la réforme.

Rien d'étonnant donc à ce que, dans un moment d'agitation générale, le plan ecclésiastique adopté par l'Assemblée constituante s'offrit à des esprits de bonne foi comme une reprise, une revanche du jansénisme et du gallicanisme parlementaire contre cette fameuse bulle, si désagréable à des chrétiens comme d'Aguesseau et Rollin, et si vigoureusement soutenue par des chrétiens comme le nonce Bentivoglio et le cardinal de Tencin. Pour opérer la réforme désirée, on était bien obligé de recourir à des moyens extraordinaires, canoniquement criticables, mais que justifiaient la nécessité des temps, la loi suprême, le salut de la liberté dans le christianisme et du christianisme dans la liberté.

Hâtons-nous d'ajouter que cette illusion ne pouvait durer qu'un moment : ce qui explique à la fois, pour qui connaît l'influence des engagements pris et les retours d'opinion, la formation d'une « secte constitutionnelle » en tant que secte viagère, et l'impossibilité qu'elle survécût à ceux qu'y avaient poussés l'entraînement des circonstances, puis par contre-coup la ruine définitive de toute opposition janséniste ou gallicane. Comment en effet se croire sérieusement en communion avec la catholicité et même en sympathie avec les autres confessions chrétiennes, lorsque l'on procédait d'une Révolution qui avait tourné si vite à la négation la plus audacieuse, aux plus impudentes profanations du christianisme ; lorsque l'on avait contre soi le pape, tous les évêques (moins des évêques comme le malheureux Gobel ou comme le trop heureux M. de Talleyrand), un clergé retrempe par la persécution, par le martyre, mis en regard d'un clergé bien moins nombreux, dont trop de membres venaient de se déshonorer par de lâches ou par de ridicules défections ? Après les excès de la Terreur, il devenait impossible de compter en France sur le clergé constitutionnel pour des essais de réaction ou de restau-

ration religieuse. Et cependant la lutte était encore trop ardente, la contre-révolution trop menaçante, pour que les partis révolutionnaires pussent se relâcher de leur rigueur à l'endroit du clergé vraiment catholique. En vain les auteurs de la constitution républicaine de l'an III, instruits, à ce qu'ils disaient, par les fautes de la Constituante, avaient-ils proclamé le principe américain de la tolérance et de la neutralité de l'État : pouvaient-ils, sans un péril majeur et imminent, laisser les catholiques de France, presque tous ennemis au fond du cœur du nouveau régime politique, librement gouvernés au spirituel par le Pape en guerre avec la république, par les évêques émigrés, en commerce notoire avec le Prétendant? Pouvaient-ils continuer de vendre des biens nationaux et laisser anathématiser tous les jours les acquéreurs de biens nationaux? Il suit de là (ce que n'ont pas assez remarqué les historiens de la Révolution) que dans l'esprit des catholiques français, la réaction thermidorienne qui rouvrait les bals de Paris et déliait les langues des journalistes, n'était nullement la fin de la persécution religieuse, c'est-à-dire de la Terreur, comme ils l'entendaient. Car, quelle plus odieuse Terreur que celle qui oblige le prêtre à braver l'échafaud pour venir donner, dans l'ombre du mystère, des directions ou des consolations religieuses? Aux yeux des catholiques qui faisaient encore une portion si considérable du peuple français, il ne pouvait y avoir, à défaut d'une restauration des Bourbons, d'autre fin de la Terreur que la fin de la persécution des prêtres insermentés, dans l'ère nouvelle qu'ouvrait le coup d'État du 18 brumaire.

— De quelle manière le Dictateur entendrait-il cette pacification religieuse, indispensable et pourtant impossible avant lui? Là était la question; et pendant longtemps encore la discussion rétrospective de cette question de haute politique fixera l'attention des publicistes et des

historiens. Napoléon a dit qu'il aurait pu à son gré faire du protestantisme la religion de la France : mais cet esprit extraordinaire, qui devinait la théologie comme bien d'autres choses (1) quand l'occasion l'y conviait, n'était pas tenu de savoir et n'a probablement jamais su ce que c'est que le protestantisme. En réalité, l'on ne pouvait pas plus convertir la France au protestantisme, au commencement de ce siècle, qu'on ne pourrait l'y convertir maintenant ; et le premier Consul n'aurait pas même pu, avec toute sa force, relever l'Église constitutionnelle de 1791. Le capitaine qui se donnait l'amusement de faire et de défaire tous les ans des royaumes, mais qui n'a pas réussi à fonder en France une Université comme il l'entendait, était encore bien moins en mesure d'imposer une religion. Il fallait donc que la France nouvelle se passât de religion ou qu'elle reprit la religion catholique romaine, sinon comme religion d'État, au moins comme la religion du pays. Il fallait donc absolument que la pacification religieuse (nous ne disons pas la réconciliation, car les partis religieux ou irrégieux ne se réconcilient guère) se fit à la faveur d'un concert, d'un arrangement entre le gouvernement français et la cour de Rome : mais le concert pouvait s'établir, le *concordat* se conclure sur deux bases bien différentes.

Le gouvernement français pouvait continuer de professer hautement sa neutralité religieuse, tout en se considérant comme chargé de pourvoir aux besoins des populations demeurées religieuses, de même qu'un gouvernement schismatique ou protestant se préoccupe des besoins spirituels de ses sujets catholiques et entretient à

(1) Comme les mathématiques, par exemple. Chaque fois que Laplace allait aux Tuileries, la conversation retombait sur ce chapitre, et Laplace au retour disait à ses familiers : « *Véritablement* (c'était son mot d'habitude), il est un grand général, mais il n'entend rien à la géométrie. » — Je tiens cette historiette de M. Poisson.

cette fin, dans les temps de tolérance où nous vivons, des relations avec le Saint-Siège, quand même sa foi dissidente serait la condition historique et légale de son existence. Après Marengo, la contre-révolution et le catholicisme guerroyants étaient assez battus, la Révolution assez triomphante, au moins sur le terrain de la philosophie, pour que le pape se résignât à traiter avec le chef d'un gouvernement faisant profession de philosophie, comme il traite avec un prince grec ou luthérien. Il n'aurait pu demander à la république française de recevoir des évêques émigrés, engagés au Prétendant : il fallait donc que les catholiques de France fussent soumis au régime des pays non catholiques, et spirituellement gouvernés par des vicaires apostoliques ou par des pasteurs qui tinssent directement leurs pouvoirs et leur juridiction du chef de la catholicité, responsable lui-même de leur conduite vis-à-vis de la puissance séculière. Si Rome perdait la France comme puissance catholique, comme fille aînée de l'Église, elle devait éprouver une secrète satisfaction à retrouver à la place de l'antique Église gallicane une Église catholique de France, désormais purgée de ce gallicanisme qui la singularisait, ou sur lequel elle fondait une prétention à la singularité. Il y avait là les éléments d'une solution qui rassurât, qui satisfît suffisamment l'une et l'autre partie contractante. Si la France renonçait à l'honneur de se distinguer par l'indépendance et le lustre de son Église nationale, elle acquerrait celui d'offrir à toutes les vieilles nations européennes le spectacle d'un gouvernement ferme dans ses principes et logique dans l'application qu'il en faisait, capable de réaliser un type philosophique que sa netteté même et sa simplicité les amèneraient tôt ou tard à imiter, après l'épuisement des combinaisons mixtes, moins conformes à la logique qu'à la tradition.

Il va sans dire qu'une pareille solution de la question

religieuse supposait la résolution de faire en toutes choses une part plus grande à l'esprit nouveau. En changeant de clef ou de note fondamentale, il fallait « transposer » l'air tout entier. Il aurait fallu surtout que le nouveau pouvoir eût l'intention franche de faire prévaloir, par l'union de la modération et de la force, une idée, un système, sans les subordonner aux vues d'une ambition personnelle ou dynastique. Dans de telles conditions la solution indiquée eût eu le mérite de conduire plus directement la société moderne au but qu'elle poursuit et qu'elle ne peut, à ce qu'il semble, manquer d'atteindre, dans la phase nouvelle où le catholicisme vient d'entrer.

En effet, s'il appartient au pontife romain de déclarer à lui seul la vérité catholique, absolue, indépendante des temps et des lieux, il n'y a rien à oublier, rien à retrancher ou à rabattre, en droit du moins, des prétentions des papes et de la puissance ecclésiastique au moyen âge; la puissance civile n'est que la servante de l'autorité spirituelle qui entend toujours se réserver, sauf à n'en pas user, le droit de la diriger et de lui prescrire des limites. A quoi l'État catholique ne peut répondre qu'en se décatholicisant, en renonçant aux prérogatives onéreuses de puissance catholique, de fils aîné ou cadet de l'Église, ce qui n'a rien que de compatible avec la foi privée, soit du prince, soit du premier magistrat, soit du plus grand nombre des habitants du pays. Rome elle-même pousse à cette transformation, en se montrant moins à l'aise avec des filles trop peu soumises qu'avec les puissances non catholiques, auxquelles elle fait volontiers toutes les concessions que le bon sens pratique lui suggère, sans craindre que ces concessions impliquent aucun abandon de ses droits (1). Et si

(1) Cette manière d'envisager les choses au Vatican date déjà de loin. Témoin cette dépêche de 1804, extraite par M. d'HAUSSONVILLE dans

(ce qu'à Dieu ne plaise) le pontife romain se croyait obligé de quitter Rome, on ne devrait point être surpris que, pour les motifs qu'on vient d'expliquer, il préférât l'hospitalité d'une puissance non catholique à celle d'une puissance catholique.

— En donnant à son concordat avec Rome une autre base et en y joignant par ses *lois organiques*, à l'aide d'artifices diplomatiques maintenant bien connus, un commentaire que Rome a toujours déclaré subreptice, Bonaparte a obtenu sans doute un des résultats qu'il cherchait, celui d'imprimer à la France nouvelle une physionomie qui la rapprochât davantage de la France de l'ancien régime, et qui lui ralliât plus d'adhérents parmi ceux qui regrettaient l'ancien régime : mais, quant à son but spécial de restauration du gallicanisme au profit du pouvoir civil, et surtout au profit de son ambition personnelle ou dynastique, en vue d'une action gouvernementale sur le clergé et sur la société par le clergé, on peut dire qu'il l'a manqué tout à fait. Amené presque aussitôt à une rupture ouverte avec Rome, par suite des exigences si rapidement croissantes de sa politique impétueuse, il n'a trouvé dans le clergé concordataire pas plus d'appui contre Rome qu'il

son intéressant ouvrage : *L'Église romaine et le premier Empire*, t. I, chap. XII. « Hélas ! m'a répondu le Pape du fond de l'âme, nous n'avons de vraie paix et de véritable repos que dans le gouvernement des catholiques sujets des infidèles ou des hérétiques. Les catholiques de Russie, d'Angleterre, de Prusse et du Levant ne nous causent aucune peine : ils demandent les bulles, les directions dont ils ont besoin, et ils marchent après cela de la manière la plus tranquille, suivant les lois de l'Église... » Ce que le négociateur français, le citoyen Cacaull, commente à sa manière, un peu irrévérencieusement, en faisant observer au citoyen ministre (M. de Talleyrand), « que le Pape est sans cesse tourmenté par les potentats, ses chers fils, pour de nouveaux sacrifices des anciennes règles ; et qu'il n'y a pas de fétiche qui ait été aussi battu par son nègre que le Saint-Siège, le Pape et le Sacré-Collège l'ont été depuis dix ans par les fidèles catholiques. »

n'en aurait trouvé dans un clergé de pure obédience ultramontaine. Et lorsque que les gouvernements qui lui ont succédé ont voulu, à propos de querelles bien moins graves, réprimer, non plus les entreprises de la cour de Rome, mais les intempérances de zèle de quelques évêques ou d'une partie du clergé français, ils n'ont eu d'autres voies efficaces que le recours à Rome. On a tourné en moquerie les arrêts de magistrats jugeant des mandements, les suppressions qui ne supprimaient rien, les déclarations d'*abus* qui ne mulctaient et n'humiliaient personne. En un mot l'on ne voit pas quel parti le gouvernement civil a effectivement tiré de ce qu'il a voulu retenir de la qualité « d'évêque extérieur », dans le système concordataire, commenté ou non par les lois organiques, ni ce qu'il aurait perdu en influence réelle à la répudier tout à fait.

Après tout, le concordat de 1801 consacrait la plus grande réforme qu'une nation eût encore faite dans son régime ecclésiastique, sans rompre avec l'unité catholique. L'Église des Gaules, plus vieille que la monarchie et que la nationalité française, disparaissait avec ses circonscriptions diocésaines, dernier vestige de l'organisation gallo-romaine, avec ses antiques monastères, avec ses établissements et ses richesses. Le clergé renonçait à toute prétention de suprématie ou seulement d'ingérence dans l'ordre civil. La suppression des ordres monastiques, d'un grand nombre de fêtes et de pompes ou d'observances extérieures, effaçait en partie la différence de physionomie si marquée entre les pays protestants et les pays catholiques; elle faisait au moins disparaître ce qui, dans la discipline et dans ce que l'on peut appeler les mœurs du catholicisme, semblait le moins d'accord avec l'économie et les tendances des sociétés modernes. Tout cela valait bien la peine d'imposer aux philosophes les plus ombrageux quelques concessions.

Au reste l'on comprend bien que ce qui faisait très-fort question en 1801 n'aurait pas fait question en 1814; et que, si le gouvernement consulaire s'était moins rapproché de la constitution ecclésiastique de l'ancien régime, on n'aurait pas manqué de s'en rapprocher beaucoup plus au retour des Bourbons, de manière à rendre inévitable une réaction en sens contraire, et à faire participer notre système ecclésiastique à toutes les vicissitudes de notre système politique. En ce sens donc il n'y a qu'à remercier le dictateur de 1801 du parti qu'il a pris et à en féliciter le pays. Que si plus tard les emportements de sa politique lui ont fait excéder toute mesure dans ses rapports avec le chef de la catholicité, on peut dire qu'il s'est compromis par là devant l'impartiale histoire, sans qu'il en soit résulté de dommage bien réel pour la paix religieuse et pour les intérêts du pays.

— En déclarant que la religion catholique était la religion de l'État, les auteurs de la Charte de 1814 annonçaient bien que la royauté légitime ne pouvait se contenter de la part qu'avait faite à la religion et surtout au clergé catholique le concordat de 1801 : car, autre chose est une Église établie, autre chose une religion d'État; mais la grosse question était de savoir quelles conséquences légales et pratiques on voudrait tirer de ce changement de formule ou d'aphorisme constitutionnel, et jusqu'à quel point les idées, les mœurs et les habitudes s'y prêteraient. Or, il faut reconnaître que, malgré l'ardeur des partis, surtout lors de la réaction de 1815, aucun changement de grande importance n'a pu être fait aux conditions de l'établissement catholique, telles que la grande transaction de 1801 les avait fixées. L'Église n'a pu rentrer dans la possession des biens ecclésiastiques non vendus, ni obtenir que le salaire du clergé prit la forme d'une indemnité, d'une créance ou d'une dotation perpétuelle. Elle n'a pu, ou plutôt ceux qui,

dans un but politique, prenaient en main sa cause, n'ont pu obtenir qu'elle recouvrât la tenue des registres de l'état civil. Si les vicissitudes de la politique pendant quinze ans de luttes ont fait décréter quelques sanctions pénales du dogme ou des observances catholiques, ont accru l'influence du clergé sur diverses branches de l'instruction publique, ces succès chèrement achetés par l'impopularité n'ont duré qu'un moment et sont restés sans résultat. L'augmentation du nombre des sièges épiscopaux, l'amélioration des traitements du clergé, la restauration des édifices religieux, l'encouragement des missions étrangères et de toutes les œuvres de charité religieuse, étaient autant de suites naturelles de la prospérité publique, dont tout gouvernement régulier eût pris volontiers la responsabilité, avec l'assentiment des honnêtes gens. A vrai dire, toute la réaction catholique, sous le régime de la Restauration, n'a guère abouti qu'à faire rayer du Code civil le titre du divorce, peu ou point soutenu par l'opinion publique. Car, pour ce qui est de la jurisprudence encore contestée qui regarde l'engagement dans les ordres sacrés comme un empêchement prohibitif du mariage, même devant l'officier de l'état civil, elle s'est fondée surtout après les temps de la Restauration, non sur le principe que la religion catholique était la religion de l'État, mais sur des considérations d'utilité publique, du genre de celles qui ont fait maintenir la prohibition du divorce, malgré le changement de maxime constitutionnelle.

— Déjà vers les derniers temps de la Restauration, l'état général de l'Europe menait à distinguer la cause catholique de la cause gouvernementale ou dynastique. Effectivement, s'il y avait des pays comme l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, où, de même qu'en France, les idées nouvelles inquiétaient également les vieilles croyances et les vieilles dynasties, les gens d'Église et les hommes d'État,

dans d'autres contrées comme la Belgique, la Prusse rhénane, l'Irlande, la Pologne, les populations catholiques regimbaient contre leurs gouvernements protestants ou schismatiques ; et en Orient les populations chrétiennes se soulevaient contre la légitimité du Sultan. Il était donc fort naturel que, sous un gouvernement de lettrés et de philosophes, l'idée de faire du catholicisme libéral, du catholicisme d'opposition, vint en France aux catholiques zélés dont les devanciers avaient fait avec si peu de succès du catholicisme gouvernemental. De là, après 1830, une nouvelle phase de la réaction catholique ; et de fait, dans cette phase nouvelle, quelques avantages ont été obtenus, principalement sur le terrain de l'instruction publique. Au grand déplaisir des vieux voltairiens, la robe du moine a reparu ; et sans qu'il y eût rien de formellement changé aux restrictions légales de l'établissement catholique, l'autorité civile, n'usant de ses armes qu'avec le plus grand ménagement, a prudemment toléré tout ce que l'état de l'opinion publique lui permettait de tolérer.

— Il est devenu trop clair qu'en France surtout le catholicisme n'échapperait pas à des persécutions violentes, si le parti des violents triomphait. Admettons qu'on évite ce malheur : encore faudrait-il convenir que si jamais l'on touchait aux conditions fondamentales de l'établissement catholique, telles que les a fixées le concordat de 1801, ce ne saurait être que pour rayer du budget la dotation du clergé, pour proclamer l'indifférence absolue du pouvoir civil à l'endroit des croyances religieuses, la complète séparation de l'Église et de l'État, entendue dans le sens américain, et telle qu'avait déjà prétendu la mettre en pratique le législateur de 1795. Libéraux et socialistes tomberaient d'accord sur une séparation ainsi entendue, à laquelle souscriraient trop facilement les plus ardents catholiques, ceux qui comptent le plus sur la foi des autres

pour le triomphe de leurs propres idées. Outre qu'un retranchement de quarante millions au budget accommoderait fort ceux qui poussent tout à la fois à la suppression des impôts et à de nouvelles dépenses, il y a dans la simplicité de cette formule « l'Église libre dans l'État libre » quelque chose qui va à notre tour d'esprit ; et le refroidissement du sentiment religieux dans les classes inférieures de la société, devenues les classes maîtresses, en rendrait l'application trop facile à des gouvernements obérés. Tâchons de montrer les suites funestes que ne pourrait manquer d'avoir chez nous cet entraînement irréflecti.

Il n'est pas, comme quelques-uns le croient, au pouvoir des gouvernements de se désintéresser des choses religieuses qui, si elles ne touchent pas directement à la politique, touchent à la police publique et remuent trop de monde à la fois pour ne pas transformer bien vite un souci de police en un souci de gouvernement. Il ne se formera plus d'hérésies, je le veux bien : mais combien n'y aura-t-il pas d'occasions de schisme ou de désaccord à propos des personnes, à propos de la jouissance des édifices religieux et du maniement des fonds paroissiaux ! Il faudra bien que le pouvoir civil adopte des règles pour la représentation, pour la constatation des vœux de la communauté dont il aura à faire respecter l'indépendance et la liberté religieuse, sans qu'il puisse distinguer entre le vrai croyant et le simple associé ou souscripteur, et sans qu'il doive tenir compte des anathèmes dont d'autres communautés la frapperaient. Que s'il y a lutte entre le pasteur et le troupeau ou une portion du troupeau, à qui donnera-t-il raison ? A quelle autorité religieuse s'adressera-t-il pour prévenir les intempérances de zèle et les occasions de conflit qui pourraient troubler la paix publique et lui créer de graves embarras ? Point de comparaison à faire à cet égard entre un pays partagé en petites sectes ou congrégations reli-

gieuses qui se contiennent les unes les autres, dont le même zèle anime tous les membres, et le pays où, sous la profession extérieure d'une même religion qui demande la soumission la plus complète, toutes les nuances du zèle et de l'indifférence religieuse peuvent se retrouver et se retrouvent effectivement dans la société.

Quand une petite communauté protestante est travaillée par trop de tiraillements intérieurs, on se sépare après avoir apuré les vieux comptes, on bâtit une nouvelle chapelle, et tout est dit. Mais se figure-t-on des groupes de catholiques parisiens ou chartrains se disputant la jouissance de Notre-Dame de Paris ou de Notre-Dame de Chartres, ou chargés de pourvoir comme ils l'entendraient à l'entretien ou à la restauration de tels édifices? Il faudrait donc que l'État se chargeât de certains monuments religieux en expliquant bien qu'il ne prise en eux que la valeur monumentale et nullement la valeur religieuse. Dans un pays où l'on veut que l'État se charge de tout, il faudrait qu'en fait de culte et de religion, les individus fissent tout, pendant que la société ou la grande communauté ne ferait rien. Ainsi il serait admis que les riches, que les propriétaires doivent supporter des taxes pour que l'enfant du pauvre, et même pour que tous les enfants sans distinction apprennent gratuitement à lire et à écrire; mais qu'ils ne sont pas tenus de contribuer en rien à donner aux pauvres les consolations religieuses; que ces consolations sont un luxe dont le riche peut se passer la fantaisie, dont il peut même avoir la générosité de faire part au pauvre, mais auquel le pauvre qui, suivant les mêmes docteurs, a droit à tant de choses, n'aurait aucun droit. Par un contraste si frappant l'État afficherait sans détour, non-seulement sa neutralité, non-seulement son indifférence, mais bien positivement son incrédulité en fait de religion, et les populations ne s'y tromperaient pas. Nous ne sommes

pas de ceux qui regardent comme démontrée l'impossibilité de gouverner les sociétés humaines sans le secours des croyances religieuses ; peut-être l'expérience prouvera-t-elle le contraire : seulement nous tenons cette expérience pour la plus périlleuse de toutes. D'ailleurs il s'agit de la religion pour elle-même, pour l'idée, qu'elle donne à l'homme de sa destinée individuelle et de sa valeur personnelle, et non pas seulement des services qu'elle peut rendre à la société, des maux dont elle peut la garantir en tant qu'instrument de police sociale. Donc il est du devoir de ceux qui ont vraiment à cœur les intérêts religieux, de combattre tout ce qui pourrait donner au zèle catholique une fausse direction, par des alliances compromettantes ou par des retours d'offensive dont ne manqueraient pas de se prévaloir ceux qui visent à changer chez nous les conditions légales de l'établissement religieux : puisque le seul système qui ait chance de se substituer à l'ordre existant, est un système dont le résultat infaillible serait de soustraire à l'influence de la religion les classes les plus nombreuses de la société, celles dont dépendent ses futures destinées. Si l'on dit que la France est encore un pays catholique, on a raison, tant il subsiste encore d'attaches entre les mœurs du pays et les formes du catholicisme, sans qu'on puisse, autrement qu'avec beaucoup de dangers pour la paix publique, séparer le vif du mort ; et c'est ce qui justifie, sous les réserves faites plus haut, le régime concordataire de 1801. Que si l'on dit que la France est encore une nation catholique, capable de se passionner, de s'imposer des sacrifices de sang et d'argent pour sa religion, pour ses prêtres, on tombe dans une grave erreur, susceptible de devenir une erreur funeste, au cas qu'elle règle la conduite des hommes appelés au gouvernement des intérêts catholiques.

CHAPITRE V.

DES GRANDS TRAITS DE L'HISTOIRE POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Chacun reconnaîtra sans peine qu'il ne fallait pas, dès le milieu du siècle dernier, une pénétration bien au-dessus de celle du vulgaire pour avoir le pressentiment de quelque grand changement dans le gouvernement de la France. Le monarque lui-même ne demandait qu'à vivre au jour le jour. On redoutait comme un remède extrême, qui pouvait devenir un poison mortel, la convocation des États-généraux, ainsi que jadis la cour de Rome avait tant redouté, pour des raisons semblables, la convocation du concile œcuménique; et l'on était persuadé que le désordre des finances obligerait tôt ou tard d'affronter ce remède héroïque. L'événement arrivé, après le gaspillage de tant de milliards dans les révolutions et dans les guerres, à la vue de nos budgets modernes qui n'arrêtent pas l'accroissement des fortunes privées et de la richesse nationale, on s'est pris à rire de la mesquinerie du *déficit* financier qui avait occasionné de pareils bouleversements. On s'est dit qu'il n'aurait fallu qu'un peu plus de ménagement dans les dépenses royales ou une médiocre faculté inventive en fait d'expédients financiers, pour prévenir ou combler ce fameux déficit. Il n'y aurait donc pas eu de proportion entre

les effets et les causes : il aurait suffi d'un hasard pour empêcher l'explosion, ce qui revient à dire que l'explosion aurait eu lieu par hasard.

Quand on raisonne ainsi, l'on méconnaît gravement les données essentielles de la question. Ce n'est point par hasard, mais par la force des choses, que tous les gouvernements, monarchiques ou parlementaires, absolus ou contrôlés, ont tendu sans cesse jusqu'ici, au moins dans le vieux monde, à élever le niveau de leurs dépenses au-dessus du niveau de leurs recettes, et se sont vus en conséquence dans la nécessité de hausser les taxes existantes, d'en imaginer de nouvelles, de contracter des emprunts, d'essayer de les amortir et puis d'y renoncer. Les ministres, les dynasties, les formes de gouvernement se sont succédé sans rien changer à cette marche générale, sauf quelque temps d'arrêt insignifiants. Quand les ministres de l'ancienne royauté auraient tous été des Sully ou des Turgot, quand tous les monarques auraient eu la fine bonhomie de Henri IV ou la rude et simple honnêteté de Louis XVI, quand ils auraient tous tenu bon contre les obsessions des courtisans et les tentations des traitants, il aurait bien fallu qu'un État comme la France, où la centralisation monarchique avait décidément prévalu, où l'accroissement sensible de la population, de l'industrie et de la richesse commandaient un plus grand développement de tous les services publics; qu'un État enfin qui devait entretenir des armées toujours plus nombreuses pour assurer l'ordre dans l'intérieur et pour tenir son rang au dehors, en payant argent comptant ce que jadis on ne se faisait pas scrupule de prendre, avisât aux moyens d'augmenter son revenu et de mettre son capital en valeur par des anticipations sur l'avenir. La France ne pouvait pas être administrée patrimoniallement ou bourgeoisement, comme une petite principauté d'Allemagne ou comme un canton suisse, et elle

ne voulait pas déchoir politiquement comme l'Espagne. Il fallait donc que la charge de l'impôt s'accrût, ne fût-ce que nominale, tout compte fait de l'accroissement de la richesse publique et de la baisse des métaux précieux. Or, pour un accroissement de charges publiques, lors même qu'il ne serait que nominal ou apparent, il faut nécessairement compter avec l'opinion publique; il faut risquer, sur le terrain de la politique, des conflits qui doivent amener, non pas fortuitement, mais de toute nécessité, une explosion révolutionnaire, si d'ailleurs le temps s'est chargé d'accumuler et de mettre en présence toutes les matières explosibles.

On a dit que les conflits auraient pu être évités, si la France de l'ancien régime n'avait eu le malheur de manquer de constitution : tous les pouvoirs politiques n'y ayant que des attributions usurpées ou incertaines et mal définies. C'est encore là, selon nous, une manière inexacte de poser la question. Les constitutions écrites (la raison l'indique et l'expérience l'a depuis bien prouvé) n'empêchent pas les conflits, les refus de concours, les obstinations, les coups d'État, les émeutes, les révolutions. Quand le chancelier Maupeou reçut, à l'avènement de Louis XVI, sa lettre d'exil, signe du prochain rétablissement des parlements, on rapporte qu'il dit : « J'avais fait gagner au roi un procès qui dure depuis trois cents ans; le roi veut le perdre, il en est bien le maître ». Or, un procès qui dure depuis trois cents ans, avec une si remarquable uniformité dans la procédure, ressemble fort à une constitution; et il est bien certain que dorénavant nulle constitution écrite n'aura la même longévité. La France de l'ancien régime, depuis l'anéantissement politique de la féodalité et la discontinuation des États-généraux, était donc parvenue à se faire une constitution telle quelle : seulement cette constitution avait plus que des vices, elle avait des bizarreries,

des ridicules qui ne lui permettaient pas de supporter l'examen dans un siècle raisonneur et moqueur. Voltaire n'avait pas épargné les railleries à ces robins qui achetaient pour soixante mille livres le droit de se poser en tuteurs des rois et en censeurs de leurs ministres. La gravité apprêtée de la *Grand'chambre* et le tumulte des *Enquêtes*, le rôle du Premier Président et des gens du Roi, à moitié fidèles au roi, à moitié à leur Compagnie, cette Cour qui était ou qui n'était pas « suffisamment garnie de Pairs », selon qu'il plaisait ou qu'il ne plaisait pas aux ministres de permettre aux Pairs de prendre séance, qui tantôt affichait sa supériorité sur les autres parlements, et d'autres fois s'avisait de ne vouloir faire qu'un même corps avec eux, rien de tout cela ne pouvait tenir dans le siècle des Chatham et des Burke, quand le plus mince avocat avait sur ses tablettes *l'Esprit des lois* et le *Contrat social*.

— Il fallait donc bien satisfaire, non par une mesure exceptionnelle, accidentelle, comme une convocation de notables ou d'États-généraux, mais par l'institution de quelque mécanisme permanent, propre à remplacer le mécanisme usé, à ce besoin de publicité, de contrôle et d'intervention de l'opinion publique, résultant de l'accroissement inévitable des dépenses publiques. Des Assemblées provinciales auraient été incompatibles avec les principes d'uniformité et d'équitable répartition qui tendaient par tout à prévaloir. Comment aurait-on fait la part des intérêts provinciaux et des intérêts généraux? Comment respecter les inégalités et les privilèges, à propos des charges léguées par le passé, en les proscrivant pour l'avenir? Comment une mesure législative, fiscale ou financière, aurait-elle pu être acceptée dans un ressort et rejetée dans une autre? Si nous avons maintenant deux Autriches, cis-leithane et trans-leithane, on aurait eu alors une quinzaine de Frances. On ne pouvait donc éviter une repré-

sentation réputée nationale, des Assemblées nationales régulièrement convoquées. Conséquemment il fallait que la royauté, mise au pied du mur, s'en tirât par la convocation extraordinaire d'une Assemblée constituante, c'est-à-dire qu'elle abdiquât et qu'elle amenât tout ce que nous avons vu. Ou bien il fallait que le roi s'attribuât à lui-même le pouvoir constituant, en brisant les résistances des parlements, du clergé, de la noblesse, en bravant l'opposition des courtisans, des dévots, des philosophes, en défendant son « juste-milieu », sa charte octroyée contre les poignantes attaques des conservateurs obstinés et des novateurs impatients, en jouant un jeu de bascule, sans cesse contrarié par la coalition des partis extrêmes. Or, l'on sait ce qu'ont produit dans des temps bien moins critiques, avec des contrariétés d'intérêts bien moins flagrantes, avec bien plus d'apaisement des passions, ces prétentions à un gouvernement de juste milieu. Comment supposer que la machine politique, improvisée par déclaration royale dans de pareilles circonstances, aurait pu fonctionner sans amener d'abord des conflits, des désordres, puis la secousse fatale à un édifice vermoulu. Un miracle seul (comme si le petit-fils de Louis XV eût été un Bonaparte, malgré toutes ses traditions de famille et son éducation royale) aurait pu fournir les moyens de l'étayer pendant quarante ans encore : mais la nécessité de tels miracles équivaut à une impossibilité dans l'ordre des faits historiques.

Louis XVI, nourri dans le palais de Versailles, ne pouvait être ni un Bonaparte, ni un Frédéric, ni même un Joseph II dont il savait d'ailleurs très-bien comprendre et juger les systèmes. Il ne pouvait oublier qu'il tenait la place du grand roi, ni renier sa qualité de gentilhomme ou son titre de fils aîné de l'Eglise. Ses frères, avec plus de prétentions à l'esprit ou à la chevalerie, n'eussent pas mieux fait que lui, et ne se sont mieux tirés d'affaire quand

leur tour est venu, que grace à l'habitude de fuir, contractée de longue main. Tous les princes de sa race, placés sur d'autres trônes, ont succombé comme lui, sans exciter (tant s'en faut) l'intérêt qui s'attache à ses malheurs et à ses vertus privées, sans avoir donné plus que lui l'exemple des vertus royales. Rien n'accuse mieux la sénilité d'une dynastie, le désaccord entre ses traditions domestiques et les conditions des temps nouveaux; rien n'atténue davantage la part des erreurs et des torts individuels. L'indécision, les concessions, les rétractations tant reprochées à Louis XVI tenaient sans doute à une faiblesse de caractère, mais témoignent aussi de lumières supérieures à celles de son entourage, d'un plus juste sentiment des périls auxquels l'exposait de toute part une fatalité inéluctable. Dans la journée du 14 juillet 1789, restée comme le type de nos journées révolutionnaires, le soldat avait passé à l'émeute, le roi avait rendu son épée, le gros de la nation avait acclamé, une ivresse générale avait gagné les têtes; la royauté capétienne, l'aînée des royautés de l'Europe, était frappée au cœur; le secret de sa faiblesse, de son impuissance était divulgué; toutes les hiérarchies sociales qui ne subsistaient plus que par elle, se sentaient frappées du même coup, ou plutôt elles sentaient qu'on ne s'en prenait à la royauté que pour détruire le seul appui qui leur restait. En réalité Louis XVI n'avait plus que le choix entre fuir ou mourir. Il eût été plus beau devant le monde, plus digne d'un roi gentilhomme, plus utile même à sa race, de mourir en héros qu'en martyr chrétien; pas de doute à cela : mais la royauté héréditaire n'a pas la vertu de produire des héros au moment précis où le besoin s'en fait sentir; les conséquences naturelles et habituelles de l'institution ne doivent pas être mises sur le compte du hasard.

Mounier et ses amis ont renoncé à essayer de gouverner

la Révolution, quand ils ont vu échouer leur système des deux Chambres, et ils ont bien fait, car cette témérité à se jeter dans des voies absolument inconnues, en faisait pressentir bien d'autres : mais par contre ils se trompaient fort s'ils croyaient que dans la fièvre des partis, sous la pression des journaux, des clubs et des émeutes, il suffisait d'édicter une constitution plus ou moins imitée des Anglais ou des Américains, pour clore la Révolution. De ce que les clubs et les émeutes ont si facilement renversé les faibles digues que leur opposait la Constitution de 1791, est-il permis de conclure, après les événements qu'on a vus depuis, qu'en 1792 on eût mieux réussi à contenir les clubs et les émeutes avec un parlement à l'anglaise, un roi faible, des royalistes divisés et une armée désorganisée? On ne fonde pas des constitutions sur le champ de bataille, et toute la France n'était alors et ne pouvait être qu'un champ de bataille.

Assez longtemps on a pu croire que, si une mort soudaine n'eût emporté Mirabeau, cet homme aurait été de taille à sauver la royauté : aujourd'hui que tous les détails de ses négociations avec la Cour nous sont connus, qu'y voit-on? Rien qui dépasse les proportions d'une vulgaire intrigue à laquelle prennent part quelques honnêtes gens pour des espérances en l'air et quelques chevaliers d'industrie pour un peu d'argent. Rien n'y sort du vague et du commun, aussi bien du côté de Mirabeau malgré ses intentions foncièrement bonnes et son incontestable supériorité, que du côté des entremetteurs. Avec de puissantes facultés et même du génie, Mirabeau manquait de la force de caractère qui fait l'homme d'État; et il serait resté fort au-dessous du rôle de restaurateur d'empire, quand même les désordres de sa vie passée et sa situation besogneuse ne le lui auraient pas interdit. Pendant longtemps l'esprit de parti s'est cramponné à l'idée que la Révolution ne se

serait pas faite sans l'or du prince qui habitait le Palais-Royal, et sans les ténébreuses machinations de ses familiers. On ne peut plus croire cela aujourd'hui, après que les factions, les conspirations et l'émeute ont donné, en France et ailleurs, tant de preuves de leur propre vitalité.

— Tenons donc pour certain que la Révolution était inévitable, et qu'elle ne pouvait être, au moins dans sa première crise, ni gouvernée, ni dirigée, ni même efficacement combattue. Quand les caprices et les lenteurs d'une maladie chronique déroutent et impatientent le médecin, il essaye parfois de la faire passer à l'état aigu; et s'il y réussit, s'il détermine, comme on dit, une crise, la crise consiste en une succession rapide de phases qui conduisent promptement à une issue favorable ou funeste. En acquérant plus d'énergie, la lutte entre des principes contraires s'est mieux prononcée; l'anomalie a pris un caractère normal, l'ordre s'est introduit dans le désordre même. Il en faut dire autant des grandes crises politiques: plus elles ont d'intensité, plus elles tournent à l'état aigu, plus elles doivent offrir de régularité dans leurs phases. En un quart de siècle, la France a offert le spectacle de deux crises de ce genre, à jamais mémorables, et que l'on peut qualifier d'incomparables, pour l'intensité ou l'acuité comme pour la régularité des accès. Il n'y a vraiment de parallèle et de contraste à établir qu'entre l'une de ces crises et l'autre: les principes les plus contraires faisant justement de l'une et de l'autre les modèles les plus achevés de ce que l'on appelle la fatalité historique.

En effet, le caractère dominant de notre grande crise révolutionnaire, sous nos trois premières Assemblées qui se succèdent comme les actes d'un drame ou de ce que l'on nomme aujourd'hui une « trilogie », c'est d'être un entraînement général, irrésistible, un de ces phénomènes du monde moral sur lesquels les forces individuelles n'ont

pas plus de prise qu'elles n'en peuvent avoir sur les importants phénomènes du monde physique et sur le tumulte des éléments (1). Les individus n'y acquièrent passagèrement de l'importance qu'à condition d'aider à la roue; et la roue les broie dès qu'ils essayent d'en arrêter ou d'en retarder le mouvement. Rien ne peut s'opposer au flot montant de la démocratie, à la passion de démolir et de niveler, jusqu'à cette phase de la *Terreur*, unique en son genre comme la crise elle-même, et suivie d'une réaction à laquelle les terroristes eux-mêmes donnent malgré eux le branle et qui les entraîne, au point qu'à partir de là, selon les plus récents apologistes du système, il faut considérer la cause de la Révolution comme perdue, en attendant le futur *millenium*. Il n'est pas étonnant que ces pages de l'histoire aient pris une teinte de fatalisme contre lequel on a mal à propos protesté au nom de la morale et de la raison. Comme si le crime cessait d'être crime et le criminel d'être moralement responsable et justement punissable, parce que, bon gré mal gré, la statistique accuse par la constance de certains nombres la constance de certaines causes dont l'action se fait sentir jusque sur le terrain de la criminalité (livre I, chap. I)!

A la crise que nulle force individuelle ne pouvait conjurer ni gouverner, en succède une autre où la volonté d'un homme peut tout, dispose de tout; et ceci même ne serait qu'un accident assez commun dans l'histoire, si l'on n'avait affaire qu'à la supériorité des talents, à l'éminence des fa-

(1) « Si quando aut regi justo vim populus attulit, regnove eum spoliavit, aut etiam, id quod evenit sæpius, optimatum sanguinem gustavit, ac totam rempublicam substravit libidini suæ, cave putes autem mare ullum aut flammam esse tantam, quam non sit facilius sedare, quam effrænata insolentia multitudinem. » Cic., *de Republica*, I, 42. — Ces lignes seules vaudraient la peine qu'Angelo Mai s'est donnée pour déchiffrer le fameux palimpseste de Milan.

cultés, à ces hautes capacités de général, de politique, d'administrateur, dont la réunion compose le grand prince et fait du prince un grand homme. Il faut, pour produire le phénomène dont nous voulons nous rendre compte, que l'homme invincible et maître des autres par ses talents soit irrésistiblement maîtrisé par son caractère; qu'il ne trouve pas seulement, comme Alexandre, ce monde subliminaire trop petit pour lui, mais qu'avec l'intelligence la plus pénétrante et le coup d'œil le plus juste, il se refuse dans son immense orgueil à regarder comme faites pour lui les inflexibles règles de la raison et de la morale. En conséquence, le grand n'est pour lui qu'un trait d'union entre le commun et le gigantesque; les combinaisons les mieux calculées impliquent déjà la visée d'un but excessif, ou plutôt il n'a d'autre but que celui d'exciter sans cesse la plus active imagination qui fut jamais, et de pousser sa fortune aussi loin qu'elle peut aller. Quand le principe d'action est si simple et si dominant, quand il est servi par toutes les facultés de l'intelligence et du commandement, quand il dispose des plus grandes ressources et des circonstances les plus favorables, il n'est pas étonnant que l'action se déroule avec toute la régularité d'un phénomène de l'ordre physique.

Aussi, tandis qu'un guerrier et un roi à la manière du grand Frédéric voit ses succès et ses revers se succéder dans la guerre et dans la politique avec l'irrégularité que le dé comporte, bien que son génie domine le dé et finalement reste maître de la partie, la carrière militaire et politique de Bonaparte n'offre rien de pareil, parce que le premier revers marquant le tuerait et couperait court à son épopée. Comme son prestige tient encore bien plus au parti qu'il sait tirer de la victoire qu'à la victoire même, il faut que par la continuité et l'exagération croissante de ses entreprises il en vienne à user tous ses moyens, y compris

ceux que lui fournissent l'audace et la ruse, de manière qu'aux victoires brillantes et pour le moment décisives succèdent les combats meurtriers, douteux, inefficaces, et que finalement il succombe sous l'étreinte de l'Europe, ici trompée sans ménagement, là provoquée à outrance.

— Dès le début de son règne, on a dit que « Bonaparte était la Révolution faite homme », quoiqu'on ne fût pas encore à même de sentir toute la justesse de cette définition. En effet, s'il procurait aux hommes de la Révolution des sûretés, des richesses, des honneurs, des titres qui prêtaient tant à la satire contemporaine, ce point capital pour eux ne touchait guère la France et ne mérite pas d'attirer l'attention de la postérité. Quant aux idées de la Révolution, on se tromperait fort en jugeant qu'à aucune phase de son pouvoir, il a entendu les soutenir. Il voulait faire la part des idées du siècle, ce qui est bien différent; et même, après avoir fait d'abord cette part avec une grande habileté, en la purgeant soigneusement de tout alliage révolutionnaire, en ne faisant de concession à la Révolution que sur le chapitre des intérêts, non sur celui des idées, il n'a pas tardé à aller à l'encontre des idées du siècle, dès qu'il s'est cru assez fort (et c'est là son erreur ou sa faute capitale) pour maîtriser le siècle aussi bien que la Révolution. D'ailleurs, en parlant des idées du siècle, nous entendons ici les idées du dix-huitième siècle; puisqu'il est trop évident qu'avec son intelligence supérieure, Napoléon n'a rien pressenti du grand mouvement d'idées dans lequel le dix-neuvième siècle allait entrer après lui et serait entré plus tôt sans lui (1).

(1) Même à Sainte-Hélène, même à propos de la politique où il s'était montré si habile, le don de *Voyant* lui a été refusé; témoin la prophétie qui a défrayé si longtemps la presse et la tribune: « Dans cinquante ans l'Europe sera cosaque ou république. » Les cinquante ans sont écoulés et l'Europe n'est ni république, ni cosaque; elle est prussienne

Mais il n'y en avait pas moins entre la Révolution française et son héritier cet accord fondamental, que l'une et l'autre prétendaient reconstituer de toutes pièces la France et l'Europe, sans être arrêtés par aucun scrupule, par aucun obstacle, par aucun droit préexistant, sans admettre de limites ni de restrictions à leur propre souveraineté. De là des conformités dans le but et dans les procédés, qui l'emportent sur la divergence des principes et des théories, surtout lorsque l'on a plus égard à ce qui intéresse l'ensemble du système européen qu'à ce qui intéresse en particulier le régime intérieur de la France. Il est clair que, dans une histoire générale de l'Europe, tout le quart de siècle qui commence en 1789 pour finir en 1814, appartient à la même époque historique.

— Une révolution faite au nom des droits de l'homme et qui menaçait d'une éversion radicale les institutions religieuses et politiques de toutes les nations européennes, ne pouvait manquer d'amener la guerre avec l'Europe. Si les chances de la guerre lui étaient contraires, la marche régulière du phénomène était arrêtée, on entrait dans une série de réactions comme on en a vu plus tard en Espagne et à Naples; et il serait vain de pousser plus loin la discussion de l'hypothèse. Si au contraire, la coalition était lente à se former, si les divergences d'intérêts, les jalousies, les méfiances, les hésitations donnaient aux armées révolutionnaires le temps de se discipliner et de s'aguerrir, un soldat de fortune devait se saisir du pouvoir, sous un nom ou sous un autre, à moins que, dans la médiocrité de son ambition, il ne préférât traiter avec la famille détrônée. Ni l'un ni l'autre rôle n'exigeait précisément des ta-

et travaillée par le socialisme, ce qui est bien différent. Dans un champ de vision plus rétréci, un personnage bien ordinaire avait visé plus juste. Voir la note de la page 387 de notre premier volume.

lents extraordinaires ; on a vu plus tard les révolutions de l'Espagne et de l'Amérique espagnole multiplier indéfiniment les exemplaires du type. Mais, qu'un génie prodigieux se soit trouvé tout exprès pour remplir le rôle de dictateur militaire avec un éclat, une grandeur, une audace, un succès théâtral qui semblent appartenir à un autre âge du monde, c'est là un hasard vraiment merveilleux ou un décret providentiel que nulle sagesse humaine n'eût pu prévoir, qui n'est entré et qui ne devait entrer dans aucun calcul.

Cependant, voyez quelle est la puissance, non plus d'une constitution écrite, mais d'un seul mot. Que ce dictateur, que ce protecteur, que ce monarque populaire, plus fort à certains égards que ne le fut Louis XIV, n'ait pas l'orgueil ou la vanité d'être roi, et par cela seul son ambition est contenue dans des bornes qui font que son génie peut suffire à son ambition. La France se sent encore libre en ce sens que l'obéissance à la magistrature suprême n'implique pas l'idée d'une sujétion à la personne même du magistrat, et que le magistrat sous la toge reste citoyen comme le guerrier sous les armes. Alors plus d'oripeaux de théâtre, plus de royautés de famille (1), plus d'empire d'Occident, plus de conquêtes sans mesure, attendu que la France ne peut pas comme un empire s'agrandir sans cesse. Bien des fautes sans doute peuvent encore être commises, mais les fautes capitales, celles qui ont effectivement perdu le grand dictateur, sont nécessairement évitées. Entre la royauté ou la souveraineté princière et la dictature ou la monarchie civique il y a donc une différence vraiment caractéristique, qui ne tient pas à un mot, comme nous le disions

(1) Dont les membres de la famille ne se contentaient pas toujours. « Croiriez-vous bien, disait le républicain Lucien au maréchal Gouvion-Saint-Cyr de qui je le tiens, croiriez-vous bien qu'il a eu le front de m'offrir le duché de Parme, c'est-à-dire une ferme ! »

tout à l'heure, ni à une vaine étiquette, mais à une chaîne de traditions, à un ordre d'idées dont le mot et l'étiquette ne sont que les signes. En acceptant si facilement l'étiquette impériale, la France de 1804 a montré que quinze ans de révolutions lui avaient fait perdre le culte de la royauté, sans lui donner les mœurs républicaines. Par sa docilité dans cette conjoncture décisive, elle a abandonné les garanties que lui donnait effectivement un pouvoir fort, quoique viager, pour la vaine sécurité que semblait lui promettre la création sur le papier d'une institution perpétuelle. Elle s'est rapprochée en apparence du reste de l'Europe, faute de pouvoir ou de vouloir faire les efforts nécessaires pour maintenir avec dignité sa situation exceptionnelle, et pour fonder sur cette exception même son hégémonie ou son ascendant politique sur l'Europe continentale.

Chateaubriand a dit dans un pamphlet célèbre, à cause des circonstances où il a paru, qu'un Français n'aurait pas osé s'asseoir sur le trône de Louis XVI. Oui, en ce sens qu'il était contre toutes les analogies qu'un Français de race pût être un Bonaparte. Que l'on relise attentivement l'histoire de France, et parmi tant de Français célèbres dans les armes ou dans la politique, on ne trouvera pas une figure qui ressemble, même de fort loin, à celui que l'on a appelé et qui s'est appelé l'homme du Destin. Que l'on relise au contraire l'histoire de l'Italie avant son complet asservissement, et des Bonapartes à l'état d'ébauche, sur d'aussi petits théâtres que le théâtre du vrai Bonaparte était vaste, ne manqueront pas de frapper l'attention. On ne saurait méconnaître le type italien dans celui que son rôle a conduit à vouloir si énergiquement la grandeur de la France, dont l'intelligence a si vite saisi toutes les qualités de l'esprit français et si bien compris tout ce qu'on en pouvait tirer. Peut-être la prophétie de Rousseau sur la

Corse, tant citée depuis l'événement, n'était-elle qu'un compliment en réponse à un autre : en tout cas la Corse ne figurerait ici qu'à titre de province italienne, préservée par sa situation de l'amollissement où depuis trois siècles était tombée l'Italie continentale. Malgré ses prédilections de jeunesse pour le faux Ossian, malgré le style oriental qu'il affecte en Orient et le prétendu regret d'avoir manqué en Orient sa fortune, Bonaparte est bien un Italien, un Latin qui veut faire de la politique à la romaine, en s'aidant au besoin des commentaires du grand Florentin ; dont en ce sens la politique est classique jusqu'à l'anachronisme, et à qui les doctrines germaniques, anglaises, américaines ne conviennent pas plus que la métaphysique des idéologues français et que les maximes parlementaires, selon l'ancienne ou selon la moderne acception du mot. Aussi bien, s'il eût été homme à épouser le moderne idéal du héros citoyen, il ne serait pas devenu le demi-dieu d'une légende populaire. Parce qu'il n'a pas mis à son ambition les bornes qu'indiquait le plus simple bon sens, son empire d'Occident a croulé avant que d'être achevé ; mais aussi, grâce à l'amour des hommes pour le merveilleux, l'empire napoléonien a pu être évoqué du tombeau, après un temps plus long que celui qui avait suffi pour effacer presque de la mémoire du commun des hommes le souvenir de la royauté capétienne. L'éclat de la chute de Napoléon, ce rôle titanesque de Prométhée enchaîné sur un rocher, ont effectivement plus contribué à sa renommée légendaire que les pompes théâtrales de son règne et que le succès de ses plus habiles manœuvres.

— Reconnaissons donc que si la marche régulière du siècle s'est vu compliquer et troubler par ce grand accident qu'on nomme la Révolution française, de même le cours naturel et régulier de la Révolution française s'est trouvé de bonne heure, et pour toute la suite de ses phases, com-

pliqué et troublé par un autre incident bien plus fortuit, qui consiste dans l'apparition de cet homme extraordinaire, capable de pousser l'audace jusqu'à vouloir maîtriser la Révolution et le siècle. Ici nous avons en quelque sorte affaire à la trajectoire d'une planète pour laquelle la force perturbatrice ne le cède pas en intensité à la force principale. Et quand nous employons cette expression de « force perturbatrice », ce n'est point que nous voulions donner à entendre que la force intervenante est toujours une cause de désordre social : bien au contraire (car ceci est un livre et nullement un pamphlet), nous reconnaissons volontiers qu'elle a habituellement les apparences et parfois la réalité d'une intervention salutaire, pour le rétablissement du bon ordre. Le mot de « perturbation » n'est pris ici par nous que dans le sens d'une analyse purement logique, et au point de vue de la subordination des hasards et des incidents historiques les uns aux autres.

Renouez immédiatement 1799 à 1814, n'importe par quelle hypothèse, pourvu qu'elle n'implique rien d'extraordinaire dans les hommes ou dans les caprices du hasard ; supprimez le court épisode des « Cent-jours », si essentiellement perturbateur à tous les points de vue, et vous serez frappé de la régularité avec laquelle se développe ce qu'on peut appeler l'intrigue révolutionnaire. A la grande crise révolutionnaire succède une réaction, puis des essais avortés de reconstruction du pouvoir sous les formes républicaines, puis la Restauration qu'un tel avortement devait infailliblement amener, d'une manière ou de l'autre. Dès lors l'intrigue devient double, puisque par supposition nous écartons ce qui a amené en fait une triple intrigue. D'une part la guerre recommence entre la Révolution pour un moment vaincue et la dynastie restaurée ; d'autre part une lutte s'engage, dont l'objet est pour les uns de contrarier, pour les autres de compléter l'établissement en

France d'un gouvernement parlementaire, sur le modèle du gouvernement anglais. La première intrigue se dénoue par la défaite des légitimistes en 1830, suivie de l'avènement de nouveaux partis révolutionnaires, imbus d'une idée qui n'avait fait que traverser quelques têtes au plus fort de la grande crise, à savoir l'idée d'innover radicalement, bien plus encore dans l'organisation économique de la société que dans les formes du gouvernement. Au contraire, au point de vue de l'acclimatation du gouvernement parlementaire, 1830 n'est pas le point dirimant entre une phase et une autre ; c'est plutôt le point culminant d'une même phase, l'instant où, comme d'ordinaire, après la victoire remportée sur l'ennemi du dehors, viennent les divisions intestines qui doivent ruiner à la longue ce qu'on avait laborieusement édifié. Pour bien comprendre la phase parlementaire, il faut l'embrasser dans son unité, dans son intégralité, en y subordonnant les incidents dynastiques qui se sont succédé depuis l'octroi de la Charte en 1814 jusqu'à l'effondrement de 1848.

Quant à ce qui a suivi l'effondrement en question, inutile de faire ressortir l'influence de ce que nous nommons « la cause perturbatrice » : il est trop clair aujourd'hui que l'intercalation de ce que l'on a appelé « le second empire » entre les crises révolutionnaires de 1848 et de 1871, n'a fait qu'étendre les plaies et aggraver les périls de la société.

— A travers tant de transformations et de phases diverses il y a encore une généralité à faire ressortir : c'est la tendance constante à tout expliquer par les fautes des gouvernements ; à peu près comme si l'on soutenait que tous les malades meurent par la faute du médecin, ou que tous les hommes se tuent par des écarts de régime. Sans doute il n'y a guère de gouvernement, républicain ou monarchique, produit de l'hérédité ou de l'élection, qui ne pourrait durer indéfiniment, à la satisfaction des honnêtes

gens, si gouvernants et gouvernés n'écoutaient jamais que la voix de la sagesse et de la raison : mais alors il serait encore plus simple de se contenter d'avoir des administrateurs, des magistrats, des juges, des gendarmes, et de se passer de gouvernement. Il faut prendre l'humanité comme elle est, avec les passions et les infirmités dont on ne peut raisonnablement attendre qu'elle se dépouille, malgré le zèle des moralistes et l'éloquence des prédicateurs, quoique l'on soit fondé à rendre chaque personnage individuellement responsable de ses déterminations individuelles. Permis en ce sens d'infliger le blâme à ceux dont les fautes, suivant les écrivains de tous les partis, royalistes, républicains, libéraux, autoritaires, ont successivement perdu les gouvernements de toute origine : mais la rapide succession de tant de gouvernements, leur obstination à se perdre par la faute de ceux-ci ou de ceux-là, dénotent quelques causes constantes qui, sans exclure les erreurs ou les torts individuels, en restreignent beaucoup la part d'influence. Les erreurs médicales, les écarts de régime entrent bien pour quelque chose dans la fixation du chiffre de la vie moyenne, mais ne sont pas ce qui détermine principalement et foncièrement la durée moyenne de la vie de l'homme.

Il faut tenir grand compte des tentations qui assiègent les gouvernements, quels qu'ils soient : voilà ce que jadis l'Église, dans l'application de sa discipline aux cas princiers, comprenait à merveille. Aujourd'hui l'on admet que les gouvernements sont les serviteurs des peuples, soit : mais il y a des maîtres connus pour changer souvent de serviteurs, et d'autres qui les conservent longtemps, apparemment parce qu'ils savent, d'une part, les contenir dans les bornes du respect, d'autre part, fermer à propos les yeux sur les défauts, sur les fautes dont les hommes de toute condition, et même les serviteurs ne sont pas exempts. Pour

que les gouvernements aient une certaine durée, il faut qu'ils aient affaire à des peuples qui sachent à propos les contenir et les soutenir. Or, il faut le dire avec tous les ménagements dus au souverain : depuis bientôt un siècle, le peuple français ne s'est montré que médiocrement capable de contenir et de soutenir ses gouvernements, de les arrêter dans leurs entraînements et de leur passer les fautes vénielles. Nous connaissons moins l'opposition et la résistance que l'espièglerie et la mutinerie. Nous sommes si habitués à tout attendre du gouvernement, que nous lui demandons tout pour notre argent, même la sagesse, et que nous le déclarons punissable de ne pas nous l'avoir donnée. Serait-ce là un de ces caractères innés, héréditaires, que nulle éducation, nul changement de régime ne peuvent modifier ou détruire ? Nous sommes loin de le soutenir, et en tout cas ce n'est point de cela qu'il s'agit, mais d'un fait historique, renfermé entre des limites déterminées. Nous verrons bien si d'autres peuples réussissent mieux à construire de toutes pièces des gouvernements durables, ou plus durables que ne l'ont été les nôtres ; et alors nous serons plus à même de démêler ce qui est effectivement imputable au tempérament d'une race ou d'une nation, ou aux caractères adventices qu'elle tient de son éducation et de son histoire, ou bien enfin aux erreurs et aux maladresses de ceux qui se sont trouvés à sa tête dans des circonstances critiques.

— En tout cas, au dessus de ces explications physiologiques ou psychologiques qui intéresseraient plus le sort d'une race, d'une nation, que celui de l'humanité, il y a un fait logique qui trouve son application partout, et dont il ne nous semble pas qu'on ait eu une perception suffisamment claire. Voyez les spéculateurs à la Bourse : croyez-vous qu'ils s'occupent, qu'ils puissent sérieusement s'occuper de ce que deviendront dans vingt ans, dans dix ans,

les valeurs sur lesquelles ils opèrent? Nullement : il s'agit pour eux d'escompter, d'anticiper des chances de hausse ou de baisse à très-court délai ; après quoi, qui vivra verra. De même, lorsqu'il s'agit de reconstruire le pouvoir à la suite d'un effondrement politique, que demande à grands cris l'opinion « du pays », c'est-à-dire l'opinion de tous ceux qui ne prétendent point au titre de docteurs en politique, et qui ne se sont que faiblement mêlés aux luttes des partis? Elle demande surtout la plus prompte reprise du travail et des affaires, le plus prompt retour au taux normal de toutes les valeurs momentanément avilies. Essayez donc de surmonter ce courant et de persuader au malade qu'il ne doit pas tant se presser de guérir, s'il veut éviter une rechute dans vingt ans d'ici. Prouvez à cette fin que l'expédient qui s'offre pour sortir de la crise actuelle, contient le germe d'une maladie qui se développera plus tard. Le pays laissera raisonner les docteurs, laissera crier les partis, s'accommodera de l'expédient bâclé, et ne fera guère en cela qu'imiter les plus sages médecins qui, dans une crise redoutable, vont d'abord au plus pressé. Demander plus au bon sens, à l'opinion du pays, lui demander ce qu'une religion demande à ses croyants, ce qu'un parti demande à ses adeptes, la longue patience, la lutte persistante au nom d'une idée, c'est demander à un essaim d'abeilles de montrer qu'il possède l'instinct du chien de chasse ; c'est méconnaître cette grande loi de la Nature qui, tout en accordant à l'être collectif la *puissance* de faire ce que l'individu ne ferait pas, par exemple à des agrégats de polypes la puissance de construire des îles et des continents, ne lui donne pourtant que des *facultés* d'ordre inférieur, si on les compare à celles de l'individu.

Cependant, le vice signalé dès l'origine du pouvoir nouveau ne manquera pas d'avoir ses conséquences : car, 1° le gouvernement fera des fautes qui serviront la haine de ses

ennemis et donneront prise à la malignité naturelle au plus grand nombre ; 2° une nouvelle génération d'ambitieux s'élèvera en moins de temps qu'il n'en faudrait pour éteindre doucement la génération des ambitieux satisfaits ; 3° ceux qu'intimiderait le souvenir de la crise passée feront place peu à peu à une jeunesse curieuse à son tour de voir et de faire du neuf, ou ce qu'elle prend pour du neuf. Toutes ces causes, les unes de l'ordre physique, les autres de l'ordre moral, pourront aboutir à déterminer une sorte de durée moyenne des gouvernements.

Telles montagnes s'offrent à nous dénudées, qui jadis ont porté une longue suite de générations d'arbres séculaires ; et même, dans quelques cas, nous avons des signes certains que des essences en ont remplacé d'autres, sans que nous sachions trop comment la substitution a pu se faire. Puis la main de l'homme est venue, qui, pour satisfaire la cupidité du moment, a dépouillé ces montagnes de leur vêtement protecteur, au point de rendre le reboisement impossible, ou pour des raisons tirées de l'ordre physique, ou parce qu'il y aurait désormais disproportion entre la dépense et le profit. Il faut pourtant bien que dans ce cas l'homme s'accommode de la protection imparfaite et des produits d'ordre inférieur que procurent encore les broussailles après la disparition des futaies. Ne serait-ce point là le cas, après que les peuples auront fait coupe blanche de leurs vieux gouvernements ? Et la seule manière de se consoler, ne serait-ce pas de s'habituer à n'avoir plus au même degré besoin d'un gouvernement ?

CHAPITRE VI.

REMARQUES PLUS PARTICULIÈRES SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — LA RÉVOLUTION EST-ELLE FINIE ?

Nous avons été frappés tout d'abord du sceau de fatalité qui s'attache à la première et grande crise révolutionnaire, mais il faut y faire aussi la part du hasard : car, si Louis XVI ne pouvait, en restant en France, sauver sa couronne, il pouvait facilement échapper, lui et les siens, à la sanglante catastrophe ; et lors de cette fuite si longuement pourpensée, si mal à propos retardée ou embarrassée pour des puérils motifs de confort ou d'étiquette, un atome, un rien pouvait jusqu'au dernier moment la faire réussir ou empêcher qu'elle ne réussît. Or, si elle réussissait, toute l'histoire de la Révolution, de la France, de l'Europe était changée. On pouvait rétablir une monarchie, une dictature personnelle, mais non entreprendre de fonder une royauté toute nouvelle, une nouvelle dévotion dynastique du vivant de Louis XVI, en face de la génération qui l'avait vu pendant quinze ans régner à Versailles. Pour la jeunesse et le peuple, la descendance de Louis XV n'aurait pu être, presque à l'égal de celle de Philippe V, l'objet de cet oubli profond, pire que l'impopularité. A la suite d'une guerre civile provoquée par les excès révolutionnaires, une transaction entre la dynastie et la Révolu-

tion, par suite du conflit des seules forces vives du pays, n'était pas absolument impossible ; et si l'étranger y intervenait, il pouvait avoir la sagesse de n'intervenir que comme auxiliaire, sans frapper d'autant d'impopularité la dynastie restaurée. Cela ne suffisait pas sans doute pour calmer les partis et pour prévenir de nouvelles secousses, jusqu'à ce que le temps eût consommé son œuvre et anéanti jusqu'aux restes de ce qui ne pouvait plus vivre : mais du moins la France se rapprochait de la condition des autres nations européennes ; elle n'avait pas dans le système européen cette situation exceptionnelle, discordante, qui a déjà cessé à l'égard des autres nations latines, mais d'où elle ne pourra complètement sortir que fort à la longue, et qui contribue tant à entretenir l'inquiétude.

L'échafaud du 21 janvier, l'immolation sauvage de toute une famille royale, ont consommé aux yeux du vulgaire la destruction de la vieille royauté, et l'ont pour ainsi dire extirpée de la mémoire d'un peuple qui avait toujours eu moins que d'autres le culte de ses souvenirs historiques. Le peuple ne comprend guère que l'hérédité en ligne directe, la seule vraiment naturelle ; et c'est pour cela qu'aux temps de la ferveur monarchique on l'a toujours vu saluer avec transports la naissance d'un héritier direct, comme s'il eût craint de manquer de maître, suivant la remarque du fabuliste. Le droit des agnats, si précieux pour ceux en petit nombre qui ont une généalogie, est trop raffiné pour lui. Déjà du temps de la Ligue il ne touchait guère que les gentilshommes et les légistes : quelle impression pouvait-il faire lorsque tous les agnats de la victime royale fuyaient devant les armées républicaines et ne vivaient que du pain de l'étranger ?

Je suppose que l'on ne nous accusera pas de vouloir justifier par la raison d'État le crime du 21 janvier, les tortures du Temple et de la Conciergerie, Simon et Fou-

quier-Tinville. La cause des hommes du 10 août n'est pas à nos yeux la bonne cause. Et puis on doit dire que plus de gens ont assumé leur part de responsabilité dans ces actes odieux ou terribles, par peur, par colère, que par une exacte et froide appréciation de leur portée destructive. Que l'histoire les juge, puisqu'ils l'ont voulu : nous ne prétendons pas nous charger ici du ministère de l'histoire.

— Lorsqu'en 1795, après avoir fermé les clubs, comprimé l'émeute, rappelé dans son sein les proscrits que la hache avait épargnés, étouffé la grande guerre vendéenne, dissous en partie la première coalition, la Convention dut enfin songer à abdiquer et à donner à la république les apparences d'un gouvernement régulier, on avait eu tout le temps de reconnaître, peut-être même de s'exagérer les vices de l'œuvre de 1791, et l'on essaya de les corriger. Dira-t-on que c'est pour quelque autre méprise théorique, ou pour n'avoir pas laissé le grand architecte Sieyès construire à sa guise sa pyramide ou sa plate-forme, qu'après moins de deux ans la nouvelle constitution était virtuellement détruite par le coup d'État de fructidor? N'est-ce pas au contraire parce qu'il y avait toujours un trouble profond dans les intérêts et dans les consciences, une guerre ouverte entre les républicains amis de l'ordre légal et les jacobins, entre la Révolution victorieuse, mais souillée de crimes, et la Contre-révolution qui ne voulait renoncer à aucune de ses espérances? Guerre de partis, où les armées commençaient à intervenir parce que le tour des armées était venu ; guerre qui aurait bien vite tourné ou détruit le faible obstacle d'une lettre constitutionnelle, quelle qu'elle fût, et dont il répugnait que l'apaisement sortit des délibérations d'une Assemblée de bourgeois, de légistes, de lettrés et de philosophes. Aucune de ces professions ne donne l'autorité du commandement, laquelle est nécessaire à la

reconstitution du pouvoir, quand tous les anciens pouvoirs ont disparu, y compris le redoutable pouvoir des masses populaires.

La suite a mis trois points en lumière. 1° Le royalisme ne pouvait, à lui tout seul, rappeler les Bourbons et faire la contre-révolution. 2° Le jacobinisme devait pour longtemps renoncer à maîtriser Paris et la France au moyen de Paris, fort différent alors du Paris industriel de nos jours. 3° La fortune des armes devait pour plusieurs années encore rester indécise : il y avait de la marge pour de beaux succès comme pour de grands revers ; et dans l'état de lassitude de l'opinion publique, de grands revers auraient rendu possible une restauration royaliste, moyennant des concessions faites aux nouvelles idées et aux nouveaux intérêts. Mais rien ne pouvait se faire sans le concours des armées, de cette France jeune, vaillante, disciplinée, qui était la seule force du gouvernement et des Assemblées contre le royalisme, contre le jacobinisme, contre l'étranger ; qui représentait, ainsi qu'on l'a dit, l'honneur de la France, - et qui pouvait à son tour trouver dans des chefs, même doués de talents médiocres, une représentation suffisamment autorisée. Sans doute il n'aurait pas été donné à des hommes d'une portée ordinaire de faire du gouvernement républicain un gouvernement définitif et régulier à l'usage de la France, telle qu'elle était sortie des orages de sa révolution, et dans la disposition où se trouvait le reste de l'Europe. Il fallait, pour fonder et soutenir une pareille république, le bras d'un homme capable d'en être le protecteur, c'est-à-dire le maître, et qui pourtant consentit à ne pas user de ses droits de maître. Il fallait l'incomparable hasard discuté dans le précédent chapitre. Mais, pour rester dans le cercle des combinaisons ordinaires, le cas des succès militaires conduisait à l'institution d'une dynastie élue ou d'une monarchie contractuelle ; le

cas des revers conduisait à une restauration de la dynastie légitime, à une charte octroyée dans des conditions où ni la Révolution, ni la France n'auraient été absolument à la merci du pouvoir constituant, et où l'octroi dans la forme pouvait passer pour une transaction quant au fond.

En d'autres termes, deux combinaisons qui ont eu leur tour beaucoup plus tard devaient, selon l'ordre naturel des choses, sortir de l'urne beaucoup plus tôt, et l'une précéder ou suivre l'autre, d'après le résultat d'un coup de dé. Pour la consolidation du nouveau régime civil, le déracinement des vieilles habitudes, une sorte d'engourdissement des vieilles haines, il a mieux valu que quinze ans de dictature, puis de despotisme, s'interposassent entre la Révolution proprement dite et les combinaisons dont nous parlons ; tandis qu'au point de vue de l'éducation politique et des manifestations de la vie politique, soit au dedans, soit au dehors, les intérêts durables et la dignité de la France eussent gagné à la suppression de l'intervalle.

— Ne poussons pas plus loin l'induction, de peur d'en abuser : car, s'il est jusqu'à un certain point permis de côtoyer la réalité historique, c'est à condition de ne jamais la perdre de vue et d'y atterrir le plus souvent qu'on peut. Sans répéter ce que nous avons dit au sujet de l'épopée impériale, reportons-nous de plein saut à sa phase finale. Si le hasard avait fait que Napoléon mourût en Russie ou à Leipzig, la France impériale était en mesure de traiter avec l'Europe ; et moyennant quelques adoucissements qui en auraient fait espérer d'autres, le système qui couvrirait de nombreux intérêts au nombre desquels il y en avait de très-respectables, « l'empire sans l'empereur » aurait pu durer encore longtemps, comme la suite l'a fait voir. Au contraire, tant que Napoléon vivait, il fallait bien que l'Europe, décidée à en finir avec lui, prît aussi le parti d'en finir avec sa famille ; et dès lors comment admettre

que les monarques coalisés pussent avoir d'autre désir que de tâcher d'en finir avec la Révolution, par le rétablissement de la famille détrônée? La crainte seule de jeter d'autres semences de troubles pouvait retenir et retenait en effet ces hauts personnages à qui l'on ne saurait équitablement contester la modération et les lumières : mais ils avaient encore à penser à bien d'autres choses, et la précipitation inévitable de la crise de 1814 devait bientôt les rassurer ou plutôt les entraîner. Eussent-ils pris pour la France un autre parti, cela n'aurait certainement pas prévenu le mouvement qui devait se prononcer six ans plus tard dans une grande portion de l'Europe.

Sous la pression des événements et dans le désarroi général, il était clair que pour le moment la Révolution rendait à son tour les armes, qu'elle se sentait hors d'état de faire des conditions, et que les Bourbons ne rentraient qu'en vertu de leurs droits ou de leurs prétentions, à titre de princes légitimes et pour renouer la chaîne des temps, comme on s'exprimait alors. Louis XVIII était donc dans le vrai quand il s'attribuait le pouvoir constituant, quand il octroyait la Charte, quand il la datait de la dix-neuvième année de son règne, ce qui impliquait forcément une réserve de la souveraineté, le droit pour la Couronne d'avoir le dernier mot dans une lutte entre la Couronne et le parlement ou les électeurs, en d'autres termes la négation de la souveraineté parlementaire ou électorale comme de la souveraineté populaire. C'était bien ainsi que tous les royalistes l'entendaient et devaient l'entendre. L'on sait maintenant (1) avec quelle précipitation fut « bâclée » cette Charte, cette prétendue arche sainte pour laquelle les différents partis allaient bientôt afficher un culte si peu sincère. A cause de cette précipitation, plutôt que par ar-

(1) Voyez le t. II des *Mémoires du comte Beugnot*.

rière-pensée, on avait omis de s'expliquer sur deux points capitaux qui avaient à eux seuls plus d'importance que tout le reste de la Charte : le régime des journaux et le système électoral. L'expérience a bien montré depuis ce que peuvent en France les incessantes attaques des journaux, quand ils n'ont d'autre frein que la crainte des condamnations judiciaires. Le bon sens dit qu'en tout pays une Assemblée électorale sera ce que la loi électorale l'aura faite : de sorte que toute modification essentielle à la loi électorale doit être réputée l'œuvre d'un pouvoir constituant, supérieur au pouvoir législatif et s'exerçant d'une autre manière ; à moins qu'on ne préfère en tirer cette conclusion, que la prétendue constitution n'est qu'une loi comme une autre, sujette aux mêmes changements.

— Mais pour le moment la grosse question n'était pas là : il s'agissait bien plutôt de la disposition des esprits et de la situation des partis. Par le fait seul de la rentrée des Bourbons et de quelques vieux émigrés à leur suite, les vainqueurs devenaient des vaincus, les vaincus devenaient des vainqueurs et des vainqueurs de la pire catégorie, puisqu'ils devaient leur victoire aux armes de l'étranger. Faut-il s'étonner qu'un tel revirement ait ravivé subitement les passions amorties depuis quinze ans, soulevé tant de répugnances, froissé tant d'amours-propres, inquiété tant d'intérêts ? On ne pouvait restaurer l'ancien régime en même temps que la vieille dynastie : parviendrait-on à concilier le régime nouveau avec la dynastie restaurée ? Pour contenir son propre parti à la manière de son aïeul Henri IV, et pour gouverner selon l'esprit du siècle, selon le goût de la nation, ne fallait-il pas à Louis XVIII, même quand il n'aurait pas eu derrière lui son proche héritier, des efforts si grands qu'on ne pouvait les attendre d'un prince nourri des souvenirs de l'ancien régime et des ran-

cunes de l'émigration, d'un vieillard impotent, sensuel et bel-esprit ?

On a beaucoup parlé des fautes de la première Restauration : mais ces fautes, graves aux yeux des politiques de profession et des hommes à théories parlementaires, n'ont guère frappé l'attention du soldat et du peuple, n'ont rien changé aux sentiments qu'ils avaient dans le cœur dès le premier jour. Si l'incident du 20 mars n'était survenu, le gouvernement des Bourbons aurait été renversé de même, ou par un *pronunciamento* militaire, aux applaudissements du peuple, ou par une émeute parisienne que l'armée aurait laissé faire. Dans les circonstances où le mouvement a eu lieu, il ne pouvait avoir que des suites funestes. La force militaire devenue une cause de désordre, Napoléon réduit à courtiser l'esprit révolutionnaire, quelle déplorable anomalie ! Combien l'humiliation (cette fois trop réelle) de la France par l'étranger, et les énormes sacrifices imposés au pays ne motivaient-ils pas la douleur et le ressentiment des uns ! Combien les colères et l'indignation des autres ne semblaient-elles pas justifiées par l'emportement aveugle qui avait jeté le pays dans une entreprise insensée en liant ses destinées à celles d'un Titan aux abois ! Cependant, c'est après cette terrible tempête que le mécanisme parlementaire a réellement commencé à fonctionner chez nous : tous les partis, aussi bien du côté de la Contre-révolution que du côté de la Révolution, ayant été amenés à s'en servir comme d'une machine de guerre ; les uns parce qu'ils ne disposaient pas des forces vives du pays, les autres parce qu'ils ne se sentaient plus ou qu'ils ne se sentaient pas encore en mesure d'employer la force. Pour ceux-là l'essentiel était de raffermir « le trône et l'autel », en donnant satisfaction « aux gens bien pensants » ; pour ceux-ci de se débarrasser des Bourbons dès qu'on pouvait le faire sans craindre d'avoir aussitôt l'Europe sur

les bras. De là pendant les quinze ans qui ont suivi la seconde Restauration, tant de luttes électorales ou parlementaires ; comme si la grande affaire pour la nation eût été désormais de conquérir, à l'aide de la Charte octroyée, les libertés parlementaires dont d'habiles publicistes enseignaient la théorie, et que les esprits les plus éclairés, les plus indépendants, étaient portés à aimer pour elles-mêmes, sans préventions comme sans rancunes de parti. Mais en réalité il ne s'agissait toujours, pour le gros de la nation, que de savoir qui l'emporterait définitivement, de la cause de la Révolution ou de la cause adverse : de sorte que le libéralisme parlementaire s'est toujours cru forcé de pactiser avec le parti révolutionnaire, de flatter ses instincts, de compter sur lui pour un coup de main, au cas que le coup de main devint nécessaire, sauf à tâcher de le contenir quand le coup serait fait. Aussi n'a-t-on pas cessé de se croire pendant les quinze ans à la veille d'une révolution ; et pour juger de la part de la nécessité dans le dénouement final, il n'y a qu'à se rappeler de quel côté ont été constamment les inquiétudes et les cris d'alarme, de quel côté ont été constamment les jactances et les menaces. Le hasard ne se montre encore ici que dans les accidents de détail. A la rigueur il pouvait se faire, avec un meilleur ménagement des moyens de défense, que le règne de la branche aînée se prolongeât jusqu'à l'entière usure de la procédure anglaise ou parlementaire. Au rebours il pouvait arriver que les campagnes parlementaires s'entamassent immédiatement avec la branche cadette : les événements de 1815 auraient pu avoir ce résultat s'ils avaient commencé ou fini d'une certaine façon, et que les puissances étrangères s'y fussent prêtées.

D'ailleurs ce qui était en France une réaction contre les Bourbons restaurés, était dans l'Europe continentale une réaction contre l'ordre européen établi ou rétabli par

le pacte des grandes Puissances. En Angleterre même, c'était une réaction contre le torysme qui avait subordonné toute sa politique au grand but d'écraser la Révolution française et l'héritier de cette Révolution. Ce que les excès de l'une et les conquêtes de l'autre avaient empêché, à savoir la formation d'un réseau d'affiliations révolutionnaires, embrassant l'Europe entière, rendait désormais toutes les tentatives de révolution solidaires les unes des autres et mettait des obstacles insurmontables à une solide et complète restauration de l'Europe, comme les amis du vieux régime l'entendaient. A l'étranger de même qu'en France, les institutions parlementaires, ce que l'on appelait le régime constitutionnel, étaient le but plus apparent que réel de l'agitation révolutionnaire.

— La péripétie de 1830 donnait à la fois satisfaction aux révolutionnaires par le changement de dynastie, et à ceux qui ne voulaient que l'accroissement des libertés parlementaires. Personne n'a été surpris de cette nouvelle révolution, mais seulement de la facilité avec laquelle elle se trouvait accomplie selon les uns, escamotée selon les autres. Or, il y avait du vrai dans l'une et l'autre manière de voir, par la raison que les instincts du plus grand nombre offraient le singulier mélange d'une grande sympathie pour les combattants de la veille et d'une grande peur des vainqueurs du lendemain. Plus tard on a vu les craintes du lendemain venir sans les sympathies de la veille, ou les peurs de la veille entrer pour beaucoup dans les sympathies du lendemain.

Sans doute, en 1830 la population était loin d'épouser les passions des partis comme aux jours de la grande crise révolutionnaire ou même comme en 1815 : mais, d'un autre côté, une génération de jeunes révolutionnaires ardents, entreprenants, s'était formée, disciplinée, trempée dans une conjuration de quinze ans. Elle venait de triom-

pher sur les barricades, et pour la contenir dans ses exigences, il aurait fallu que le parti contre-révolutionnaire, dans sa haine pour l'établissement de 1830, ne lui donnât pas des encouragements malicieux; il aurait fallu surtout que le gouvernement parlementaire trouvât dans de vieilles traditions nationales un point d'appui qui le dispensât de faire appel aux instincts révolutionnaires, et qui le mit à même de résister aux causes de corruption et de dissolution que chaque gouvernement rencontre dans son triomphe même et dans l'exagération de ses principes.

— Le règne de Louis-Philippe se scinde en deux moitiés. Dans la première, le gouvernement du roi et des Chambres a à se défendre contre des partis armés qui mettent chaque jour son existence en péril, et qui par cela même rallient les forces conservatrices du pays. Ce combat de tous les jours contre les factions subversives n'empêche cependant pas la lutte des partis parlementaires à propos des questions de politique intérieure et extérieure. D'un côté, cela est tout simple, il s'agit d'enrayer le char de la Révolution; de l'autre d'en presser la marche. D'un côté les tendances pacifiques (très-conformes, comme la suite ne l'a que trop montré, aux intérêts de la politique française) et l'idéal d'une liberté à l'anglaise, selon nous plus raisonnable, en tout cas bien suffisante: de l'autre un sentiment plus vif des goûts de la nation et de ce qui peut chez nous populariser un gouvernement. Dans cette lutte, rien que de conforme à ce que l'on doit attendre du jeu des institutions parlementaires: l'antagonisme des partis dans le parlement représente bien l'antagonisme des idées et des préjugés ou des passions dans la nation gouvernée; il en est l'expression légitime et modérée; il remplit le but pour lequel la machine a été construite et mise en branle.

Dans la seconde moitié du règne, les partis violents semblent renoncer pour le moment à emporter la place

d'assaut, et en attendant la mort du vieux roi, ils se contentent de faire des travaux d'approche. De son côté la franche opposition parlementaire, celle qui se fonde sur une distinction nette de doctrines et de but, perd aussi l'espérance de faire pendant le règne accepter son programme, et ne combat plus que pour l'honneur des principes. Mais, qu'arrive-t-il alors? Que le parti victorieux se divise, comme d'ordinaire; que l'analyse politique tourne à la subtilité; que des semaines, des mois se passent à épiloguer sur un mot ou sur une phrase; que les groupes vont en se décomposant et en se recomposant sans cesse, sous prétexte de nuances insaisissables ou qui ne sont saisies que de quelques initiés. Et cependant on n'aperçoit pas les dangers formidables créés par le progrès continu du nivellement social et par les transformations de la société. Parce qu'une coterie de députés vient d'obtenir cinq voix de majorité et que ce vote fait grand bruit dans les couloirs de la Chambre ou même dans l'entourage du prince, on s'imagine que c'est un grand événement pour le pays : tandis que le public insouciant et moqueur n'y voit qu'un spectacle qui l'amuse; et dont au besoin il réclamerait bruyamment la répétition plus fréquente, sans songer qu'au milieu de tels amusements il sera un beau jour pris à l'improviste et lancé dans les aventures d'une nouvelle révolution.

Ainsi, d'après l'expérience comme d'après la raison, le gouvernement parlementaire n'échappe point à la règle posée par Aristote et par tous les anciens philosophes qui se sont occupés du gouvernement. Non-seulement il lui faut un sol propice et convenablement labouré pour qu'il prenne racine, mais il porte en lui-même, comme tous les autres, un principe de dégénération et de corruption prompt à se développer, même sous la surveillance d'habiles gens, d'hommes fort éclairés; même dans les conditions en ap-

parence les plus favorables, quand on a la paix au dehors, une industrie florissante, quand les factions viennent d'être vaincues et les conspirations déjouées, quand la royauté est franchement parlementaire d'origine et de goût. Ce principe de corruption consiste dans une tendance innée à prendre le signe pour la chose signifiée, les fictions légales pour des réalités substantielles, un vote pour une solution, un gain de suffrages pour une acquisition de force, une conquête de majorité pour une conquête de l'opinion. Il consiste, en un mot, à prendre l'importance parlementaire des hommes et des choses pour la mesure de leur importance aux yeux du pays : ce qui peut être poussé au point de regarder en pitié l'orateur balbutiant, qui le lendemain mettra le parlement dans sa poche.

— La première question que nous autres septuagénaires nous ayons entendu débattre aux jours de notre enfance et dans le fracas des guerres du premier empire, se posait ainsi : *La Révolution est-elle finie?* Les plus vieux et ceux qui passaient pour les plus sages n'hésitaient pas à dire que *non*. (1) : c'est ce que répondraient aujourd'hui les plus confiants, en entendant par là que nous traversons une suite de révolutions dont rien ne permet d'assigner le terme. Mais, dans un sens plus profond, il est vrai de dire que le destin a prolongé nos jours pour que nous pussions entendre cette lugubre réponse : « *Oui*, la Révolution française, la Révolution de 1789, inaugurée par Lafayette à l'Hôtel-de-Ville de Paris, est finie, car on l'a tuée ou elle s'est tuée » ; ce qui malheureusement n'implique pas que nous soyons sortis de l'état révolutionnaire.

(1) Feu M. Poinso, ce géomètre d'un esprit si fin, me contaît que dans sa jeunesse et en plein soleil napoléonien, il avait été bien surpris d'entendre Lagrange lui dire « que tout cela ne tiendrait pas, que les Bourbons reviendraient, que les jésuites reviendraient, et que les gens avisés devaient se conduire en conséquence. »

Malgré ses vices d'origine et les souillures bientôt contractées, la Révolution de 1789 avait eu pour elle, devant les hommes sensés et honnêtes, deux puissants auxiliaires, le sentiment patriotique et l'idée du progrès. Il était beau à une nation de défendre contre l'intervention armée de l'Europe entière, ses idées, ses systèmes, ses erreurs mêmes et les crimes des hommes par qui elle consentait à se laisser gouverner. Il était triste pour le parti contré-révolutionnaire de ne pouvoir fonder ses espérances de salut que sur les victoires de l'étranger et l'invasion du territoire national. D'autre part, aucune idée, parmi celles qui se réfèrent à l'ordre des faits naturels, ne tient de plus près à la famille des idées religieuses que l'idée de progrès, et n'est plus propre à devenir le principe d'une sorte de foi religieuse pour ceux qui n'en ont plus d'autre. Elle a, comme la foi religieuse, la vertu de relever les âmes et les caractères. L'idée du progrès indéfini, c'est l'idée d'une perfection suprême, d'une loi qui domine toutes les lois particulières, d'un but éminent auquel tous les êtres doivent concourir dans leur existence passagère. C'est donc au fond l'idée du divin ; et il ne faut point être surpris si, chaque fois qu'elle est spécieusement invoquée en faveur d'une cause, les esprits les plus élevés, les âmes les plus généreuses se sentent entraînés de ce côté. Il ne faut pas non plus s'étonner que le fanatisme y trouve un aliment, et que la maxime qui tend à corrompre toutes les religions, celle que l'excellence de la fin justifie les moyens, corrompe aussi la religion du progrès.

Concluons-en que la cause de la Révolution devrait être réputée perdue, du jour où il serait reconnu qu'elle froisse à la fois le sentiment patriotique et l'idée du progrès : le sentiment patriotique, parce qu'en raison de l'énormité de ses fautes, elle aurait contribué pour une large part à la défaite du pays ; l'idée du progrès, parce qu'elle épouserait

des utopies reconnues impraticables comme contraires à la nature des choses, ou que pendant longtemps encore le bon sens des nations, l'esprit du siècle repousseront comme impraticables, et comme ne pouvant servir qu'à compromettre les progrès réels et les innovations praticables.

— La Révolution française, celle de 1789 et de Lafayette, celle qui triomphait au commencement du siècle, n'a pas seulement incendié son berceau, abattu ses trophées, renié son drapeau : elle a perdu jusqu'à son nom et à son cachet d'origine. La France n'a plus le privilège de couvrir en Europe le ferment révolutionnaire ; elle appelle au contraire à elle dans ses mauvais jours les révolutionnaires de tous les pays ; et par cela même que l'instabilité politique a été plus grande en France qu'ailleurs, il s'y est opéré des réactions qui parfois l'ont rejetée en arrière des peuples à la tête desquels elle avait eu la prétention de marcher. En définitive, la loi des masses reprend son empire : c'est l'Europe, ou tout au moins une grande région de l'Europe continentale qui entraîne la France et qui, selon les conditions d'équilibre auxquelles elle s'arrêtera, décidera de ce qui doit constituer, même en France, les conditions d'un équilibre relativement stable. Si la France pouvait s'engager encore dans des luttes contre la vieille Europe, elle le ferait à ses risques et périls, avec ses moyens comme nation et comme État, non aux risques et périls d'une cause révolutionnaire qui ne s'incarnerait plus en elle de préférence ; non avec les alliances, les sympathies et les ressources qu'elle devrait à son initiative révolutionnaire. La lutte s'engagerait en Europe entre la Révolution et la Contre-révolution : mais, par cela même qu'il s'agirait cette fois d'une révolution vraiment européenne, il ne s'agirait plus de la RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une vaine question ou une question de mots que de demander si la

phase révolutionnaire que l'on traverse et qui cause nos angoisses, appartient à une révolution qui se poursuit ou à une nouvelle révolution qui commence : c'est bien une question de critique et d'analyse philosophique, d'un intérêt très-réel en spéculation, sinon en pratique; puisqu'il n'importe que médiocrement au malade de savoir si l'accès de fièvre qui le consume est la suite d'une première maladie ou le prodrome d'une maladie nouvelle, question que le médecin qui attache du prix à la théorie est avec raison très-curieux de démêler.

Paris a fait des barricades en 1588 et en 1648, sans que pour cela l'on soit tenté de regarder la Fronde comme une suite ou une reprise de la Ligue, tandis que les barricades de 1830 sont, à n'en pas douter, une suite ou une reprise de la grande émotion parisienne de 1789. En effet, jusqu'en 1830, le parti révolutionnaire s'était rattaché aux idées du dix-huitième siècle, au lieu qu'à partir de 1830 il adopte et exploite à sa manière les utopies socialistes, nées elles-mêmes, ou du moins accréditées à la faveur des transformations que le siècle actuel a vu s'opérer dans l'organisation économique de la société. Ce qui n'avait été, lors de la grande crise révolutionnaire, que le rêve de quelques sectaires qui devançaient leur temps et que le reste du parti regardait comme des enfants perdus, devient le fond de la doctrine et le but principal des efforts. Ce n'est pas que, dans les nouvelles crises révolutionnaires, l'action de l'élément jacobin, qui provient du siècle dernier, ne se mêle encore à celle de l'élément socialiste, produit d'un siècle nouveau. Le nouveau jacobinisme ou plutôt le nouvel *hébertisme* imite ou contrefait l'ancien, la chose est évidente : il pousse à la réhabilitation des noms le plus tristement fameux ; il inscrit sur les monuments qu'on va brûler sa fameuse devise et ordonne des massacres au nom de la fraternité. Même en 1848, il continuait d'emprunter au dix-

huitième siècle sa métaphysique ou sa sophistique. On parlait du « droit au travail », voire même du « droit de chasse et de cueillette », comme on avait parlé ci-devant des droits de l'homme et du citoyen. Aujourd'hui, il est question de « la ligue internationale des travailleurs », ce qui offre une réalité bien autrement substantielle. Tout cela indique bien la fin d'une révolution et le commencement d'une autre.

— Dès les premières années du siècle on pouvait dire avec fondement que la révolution était finie, en ce sens que tout un ensemble d'institutions ecclésiastiques et civiles, que l'on appelle chez nous l'ancien régime, avait disparu pour ne plus reparaitre, nonobstant toutes les chutes et les retours de dynasties, et qu'un nouveau régime de la société civile, un nouveau système d'institutions et de procédures juridiques, administratives, ecclésiastiques, s'était établi : régime assez en harmonie avec les idées, les mœurs, les besoins du pays et de l'époque, pour qu'il pût subsister sans altérations notables, malgré les brusques revirements de la politique, et malgré les modifications profondes qu'un siècle nouveau a déjà opérées dans la structure économique de la société. Si ce régime se décréait dans l'opinion, parce qu'on le rendrait responsable des malheurs du pays, ou si les transformations économiques des sociétés modernes allaient jusqu'à altérer viscéralement le régime de nos institutions civiles, ce qui ne manquerait pas d'avoir un contre-coup dans les régions de la politique, alors il s'agirait décidément d'une révolution nouvelle ou d'une nouvelle série de révolutions. Alors les sectes nouvelles ne sentiraient plus le besoin d'appeler le vieux jacobinisme à leur aide.

— Quand les accès d'une maladie vont en diminuant d'acuité, c'est ordinairement l'indice que la maladie est sur son décours. Or, les souvenirs de ceux à qui leur âge permet de comparer une phase de notre révolution à une

autre, ne peuvent à cet égard laisser aucun doute. Les fondements mêmes de la société étaient mis en question dans la tourmente de 1848, comme la suite l'a trop prouvé : est-ce qu'on a vu à cette époque des haines de partis, des brouilleries de familles, comme celles qu'avaient suscitées les événements de 1815? Et ces haines de partis, ces brouilleries de familles dont nous avons été les témoins oculaires, qu'étaient-elles en comparaison des passions soulevées par notre première crise révolutionnaire, et dont nous avons vu les hommes les plus doux et les plus sages garder après un demi-siècle l'ineffaçable empreinte? Déjà même on peut dire qu'il n'y a quasi plus de partis politiques, au sens où ce mot était pris jadis. Par exemple, dans ce qu'on appelait, lors de notre grande crise révolutionnaire, le parti des « aristocrates », figuraient non-seulement ceux qui composaient une aristocratie (plutôt sociale, il est vrai, que politique), c'est-à-dire la noblesse d'ancienne ou de fraîche date, les gros bénéficiaires, les familles de robe et de finance, mais nombre de gens pris dans les rangs de la bourgeoisie la plus modeste ou parmi les plus humbles artisans. De nos jours, au contraire, il ne faut guère s'attendre à trouver dans des camps opposés, moins encore dans des camps ennemis, les membres de la même famille, des hommes de la même condition. Le noble regrette tel régime et le bourgeois tel autre; on sait comme votera l'ouvrier des villes et comme votera le paysan. Si le conflit va jusqu'à la guerre, ce ne sera plus une guerre civile, mais une guerre sociale au sens moderne du mot, c'est-à-dire une guerre où chacun se rangera suivant la classe de la société à laquelle il appartient, une guerre qui offrira moins de traits de fanatisme et plus de traits de sauvagerie que les guerres civiles d'autrefois. Alors l'histoire de la Révolution française sera close, son mouvement initial sera épuisé, aussi bien en ce qui concerne à l'intérieur la

rénovation du régime civil, qu'en ce qui regarde les entreprises extérieures et l'action sur le système européen. Une autre page historique commencera, à supposer que les faits qu'on aura à y inscrire soient dignes du burin de l'histoire.

— Après tant de revirements politiques, il n'y a guère de prétendant ou de dynastie dont on soit fondé à regarder le retour comme chose absolument impossible; et jamais les gouvernements de fait ne se sont montrés aussi cléments pour les dynasties déchues; jamais les prétendants n'ont fait valoir leurs prétentions avec plus de prud'homme et comme pour l'acquit de leurs consciences. C'est encore une preuve de la sénilité des anciens partis, puisqu'il ne faut pas confondre un retour avec une restauration, telle que les partis l'entendraient. A vrai dire, il faudrait autant de temps à une dynastie de vieille souche pour recouvrer du prestige, qu'à une dynastie nouvelle pour en acquérir. Et quant à l'établissement durable d'une forme républicaine de gouvernement, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une pareille solution est aussi inévitable en France, au cas qu'elle prévale dans le reste de l'Europe ou tout au moins dans l'Europe latine, qu'elle reste impossible en France au cas que toutes les grandes nations de l'Europe maintiennent leur étiquette monarchique.

Que si on laisse les questions d'étiquette gouvernementale, comme se montrent aujourd'hui assez portées à le faire les bonnes têtes de tous les partis, pour aborder les questions d'un intérêt vraiment social, on ne voit plus que trois grands partis en présence : l'un qui ne désespère pas de raviver chez les peuples la foi religieuse, au point d'amener le triomphe final de l'Église sur la Révolution et sur le siècle; un autre qui espère que des institutions très-avancées dans le sens des libertés municipales et parlementaires seront enfin le fruit tardif de notre éducation

politique ; un troisième, enfin, qui abhorre la domination de l'Église, qui ne fait point grand cas des libertés municipales et parlementaires, mais qui s'attaque au revenu de l'oisif, au profit du capital, comme à d'intolérables abus, tant qu'il y aura des pauvres et des misérables, tant que l'État ne se chargera pas de donner à tous l'instruction, de distribuer à tous des secours dans les infirmités et dans la vieillesse, d'assurer du travail à tous les travailleurs, de leur procurer les outils et les avances nécessaires, et de leur garantir, sans excès de fatigue, une rétribution convenable pour l'entretien de leurs personnes et de leurs familles : car c'est là ce qu'on appelle organiser le travail.

Après toutes les explications dans lesquelles nous sommes entrés jusqu'ici, est-il besoin d'ajouter qu'autant nous croyons impossible d'extirper du cœur humain le sentiment religieux et le sentiment de la liberté, autant nous sommes peu disposé à admettre que les futures sociétés humaines reconnaîtront pour guides les prêtres d'une religion ou les apôtres de la liberté ? Appuyés sur des institutions militaires et administratives, les gouvernements n'ont à redouter que le soulèvement des masses populaires, dont les agitateurs sont toujours prêts et ont toujours à mettre en avant les souffrances du peuple ; tandis que les classes supérieures où le libéralisme des institutions est surtout apprécié, perdront toujours de leur influence par leur appauvrissement absolu ou relatif par l'émiettement du sol entre les mains des cultivateurs, par le manque de solidité des fortunes mobilières, et par le besoin de places qui en est la suite.

Supposez (ce qu'à Dieu ne plaise !) que nos enfants soient témoins d'un autre déchaînement de la démagogie, et dites auquel des trois partis dont il était question tout à l'heure elle voudra prêter l'oreille. Au troisième apparemment qui, dans les premiers temps, disposera de la popu-

lation ouvrière d'une ville immense, et de tout l'attrail d'une administration centralisée. Tant que les convoitises excitées n'exigeront, pour se satisfaire, que la ruine de ceux qu'on appelle les riches et les oisifs, il ne faudra pas compter sur une réaction; paysans et ouvriers des villes se mettront aisément d'accord. Mais on en a bientôt fini avec les riches et les capitalistes en temps de révolution; et le moment viendra où pour tenir les promesses faites, pour procurer aux ouvriers des grandes villes l'affranchissement de taxes, l'augmentation de salaires, la réduction des heures de travail, il faudra faire contribuer les paysans qui ne s'en soucieront nullement et qui finiront bien par opposer la supériorité du nombre aux avantages de la discipline et de la concentration. Tous les systèmes se réprimeront ainsi à la longue, quoique non sans de déplorables dommages, dans ce qu'ils ont de faux ou d'excessif. Mais peut-être l'humeur chagrine du vieillard perce-t-elle trop dans cette manière d'envisager l'avenir par ses côtés sombres (1).

(1) Cette page était écrite, et les amis de l'auteur avaient la patience d'en entendre le trop fréquent commentaire, bien avant les événements de 1870-71 : en 1872 je ne vois pas de raison pour y rien changer.

CHAPITRE VII.

DES PARALLÈLES AUXQUELS A DONNÉ LIEU LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

A quoi peut-on comparer la Révolution française ? Certes aucune révolution dans les temps anciens n'offre autant d'intérêt historique que celle qui a substitué la monarchie césarienne aux formes municipales ou républicaines de gouvernement, dont s'étaient parés les temps classiques de la Grèce et de Rome. Il s'agit en effet d'un empire qui est un monde à lui seul, ainsi que de personnages qui, au milieu des raffinements d'une civilisation avancée et du sein des jouissances du luxe et de l'esprit, s'élèvent par leurs talents, leurs vertus, leur audace ou leurs forfaits. Aussi restent-ils, pour la postérité la plus reculée, comme autant de types dont les événements qui se succèdent ravivent sans cesse le souvenir. Cependant cette révolution n'est après tout que le renversement brutal par l'émeute et par la soldatesque, moyennant l'audace et la ruse, d'institutions qui n'ont plus la force de se défendre. Elle est sanguinaire sans être tragique, bien que les poètes, avec des frais d'imagination et à la faveur de la perspective, y aient trouvé plus tard des sujets de tragédie. Elle n'offre pas de ces retours de fortune, de ces intrigues variées qui tiennent longtemps la plupart des esprits en sus-

pens sur le dénouement final. Les croyances religieuses n'y jouent aucun rôle; la philosophie, la science, l'industrie pas davantage; et dans le succès du parti victorieux il n'y a rien, tant s'en faut, qui soit propre à relever la dignité de l'homme ou à témoigner d'un progrès de l'humanité.

Le moyen âge est le temps du morcellement et de l'embrouillement politique, de l'enrôlement des nations européennes sous une même bannière religieuse. Les révolutions proprement dites y offrent matière à des récits curieux, amusants, instructifs, de ce genre d'instruction qui est propre à former au métier de la politique, comme les mémoires détaillés d'un homme de guerre sont propres à former au métier de la guerre, mais d'une importance historique en réalité fort secondaire. Que des cités italiennes perdent leur autonomie, ce qu'on appelle leur liberté, ou que des montagnards suisses parviennent à fonder la leur, ce n'est qu'un assez mince détail dans la grande histoire européenne : de là ne dépendent plus, comme aux temps de la Grèce antique, les progrès essentiels de la civilisation et les destinées du monde civilisé.

— On a comparé souvent la Révolution française, issue de la philosophie du dix-huitième siècle, à la réforme religieuse du seizième siècle, et non sans motifs, si l'on a surtout égard à la violence de la première secousse, à l'étendue de sa sphère d'action, à l'énergie des réactions consécutives, au soulèvement de toutes les passions au nom d'une idée. A mesure que les horizons s'agrandissent et que les traits d'ensemble se dessinent mieux, on a plus de termes de comparaison propres à motiver ce rapprochement. Le protestantisme commence par être une réforme théologique dont la prétention est de rendre au dogme toutes ses duretés, toutes ses âpretés, tout ce que le cours des siècles avait adouci et amolli : il finit par être une réforme philosophique, il tend au rationalisme et y aboutit.

La Révolution française procède d'une théorie philosophique des droits de l'homme, établie *à priori*, sans aucun souci de la tradition, attendu que suivant elle ces droits si naturels sont lésés depuis l'origine du monde par l'usurpation des forts, des habiles, qui abusent de la faiblesse et de la crédulité du grand nombre : et elle aboutit ou elle aboutira tôt ou tard à fonder les institutions sociales, bien moins sur la conception du droit que sur l'observation des faits, sur la considération des avantages économiques, les plus palpables de tous, des nécessités économiques, les plus impérieuses de toutes (1). Par là se trouveront évincés de la politique les philosophes de toutes sectes, sensualistes et spiritualistes, disciples de Locke ou de Descartes, de Condillac ou de Kant, idéologues à la manière de l'abbé Sieyès ou de l'abbé de Lamennais. Au fond cela veut dire que le grand courant de la civilisation prévaut en définitive sur les incidents ou les accidents révolutionnaires, et que, quand les torrents et les cataclysmes ont accompli leur œuvre destructive, de nouveaux terrains se forment par les dépôts séculaires des fleuves et de l'Océan.

On trouverait aujourd'hui encore, quoique en petit nombre (du moins dans nos contrées d'Europe où le protestantisme a pris naissance), des protestants zélés, bien persuadés qu'il viendra un jour où, pour parler leur langage, le rationalisme et le romanisme à bout de forces laisseront régner partout la pure parole de Dieu : il est

(1) « Je me demande s'il n'y a pas une véritable analogie entre le grand mouvement du seizième siècle, la réforme religieuse, et le grand mouvement des dix-huitième et dix-neuvième siècles, la réforme politique; et si, de la même manière que les excès de la première ont abouti à l'indifférence religieuse, les excès de la seconde ne nous conduiront pas à l'indifférence politique? » *Lettre de MASSIMO D'AZEGLIO*, du 22 avril 1849, dans sa *Correspondance politique*, Paris, 1867. — La *Correspondance de Tocqueville* est pleine des mêmes pressentiments, que l'on retrouverait probablement dans plus d'une correspondance inédite.

tout simple que l'on trouve de même, et en beaucoup plus grand nombre, des hommes remarquables par l'élévation du caractère et du talent, toujours imbus de la créance que les idées du droit philosophique, telles qu'ils les conçoivent, doivent finir par prévaloir sur les anciens préjugés, sur l'audace des novateurs plus récents, sur les passions violentes, sur la logique vulgaire des intérêts. De telles convictions sont assurément respectables, surtout en présence de tant d'exemples de versatilité ou de complaisance intéressée pour les doctrines en faveur : elles ne doivent pourtant pas nous faire méconnaître des lois respectables aussi, en tant que celles-ci se rattachent à l'ordre général et rentrent apparemment dans les plans d'une sagesse éternelle.

Après tout, et malgré les rapprochements indiqués, une révolution religieuse diffère trop essentiellement d'une révolution qui s'attaque d'abord et principalement à la politique, pour qu'on puisse pousser loin le parallèle et pour que l'une puisse être considérée comme la suite ou la réplique de l'autre. Un autre parallèle s'offre ou plutôt s'impose à l'esprit : c'est celui de la Révolution d'Angleterre et de la Révolution française. Reprendre une fois de plus ce parallèle, si souvent fait, ce sera une manière de résumer nos idées et de conclure, autant qu'il est permis de conclure en pareille matière. Pour cela il faut remonter d'abord jusqu'aux origines.

— Les Normands français du onzième siècle n'avaient retenu des pirates leurs ancêtres que le goût des entreprises lointaines et aventureuses. Convertis, pour ainsi dire, à la féodalité au moment de sa pleine vigueur, et y entrant d'emblée avec l'énergie d'un peuple neuf, ils en avaient bien vite offert l'exemplaire le plus parfait ; et pour le rendre aussi le plus durable, il ne leur manquait qu'un territoire plus à l'abri des influences du dehors. Jusqu'à

quel point les paysans neustriens avaient-ils infusé à leurs nouveaux seigneurs (avec leur patois) ou au contraire avaient-ils reçu d'eux le goût des avantages solides, cet esprit de suite, de calcul, de bon ménage qui avait déjà distingué les vieux Romains, et dont ne se piquait guère la chevalerie des autres pays, voilà ce qu'il serait difficile de dire aujourd'hui et ce qui du reste n'importe guère. Le curieux est de voir comment la transplantation, la greffe, en faisant d'un trait de mœurs provinciales un caractère national, en ont rehaussé l'importance au point de ranger parmi les grands ressorts de l'histoire ce qui autrement n'eût servi qu'à défrayer le conte familial ou la comédie bourgeoise.

Toutes les destinées du royaume anglo-normand découlent de ces simples données. Il était assez vaste, assez nettement délimité pour offrir une unité consistante et aller de pair avec tous les royaumes du Continent. Il ne l'était point assez pour que l'élévation de grands feudataires y tint la royauté en échec et divisât le baronnage. Soustrait ainsi au vice originel de la clientèle gauloise ou germanique, animé d'instincts conservateurs, le baronnage anglais tendait à devenir une véritable aristocratie, capable de se gouverner et d'intervenir utilement dans le gouvernement du pays. La nécessité de maintenir la population vaincue, tant que persistait la distinction des deux races, ralliait les barons à l'autorité royale, en attendant le jour où ils sentiraient le besoin de s'attacher le peuple, les gens des Communes, pour resserrer dans de plus étroites limites le pouvoir de la royauté, précisément à l'époque où sur le Continent il prenait un ascendant décisif. Ainsi se trouvait préparée par la force, vive des instincts, non d'après des vues spéculatives, cette combinaison des trois pouvoirs, royal, aristocratique et populaire, cette forme tempérée et mixte que les philosophes de l'antiquité avaient rêvée

comme l'idéal de la politique, quoique les gouvernements qu'ils avaient sous les yeux fussent bien loin de cet idéal.

Le monde a revu alors ce qu'il n'avait vu qu'à des époques cachées dans la nuit des temps : deux exemplaires du même type originel, soumis ici et là à des altérations séculaires en sens inverses, de manière que l'identité du point de départ fit mieux ressortir les contrastes de l'état final. D'un côté du détroit et de l'autre les termes de la langue politique et juridique sont les mêmes, mais la prononciation les a altérés au point de les rendre méconnaissables, ici pour des oreilles françaises, là pour des oreilles anglaises ; et les idées qui s'y attachent se sont modifiées encore plus que la valeur phonétique. Quelle différence en fin de compte de parlement à parlement, de chancelier à chancelier, de cour à cour, de plaids à plaids, de noblesse à noblesse, de comte à comte, d'abbé à abbé, d'université à université ! Et pourtant tout cela dérive du même type féodal, français et normand, mais comme dérivent d'un type monétaire commun, la livre sterling et la livre tournois ou parisis, le shilling et le sol, le penny et le denier, c'est-à-dire avec de grandes différences de valeurs, et une bien moindre altération de la valeur originelle sur le sol d'emprunt, conservateur de sa nature, que sur le sol primitif (1).

— La Révolution d'Angleterre, la Révolution française surviennent dans le plein épanouissement de la civilisation moderne, chez deux grandes nations préparées par le lent travail des siècles à un rôle d'initiative hardie et de propagande en tout genre ; dont les origines, dont l'histoire, dont

(1) « Les deux peuples étaient deux variétés presque indistinctes de la même espèce; ils devinrent des espèces distinctes. Il en est des types moraux comme des types organiques; à l'origine ils sortent d'une souche commune, mais plus ils s'achèvent, plus ils s'écartent; c'est qu'ils se font en divergeant. » TAINÉ, *Philosophie de l'art dans les Pays-Bas*, II^e partie, § 4.

le tempérament offrent, pour les raisons qu'on vient de dire, les plus frappantes analogies et les plus piquants contrastes. Il est donc tout simple que ces deux révolutions remuent le monde, chacune à sa manière, et qu'elles figurent dans l'histoire générale comme deux types mis en regard l'un de l'autre, que l'on sera toujours tenté de comparer entre eux, et qui ne sauraient avoir de pareils pour l'intérêt historique.

Car l'intérêt historique ne se mesure pas à l'importance en quelque sorte matérielle des événements, à la masse des populations remuées, à l'étendue des contrées où s'est propagé l'ébranlement. Il tient surtout, comme l'intérêt d'un poème ou d'un drame, à une certaine unité de plan qui ressort dans la variété des détails et des épisodes, à une juste proportion entre l'action des causes générales, dont le *Fatum* des anciens était la poétique image, et celle qu'exercent dans leur individualité puissante, avec leur génie, leur caractère et leurs passions, les personnages qui occupent la scène. Voilà pourquoi les luttes de deux petites cités grecques et leurs discordes intestines tiendront toujours plus de place dans l'histoire que les *razzias* gigantesques d'un Attila ou d'un Timour; et voilà aussi pourquoi nos récentes expéditions, avec leur attirail de vaisseaux cuirassés, de canons rayés et de fusils à aiguille n'offriront pas l'intérêt épique des vieilles campagnes d'Italie, d'Égypte et de Russie. Voilà pourquoi la lutte acharnée du Nord et du Sud de la Confédération américaine, malgré une consommation effroyable d'hommes et de capitaux, ne vaudra pas à Lincoln et à ses généraux la renommée d'un Cromwell ou d'un Bonaparte.

Est-ce que les échafauds de Whitehall et de la place Louis XV pourraient se redresser? Reverra-t-on la « Tour du Temple » et sa lamentable histoire? Y aura-t-il encore des *Cavaliers* et des *Têtes-rondes*, des *Blancs* et

des *Bleus*, des clans montagnards et des Puritains des Basses-terres, une *Vendée* et un *Coblentz*? Partout le mécanisme, l'agencement méthodique, les calculs de l'administrateur, du statisticien, du financier tendent à se substituer aux ressorts moraux, aux passions qui naguère encore donnaient à l'histoire des peuples, et surtout à l'histoire des peuples en révolution, son caractère épique ou dramatique. Cette grande histoire qui a inspiré les peintres et les poètes, et dont les historiens sont eux-mêmes des artistes, est en train de finir pour faire place à une autre histoire sur laquelle dissertent les professeurs et les philosophes. Mais n'abusons pas de ces généralités et arrivons à l'examen des faits.

— Tant que le mot de *destinée* n'aura pas disparu de la langue, c'est-à-dire tant que l'idée qu'il exprime n'aura pas disparu de l'esprit humain, on comparera les destinées des Bourbons et des Stuarts et l'une rappellera l'autre. En quoi consiste donc, selon la froide raison, cette parité de destinées qui sous une enveloppe mystique saisit si fortement l'imagination? D'abord dans une affinité d'origine, puisque l'élévation dynastique des deux maisons des Bourbons et des Stuarts (si inégales d'ailleurs par l'antiquité de la race et le rang en Europe) se rapporte à la crise religieuse du seizième siècle et au moment de la lutte la plus vive des deux grands partis religieux qui divisent alors l'Europe. Sortis du parti protestant par les nécessités de la politique, les Bourbons deviennent bientôt le plus ferme appui de la vieille religion; tandis que les Stuarts, obligés aussi par politique de passer au protestantisme, gardent toujours le sceau de martyr ou de confession catholique, que leur a imprimé le supplice de la femme infortunée dont ils tiennent leurs droits. Au fond le protestantisme jacobite ou tory, avec sa suprématie royale et son Église établie, ressemble beaucoup à la religion de Louis XIV,

telle qu'il la conçoit avant sa dévotion, et que la comprennent autour de lui, non sans doute un Bossuet ou un Bourdaloue, mais ses ministres et les prélats de cour, un Louvois ou un archevêque de Reims. Ce sont là autant de variétés du type dont le christianisme byzantin a fourni le premier exemplaire. Avec le temps et l'adversité, les Stuarts redeviendront des catholiques déclarés, les Bourbons deviendront des catholiques soumis, disposés les uns et les autres à sacrifier au besoin leur grandeur aux injonctions de leur foi. Il en résultera ce mélange de constance dans les principes et de vacillation dans la conduite, de dignité et de petitesse morales, qui déjà rendrait raison de la singulière analogie des situations et des infortunes. Les deux grandes victimes royales, Charles I^{er} et Louis XVI, avec leurs faiblesses et leurs torts (torts bien moins grands, bien plus excusables chez l'un que chez l'autre), se transfigurent et deviennent des saints devant les geôliers et les bourreaux; et les dernières pages où ils épanchent leur cœur sont effectivement imbues de ce parfum de sainteté qui fait de leur mémoire un objet de culte pour leurs serviteurs fidèles. Malgré les premières apparences et tout compte fait de l'âge et des infirmités, Louis XVIII ressemble à Charles II par le tempérament intellectuel et moral comme par le rôle historique. La ressemblance des figures de Jacques II et de Charles X est plus frappante encore, toujours avec des réserves en faveur du prince Bourbon ou, si l'on veut, en faveur des temps. Mêmes influences, mêmes antipathies, même obstination, même exil. Qui aurait pu croire qu'après les grands et terribles spectacles qu'elle avait donnés au monde, la France reviendrait aux disputes et aux intrigues à propos de jésuites, de collèges, de précepteurs et de confesseurs? C'est que chacun meurt comme il a vécu, et sous l'influence persistante de son thème de nationalité. C'est que les jésuites devaient être en jeu à toutes les

époques de la vie politique des Bourbons et des Stuarts, depuis la nièce des Guises jusqu'au Prétendant, depuis l'abjuration de Henri IV jusqu'à l'abdication de Charles X; et cette importance des jésuites dans les destinées de deux races royales ne peut tenir qu'à l'importance de la cause qui leur vaut tant de crédit et tant d'inimitiés, la cause du catholicisme romain ou tridentin, réagissant contre la révolte luthérienne.

En Écosse leur terre natale, et en Angleterre dès leur avènement, les Stuarts se sont trouvés en présence d'un protestantisme populaire, presbytérien ou radical, qui avait en horreur l'épiscopat, le surplis et la suprématie royale presque à l'égal du papisme, de sorte que la guerre devait immédiatement commencer. En France, où le catholicisme était la religion du pays comme celle du monarque, les querelles religieuses ne pouvaient prendre un caractère révolutionnaire, jusqu'au jour où l'on s'est aperçu que le monarque avait gardé sa religion et que le pays avait, au moins pour un temps, perdu la sienne, par suite d'une révolte contre toute domination religieuse, et plus particulièrement contre le catholicisme, bien moins à titre de religion établie, que parce qu'il est de sa nature la plus impérieuse des religions.

— On a vu dans ce fait la cause d'une différence profonde entre les deux révolutions, l'une étant un mouvement foncièrement religieux et l'autre un mouvement irréligieux; l'une étant à ce titre capable de fonder des institutions, l'autre ne pouvant aboutir qu'à la destruction et au néant : mais nous croyons cette antithèse plus brillante que solide. D'une part la Révolution anglaise, en tant que mouvement religieux, n'a rien fondé, en Angleterre du moins; car on sait le contre-coup qu'elle a eu dans l'Amérique du Nord. Après bien du sang versé et d'indignes traitements, l'Église établie, les non-conformistes, les catholiques se sont

trouvés dans les îles Britanniques à peu près sur le même pied qu'avant les guerres civiles; et si la situation change maintenant, c'est par des causes tout à fait étrangères à la crise révolutionnaire du dix-septième siècle. En France au contraire les institutions ecclésiastiques ont pris par suite de la crise révolutionnaire une nouvelle assiette, ont subi une profonde réforme, plus favorable que contraire à une reprise de la foi religieuse dans les rangs où se trouvent le plus de moralité et de lumières. D'autre part la passion anti-religieuse, quand elle s'exalte jusqu'à devenir un prosélytisme et un fanatisme, jusqu'à saccager les couvents et à massacrer les prêtres, ne le cède point en violence à la passion religieuse. Les excès de la « Commune hébertiste » rappellent les excès des « Seize », tout en les dépassant de beaucoup en violence et en ridicule. D'ailleurs la Révolution française, outre ses philosophes sceptiques ou rationalistes, a eu et a encore ses sectaires, qui de leurs principes font des dogmes souverains, indiscutables, antérieurs et supérieurs à toute institution humaine; qu'il faut croire sous peine d'anathème; en un mot qui ont aux yeux des adeptes tous les caractères d'un dogme religieux, et que souvent l'on présente comme les pierres d'attente d'une future construction religieuse; que nous avons vu devenir à ce titre l'objet de condamnations dogmatiques. Donc il ne faut pas chercher dans l'action ou dans l'absence d'une foi religieuse la raison des différences essentielles entre les deux Révolutions.

En Angleterre comme en France, sous l'invocation de l'*Apocalypse* comme sous celle du *Contrat social*, le fanatisme sectaire et niveleur n'a été qu'un instrument de destruction. Il aurait poussé l'œuvre de destruction aussi loin en Angleterre qu'en France et préparé l'avènement en Europe de ce qui est devenu plus tard la démocratie américaine, s'il n'eût eu affaire à des institutions sociales pleines en-

core de vie et d'avenir, au lieu de s'attaquer comme en France à des institutions vermoulues. Mais ceci rentre dans l'explication des contrastes et non des ressemblances : il faut préalablement en finir avec les ressemblances, et voir comment des analogies intimes, et pour ainsi dire congéniales, se traduisent dans les formes extérieures, c'est-à-dire dans ce qui frappe le plus les yeux de tout le monde. Il y a en quelque sorte la *morphologie* aussi bien que la *physiologie* des révolutions.

— Et d'abord, lorsqu'il s'agit d'événements de cette importance, il faut tenir grand compte de l'imitation. A coup sûr le souvenir du procès de Charles I^{er} a contribué à intimider Louis XVI et à donner aux conspirateurs du 10 août l'audace de le juger. Au milieu des plus grands triomphes de la Révolution française, le souvenir de la restauration de Charles II était là pour engager les uns à ne pas désespérer, les autres à se tenir toujours sur leurs gardes. A peine avait eu lieu la restauration des Bourbons, que le souvenir du dénoûment de 1688 faisait chercher partout et redouter partout un Guillaume d'Orange, ce qui n'a pas médiocrement concouru à amener au bout de quinze ans le dénoûment de 1830. C'est ainsi à peu près que l'on voit des prophéties se réaliser, justement par suite d'une croyance à la prophétie. Cependant, après qu'on a fait la part de l'imitation, il est difficile de ne pas attribuer à l'analogie fondamentale des données et des situations une telle correspondance dans les phases les plus caractéristiques de l'un et de l'autre phénomène, une telle ressemblance dans les figures principales qui les fixent et les personnifient. Il y a dans l'histoire des singularités manifestement fortuites, et d'autres qui manifestement ne le sont pas. Dans nos diptyques royaux, trois frères terminent la série des « Capétiens directs », Louis X, Philippe V, Charles IV ; trois frères terminent la branche des Valois,

François II, Charles IX, Henri III; et finalement trois frères, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, se transmettent aux derniers jours la couronne des Bourbons; ce sont là des jeux du hasard : mais ce n'est point par hasard que les destinées des trois derniers Bourbons rappellent si singulièrement les destinées des trois derniers Stuarts (1).

— Qu'aurait-il fallu pour ajouter encore aux ressemblances? Il aurait suffi, selon Pascal, qu'un grain de sable prit un autre chemin et que Cromwell vécût quinze ans de plus; ou bien, à l'inverse, il aurait suffi que le vaisseau revenant d'Égypte fût pris par les Anglais; ou qu'il ne se trouvât personne pour reconforter le grand homme, soit dans la bagarre de Saint-Cloud, soit sur le champ de Marengo; ou qu'un éclat de la machine infernale atteignît le premier Consul. La ténuité même des accidents qui ont particularisé, individualisé chaque phénomène, contribue à faire ressortir la valeur des caractères génériques par lesquels ils se rapprochent.

— Mais voici d'autres différences bien importantes, ou plutôt des contrastes que l'on ne peut nullement mettre sur le compte d'accidents fortuits. Aux époques où les deux Révolutions traversent, si l'on peut s'exprimer ainsi, leurs phases aiguës, l'une n'a rien ou presque rien à démêler avec l'étranger, l'autre est aux prises avec une coalition européenne. Cromwell a pu être tout à la fois, avec bizarrerie et grandeur, un coryphée de couventicule, un meneur de parti, un général de guerre civile, un homme d'État,

(1) Les analogies dont nous nous occupons cessent après la phase de 1830; la fièvre révolutionnaire n'a plus de forme ou de *rhythme* bien marqué; elle est de venue, comme disent les médecins, une fièvre *ataxique* : ce qui témoigne d'un trouble plus profond de l'organisme ou d'un vice qui affecte les sources mêmes de la vie. C'est qu'alors une autre crise ou une autre révolution commerce, ainsi que nous croyons l'avoir montré dans le précédent chapitre.

- un dictateur. Ce serait lui faire une insigne injure que de le comparer le moins du monde à un sophiste haineux comme Robespierre ; et l'on ne se tromperait guère moins dans tous les sens, en le rapprochant de l'homme extraordinaire dont rien n'indique qu'il eût, ni les prodigieuses facultés, ni l'ambition et l'audace sans mesure. Et quand la Nature se serait plu à frapper deux exemplaires du même type, ce n'est pas au dix-septième siècle, ce n'est pas dans la vieille Angleterre que le type eût pu se produire avec son excessif relief.

Si Cromwell n'est pas un Bonaparte, le roi de la Contre-restauration, Louis-Philippe est encore moins un Guillaume III, ce que nous ne disons pas (Dieu nous en garde!) par forme de jugement sur le prince, mais par forme de jugement sur la situation. S'il a moins à craindre le parti du roi détrôné, il a infiniment plus à craindre le ferment révolutionnaire. Au dehors, la situation diffère du tout au tout. L'heureuse étoile de l'Angleterre a voulu que le moment où sa Révolution devenait sage et prenait la forme d'un établissement, fût aussi le moment où tout se trouvait préparé pour qu'elle pût tirer l'épée avec avantage et flatter l'amour-propre national par le succès de ses armes et de sa politique. Guillaume III n'a point eu affaire aux potentats de l'Europe, ligüés contre un usurpateur; il n'a point eu à troubler l'Europe pour se donner le renom de guerrier et de grand politique. Loin de là et au grand scandale des légitimistes d'alors (livre III, chap. VII), il n'a eu qu'à se mettre, ce qui était déjà un beau rôle, à la tête d'une coalition européenne contre le monarque absolu qui avait inquiété l'Europe entière par son ambition, et dont la fortune était en déclin. Par les difficultés et les dégoûts que Guillaume III a éprouvés dans sa politique intérieure, qu'on juge de ce qui l'attendait si la guerre et la politique extérieure ne l'eussent sou-

tenu. Louis-Philippe aurait été comme Guillaume III guerrier par tempérament, que, dans la situation des choses, un branle-bas européen ne pouvait tourner à l'avantage de la France. On n'en a que trop la preuve aujourd'hui, ce qui n'empêche pas de toujours sentir combien des succès militaires ont fait faute à l'établissement de 1830.

Ainsi, les deux révolutions qui présentent dans leur forme apparente tant d'analogies, offrent une inversion complète dans leurs rapports avec l'étranger; et autant se ressemblent les physionomies des personnes royales appelées par leur naissance à représenter l'ordre ancien qu'on attaque, autant diffèrent les talents et les rôles d'autres personnages, appelés par la force des événements à fonder ou à affermir un ordre nouveau. Bien entendu que, derrière le personnage, il faut toujours voir ce qu'il personnifie, ce qui l'a appelé sur la scène, ce qui a mis en jeu et en relief toutes les puissances et toutes les imperfections de sa nature.

— En comparant les résultats des deux Révolutions, il faut bien se garder de souscrire à cette banale et brève formule : « que l'une a réussi et que l'autre n'a pas réussi ». On l'a déjà plusieurs fois remarqué : la Révolution d'Angleterre, produite surtout par une fermentation religieuse, n'a pas réussi en tant que réforme religieuse. Si d'ailleurs on ne peut pas dire que la Révolution française ait abouti, comme son aînée, à fonder un établissement politique durable, sur combien de chefs n'est-elle pas parvenue, même très-vite, à fonder un régime nouveau, capable de résister à tous les changements politiques, et non-seulement en rapport avec les idées et les mœurs nationales, mais tellement approprié aux nouvelles conditions de la société, qu'il est devenu dans bien des parties essentielles un objet d'imitation pour les nations étrangères? A la vérité, les uns nous disent que la persistance de ce régime, qualifié

de centralisation et de compression administrative, est justement ce qui a empêché l'apprentissage de la liberté politique et mis obstacle au succès politique de la Révolution française; d'autres prétendent qu'il ne servirait de rien de supprimer la centralisation et la tutelle administrative, si l'on ne réformait profondément nos institutions de droit civil dont les vices, suivant eux, sont la véritable cause des abus de la centralisation administrative et de l'instabilité politique. Il ne s'agit, pour l'instant, de discuter ni ce diagnostic, ni cette thérapeutique, mais de juger du passé sous toute réserve de l'avenir. Or, le nouveau régime français que nous opposons à l'ancien régime, quoiqu'il ait déjà pour nous une sorte de vernis d'antiquité, tient bien certainement de la Révolution française son plan, son organisation systématique, sans exemple dans le passé; et si le continuel travail de la société l'entame déjà, c'est une preuve de plus qu'il appartient bien à la Révolution qui l'a enfanté, qu'il porte le signe de son époque dont il perpétuera le souvenir pour celles de ses parties qui sont elles-mêmes destinées à se perpétuer. Peut-on dire d'une Révolution qui laisse de telles marques, qu'elle n'a pas réussi? et ne faudrait-il pas une foi bien robuste dans le mérite des institutions politiques de l'Angleterre pour croire qu'elles auront moins à souffrir de l'action du temps, que tant d'institutions civiles issues de la Révolution française?

En Angleterre, aux temps de l'enthousiasme biblique, la haine de tout joug humain, la liberté des enfants de Christ opposée à l'esclavage des enfants de Bélial, présentaient sous une enveloppe mystique quelque chose de fort analogue à l'idéal philosophico-juridique des révolutionnaires français : mais le bon sens anglais s'est bien vite dégoûté des fanatiques; et la vieille société anglaise, à peine ébranlée dans sa robuste constitution, n'a pas tardé à transformer

une entreprise radicalement révolutionnaire et destructive, en une œuvre d'achèvement, de développement, de perfectionnement des vieilles institutions politiques, des libertés héréditaires et traditionnelles, pour la défense ou l'extension desquelles l'aristocratie et le peuple luttèrent depuis cinq siècles contre la Couronne. Tandis que, sur le Continent, les restes des libertés féodales disparaissaient partout devant l'ascendant de la royauté, qui préparait ainsi l'avènement de la démocratie pure, l'Angleterre isolée, libre dans son action, donnait à ses libertés féodales un cachet moderne de grandeur et d'utilité pratique, qui, encore aujourd'hui, protège son aristocratie contre le flot montant, destiné pourtant à l'engloutir tôt ou tard. Elle a résisté à la Révolution française, politiquement elle l'a vaincue, et peut-être à son dam : car, qu'est-ce qu'une Angleterre qui n'a plus ni la crainte de la France, ni la crainte du pape ? Quand elle succombera à son tour, ce sera devant une force majeure, séculaire, inéluctable, qui déjà a mis hors de cause la Révolution française, en pénétrant et en modifiant à de plus grandes profondeurs notre organisme social.

Dans cette succession de l'énergie politique à l'enthousiasme religieux, de l'engouement philosophique à l'énergie politique, de l'influence des intérêts à celle des idées, on reconnaît sans peine l'effet d'une loi générale, indépendante du tempérament particulier des nations. Sans doute le tempérament de l'Angleterre est mieux approprié que celui de la France aux conditions de la vie politique, et le génie français s'accommode mieux de l'uniformité, de la symétrie, de la régularité logique : voilà pourquoi la Révolution d'Angleterre et la Révolution française surtout ont tant frappé les esprits, ont tant influé sur l'Europe entière, ont eu le caractère d'événements européens. Le tempérament de la nation au sein de laquelle la crise éclatait, se

trouvait en rapport avec l'ordre naturel du développement des faits et des idées dans le monde européen.

Nous terminerons ce livre et nous en exprimerons l'idée dominante par la citation d'une phrase de Chateaubriand qui suffirait, selon nous, pour justifier les prétentions de ce brillant écrivain, de ce poète fantaisiste, à être dans l'occasion un politique à longues vues :

« Il faut se garder de prendre les idées révolutionnaires du *temps* pour les idées révolutionnaires des *hommes*; l'essentiel est de distinguer la *lente* conspiration des âges, de la conspiration *hâtive* des intérêts et des systèmes (1). »

(1) *Congrès de Vérone*, § 50.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

LIVRE IV.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Chapitres.	Pages.
I. Des sciences mathématiques et physiques au dix-huitième siècle. — De la révolution de la chimie	4
II. Du progrès des sciences naturelles au dix-huitième siècle.	47
III. De l'histoire de la philosophie au dix-huitième siècle . . .	34
IV. De la littérature philosophique et des tendances anti-religieuses au dix-huitième siècle.	52
V. Des théories politiques au dix-huitième siècle.	73
VI. Des théories économiques au dix-huitième siècle. — De la liberté économique.	87
VII. Du système politique européen dans le cours du dix-huitième siècle. — De l'avènement des empires du Nord. .	405

LIVRE V.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

I. Des sciences mathématiques et physiques au dix-neuvième siècle.	123
II. Des progrès des sciences naturelles au dix-neuvième siècle.	147
III. Comment se pose, dans l'état de la science au dix-neuvième siècle, la question de la genèse des espèces.	463

Chapitres.	Pages.
IV. Du progrès scientifique au dix-neuvième siècle, en ce qui concerne l'histoire de l'homme et des sociétés humaines.	192
V. Du mouvement philosophique au dix-neuvième siècle.	242
VI. De la révolution économique du dix-neuvième siècle.	233
VII. Des institutions et des doctrines économiques au dix-neuvième siècle. — De la réaction contre le libéralisme économique et de la propagande socialiste.	248
VIII. De la propagande du dix-neuvième siècle, en matière de droit public et d'institutions politiques.	263
IX. Du système politique européen au dix-neuvième siècle et de l'avènement du principe des nationalités.	278

LIVRE VI.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

I. Plan du présent livre. — Des réformes entreprises par la Révolution française, et d'abord de la réforme du calendrier, des mesures et de la monnaie.	299
II. De la réforme du droit civil.	317
III. De la réforme des institutions judiciaires et administratives.	337
IV. Des entreprises de la Révolution française dans l'ordre religieux et de leurs suites.	359
V. Des grands traits de l'histoire politique de la Révolution française.	384
VI. Remarques plus particulières sur l'histoire de la Révolution française. — La Révolution est-elle finie?	402
VII. Des parallèles auxquels a donné lieu la Révolution française.	423

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME SECOND ET DERNIER.

ERRATA :

Page 26, ligne 5, en remontant, celles-là, *lisez* celles-ci.

- 33, — 44. Est invariable, *lisez* et invariable.
- 102, — 15. Au, *lisez* ou.
- 106, — 6. Supprimez la virgule.
- 129, — 22 et 23. Intervertir la virgule et le point-et-virgule.
- 158, — 13, en remontant, sort, *lisez* sert.
- 160, — 49. Reporter les deux points à la place de la virgule.
- id. — 3, en remontant, tirer, *lisez* tenir.
- id. — 6, en remontant. Une virgule à mettre après le mot *vivants*.
- 163, — 20. De dimension insensible, *lisez* de dimensions insensibles.
- 164, — 20. Supprimer la virgule.
- 16., — 22. Impénétrale, *lisez* impénétrable.
- 191, — 9, en remontant, du fait, *lisez* de fait.
- 198, — 11, en remontant, Caïus, *lisez* Gaius.
- id. — 5, en remontant, rose, *lisez* rase.
- 212, — 14, en remontant, dissonances, *lisez* dissonances.
- 238, — 5. Production, *lisez* protection.
- 240, — 6. Reporter la virgule à la fin de la ligne.
- 268, — dernière. Pour, *lisez* par.
- 279, — 45. De son roi philosophe? *ajoutez en note* : Pour s'en convaincre, il ne faut que lire avec attention les premiers volumes de l'excellent ouvrage de M. DE BOURCIGNY, intitulé : *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française, 1865*.
- 286, — 8, en remontant, quant on comparait, *lisez* quand on comparait.

N.-B. A cause de l'infirmité de sa vue, l'auteur a quelque droit de réclamer l'indulgence du lecteur pour ces incorrections et pour celles qu'on n'aurait pas relevées dans les *Errata*.

